

Royaume du Maroc

Ministère de l'Education Nationale, de la
Formation Professionnelle, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

*Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et
Sociales - Fès -*



المملكة المغربية

وزارة التربية الوطنية، التكوين المهني، التعليم
العالي والبحث العلمي

جامعة سيدي محمد بن عبد الله
كلية العلوم القانونية، الاقتصادية والاجتماعية
- فاس -

**Centre des Etudes Doctorales : Sciences Economiques et Gestion
Laboratoire de Recherche: Entrepreneuriat et Management des Organisations
(LABEMO)**

**Thèse pour l'obtention du Doctorat en Sciences Economiques et Gestion
Sous le thème :**

**IMPACT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES
COTÉES EN BOURSE DE CASABLANCA SUR LEUR PERFORMANCE
FINANCIÈRE**

Préparée et soutenue par EL YAAGOUBI JIHAD

Sous la direction du Professeur BENALI Mimoun

Devant un jury composé de :

Monsieur BENALI Mimoun	Professeur d'Enseignement Supérieur à l'ENCG de Fès	(Président)
Monsieur EL KHIDER Abdelkader	Professeur d'Enseignement Supérieur à la FSJES de Marrakech	(Suffragant et Rapporteur)
Monsieur FAHMI Youssef	Professeur Habilité à l'ENCG de Fès	(Suffragant et Rapporteur)
Monsieur BEN AMAR Mohammed	Professeur Habilité à l'ENCG de Fès	(Suffragant et Rapporteur)
Monsieur SADOK Hicham	Professeur Habilité à la FSJES de Rabat-Souissi	(Suffragant)
Madame MOUFDI Nada	Professeur Habilité à la FSJES de Fès	(Suffragant)

05 janvier 2019

« L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ».

A mes parents,

A Mes frères,

A Ma sœur,

A la mémoire de Dany

A la vie qui m'attend ... !

Remerciements

Nous rendons grâce à ALLAH Seigneur des Mondes et Prions sur Son noble Prophète Muhammad (PSL)

Je souhaite remercier M. Mimoun BENALI, mon directeur de recherche, pour le soutien qu'il m'a apporté depuis le début de mon travail doctoral. Sans sa présence, ses orientations et ses multiples recommandations, ce travail n'aurait pu aboutir.

Je remercie également M. EL KHIDER Abdelkader, M. FAHMI Youssef, M. BEN AMAR Mohammed, M. SADOK Hicham, Mme MOUFDI Nada qui m'ont honoré en acceptant d'évaluer ma thèse dans le cadre du jury de ma soutenance.

J'exprime aussi tous mes remerciements à Madame Bouchra M'ZALI pour ses nombreux conseils, et M. Alexander Unger pour son aide et sa disponibilité.

Ma reconnaissance et mon profond respect vont aussi à M. Driss HARRES et à Gilles NOUKOU d'avoir sacrifié leur temps pour la lecture et la correction de ma thèse. Je ne peux oublier de remercier également Yassine BELDI pour l'aide qu'il m'a apporté dans l'utilisation de l'outil informatique, la mise en forme de la thèse ainsi et surtout pour son soutien permanent.

Enfin, je remercie mes parents, qui sans eux, je ne pourrai être ce que je suis. Ma sœur Mounia, qui a cru en moi et m'appelait docteure depuis mon jeune âge, mes frères Mohammed, Hicham et Ouadie, ainsi que mon neveu Hilal qui m'a lancé le défi de terminer cette thèse avant décembre 2018 ; défi relevé ! Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

Ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette thèse. Vous méritez plus que des lignes de remerciements.

RESUME

Actuellement, nous assistons à un intérêt grandissant à propos de l'engagement social et environnemental en tant qu'une stratégie formelle au sein des organisations. Au Maroc, cette stratégie est motivée par l'initiative phare de la labellisation RSE de la CGEM.

La question qui se pose est : quel est l'impact de cet engagement social et environnemental que l'on peut appeler Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) sur la performance financière d'entreprises cotées en bourse de Casablanca ?

C'est la question principale de notre thèse. Nous la traitons dans le cadre d'une étude en données de panel sur la période 2012-2017, en mesurant l'impact via le modèle linéaire estimée par la méthode des moindres carrés ordinaire sur données empilées où la variable explicative est une variable binaire (est égale à 1 si l'entreprise est labellisée, et 0 sinon), la variable à expliquer est la performance financière mesurée par le ROA, le ROE, le ROS et le MBV. Nous avons aussi des variables de contrôle qui sont la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, l'âge et le risque.

Mots clés : responsabilité sociale des entreprises, performance sociale, performance financière, théorie des parties prenantes, label RSE de la CGEM.

ABSTRACT

Nowadays, we consider social and environmental engagement as a serious strategy between economic actors. In Morocco, this increased interest in CSR is motivated by the label of CSR delivered by the General Confederation of Moroccan Companies.

The question is: Is there any impact of this label as a social and environmental engagement on the financial performance of Casablanca Stock Exchange companies?

That is the main question of our thesis. We will answer it through a panel data study over the period 2012-2017, using Pooled Ordinary Least Square regression where the explicative variable is a dummy variable (equal 1 if the company is labeled and 0 if not). The variable to explain is financial performance measured by ROA, ROE, ROS and MBV. The control variables are size, industry, age and risk.

Keywords: corporate social responsibility, social performance, financial performance, stakeholder theory, CSR label of *CGEM*.

SOMMAIRE

Liste des acronymes	7
INTRODUCTION.....	9
Partie I : Fondements théoriques et revue de littérature empirique de la relation RSE- PF.....	17
Chapitre I : Emergence et évolution de la RSE.....	20
1. Origines et évolution du concept de la RSE	23
2. Émergence de la RSE.....	35
Chapitre II: Les soubassements théoriques de la relation entre la Responsabilité Sociale des Entreprises et la Performance Financière.....	55
1. Les principales approches de la RSE	58
2. Les théories explicatives de la relation RSE-PF.....	64
Chapitre III : Revue de la littérature empirique de la relation RSE-PF	78
1. Présentation des études empiriques et Synthèse de la littérature empirique (2009-2018) 81	
2. Les limites méthodologiques des études empiriques	93
Partie II: Impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière: Une évidence empirique	103
Chapitre IV : Cadre épistémo-méthodologique de la recherche	106
1. Positionnement épistémologique	109
2. Méthodologie de la recherche : Économétrie des données de panel.....	115
Chapitre V: Choix des variables et analyses des données.....	128
1.Choix des variables	131
2. Analyse des données	139
Chapitre VI : Interprétation et discussion des résultats économétriques.....	159
1. Présentation et interprétation des résultats.....	162
2. Discussion des résultats et apports de la recherche.....	181
CONCLUSION.....	191
Annexes.....	194
Bibliographie.....	212
Liste des figures.....	237
Liste des tableaux	238
Liste des annexes.....	239
Table des matières	240

Liste des acronymes

AMMC	: Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux.
AMV	: Affordable Market Value.
BMCE	: Banque Marocaine du Commerce Extérieur.
BMCI	: Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie.
BSE	: Bombay Stock Exchange.
CA	: Chiffre d'Affaires.
CDD	: Contrat à Durée Déterminée.
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée.
CED	: Committee of Economic Development.
CGEM	: Confédération Générale des Entreprises du Maroc.
CSR	: Corporate Social Responsibility.
DD	: Développement Durable.
DPS	: Dividend Per Share.
DY	: Dividend Yield.
EBITDA	: Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization.
EMV	: Ending Market Value.
EPS	: Earning Per Share.
ESG	: Environment, Social, Governance.
EV	: Enterprise Value.
FMN	: Firmes Multinationales.
GCC	: Gulf Cooperation Council.
GRI	: Global Report Initiative.
IDE	: Investissements Directs Etrangers.
IMANOR	: Institut Marocain de Normalisation.
ISO	: International Organization for Standardization.
ISR	: Investissement Socialement responsable.
JSE	: Johannesburg Stock Exchange.
MBV	: Market to Book Value.
MCO	: Moindres Carrés Ordinaires.
MVA	: Market Value Added.
NIM	: Net Interest Margin.

OCP	: Office Chérifien des Phosphates.
OHSAS	: Occupational Health and Safety Assessment Series.
OLS	: Ordinary Least Square.
PER	: Price/ Earnings ratio.
PNEI	: Pacte National pour l'Emergence Industrielle.
PP	: Parties Prenantes.
PS	: Performance Sociale.
R&D	: Recherche et Développement.
ROA	: Return On Asset.
ROAA	: Return On Average Assets.
ROCE	: Return on Capital Employed.
ROE	: Return On Equity.
ROI	: Return On Investment.
ROS	: Return On Sales.
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises.
SME	: Système de Management Environnemental.
SMI	: Société Métallurgique d'Imiter.
SMSDA	: Système de Management de la Sécurité des Denrées Alimentaires.
SNIMA	: Service de Normalisation Industrielle Marocaine.
SRI	: Social Responsible Index.
TIC	: Technologies de l'Information et de Communication.
VIF	: Variation Inflation Factor.

INTRODUCTION

« *It's not an investment if it's destroying the planet* »

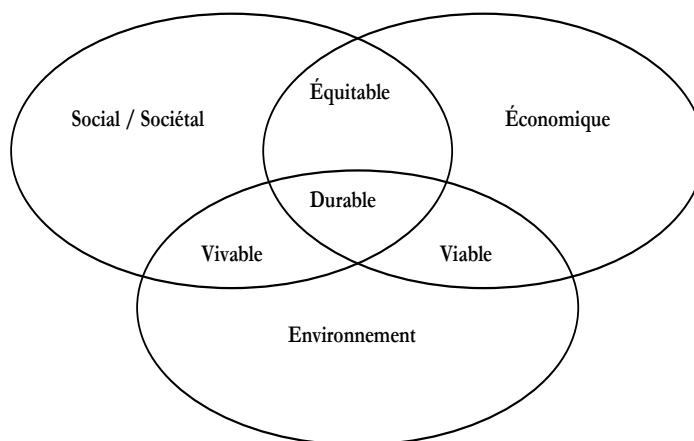
Dr. Vandana Shiva

1. Contexte de la recherche

En 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), dite Commission Brundtland du nom de sa présidente Madame Brundtland, a introduit et défini le concept de développement durable dans son rapport *Our Common Future*, comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* ». Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoin et essentiellement des besoins essentiels des plus démunis, et l'état des limitations de nos ressources créant des craintes sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir et donc qu'il convient d'optimiser.

Le développement durable se représente par l'intégration de trois sphères : l'environnement, le social et l'économie. Il associe les trois objectifs d'efficacité économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement, dans un cadre de bonne gouvernance.

Figure 1: Les trois sphères du développement durable



Source : Rapport de Brundtland (1987).

Les différentes conférences internationales (Club de Rome, 1970; Conférence des Nations Unies, 1972 ; Commission Brundtland, 1987 ; Sommet de la Terre à Rio, 1992 ; Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, 2002) sur les questions sociales et

environnementales ont permis une évolution des concepts de l'écodéveloppement, au développement durable, à la responsabilité sociale en intégrant de nouveaux acteurs (gouvernements, entreprises, consommateurs, etc.) autres que les scientifiques et les ONG qui ont été les pionniers à pousser la prise de conscience pour la protection de l'environnement et pour l'intérêt à accorder aux questions sociales (Delchet, 2003, 2006).

Malgré l'ampleur macro-économique du développement durable et sa mobilisation par tous les acteurs socio-économiques, il reste tributaire essentiellement de l'action des entreprises, principal acteur économique. La déclinaison des principes de développement durable au niveau de l'entreprise s'est traduite par la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises (désormais RSE).

Le concept de la RSE n'est apparu dans ce débat qu'au début des années 1990 à l'occasion du sommet de la terre à Rio. Le tout dernier sommet mondial, tenu en septembre 2002 à Johannesburg, a finalement mis l'accent sur la nécessité d'engagement des entreprises sur la voie du progrès que constitue le développement durable.

Cette notion a suscité beaucoup de débats autour de sa définition et de l'essor même de ses fondements. Certains l'ont vu comme un effet de mode que suivent les entreprises, un simple instrument marketing pour maquiller la communication de l'entreprise d'un teint social (Wolak-Tuzimek et Duda, 2015) « *greenwashing* ou *whitewashing* ». D'autres non, ils parlent de la RSE en tant qu'une lame de fond, une stratégie indispensable pour s'adapter aux nouvelles données de l'économie moderne et pour continuer à exister sur le marché. C'est un concept évolutif et multidimensionnel qui touche à plusieurs dimensions : à l'économie, l'environnement et le social, et qui a pris de plus en plus d'ampleur au fil des années précédentes.

Responsabilité sociale ou responsabilité sociétale des entreprises ? La traduction de « *Corporate social responsibility* » en français s'est faite par le terme « responsabilité sociale des entreprises ». Or, le mot social en français est rétrécissant que « *Social* » en anglais. Ce qui est social, est relatif aux rapports entre un individu et les autres membres de la collectivité. Au cœur du social se trouvent les relations humaines. Le mot sociétal fait, quant à lui, référence aux différents aspects de la vie sociale des individus, en ce qu'ils constituent une société (Larousse¹).

¹<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/soci%C3%A9tal/73148?q=societal#72317> , consultés le 26 janvier 2017.

Au niveau de notre travail, nous n'allons pas enrichir le débat sur ce problème sémantique, nous allons utiliser l'expression de la responsabilité sociale des entreprises d'un point de vue élargi intégrant toutes les dimensions.

A l'ère de la mondialisation, le contexte d'application du développement durable et de la RSE s'est élargi pour toucher la majorité des pays (développés, émergents et en développement).

Le Maroc n'est pas loin de cette dynamique. Son intérêt pour le développement durable s'est matérialisé par le discours royal en 2005 et les conventions signées qui engagent le Maroc par le respect de plusieurs contraintes environnementales et sociales (respect du code de travail, réduction des externalités négatives par exemple)².

Plus récemment, l'organisation de la COP 22³ par le Maroc en 2016 a illustré l'engagement ferme du gouvernement marocain, de la société civile et particulièrement des entreprises aux questions sociales et environnementales. Donc, l'intérêt apporté à tous ce qui relève de la RSE est en croissance dans le contexte marocain.

Les entreprises ont commencé alors à s'engager dans des actions sociales et des actions philanthropiques. Certains même parlent des stratégies sociales à moyen et long terme en matière d'environnement (écologique et social), en matière de gouvernance et de transparence des transactions et aussi en matière de ressources humaines.

Cet intérêt pour la RSE n'est pas gratuit ; les entreprises comptent tirer profit de ces actions en termes d'image et de réputation et surtout en termes de performance financière. Parce que la RSE n'est pas venu pour changer la nature de l'entreprise capitaliste de réaliser des profits, mais de l'aider à changer ses pratiques, à les faire évoluer pour réaliser sa finalité de la manière la plus responsable possible. En ce sens, plusieurs recherches ont été menées pour mesurer l'impact de la RSE sur la performance financière aux Etats Unis, en Europe et le débat reste ouvert.

Toutefois, le débat sur la RSE est récent au Maroc tant au niveau de la recherche scientifique, qu'au niveau managérial d'où l'intérêt de traiter cette problématique.

²Pour plus de détails, voir infra 2.2. La RSE au Maroc du chapitre I.

³ COP 22: Conference of the Parties, 22^{ème} session, du 07 Nov. 2016 au 18 Nov. 2016.

2. Intérêt et problématique de la recherche

Depuis le siècle dernier, une panoplie de recherches s'est effectuée sur la question de la RSE et sa relation avec la performance financière qui a évoqué de longues réflexions sur son ancrage théorique, sa définition, ses frontières d'application, etc.

Dans le contexte marocain, les études traitant cette notion de RSE sont encore dans un état embryonnaire. Elles concernent généralement l'état des lieux de la RSE au Maroc (entre autres, M'Hamdi et Trid, 2009 ; El Hila et Amaazoul, 2011). Sur la relation RSE et performance financière (désormais PF), les études sont rarissimes (El Malki, 2010, 2014 ; Khlif et *al.*, 2015).

L'étude la plus récente de cette relation a analysé la période de 2004-2009 (Khlif et *al.*, 2015). Alors que la prise de conscience en RSE au Maroc ne cesse d'augmenter depuis et donc il existe une nécessité d'étudier les périodes qui suivent.

Dernièrement, le Maroc a entrepris plusieurs initiatives pour motiver les entreprises à adopter la RSE. L'initiative la plus saillante est celle du label RSE de la CGEM amorcée en 2007, et dont les études la concernant sont aussi rares.

Cette insuffisance remarquable dans le contexte marocain en termes d'études de la relation RSE-PF, de mise à jour des résultats, de la prise en compte des nouvelles approches de la RSE, constitue un terrain fertile et favorable pour formuler notre problématique.

Ce travail de recherche tire dès lors, son intérêt et son originalité du fait qu'il tient compte de l'ensemble de ces lacunes et présente des apports théoriques, empiriques et managériaux certains.

A l'aune de l'ensemble de ces éléments, notre problématique de recherche s'articule ainsi :

<p>L'IMPACT DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES COTEES EN BOURSE DE CASABLANCA SUR LEUR PERFORMANCE FINANCIERE SUR LA PERIODE 2012-2017.</p>
--

La question principale de recherche qui en découle, bien évidemment, est :

Quel est l'impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière sur la période 2012-2017 ?

À l'issue de cette première phase, plusieurs hypothèses autour de cette principale question de recherche sont énoncées :

Hypothèse principale : La RSE a un impact positif sur la PF.

Hypothèse 1 : La RSE a un impact positif sur le ROA (la rentabilité économique).

Hypothèse 2 : La RSE a un impact positif sur le ROE (la rentabilité financière)

Hypothèse 3 : La RSE a un impact positif sur le ROS (la rentabilité commerciale)

Hypothèse 4 : La RSE a un impact positif sur le MBV (ratio de la valeur comptable rapportée à la valeur marchande des actifs).

3. Méthodologie de la recherche

L'approche que nous allons suivre pour répondre à la question de recherche est une approche confirmatoire qui définit un positionnement épistémologique positiviste. La théorie que nous allons mobiliser est celle des parties prenantes développée par Freeman (1984). Le mode de raisonnement est hypothético-déductif puisque nous cherchons à expliquer la relation entre l'engagement RSE des entreprises cotées en bourse de Casablanca et leur performance financière (une réalité qui existe déjà).

Nous allons partir de l'analyse des théories et études empiriques existantes expliquant cette relation afin de formuler des hypothèses pour les confirmer ou les infirmer suivant les résultats obtenus.

Concernant la période choisie, elle s'étale de 2012 à 2017. Il a été difficile de retenir une période plus longue pour avoir un échantillon plus large, compte tenu de la création récente de la labellisation RSE de la CGEM et le nombre très restreint des entreprises labellisées au début.

L'échantillon retenu est composé de 28 entreprises cotées en bourse (labellisées et non labellisées). Ainsi, nous disposons de 168 observations annuelles (28 x 6 ans).

Notre méthodologie est quantitative bien évidemment. Nous avons deux dimensions (temporelle et individuelle), c'est pour cette raison que l'utilisation des données de panel est la plus convenable.

L'outil que nous allons utiliser pour traiter nos données est le logiciel Stata 14.

Tableau 1: *Canevas de la recherche*

Problématique de recherche	L'impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière sur la période 2012-2017.
Ancrage théorique	Théorie des Parties Prenantes.
Mode de raisonnement	Démarche hypothético-déductive.
Méthodologie	Quantitative : économétrie des données de panel.
Traitement des données	Logiciel Stata 14.

Source : élaboré par nos soins.

4. Objectifs et architecture de la thèse

Sur le plan de la forme, la thèse est organisée en deux parties de trois chapitres chacune dont les objectifs sont les suivants :

La première partie propose une synthèse théorique et empirique de la littérature. Elle a pour objectif de reconstituer tout d'abord, le cadre théorique qui sous-tend la notion de la RSE, d'explorer, par la suite, la relation entre la RSE et la PF, d'en décrire la nature et d'examiner les études empiriques portant sur cette relation dans la littérature.

La déclinaison de l'objectif de la première partie en sous-objectifs par chapitre est ainsi formulée :

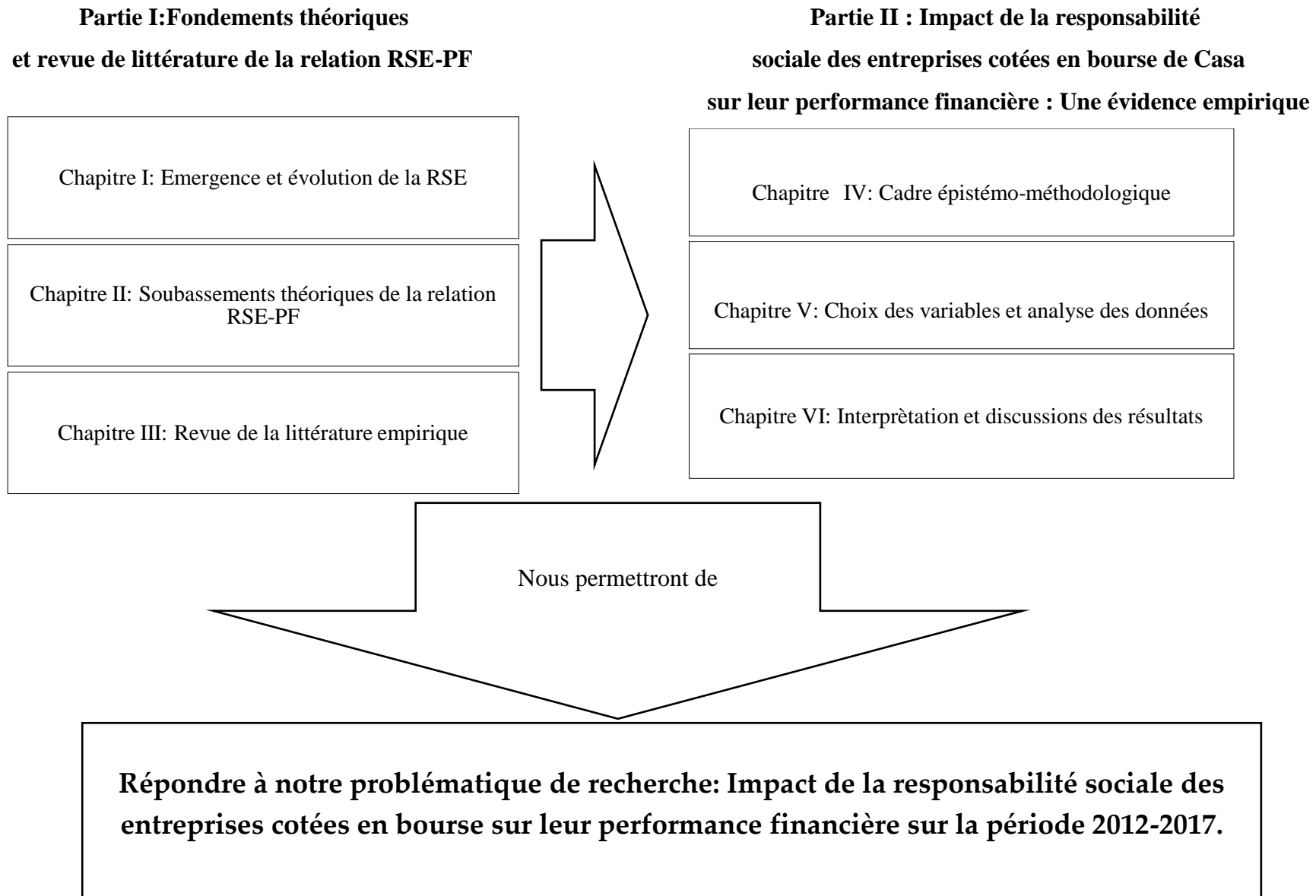
- Asseoir le concept de la RSE sur une base théorique permettant de le comprendre et d'appréhender son évolution conceptuelle (Chapitre I).
- Dresser l'état des lieux de la RSE dans le monde et au Maroc en particulier contexte de notre problématique (Chapitre I).
- Réaliser une synthèse de la littérature théorique expliquant la relation entre la RSE et la PF dans un cadre critique (Chapitre II).
- Dresser une revue de littérature empirique récente mettant en évidence les résultats obtenus, les variables empruntées, les méthodologies adoptées ainsi que les contextes étudiés (Chapitre III).

La seconde partie est consacrée à la détermination du positionnement épistémologique et méthodologique de la recherche, et à l'évaluation empirique de l'impact de la RSE sur la performance financière des entreprises cotées en bourse de Casablanca.

La déclinaison de cet objectif en sous-objectifs par chapitre est ainsi formulée :

- Faire le tour des courants épistémologiques contemporains et des méthodologies afin de positionner la recherche dans un cadre épistémologique-méthodologique en se référant à notre question de recherche tout en justifiant les choix effectués (Chapitre IV).
- Sur la base de l'ancrage théorique et épistémologique de la recherche, l'objectif est de présenter les choix des variables effectués ainsi que les hypothèses de recherche (Chapitre V).
- Présenter, par la suite, et de manière détaillée le terrain de recherche en décrivant l'échantillon, ses caractéristiques à la lumière des variables retenues (Chapitre V).
- Analyser et présenter les résultats de notre recherche quantitative en mettant en avant tous le processus d'analyse des modèles réalisés (Chapitre VI).
- Confronter les résultats obtenus avec ceux des recherches antérieures et aux théories afin de discuter et de répondre à la problématique de recherche (Chapitre VI).

La figure suivante illustre l'architecture de notre thèse :

Figure 2: Architecture de la thèse

**Partie I : Fondements théoriques et
revue de littérature empirique de la
relation RSE-PF**

L'ancrage théorique et empirique de la recherche est une étape indispensable. En effet, pour répondre à notre problématique, il convient tout d'abord de connaître les origines du concept de la RSE qui remonte à la discipline *Business & Society* (Gendron, 2004) afin de comprendre ses définitions et son évolution conceptuelle dans le temps et dans l'espace. Cette évolution a caractérisé le concept de la RSE par l'aspect de contingence et de contextualité, et par conséquent, une RSE universelle n'existe pas (Dahlsrud, 2006). C'est pour cette raison qu'il est important de faire le tour sur la manière d'adoption et de conceptualisation de la RSE dans le monde (aux Etats-Unis, en Europe de l'Ouest et aux pays émergents et en développements). Après, s'attarder sur la RSE au Maroc (notre terrain d'investigation) en constituant une catégorie de facteurs facilitant l'émergence de la RSE ainsi que ses manifestations incitant à son adoption.

Cette analyse des origines, de l'évolution conceptuelle de la RSE et de son état des lieux au niveau international et national constitue l'objectif du **chapitre I : Emergence et évolution de la RSE**.

Ensuite, une revue de littérature théorique s'impose pour ancrer théoriquement dans un premier temps, la RSE dans le cadre de quatre approches principales développées par Garriga et Melé (2004), et dans un deuxième temps, pour positionner la relation RSE-PF en relatant les principales théories qui se sont intéressées à ladite relation et plus particulièrement à l'impact de la RSE sur la PF. Dans ce sens, nous allons présenter : la théorie néo-classique, la théorie des parties prenantes, la théorie néo-institutionnelle et la théorie d'agence.

Cet ancrage théorique de la relation RSE-PF est enrichi par la présentation des hypothèses théoriques expliquant ladite relation.

Cette revue de littérature théorique est l'aspiration du **chapitre II : les soubassements théoriques de la relation RSE-PF**. Ce chapitre nous permettra au bout du compte de positionner théoriquement notre recherche.

Puis, nous allons développer une revue de littérature empirique en analysant les résultats des études empiriques antérieures et synthétisant dans le cadre d'une analyse descriptive les études récentes réalisées pendant la période 2009-2018. Ce qui nous permettra d'apprécier la tendance actuelle de ce genre d'études en termes de variables utilisées, des méthodologies adoptées, des contextes étudiés et bien évidemment des résultats dégagés.

Cette analyse empirique est cruciale car elle donnera lieu à soulever les limites méthodologiques des études antérieures, c'est l'objectif du **chapitre III : revue de littérature empirique**.

Chapitre I : Emergence et évolution de la RSE

L'objectif de notre premier chapitre est de situer le concept de la RSE dans un cadre théorique afin d'assimiler ses origines, son évolution conceptuelle, ainsi que ses manifestations au niveau international et national.

Ce chapitre est reparti en deux sections :

- La première section expose les origines de la RSE qui remontent jusqu'à la discipline *Business & Society*, ainsi que les principaux fondements théoriques dudit concept.

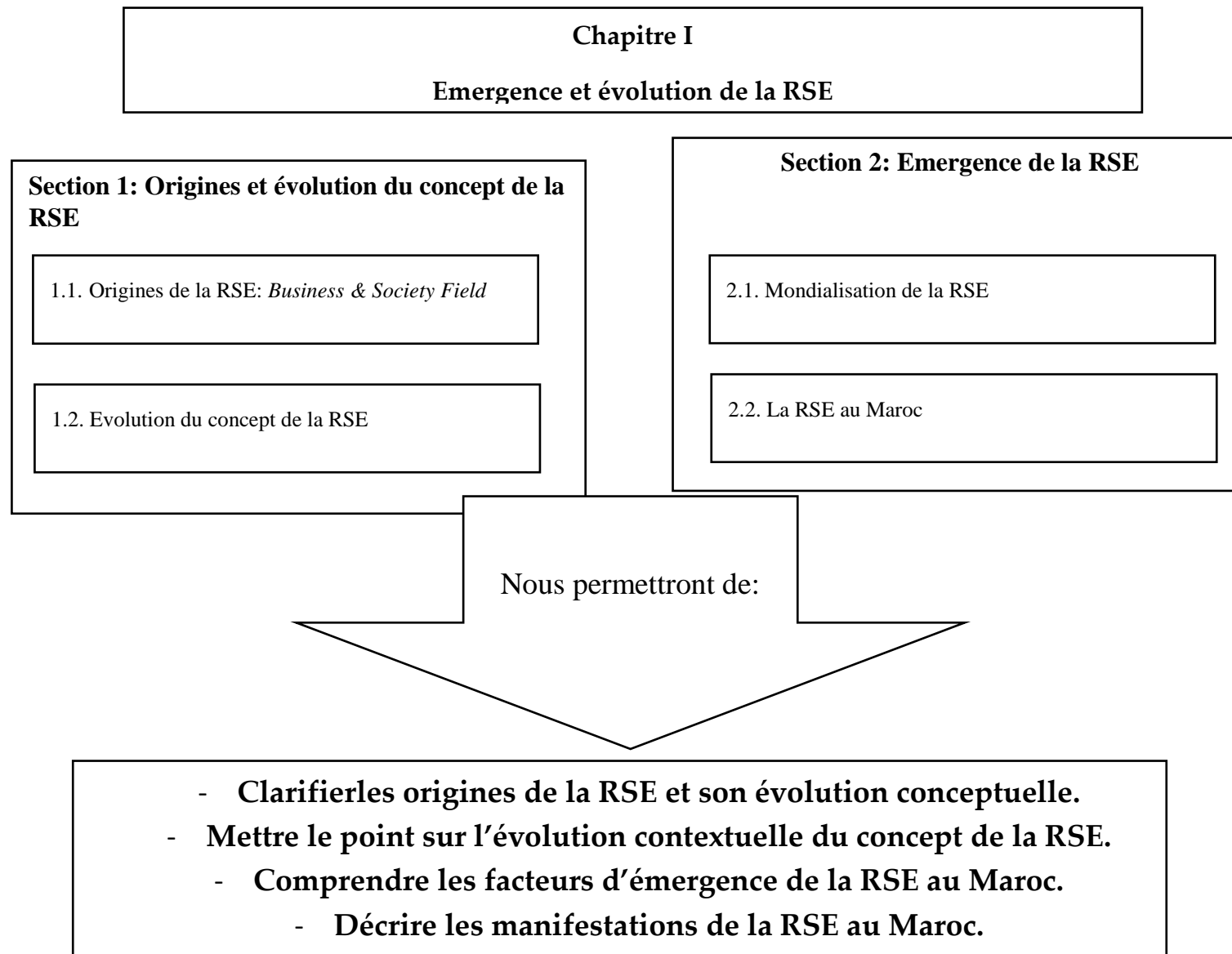
Elle continue, par la suite, cet enchaînement logique d'ancrage théorique et conceptuel de la RSE par la présentation des différentes définitions de la RSE dans le cadre d'une analyse historique et comparative avec d'autres concepts proches, source de confusion dans la littérature pour certains.

- La deuxième section est dédiée à la présentation de l'émergence de la RSE.

Dans un premier temps, nous allons pour mettre le point sur le degré de propagation de ce concept dans le monde et son appropriation par différents contextes. Ce qui le rend plus complexe à étudier.

Et dans un deuxième, la situation du Maroc vis-à-vis de la RSE, ses facteurs d'émergence et ses manifestations, en s'attardant plus sur l'initiative du label RSE de la CGEM.

Figure 3 : Schéma illustratif du chapitre I



1. Origines et évolution du concept de la RSE

La RSE n'est pas un concept récent, mais bien au contraire c'est un concept qui date du siècle précédent et dont la pratique est depuis les premières transactions humaines cherchant à respecter les mœurs et valeurs de l'époque.

C'est un concept contingent et multidimensionnel, qui tire ses origines académiques de plusieurs écoles de pensée liées à l'éthique et au social. C'est dans ce cadre que nous situons cette première section.

Nous allons présenter succinctement les origines théoriques du concept de la RSE et son évolution conceptuelle.

1.1. Origines de la RSE: Business and society field

La RSE tire ses origines de trois grandes écoles, à savoir : le management éthique (*Business ethics*), l'interaction entreprise-société (*Business and Society*) et le management des problématiques sociales (*Social issue management*) (Gendron, 2004) ainsi que de la séparation entre actionnariat et management des entreprises, ce qui a rendu les managers plus sensibles aux problèmes de la société (Gond et Igalens, 2008).

La discipline de la relation entre l'entreprise et la société (*Business and society field*) a été à l'origine de l'émergence du concept de la RSE et son développement. Plusieurs auteurs ont analysé cette relation. En effet, Preston (1975) distinguent trois approches pour comprendre cette relation. L'approche *institutionnelle* qui est une analyse macro-économique qui stipule que l'entreprise a une responsabilité envers la société. La deuxième approche est une approche *organisationnelle* qui consiste en une analyse microéconomique de l'organisation. Elle stipule que les actions de l'organisation influence l'environnement et vice versa.

Ces deux approches s'intéressent essentiellement à la description du phénomène social, à l'encontre de la troisième approche appelée approche *philosophique* ou normative (Swanson, 1999) qui analyse ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

Dans le même ordre d'idées, Pasquero (2005) a présenté trois catégories de raisons qui ont conduit à l'émergence de la RSE : raisons philosophiques, éthiques et pragmatiques qui sont le fruit des interactions entreprise-société.

▪ ***Les Raisons philosophiques***

Le principe du marché capitaliste américain repose sur la libre initiative. Cette liberté et l'absence d'intervention de l'Etat créent des abus de la part des entreprises envers son environnement (externalités négatives par exemple). C'est pour cela, il fallait chercher des solutions qui gardent toujours la liberté (respectant la démocratie américaine) et en même temps limiter les abus et dépassements exercés par les entreprises. Puisque le système capitaliste est bon, donc il appartient à ses acteurs de régler et améliorer ces dysfonctionnements (Pasquero, 2005). La RSE est ainsi considérée comme une conduite modérée entre le courant d'interventionnisme de l'État et celui du laisser-faire (Gond et Igalens, 2008).

▪ ***Les raisons éthiques***

Ce que représente la morale pour l'économie est l'équivalent de ce que représente l'éthique pour la gestion. On considère l'entreprise comme un individu (De George, 1987 ; French, 1990). Dès lors, l'entreprise a des droits et des obligations, telles que produire des biens et services de qualité, rémunérer les employés, créer des opportunités d'embauche. Bref, elle est amenée à assumer son rôle social envers la société à laquelle elle doit sa pérennité.

▪ ***Les raisons pragmatiques***

La réalité économique et sociale vécue au siècle précédent a permis le développement de la RSE. En effet, les abus environnementaux ont poussé la société civile à agir, à constituer des groupes de pressions. Ces derniers ont réussi à instaurer une vague de réglementations, mais aussi à instaurer la responsabilité de l'entreprise au cœur des débats et des actions.

Gond & Matten (2007), quant à eux, analysent les interactions entre les entreprises et la société, mais de manière critique de la perspective fonctionnaliste qui domine la littérature en question.

Ils distinguent quatre perspectives de la RSE correspondant à quatre interfaces entreprise-société. Le tableau suivant explique ces quatre interfaces :

Tableau 2: Les perspectives de la RSE

Interface Entreprise- Société	Dimensions et définitions de la RSE correspondantes
<p>Vision fonctionnaliste de l'interface entreprise-société (la perspective dominante dans la littérature). <i>Questions clés :</i> Pourquoi et comment la société et les entreprises peuvent-elles coexister de manière pacifique ? Pourquoi et comment peuvent-ils bénéficier l'un de l'autre ? <i>Auteurs clés:</i> Carroll 1979, Wood 1991, Waddock et Graves 1997.</p>	<p>La RSE en tant qu'une fonction sociale. « La RSE a une fonction régulatrice permettant en fin de compte l'intégration des objectifs entre les entreprises et la société. »</p>
<p>Vision socio-politique (perspective moins dominante). <i>Questions clés :</i> Comment et pourquoi les entreprises peuvent-elles être influencées par la société ? Comment et pourquoi la société peut-elle influencer ou dominer les entreprises ? <i>Auteurs clés :</i> Banerjee (2003); Moon et al.(2005); Jones (1996).</p>	<p>La RSE en tant qu'un rapport de force. « La RSE constitue un ensemble de relations de pouvoir cristallisées entre les entreprises et la société / La RSE est un moyen d'accroître ou de légitimer le pouvoir des acteurs »</p>
<p>Point de vue culturaliste (perspective moins dominante). <i>Questions clés :</i> Comment les entreprises peuvent-elles intégrer les valeurs de la société ? Comment la société influence-t-elle les comportements sociaux des entreprises ? <i>Auteurs clés :</i> Aguilera et al. (2007); Matten et Moon (2008); Swanson (1999).</p>	<p>La RSE en tant qu'un produit culturel. "La RSE est un ensemble de représentations et de discours sociaux reflétant des facteurs organisationnels, institutionnels, nationaux et culturels locaux."</p>
<p>Vision constructionniste (perspective à explorer). <i>Questions clés :</i> Comment les entreprises (la société) encadrent et construisent la société (les entreprises) ? Comment se négocie l'interface entreprise -société ? <i>Auteurs clés :</i> Mitnick (2000); Rowley et Berman (2000); Pasquero (1996).</p>	<p>La RSE en tant qu'une construction sociocognitive. « La RSE en tant que compromis provisoire - un ordre négocié - incarné et soutenu par des dispositifs et des pratiques conçus par des acteurs sociaux."</p>

Source : adapté de Gond et Matten 2007.

Sur cette base, ils élaborent un cadre pluraliste en établissant une interaction entre les différentes perspectives illustrée par une matrice deux par deux : la RSE en tant que fonction sociale et la RSE en tant que rapport de force, la RSE en tant que fonction sociale et la RSE en tant que produit culturel, la RSE en tant que produit culturel et la RSE en tant que construction sociocognitive, la RSE en tant que construction sociocognitive et la RSE en tant que relation de pouvoir. Ceci fournit une analyse riche de la RSE dans le cadre de la relation entreprise-société et de l'évolution du concept et des théories de la RSE.

Au cœur de ces interactions, la RSE a émergé comme explication et rapprochement de ces différents points de vue, c'est pour cela il n'y a pas une seule définition mais une multitude de définitions et dimensions que nous allons développer dans le sous-paragraphe suivant.

1.2. Évolution du concept de la RSE

La RSE a été pratiquée dans le passé. Déjà, en 1700 avant JC (Tripathi et Bains, 2013), elle est vue comme une obligation morale envers la société et la communauté⁴ illustrée par le code élaboré par le roi Hammourabi.

La définition de la RSE a évolué au cours du temps suivant les contextes et les impératifs de chaque époque (Rahman, 2011), ce qui a attribué un caractère contingent et multidimensionnel à la RSE.

1.2.1. Définitions de la RSE

Il est difficile, voire même impossible, de trouver une définition universelle de la RSE acceptée unanimement par tout le monde. Il y a autant de définitions que de chercheurs dans ce domaine (Dahlsrud, 2006 ; Barden et Harwood, 2013).

Cette sous-section ne prétend pas d'être exhaustive. Nous allons, néanmoins, présenter les principales définitions recensées dans la littérature.

Sur la base des travaux réalisés par Carroll (1979, 1991), Gond et Igalens (2008) et Rahman (2011), nous allons mener, dans le cadre de cette section, une analyse historique pour nous arrêter sur les dimensions ressortissantes.

⁴“The concept of CSR is not new and found its origin in ancient Mesopotamia around 1700 BC, King Hammurabi introduced a code in which builders, innkeepers or farmers were put to death if their negligence caused the deaths of others, or major inconvenience to local citizens”. Tripathi et Bains (2013), p. 788.

1.2.1.1. Les années 1950-60 : L'ère moderne de la RSE

Bowen (1953) marque l'ère moderne de la RSE (Carroll, 1979). Après son fameux ouvrage, plusieurs auteurs et organismes ont tenté de donner une définition pour cette notion de la RSE, mais sans réel consensus.

Bowen a défini la RSE ainsi : *« Le terme de Responsabilités Sociales des hommes d'affaires sera utilisé fréquemment. Il renvoie aux obligations des hommes d'affaires de suivre les politiques, de prendre les décisions, ou de suivre les orientations qui sont désirables en termes d'objectifs et de valeurs pour notre société. Cette définition n'implique pas que les hommes d'affaires, en tant que membres de la Société, ne disposent pas d'un droit à critiquer les valeurs acceptées au sein de la Société et à contribuer à leurs améliorations. En effet, au vu de leur grands pouvoir et influence, il peut sembler indispensable qu'ils prennent part à ce débat. Cependant, nous faisons l'hypothèse qu'en tant que subordonnés à la société, ils ne doivent pas mépriser les valeurs socialement acceptées ou placer leurs propres valeurs au-dessus de celles de la Société. Des synonymes de la responsabilité sociale sont « la responsabilité publique », les « obligations sociales », ou la « morale d'entreprise ». Le terme doctrine de la responsabilité sociale renvoie à l'idée, désormais largement exprimée, selon laquelle la prise en compte volontaire d'une responsabilité sociale de l'homme d'affaires est, ou pourrait être, un moyen opérationnel pour résoudre des problèmes économiques et atteindre plus globalement les objectifs économiques que nous poursuivons »⁵.*

Il montre ainsi que dans le cadre de la RSE, le manager doit respecter les valeurs et les mœurs de la société dans l'exercice de son activité. Cet ouvrage est considéré comme le premier à traiter la RSE dans les milieux académiques.

Heald (1957) définit la RSE comme une reconnaissance de la part du management d'une obligation envers la société. L'entreprise ne doit pas seulement maximiser sa performance économique mais aussi s'intéresser aux politiques sociales et humaines.

Depuis cette conceptualisation de la RSE dans les milieux académiques, plusieurs questions ont été soulevées : De quelles responsabilités s'agit-il (composantes ou dimensions) ? Envers qui remplir ces responsabilités (étendue) ? Et pourquoi (fondements) ?

Les définitions ont suivi. La plus reconnue des années 1960 est la définition de Davis (1960) qui considère la RSE comme une idée noble à situer dans un contexte managérial. Sa

⁵Bowen (1953). Social Responsibilities of the Businessman. Harper, New York, p. 6.

définition stipule que la RSE est un ensemble de décisions et d'actions prise par le manager (*businessman*) à des fins au-delà des intérêts économiques ou techniques de l'entreprise.

McGuire (1963) précise encore plus ce qu'est la RSE en avançant que la RSE c'est aller au-delà des obligations économiques et légales. Autrement dit, il s'agit de s'intéresser à la politique, l'éducation, le bien-être de la communauté et des employés, comme tout bon citoyen.

Nous remarquons qu'à cette période, les chercheurs essayent de comprendre le contenu de la RSE et de dessiner ses frontières (Gond et Igalens, 2008). Il en ressort une principale dimension qu'est l'obligation envers la société dans le cadre d'une relation interactive entre l'entreprise et la société.

1.2.1.2. Les années 1970-80 : La RSE volontaire

Dans les années 1970, la littérature a connu la prolifération des définitions de la RSE ((Ben Yedder & Zaddem, 2009 ; Carroll, 1999 ; Wood, 1991).

Johmson (1971) par exemple, a présenté quatre visions de la RSE, qui se résument ainsi :

- La *première vision* consiste en l'équilibre et l'alliance entre une multitude d'intérêts (des actionnaires, employés, fournisseurs, etc).
- La *deuxième vision* stipule que la réalisation des projets sociaux est un moyen de maximiser ses profits.
- La *troisième vision* concerne la maximisation de l'utilité qui se base sur la recherche et la réalisation de plusieurs objectifs à la fois et non pas le seul objectif de profits.
- La *quatrième* et dernière vision de Johmson qui l'appelle la vision lexicographique de la responsabilité sociale consistant en la hiérarchie des objectifs de l'entreprise. Une fois elle réalise la maximisation de profits, elle commence à s'intéresser aux projets sociaux comme les plus importants.

Par ailleurs, il convient de mentionner la contribution majeure du Comité du Développement Economique⁶ en matière de définition de la RSE. Cette dernière a été segmentée en trois cercles :

⁶Comité du Développement Economique : en anglais, *Committee of Economic Development* (CED) est une organisation de politique publique à but non lucratif et dirigé par les entreprises, créé en 1942. Les membres du conseil d'administration sont principalement composés de hauts dirigeants de divers secteurs et industries des États-Unis. Ses objectifs sont de maintenir et de promouvoir la libre entreprise, d'améliorer l'éducation et les soins de santé, de réformer le financement des campagnes électorales, d'améliorer la gouvernance d'entreprise et d'améliorer la santé financière des États-Unis.

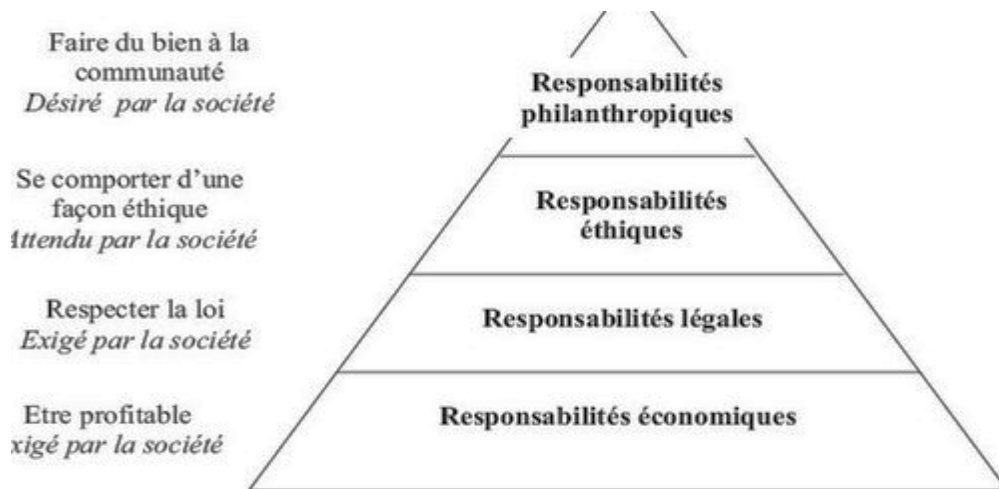
- Le *cercle intérieur* comprend les responsabilités de base (l'efficacité, l'exécution de la fonction économique, création d'emplois et croissance économique).
- Le *cercle intermédiaire* comprend la responsabilité d'exercer cette fonction économique avec une prise en compte des changements de valeurs sociales ; par exemple, la conservation de l'environnement, l'embauche et les relations avec les employés, les attentes plus rigoureuses des clients, etc.
- Le *cercle extérieur* décrit les responsabilités émergentes et encore amorphes que les entreprises doivent assumer pour s'impliquer plus largement dans l'amélioration de l'environnement social (prise de conscience des besoins et demandes des riverains et de la communauté en termes d'éducation, de commerce équitable, etc.).

Vers la fin des années 1970, Carroll (1979) un des grands contributeurs de la littérature en RSE, a étudié les définitions suggérées par les chercheurs à l'époque et il a classifié la RSE en quatre catégories : économique, légale, éthique et discrétionnaire. Pour être socialement responsable selon Carroll (1979), il faut respecter :

- *La responsabilité économique* : c'est la responsabilité basique de produire des biens et services. Le profit est bénéfique pour les actionnaires mais aussi pour les autres parties prenantes. C'est une responsabilité exigée par la société (Carroll, 2016).
- *La responsabilité légale* : l'entreprise est tenue de respecter les lois et les règles pour réaliser son activité. C'est une responsabilité exigée par la société (Carroll, 2016).
- *La responsabilité éthique* : l'entreprise doit respecter les normes éthiques. C'est une responsabilité attendue par la société (Carroll, 2016).
- *La responsabilité discrétionnaire* : elle inclut les actions philanthropiques et volontaires pour aider la communauté. C'est une responsabilité attendue et désirée par la société (Carroll, 2016).

La RSE, dès lors, n'exclut pas la poursuite d'objectifs économiques, mais au contraire, ces derniers représentent une base de la pratique de la RSE. Ainsi la responsabilité éthique se retrouve à la croisée des autres responsabilités. Il est éthique de rémunérer les actionnaires en contrepartie de leurs investissements dans l'entreprise par exemple (Carroll, 2016).

Figure 4: Pyramide de la RSE selon Carroll (1979)



Source : Carroll (1979)

Jones (1980) considère la RSE comme une obligation envers la société. Il s'agit d'une obligation volontaire et très étendue pour toucher d'autres groupes comme les employés, les clients la communauté, etc.

Sur la base de ces différentes définitions, nous remarquons que la définition de la RSE a intégré d'autres dimensions. La plus saillante est celle du volontariat. La RSE est une obligation envers la société dont la poursuite est volontaire. Etre socialement responsable, ne veut pas dire que le social l'emporte sur l'économique, mais une coexistence et une cohérence entre les deux.

En effet, la responsabilité économique est une pierre angulaire de de la responsabilité sociale (Carroll, 1979,1983).

1.2.1.3. Les années 1990- 2000 et plus : La RSE intégrative

Frederick (1994) trouve que l'idée principale derrière la RSE est que l'entreprise (*business*) a des obligations envers la société (*society*) dans le but de son amélioration et son bien-être (*social betterment*).

Swanson (1995) quant à lui, estime que la RSE intègre une double perspective de contrôle social de la société sur l'entreprise et de respect volontaire par l'entreprise d'un ensemble de devoirs.

Hopkins (2004) pour sa part insiste sur le traitement des parties prenantes internes et externes d'une manière socialement responsable.

Une autre définition présentée par Mc Comb (2002, p. 5) à travers laquelle il précise que « *La RSE se réfère à l'entreprise qui s'attache à des valeurs éthiques, à la transparence, aux relations avec les employés, à la conformité aux exigences légales et au respect total des*

communautés dans laquelle elle opère. Cela va au-delà des gestes occasionnels envers la communauté dans la mesure où la RSE est une philosophie d'entreprise qui oriente le processus de décision stratégique, le choix des partenaires, les pratiques de recrutement et enfin le développement de la marque ».

Cet auteur insiste sur la durabilité est la continuité des projets sociaux. Pour lui la responsabilité sociale doit représenter une philosophie d'entreprise, une partie intégrante de la stratégie.

Dans la même veine, Dalhsrud (2006) a mené une étude intéressante sur les différentes définitions recensées de la littérature entre 1980 et 2003 les plus citées de 27 auteurs. Ces dernières sont au nombre de 37 mettant en avant cinq dimensions de la RSE : la dimension relationnelle avec les parties prenantes, la dimension sociale, la dimension économique, la dimension volontariste ou philanthropique et la dimension environnementale.

Pour Dalhsrud, la RSE est un construit social qui dépend des contextes ; la relation avec la communauté, par exemple, n'est pas la même dans tous les pays ; elle peut être une dimension importante aux Etats-Unis et ne pas l'être en Chine (Su et Jie, 2015), c'est ce qui explique la multiplicité des définitions de la RSE et le manque d'universalité.

Une définition récente est donnée par Capron et Quairel-Lanoizelee (2007, p.16) où la RSE signifie *« les modalités de réponse de l'entreprise aux interpellations sociétales en produisant des stratégies, des dispositifs de management, de conduite de changement et des méthodes de pilotage, de contrôle, d'évaluation et de reddition ».*

En se basant sur la littérature existante, Su et Jie (2015) ont classé les définitions de la RSE sous forme de deux perspectives : une perspective des parties prenantes (satisfaction de toutes les parties prenantes de l'entreprise) et une perspective sociale (recherche du bien-être social via les actions menées).

Malgré la multitude de définitions, approches et tentatives de clarification du concept RSE, elles ont toutes une profonde complémentarité entre elles (Logossah, 2013) permettant l'acceptation de l'ouverture de la notion de RSE et de son caractère caméléon (Gond et Moon, 2011). Sur ce, nous allons retenir la définition présentée par la commission européenne que nous jugeons globale et en phase avec la littérature existante. La RSE est entendue comme *« la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient*

engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base »⁷

En somme, la RSE est une notion subjective parce que chacun a une idée sur le rôle que joue et doit jouer l'entreprise dans la société (Persais, 2006). C'est pour cela que chacun a sa façon de voir la manière dont la responsabilité sociale doit être.

Dans le tableau ci-dessous nous résumons les principales caractéristiques et dimensions des définitions de la RSE analysées.

Tableau 3: Synthèse des définitions de la RSE

Années	1950-60	1970-80	1990-2000 (et plus)
Caractéristiques et dimensions de la RSE	Obligations envers la société.	Obligations volontaires envers les parties prenantes. Responsabilités économiques, légales, éthiques et discrétionnaires à assumer.	RSE partie intégrante de la stratégie de l'entreprise.

Source : élaboré par nos soins.

Cette panoplie de définitions crée une confusion entre le concept de la RSE et des concepts proches que nous allons définir dans les prochains paragraphes afin de clarifier le contenu et la signification de chaque concept.

1.2.2. Concepts proches de la RSE

Deux principaux concepts sont souvent rencontrés dans la littérature et souvent confondus avec la RSE. Il s'agit des concepts de réceptivité sociale et de performance sociale des entreprises et leurs relations avec la RSE.

1.2.2.1 La réceptivité sociale

Pour certains auteurs, le concept de réceptivité sociale est venu remplacer celui de responsabilité sociale (Ackerman et Bauer, 1976 ; Frederick, 1994). Pour Ackerman et Bauer

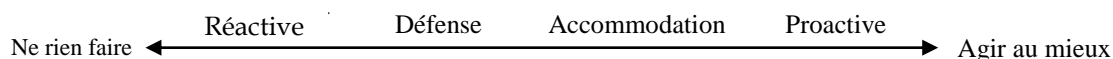
⁷ 3^{ème} communication de la Commission Européenne (octobre 2011) dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'UE en matière de RSE pour la période 2011-2014 [COM 2011].

(1976), le terme de réceptivité (réponse aux demandes sociales) est plus approprié que celui de responsabilité qui laisse entendre accomplir une obligation plus qu'une action volontaire.

Pour Frederick (1994), la réceptivité sociale ou CSR₂ (*Corporate Social Responsiveness*) est un concept ayant une orientation pratique pour résoudre les problèmes, à l'encontre de la responsabilité sociale (CSR₁) qui l'a défini en tant qu'un concept d'une orientation morale débattant des principes philosophiques.

Carroll (1979) et Wood (1991a, 1991b) trouvent que la réceptivité sociale ne remplace pas la responsabilité sociale, mais les deux notions constituent des aspects de la performance sociale⁸. Pour Carroll (1979), la réceptivité sociale est une réponse managériale aux enjeux sociaux. Elle aide les organisations à être socialement responsable sans entrer dans les débats conceptuels, c'est un continuum de non réponse à la réponse proactive : réaction, défense, accommodation ou adaptation et proaction⁹, que nous illustrons ainsi :

Figure 5: la réceptivité selon Wilson (1975)



Source : adaptée de Wilson (1975).

Wood (1991a) a analysé la réceptivité en tant qu'un processus d'évaluation environnementale, de gestion des parties prenantes et de gestion des enjeux.

- L'*évaluation environnementale* désigne l'analyse de l'environnement afin d'adapter les stratégies de l'entreprise, car comme il est connu, l'environnement est dans un continuel changement affectant la performance de celle-ci, d'où l'importance de son analyse ;
- La *gestion des parties prenantes* indique l'importance de la gestion des relations avec les parties prenantes et les partenaires clés ;
- La *gestion des enjeux* concerne les procédés internes et externes pour répondre aux demandes sociales.

Le même auteur met en cause les quatre catégories de responsabilité définies dans la synthèse de Carroll qu'il considère plutôt comme des domaines dans lesquels les principes de la RSE s'insèrent. Elle présente alors trois niveaux d'approches de ces quatre catégories.

⁸ La performance sociale est un modèle intégratif mesurant le niveau de mise en pratique de la RSE (Bakker et al. 2005). Voir infra.

⁹ Wilson (1975) in carroll (1979).

- Le *premier niveau* est institutionnel. Il repose sur le principe de légitimité selon lequel la société délègue le pouvoir de production à l'entreprise qui doit se conformer aux normes économiques, légales et éthiques existantes.
- Le *deuxième niveau* est celui de l'organisation et se fonde sur le principe de la responsabilité publique relative à son domaine d'activité et qui n'est ni entière, ni infinie.
- Enfin, le *troisième niveau* est individuel et repose sur le principe de la volonté managériale qui présente l'entreprise comme un ensemble de décisions et d'actions (salariés) relatif à une responsabilité économique, légale et éthique.

Après avoir présenté les principales explications des concepts de responsabilité et réceptivité sociale existantes dans la littérature, il est intéressant de dédier le paragraphe suivant à une notion aussi importante que les précédentes qu'est la performance sociale.

1.2.2.2 La performance sociale

La performance sociale (désormais PS) est considérée par plusieurs chercheurs comme un modèle intégratif, dans lequel la RSE et la réceptivité peuvent être classifiées (Carroll, 1999).

Carroll (1979) a développé un modèle de trois aspects clés :

- les quatre dimensions de la RSE (économique, légale, éthique et philanthropique ou discrétionnaire, (Carroll, 1979 ; 2016)).
- les enjeux sociaux auxquels l'entreprise doit répondre comme la sécurité des produits, la discrimination
- et la réceptivité sociale que nous avons définie au paragraphe précédent.

Dans le même ordre d'idées, Wartick et Cochran (1985) distinguent trois orientations du modèle de la PS, basées sur l'approche principes/processus/politiques.

- la première orientation est *philosophique*. Elle intègre la responsabilité économique et la responsabilité publique¹⁰ au niveau macro et micro.
- La deuxième orientation est *institutionnelle* de la réceptivité sociale, qui est une approche de l'accomplissement et la réalisation de la RSE (Wartick & Cochran p.767).
- La troisième orientation est dite *organisationnelle* de la gestion des enjeux sociaux qui désigne les politiques d'identification et d'analyse de ces enjeux et du développement des réponses adéquates.

¹⁰Au sens de Preston (1975).

Sur la base des deux modèles précédents, Wood (1991a, 1991b) considère que le modèle de PS est une configuration de principes de RSE, des processus, ainsi que des politiques et programmes de réceptivité sociale et finalement l'aboutissement ou le résultat du comportement social de l'entreprise. Ce dernier aspect est la forme visible de la PS désignant l'impact social qui peut être négatif (pollution) ou positif (création d'emplois).

Comme nous pouvons le remarquer, wood (1991a) à l'encontre de Wartick et Cochran (1985) a regroupé les deux aspects politique et processus, pour ajouter un dernier aspect qu'est le résultat (*outcomes*) du comportement social, permettant, d'ares le même auteur d'évaluer la performance ou l'engagement social de l'entreprise.

Ces notions, comme nous les avons présenté, ne sont pas substituables mais complémentaires dans la mesure où la RSE propose les principes directeurs guidant tout le modèle, la réceptivité sociale propose la manière pratique avec laquelle il faut réaliser le modèle (Wartick & Cochran, 1985), et la PS est une évolution de la maturité de la réflexion dans le domaine de la RSE (Igalens et Gond, 2005), une déclinaison opérationnelle de celle-ci (Taoukif, 2014), proposant la mesure du niveau de mise en pratique de la RSE (Bakker et al., 2005) et l'évaluation du modèle (l'entreprise est responsable ou pas , réceptive ou non).

Sur la base de la littérature existante, nous pouvons avancer que la RSE a suivi un enchainement évolutif, d'une orientation éthico-religieuse (Bowen, 1953), cherchant à répondre aux demandes sociales sans avoir forcément une contrepartie (Caroll et Shabana, 2010) à une orientation performance, où l'entreprise cherche à rentabiliser son investissement dans les projets sociaux et partant améliorer sa performance financière (Hamidu et al., 2015). En effet, cette évolution conceptuelle est pour Gond et Igalens (2008) une construction théorique de la RSE, qui a passé d'une orientation philosophique et normative (CSR₁) à une orientation stratégique et pragmatique (CSR₂) pour arriver à une orientation intégrative et synthétique (PS).

Dans le cadre de notre recherche, nous allons utiliser RSE et PSE pour designer la même réalité de l'engagement social et environnemental de l'entreprise.

2. Émergence de la RSE

Afin de clarifier davantage le concept de la RSE, il est intéressant de comprendre ses origines, et son évolution conceptuelle. Mais encore faut-il apprécier son émergence et son

évolution « géographique ». C'est l'objectif de cette section. Nous allons premièrement mettre le point sur l'adoption de la RSE dans les régions émergentes et en développements et comment cette notion est partie des Etats-Unis pour être adoptée et connu du monde entier. Et deuxièmement, nous allons analyser en détail la RSE au Maroc, qui est notre terrain d'investigation.

2.1. Mondialisation du concept de la RSE

Le concept de la RSE est apparu aux Etats-Unis et il s'est graduellement propagé pour toucher presque toutes les régions du monde.

Dans ce cadre, nous allons montrer comment le concept de la RSE s'est mondialisé.

2.1.1. Des Etats-Unis ...

Les prémisses de la RSE ont apparu dès la fin du 19^{ème} siècle avec la révolution industrielle (Carroll, 2008).

Dans les Etats-Unis d'Amérique, les villes étaient semblables à des campagnes qui se développaient autour d'un industriel, qui possédait généralement l'ensemble des infrastructures sociales à savoir : logement, hôpital, école, église, etc. (Heald, 1988 ; cité par Garriga et Melé, 2004). Les ouvriers étaient souvent obligés de s'endetter auprès des magasins et des services de santé appartenant à l'entreprise afin de pouvoir vivre. Ce qui crée la dépendance des ouvriers vis-à-vis de leurs employeurs. A cette époque, les entreprises jouaient un rôle très important dans le domaine de la santé et de l'éducation pour les ouvriers et leurs familles. En conséquence elles exerçaient souvent un pouvoir abusif sur la vie de leurs employés.

Au cours du 19^{ème} siècle, l'intervention de l'État s'est élargie en termes de système de protection sociale, éducation, etc. ce qui a rétréci le rôle des entreprises dans la vie sociale des ouvriers à des œuvres caritatives ou culturelles (Heald, 1988 ; cité par Garriga et Melé, 2004).

Il convient de signaler que les académiciens n'ont commencé à analyser le concept qu'à partir des années 1950-60. Depuis, une prolifération des études sur la RSE ont donné lieu à la délimitation de sa définition et de son champ d'application.

La RSE a été approchée au début sous un angle orthodoxe, se référant à l'acception américaine qui est une acception éthico-religieuse et morale (Ben Yedder & Zaddem, 2009). D'où l'intérêt de parler d'éthique dans l'entreprise et dans le cadre d'un lien contractuel entre l'entreprise et la société.

Plusieurs études se sont succédées pour mesurer l'impact de l'engagement social sur la performance financière (Bowman et Haire, 1975) et pour présenter un cadre théorique de la relation entre la RSE et la performance financière (Freeman, 1984,1994). Toutefois, la RSE n'a pas fait l'unanimité en Amérique, tant en ce qui concerne sa pratique que son intérêt managérial (théorie libérale). Ce débat ouvert a permis l'exportation de ce concept vers l'Europe.

2.1.2. ... vers l'Europe de l'Ouest

Le débat sur la RSE en Europe a été remarquablement ouvert au milieu des années 1990 (Ben Yedder & Zaddem, 2009). Si aux Etats-Unis l'origine de la RSE est religieuse, en Europe elle est institutionnelle et sociale, référant à l'acception française, motivée par la société civile et le développement durable.

La RSE a trouvé un terrain fertile pour son développement dans le courant paternaliste qui dominait l'Europe de l'Ouest.

L'ouverture formelle du débat a été promulguée par la Commission Européenne en 2001¹¹ dans son essai de définition de la RSE et de sensibilisation des entreprises des questions sociales et environnementales.

L'intégration de la RSE a été poussée par les revendications de la société (Taleb, 2013). Consciente de son importance, les autorités publiques ont aussi contribué à l'intégration de la RSE par les réglementations (loi NRE¹² par exemple).Ce dernier facteur constitue une principale différence entre le développement de la RSE en Amérique du Nord et en Europe.

¹¹Commission des communautés européennes (2001) « Promouvoir un cadre européen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises », LIVRE VERT, Bruxelles, le 18.7.2001.

¹²C'est la loi des Nouvelles Régulations Economiques ayant pour objectif de réduire les effets néfastes des dysfonctionnements internes et de la mondialisation. Cette loi oblige les entreprises françaises cotées de publier conjointement avec leurs rapports annuels financiers, des données sur les conséquences environnementales et sociales de leurs activités. https://www.rsnews.com/public/dossier_eco/loi-nre.php?rub=1 , consulté le 23 octobre 2018.

En effet, les gouvernements européens incluent les considérations sociales et environnementales dans la réglementation et les textes de lois (Matten et Moon, 2005, 2008).

2.1.3. ... jusqu'aux régions émergentes et en développement

La création d'institutions puissantes pour promouvoir, instaurer et piloter les démarches et projets de la RSE est le moyen principal d'importation de ce concept en Asie. Toutefois, l'Asie se caractérise par des disparités des économies et richesses de ses pays, ce qui influence l'appropriation de l'engagement social différemment d'un pays à l'autre.

Dans les pays asiatiques (les plus développés comme le Japon, le Singapour, la Chine), les entreprises sont conscientes du rôle que doit jouer la RSE dans l'instauration de la confiance et de la bonne image de marque auprès des parties prenantes (Chapple et Moon, 2005). La forme la plus répandue de la RSE est la participation dans la communauté (philanthropie, parrainages, etc.). En Chine particulièrement, elle concerne essentiellement les conditions de travail, la santé professionnelle et les droits humains (Mc Bean, 2003).

Le courant communiste des pays de l'Europe de l'Est a facilité l'importation du concept de la RSE ainsi que l'existence des firmes multinationales qui ont catalysé les pratiques RSE dans ces pays illustrés par des actions philanthropiques et des projets communautaires.

L'état des lieux de la RSE est très embryonnaire et divergent d'un pays à l'autre de l'Amérique Latine. Elle est liée à la création de valeur et à la performance financière dans les pays comme l'Argentine, le Chili et le Brésil et à la philanthropie dans les autres pays. Elle est généralement poussée par les parties prenantes étrangères (gouvernements, organisations financières internationales, institutions multilatérales, etc.).

Quant à la RSE dans le contexte africain, elle s'est développée grâce aux valeurs humaines déjà enracinées dans le peuple africain (Lutz, 2009) ainsi que la religion islamique qui a facilité l'appropriation du concept (Visser, 2008).

La majorité des actions RSE pratiquées en Afrique par les entreprises sont issues des grandes entreprises multinationales (Visser, 2008) et concernent les questions liées à la pauvreté, l'éducation, etc. Malgré cette prise de conscience croissante de la part des entreprises et des gouvernements africains, ce continent est dans la traîne des pays dans la pratique et la recherche académique dans le domaine de la RSE qui n'existent guère dans plusieurs pays africains (Ofori, 2007 ; Visser, 2008).

2.2. La RSE au Maroc

En raison de nombreux facteurs, la RSE est apparue au Maroc et la progression de sa pratique est remarquable. Dans le cadre de cette section, nous aborderons d'abord les facteurs d'émergence, puis les pratiques et l'état de lieux de la RSE dans ce pays.

2.2.1. Les facteurs d'émergence de la RSE au Maroc

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'émergence de la RSE au Maroc. Nous allons faire le tour des principaux facteurs et montrer en quoi ils ont favorisé la genèse de ce concept.

2.2.1.1. Les facteurs liés au contexte socio-économique marocain

Le Maroc s'est lancé depuis une dizaine d'années dans un processus de mise à niveau économique accéléré. Des grands programmes nationaux et régionaux suivent une politique économique sectorielle : dans le secteur primaire, le secteur d'industrie (plan Emergence), ainsi que plusieurs actions pour améliorer le secteur touristique. Il faut rappeler que tous ces projets se sont accompagnés par une mise en place d'infrastructures (autoroutes, ports, aéroports, etc.).

Tous ces efforts ont créé, d'une part, une bonne situation économique se caractérisant par un PIB par habitant en croissance et une expansion des investissements privés étrangers et nationaux (les filières automobiles et aéronautiques) (Vedie, 2014).

En présence de cette situation, le coût environnemental s'élève de plus en plus ; selon le ministère d'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, la dégradation du patrimoine naturel du pays représente entre 3% et 5% du PIB. En plus de cela, les inégalités et les disparités sociales persistent, pour ne pas dire se creusent (les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent).

Face à cette situation, le Maroc a compris la nécessité de s'engager volontairement dans la logique du développement durable¹³ (Yanat et Scouarevec, 2005) tout en étant conscient des

¹³Le développement durable c'est « un développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. » Rapport Brundtland de 1987.

problèmes et risques liés à l'environnement (réchauffement climatique, sécheresse, etc.) suite à la croissance économique réalisée (El Hila et Amaazoul, 2011). Le développement durable (désormais DD) prend en considération outre les aspects économiques, des aspects environnementaux et sociaux liés à des enjeux à long terme. Il permet de réaliser la croissance attendue en sauvegardant l'environnement, et en partageant les fruits de cette croissance entre toutes les couches de la société pour minimiser les inégalités sociales et réaliser un développement équitable.

Cet engagement est motivé par une volonté royale et gouvernementale et s'est concrétisé par l'adhésion à divers protocoles et la signature de plusieurs conventions.

Parmi les conventions signées par le Maroc, nous citons entre autres :

- La convention de Vienne en 1995 pour la protection de la couche d'Ozone ;
- La convention sur les changements climatiques en 1995 ;
- La convention sur la diversité biologique en 1995 ;
- La convention de Bâle en 1995 pour le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination.

Plusieurs initiatives ont été également entreprises pour témoigner de l'engagement du Maroc en matière de DD :

- La création d'un Conseil National de l'Environnement (CNE) en 1995 ;
- Le lancement par sa majesté le roi Mohamed VI l'initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en 2005 ;
- Les intégrales de l'investissement organisées par la direction des investissements extérieurs en 2005 où sa majesté le roi a exprimé l'adhésion vive du Maroc aux valeurs du DD : « *Nous suivons, avec le plus haut intérêt, l'émergence d'un mouvement d'investissements et de placements financiers couplant les objectifs légitimes de rentabilité et de profits à des critères, non moins légitimes et universels, de responsabilité sociale et de développement humain et durable* »¹⁴.
- La création de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) en 2008 ;
- L'élaboration de la Charte Nationale de l'Environnement et le Développement Durable en 2010 formalisée dans la loi cadre n°99-12 fixant les principaux objectifs de l'Etat marocain en matière de DD et préparant le terrain pour l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui a été

¹⁴Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi MOHAMMED VI, adressé à la troisième édition des Intégrales de l'Investissement, tenue en 2005.

en concertation entre le secteur public, le secteur privé et la société civile pour la période 2015-2020. Elle se base sur quatre principes à savoir la conformité internationale, la conformité avec la loi cadre n° 99-12, l'engagement de toutes les parties prenantes à la réalisation de ses objectifs, et l'assurance de son opérationnalisation.

Le Maroc a aussi adhéré aux protocoles et pactes mondiaux suivants :

- Le protocole de Montréal en 1992 pour la protection de la couche d'Ozone ;
- Le protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée en 1999 ;
- Le protocole de Kyoto en 2002 concernant les changements climatiques ;
- Le lancement du projet du Pacte Mondial au Maroc en 2006.

Tout cela montre l'engagement ferme du Maroc en faveur du DD. Cependant, pour l'opérationnaliser, il faut disposer d'un cadre législatif et réglementaire adapté et mis à jour. Le cadre législatif marocain a été encore insuffisant et incomplet pour couvrir les aspects de ces conventions.

C'est pour cela, il a fallu enrichir la réglementation marocaine pour s'adapter aux valeurs de la RSE (M'Hamdi et Trid, 2009), en particulier dans l'aspect environnemental, en promulguant 3 lois dès 2003 : la première concerne la protection de l'environnement, la deuxième est relative aux Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE), la troisième est relative à la lutte contre la pollution de l'air. Et dans l'aspect social, en instaurant une législation du travail qui s'est étalée sur 3 décennies, et qui a pour objectif d'assurer une meilleure flexibilité du marché du travail en présentant plusieurs types de contrats adaptés à la situation de recrutement (les CDI, CDD, etc.) et en ratifiant la convention internationale du travail sur les agences privées de l'emploi, d'instaurer le droit conventionnel en établissant un équilibre entre la liberté syndicale et la liberté du travail, et d'améliorer les conditions de travail en général (sécurité et hygiène de travail, représentation syndicale, ...).

De ce fait, l'entreprise est contrainte de s'adapter à une réglementation exigeant le respect de l'environnement et du droit de travail. En d'autres termes, respecter les principes de la RSE pour ne pas faire face à des coûts de mise en conformité et de responsabilité juridique.

2.2.1.2. Les facteurs liés à la mondialisation

Le contexte international de mondialisation a contribué fortement à la diffusion et la vulgarisation de la RSE des Etats-Unis à l'Europe (Lapalle, 2012) puis en Afrique et

particulièrement au Maroc. Cette mondialisation, s'est accompagnée sans doute, par une ouverture de l'économie marocaine sur le monde. Cette ouverture concerne principalement :

- Les accords de libre-échange avec plusieurs pays (les États-Unis, l'Union Européenne, la Turquie...) qui consistent en le rapprochement des législations pour faire face à certains problèmes en matière de travail par exemple. De ces accords va résulter une concurrence acharnée entre les entreprises marocaines et celles étrangères. Cette concurrence exige des entreprises nationales d'adapter leurs stratégies, leurs offres de produits aux consommateurs nationaux mais aussi étrangers qui sont de plus en plus exigeants aux questions sociales et environnementales.
- La multiplication des sous-traitances qui est devenu un secteur très prometteur avec 50 MDH annuellement de chiffre d'affaires grâce à la participation significative du PNEI pour développer cette activité¹⁵. Les sous-traitants sont tenus d'adapter leurs stratégies et leur gestion à celles de leurs donneurs d'ordre étrangers qui sont avisées sur l'importance de la RSE et qui impose dans les contrats de sous-traitances certaines règles comme l'utilisation des énergies renouvelables, l'interdiction du travail des enfants, bonnes conditions de travail, etc.
- Les investissements directs étrangers (IDE) et l'ouverture des filiales des firmes multinationales (FMN) ont donné lieu à la délocalisation des entités économiques mais aussi de leur management, qui est devenu de plus en plus responsable (Filali Meknasi, 2009) ce qui a déclenché les pratiques RSE dans la sphère économique marocaine.

Le développement des Technologies d'Information et de Communication (TIC) a permis à la population marocaine de s'équiper par les dernières technologies en termes d'ordinateurs et téléphones mobiles, de se connecter à internet et aux réseaux sociaux, ce qui a facilité la communication et le partage d'information. Elles permettent de mettre en contact des personnes qui ne se connaissent même pas, sans un réel lien mais qui ont les mêmes besoins et les mêmes revendications. Cette facilité de partage d'information à grande échelle a participé à l'accroissement de la prise de conscience de la population marocaine de leurs droits au sein

¹⁵Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (2015). *la sous-traitance industrielle au Maroc*. Fiche marché d'août 2015.

de la société (à l'information, de travail, de consommateurs, etc.) et a créé un nouveau moyen de pression sur les entreprises.

L'entreprise se trouve alors confrontée à un environnement de plus en plus aléatoire. Elle est amenée à composer avec la prise de conscience accrue des citoyens marocains de leurs besoins et de leurs droits. Ainsi, l'ouverture de l'économie marocaine sur le marché mondial implique une concurrence intense surtout pour les entreprises exportatrices qui doivent satisfaire le marché étranger avisé, et pour les sous-traitées aussi qui sont obligées de garantir le respect et la tenue des contrats exigés par les donneurs d'ordre imposant le respect de l'environnement, du droit de travail, etc.

2.2.1.3. Les facteurs liés à la culture et aux valeurs marocaines

La RSE dans son cadre institutionnel et académique est émergent au Maroc, mais sa pratique est depuis toujours ancrée chez les dirigeants se matérialisant dans le respect des principes de la religion et les valeurs de la société marocaine ; comme le dirigeant qui se soucie des familles de ses ouvriers ou qui est transparent avec ses fournisseurs et clients pour respecter les règles de commerce en Islam. Ceci existait mais d'une manière informelle et sans une réelle conscience que cela répond à certains aspects de la RSE ce qui explique en partie la réticence de certains dirigeants qui voient qu'obtenir un label ou s'engager dans la RSE formellement et solennellement est coûteux et sans utilité puisqu'il peut le faire (d'une manière informelle) sans investir autant.

Cependant, nous pouvons considérer que la culture marocaine a été un champ fertile pour développer l'adoption de la RSE, étant donné que la RSE n'est pas un concept radicalement nouveau ou étranger aux valeurs marocaines, mais au contraire il attire le respect de plusieurs dirigeants et citoyens.

Ces facteurs ont exigé de l'entreprise d'assumer non seulement sa responsabilité économique (assurer la production des biens et services), mais aussi d'assumer sa responsabilité sociale et environnementale envers la société où elle opère en intégrant la logique DD à son niveau : la RSE.

Le débat sur la RSE est d'actualité au Maroc. Plusieurs initiatives ont été réalisées pour inciter l'entreprise à adopter un comportement socialement responsable et plusieurs actions ont été réalisées par celles-ci. Quelle est l'état des lieux de la RSE au Maroc ?

2.2.2. Les manifestations de la RSE au Maroc : état des lieux

« *La responsabilité sociale des investisseurs a pour pendant et pour condition la responsabilité sociale des entreprises. À cet égard, Nous suivons avec intérêt et satisfaction l'action des entreprises marocaines qui se sont volontairement engagées dans cette voie* » (Extrait du Message de S.M. le Roi à la troisième édition des « Intégrales de l'Investissement », 2005). Le discours royal ne marque pas seulement l'engagement continu du Maroc dans le développement durable, mais il incite tous les acteurs économiques et particulièrement l'entreprise d'adhérer à cette logique et d'assurer sa responsabilité sociale.

Malgré cela, l'adhésion des entreprises marocaines aux principes de la RSE reste timide, parce que la compréhension de ce concept et la manière de son opérationnalisation reste limitée et ambiguë surtout chez les PME (El Abboubi & El Kandoussi, 2009). C'est pour cela, elle a fallu expliquer et inciter les entreprises à intégrer la RSE dans leurs stratégies via les normes et labels qui opérationnalisent les principes RSE et présentent plusieurs avantages incitatifs.

2.2.2.1. Les normes

Une norme est « *un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné* »¹⁶. Elle peut être à vocation internationale ou nationale.

▪ ***Les normes à vocation internationale***

Elles sont principalement des normes élaborées par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).

- *La norme ISO 26000* : c'est le fruit d'un long processus lancé par l'ISO en 2005 dans plus de 90 pays et en concertation avec toutes les parties prenantes. Elle contient les sept questions centrales de la responsabilité sociétale qui sont la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, et les communautés et développement local. Son objectif n'est pas la certification mais, l'aide des organisations à contribuer au développement durable et comprendre comment opérationnaliser la responsabilité sociale.

¹⁶NF EN 45020 (juillet 2007) Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général (norme identique à la norme ISO/CEI guide 2 :2004).

- *La norme ISO 14001* : cette norme prescrit les exigences relatives au système de management environnemental (S.M.E.). Elle mesure l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement en vue de certification et d'incitation à l'adoption des dernières technologies en la matière. Le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 au Maroc a connu une vraie expansion, de 56 entreprises en 2004 à 176 en 2017¹⁷.
- *La norme ISO 22000* : cette norme concerne le Système de Management de la Sécurité des Denrées Alimentaires (SMSDA). Elle garantit la sécurité de tous les acteurs des chaînes mondiales d'approvisionnement en aliments, quelque soit leurs secteurs d'activité et leur taille, et permet de réduire les risques liés à cette sécurité. Elle présente l'avantage de satisfaction des consommateurs via la production de produits sûrs et de bonne qualité alimentaire, l'implication du personnel et la maîtrise des dangers liés à la sécurité des aliments ce qui permet de satisfaire les exigences réglementaires. Le nombre d'entreprises certifiées ISO 22000 au Maroc s'élève à 86 entreprises en 2017 par rapport à 29 en 2007¹⁸.
- *L'OHSAS 18001* : une norme britannique qui prescrit les exigences relatives au management de la santé et la sécurité au travail. Elle permet une meilleure gestion des risques en réduisant le nombre d'accidents de travail, et des problèmes de santé liés à la nature de l'activité exercée.

▪ ***Les normes à vocation nationale***

Elles sont principalement élaborées par l'IMANOR (Institut Marocain de Normalisation) créé en 2010 pour mettre en phase les entreprises marocaines avec les normes internationales. Cet institut est composé de représentants de l'Etat, du secteur privé et des consommateurs. Il vient en substitution du SNIMA (Service de Normalisation Industrielle Marocaine) qui était rattaché au ministère chargé de l'Industrie. Nous citons :

- *La certification de la mise en conformité sociale (NM 00.5.601)* : c'est une attestation délivrée par l'IMANOR pour accompagner les organismes marocains à implémenter la norme ISO 26000 et à respecter et appliquer la réglementation sociale en vigueur en termes de code de travail, assurance maladie obligatoire,

¹⁷The ISO survey of certifications, (2017). 02. ISO 14001 - data per country and sector - 1999 to 2017. <https://isotc.iso.org/livelink/livelink?func=ll&objId=18808772&objAction=browse&viewType=1>

¹⁸ The ISO survey of certifications, (2017).05. ISO 22000 - data per country - 2007 to 2017. <https://isotc.iso.org/livelink/livelink?func=ll&objId=18808772&objAction=browse&viewType=1>

accidents de travail et protection sociale en concertation avec tous les partenaires sociaux. Elle s'adresse à tous les secteurs d'activité et présente l'avantage de l'implication et la motivation du personnel et sa satisfaction au travail.

- *Le Label¹⁹Halal Maroc (NM 08.0.800)* : il est développé par l'IMANOR avec le Conseil Supérieur des Oulémas pour mettre en place les exigences relatives aux aliments Halal. Ceci permettra aux entreprises de satisfaire une très large panoplie de consommateurs soucieux de la traçabilité du caractère Halal des produits²⁰.

2.2.2.2. Le label RSE de la CGEM

Le label CGEM (Confédération Générale des entreprises du Maroc) pour la responsabilité sociétale des entreprises, mis en place en 2007 en partenariat avec Vigéo²¹, est considéré comme l'initiative unique de ce genre en Afrique et dans le monde arabe, attestant la conformité des pratiques de gestion de l'entreprise aux objectifs de la charte RSE élaborée par la confédération. Cette charte étant le principal référentiel d'octroi du label, elle se matérialise par neuf axes inspirés des principes de la norme ISO 26000 et adapté à la législation marocaine en vigueur.

Les neuf axes d'engagement de la Charte RSE de la CGEM sont :

- *Le respect des droits humains* : cet axe a pour but d'améliorer la situation des employés au sein des entreprises et de promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'exercice du droit syndical ;
- *L'amélioration en continu des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles* : cela concerne la recherche du perfectionnement professionnel en termes de compétences, sécurité et qualité de vie au travail en général ;
- *La préservation de l'environnement* : elle concerne toutes les actions menées par l'entreprise pour optimiser son emploi des ressources naturelles comme l'eau et

¹⁹Selon le guide d'information du label RSE de la CGEM, 2011, Un label social ou environnemental est un moyen de communiquer sur les conditions sociales et environnementales qui entourent la fabrication d'un produit ou la prestation d'un service.

²⁰ IMANOR, label Halal Maroc, NM 08.0.800. <http://www.imanor.gov.ma/certification-halal/>

²¹ Le groupe Vigéo a lancé son activité au Maroc en 2004. Vigéo est une agence européenne de notation en responsabilité sociale et est le partenaire scientifique de la CGEM dans l'élaboration de la charte et du label RSE de la CGEM. Elle note les entreprises cotées selon six domaines d'évaluation (environnement, droits humains, ressources humaines, gouvernement d'entreprise, comportement sur les marchés et l'engagement sociétal).

- l'énergie par exemple, ainsi que les actions menées dans le sens de minimiser les externalités négatives de ladite entreprise et de protéger le milieu naturel ;
- *La prévention de la corruption* : elle consiste à interdire tout comportement de paiement illicite pour obtenir un avantage pour l'entreprise. Cet axe englobe aussi les formations à caractère disciplinaire en vue d'attirer l'attention du personnel à l'engagement de l'entreprise contre la corruption ;
 - *Le respect des règles de la saine concurrence* : comme c'est noté au niveau de la charte, l'entreprise est tenue de ne pas pratiquer de la sous-facturation, de ne pas réaliser des contrefaçons, et de ne pas conclure ni exécuter des accords visant à imposer des prix ou à participer à des partages des marchés ;
 - *Le renforcement de la transparence du gouvernement d'entreprise* : il concerne la communication régulière des informations fiables, la promotion du contrôle interne et la disposition d'un système objectif de gestion de ressources humaines (nomination, évaluation, rémunération et promotion) ;
 - *Le respect des intérêts des clients et des consommateurs* : ceci consiste à s'assurer de la qualité des biens et services produits, de la fiabilité des informations divulguées aux consommateurs concernant la publicité, la composition, le prix, l'utilisation,.... S'assurer aussi de la prise en compte sérieuse des réclamations des clients et son traitement et du respect des données personnelles de ces derniers ;
 - *La promotion de la responsabilité sociétale des fournisseurs et sous-traitants* : cet axe consiste d'une part à respecter l'engagement contractuel auprès des fournisseurs et sous-traitants, et d'autre part d'inciter ces derniers à respecter les droits humains de leurs salariés et l'environnement en privilégiant des contrats à caractère durable et incitatif aux principes de la responsabilité sociétale ;
 - *Le développement de l'engagement envers la communauté* : c'est un aspect assez important en responsabilité sociale. Il concerne les projets mis en action par l'entreprise pour : favoriser le développement de la communauté au niveau humain, économique et culturel : améliorer l'employabilité des jeunes ; répondre aux besoins des riverains ; et contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie.

La validité du label est de trois ans avec des évaluations de suivi annuelles renouvelable suivant la volonté de l'entreprise et en respectant les mêmes procédures de la primo-évaluation. Ce label n'est pas à la portée des grandes entreprises seulement, mais aussi des

PME puisqu'il y a un soutien au financement effectué par MAROC PME qui est de 70% à 80% du coût global de la prestation de labellisation de la CGEM.

L'objectif de la CGEM est d'inciter les entreprises à être socialement responsable, améliorer leur compétitivité au niveau national et international et faciliter leur accès aux marchés étrangers. C'est pour cela elle conclut des partenariats avec divers organismes (la Direction Générale des Impôts, le groupe Banques Populaires, la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et l'Administration) pour faire bénéficier les entreprises labellisées de plusieurs avantages comme la tarification spéciale, le traitement personnalisé et la facilitation des procédures, la réduction et/ ou l'exonération des tarifs bancaires, etc.

Actuellement, 92 entreprises sont labellisées RSE de la part de la CGEM²². 19% de ces entreprises sont cotées en bourse. Pour les secteurs d'activité, ils sont ventilés entre banques et assurances (9%), agroalimentaire (11%), distribution (9%), industrie minière (10%), industrie chimique (8%), 30% prestation de différents services (électricité, transport et logistique, services informatiques, télécommunications) et bien d'autres. Nous remarquons, alors, que le tissu des entreprises marocaines n'est pas assez sensible à l'importance de la labellisation vu que le nombre des entreprises labellisées est limité soit parce qu'elles ne voient pas les avantages qu'elles peuvent tirer dans le fait d'être labellisées, ou qu'elles ne sont pas assez conscientes du concept même de la RSE.

La recherche académique sur la RSE et sa pratique au Maroc sont encore dans leur état embryonnaire vu le manque d'informations nécessaires et le caractère « nouveau-né » de la RSE dans ce contexte-là. Certes, le label RSE de la CGEM permet d'avoir une idée sur le niveau de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, mais ce n'est pas suffisant, car il existe une panoplie d'entreprises non labellisées et socialement responsable. Donc, ce n'est pas parce que l'entreprise ne dispose pas du label qu'elle n'est pas socialement responsable .

Une initiative très intéressante et incitative est celle des trophées de « Top performers RSE » décernés par Vigéo pour les entreprises cotées à la bourse de Casablanca ou émettrices de titres obligataires (qu'elles soient labellisées ou non), mettant en avant ainsi la meilleure compréhension et opérationnalisation des principes de RSE dans leurs stratégies managériales. Ces entreprises ont été évaluées sur la base d'un référentiel de 38 caractères et de plus de 330

²²<http://rse.cgem.ma/liste-entreprises-labellisees.php> dernière consultation le 07/11/2017.

indicateurs. En 2015, ces trophées ont été décernés à 10 entreprises, en 2017 le nombre augmente à 15 entreprises. Ceci montre l'intérêt et la prise de conscience croissante de l'importance de la pratique RSE au Maroc.

Tableau 4: Comparaison des Top performers 2015 et 2017

Entreprises	Critères objets de meilleures performances 2015	Critères objets de meilleures performances 2017
BMCE BANK	Information aux clients / Non- discrimination et promotion de l'égalité entre les genres / Stratégie environnementale / Contribution aux causes d'intérêt général (éducation) / Dialogue social / Renforcement des compétences et de l'employabilité / Respect des droits des actionnaires.	Information clients/ Respect des droits humains fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits/ Non-discrimination / Définition de la stratégie environnementale / Offre de produits et de services verts / Maîtrise des consommations d'énergie et réduction des émissions polluantes / Contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général / Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité.
BMCI	Formalisation de la politique anti- corruption.	Information clients / Orientation responsable des contrats / Respect des droits humains fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits / Non-discrimination / Offre de produits et de services verts / Prise en compte de l'impact sociétal des produits / services développés par l'entreprise / Contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général / Equilibre des pouvoirs et efficacité du CA / Audit et mécanismes de contrôle / Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité.
COSUMAR	Formalisation et intégration de la stratégie environnementale.	Prise en compte des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement / Maîtrise des impacts sur l'eau / Maîtrise des consommations d'énergie et réduction des émissions polluantes.

Holcim	Gouvernance : Efficacité des systèmes d'audit et des mécanismes de contrôle.	Sécurité du produit / Prise en compte des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement / Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective / Promotion du dialogue social. ²³
LAFARGE	Prévention de la corruption / Sécurité du produit / Maîtrise des consommations d'énergie et réduction des émissions polluantes.	
LYDEC	Non- discrimination et promotion de l'égalité entre les genres / Maîtrise des impacts sur l'eau / Contribution aux causes d'intérêt général.	Non-discrimination / Contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général / Amélioration des conditions de santé-sécurité.
MANAGEM	Renforcement des compétences et de l'employabilité / Amélioration continue des conditions de santé- sécurité / Prévention des risques de pollutions (sols, accidents) / Respect des droits des actionnaires.	Prise en compte des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement / Prévention de la corruption / Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective / Définition de la stratégie environnementale / Prise en compte des risques de pollutions (sols, accidents) / Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité / Maîtrise des risques de pollutions locales / Engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'activité / Respect des droits des actionnaires / Gestion responsables des restructurations / Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité / Amélioration des conditions de santé-sécurité.
MAROC TELECOM (Ittissalat Al Maghrib)	Amélioration continue des conditions de santé/sécurité / Maîtrise des consommations d'énergie / Développement et accessibilité des produits et services / Qualité du reporting sur la responsabilité sociale.	Orientation responsable des contrats / Prévention de la corruption / Respect des droits humains fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits / Maîtrise des consommations d'énergie et réduction des émissions polluantes / Amélioration des conditions de santé-sécurité

²³Les deux entités (Holcim et Lafarge) ont été fusionnées depuis juillet 2015.

OCP	Réduction des émissions atmosphériques.	Prise en compte des risques de pollutions (sols, accidents) / Engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'activité.
SMI	Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective / Eco-conception et stratégie environnementale / Promotion du dialogue social / Engagement en faveur du développement socio-économique du territoire d'activité.	Prise en compte des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement / Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective / Définition de la stratégie environnementale / Prise en compte des risques de pollution (sols, accidents) / Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité / Maîtrise des niveaux de pollution locale / Engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'activité / Respect des droits des actionnaires / Promotion du dialogue social / Gestion maîtrisée des restructurations.
ATTIJARIWAFABANK	-	Information clients et Non-discrimination.
CENTRALE DANONE	-	Sécurité du produit.
LESIEUR CRISTAL	-	Sécurité du produit.
OULMES	-	Coopération durable avec les fournisseurs.
TAQA MOROCCO	-	Prévention des risques de pollution (sols, accidents) / Respect des droits des actionnaires / Promotion du dialogue social.
Wafa ASSURANCE	-	Orientation responsable des contrats.

Source : Tableau adapté des informations recueillies du site de vigéo : www.vigeo-eiris.com²⁴.

D'après ce tableau, nous remarquons que le nombre d'entreprises a augmenté de 10 entreprises à 15. Les critères des performances des entreprises qui ont fait l'objet d'un décernement consécutif, ont connu une amélioration et aussi une augmentation du nombre de critères. Ceci montre que le tissu d'entreprises au Maroc prend conscience des principes de la RSE et de leur importance d'une manière progressive, ainsi que les entreprises améliorent continuellement leur compréhension de ce concept et font des efforts pour l'opérationnaliser,

²⁴Dernière consultation le 17/07/2017.

à l'instar de *Managem* ou *SMI* qui ont prouvé d'un grand apprentissage et qui ont réussi sur plusieurs actions (critères) non réalisées auparavant.

La pratique de la RSE au Maroc est trouvée par les chercheurs (Barmaki et Aitcheikh, 2014) comme une pratique en phase avec le niveau développement socio-économique du pays, ce qui montre que le Maroc assure un développement respectant à la fois l'économique, le social et l'environnemental.

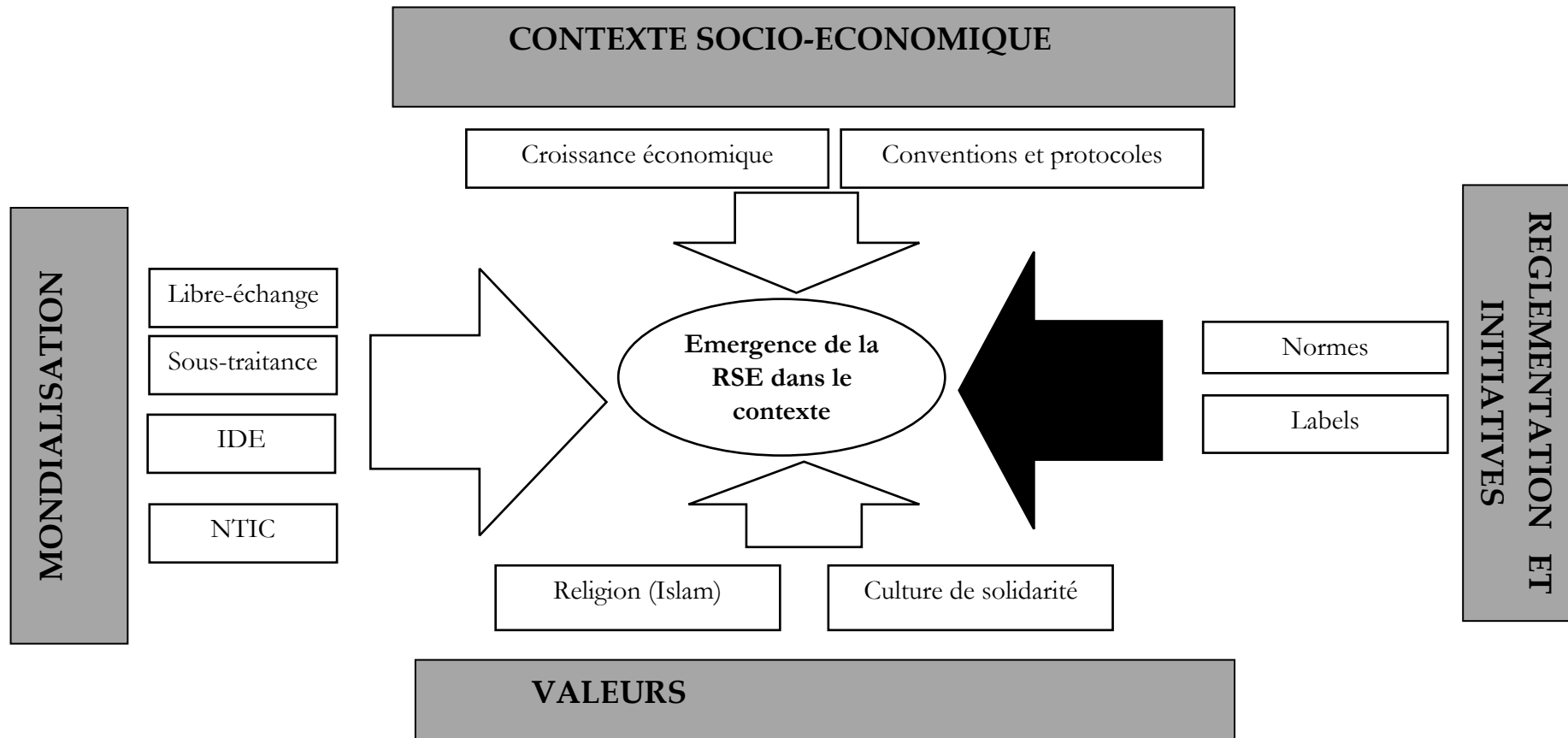
Ces mêmes chercheurs sont arrivés au constat qu'au Maroc la RSE est à un niveau intermédiaire par rapport aux autres pays africains, précédée par l'Afrique du Sud, et suivie par la Tunisie et le Sénégal notamment. Ceci peut être expliqué par la compréhension restreinte de la RSE par la majorité des entreprises qui voient la RSE sous une forme d'actions en faveur des ressources humaines (El Abboubi et El Kandoussi, 2009 ; Cherkaoui, 2016b), alors que les actions en termes de RSE sont en faveur de toutes les parties prenantes et non seulement les ressources humaines de l'entreprise (Freeman, 1984).



Cette compréhension restreinte et trop limitative explique l'ambiguïté de l'opérationnalisation de la RSE et sa pratique limitée. Parce que malgré les efforts consentis et les premiers résultats, il reste encore un travail à faire pour faire adhérer, volontairement, le plus grand nombre d'entreprises qui sont encore réticentes face à l'investissement en RSE.

Si nous voulons caractériser l'état des lieux de la RSE au Maroc, nous pouvons dire qu'elle se distingue par des disparités de prise de conscience (prise de conscience dans le sens de la compréhension des principes RSE et de leurs intérêts et sa pratique formelle) entre :

- Des entreprises hautement conscientes, surtout celle cotées en bourse puisqu'elles figurent et sur la liste des entreprises labellisée et sur les top performers de Vigéo ;
- Des entreprises moins conscientes ne voyant en RSE qu'une source de coûts ;
- Et le niveau intermédiaire des entreprises qui veulent s'engager mais qui n'ont ni les moyens ni les qualifications nécessaires pour disposer d'une stratégie sociale et environnementale.

Figure 6: Schéma de la RSE au Maroc



Référence :  Facteurs facilitateurs, catalyseurs.  Facteurs incitateurs.

Source : élaboré par nos soins

Le chapitre I nous a permis de positionner la RSE théoriquement et conceptuellement.

Le concept de la RSE puise ses origines de différentes écoles de pensée. La principale est celle concernée par les interactions entreprise–société (*Business and society Field*).

De l'interaction entreprise-société nous pouvons extraire trois typologies de raisons, considérées par Pasquero (2005) comme celles à l'origine de la genèse du concept de la RSE : raisons philosophique, raisons éthiques et raisons pragmatiques.

Cette richesse théorique a fait naître un concept multidimensionnel, pour lequel il n'y a pas d'unanimité sur sa définition qui évolue dans le temps et dans l'espace.

Nous avons adopté la définition de la Commission Européenne basée sur les travaux de Carroll (1979, 1991). Cette définition stipule que dans le cadre de la RSE, l'entreprise assume dans un premier niveau des responsabilités économiques et légales. Après elle va-au-delà de cela et assume des responsabilités sociales et éthiques envers toutes ses parties prenantes.

La RSE est un concept contingent, dont l'importance accordée à chacune de ses dimensions peut changer selon le contexte où il est adopté (Paquero, 2017). C'est pour cela, nous avons dressé la propagation du concept de l'Amérique de Nord, à l'Europe de l'Ouest aux régions émergentes et en développement.

Par la suite, nous nous sommes focalisés sur le contexte marocain en dressant une classification des facteurs d'émergence (liés au contexte socio-économique, liés à la mondialisation et liés aux valeurs culturelles marocaines) et en présentant des manifestations réglementaires et l'initiative du label RSE de la CGEM.

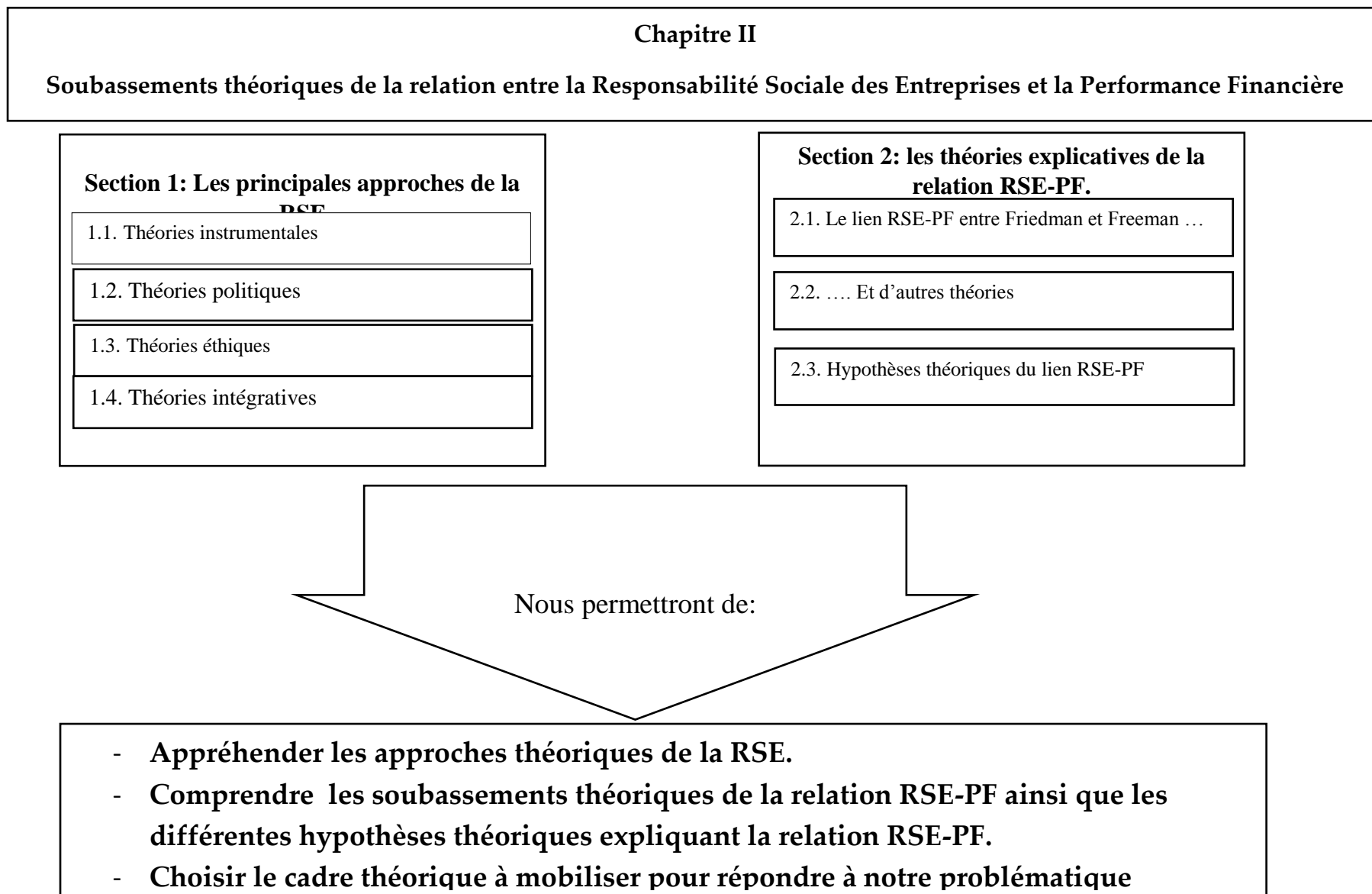
Chapitre II: Les soubassements
théoriques de la relation entre la
Responsabilité Sociale des
Entreprises et la Performance
Financière

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons poursuivre notre ancrage théorique de la RSE. Cet ancrage la lie souvent à une autre notion qu'est la performance financière.

Sur cette base, nous allons présenter, dans le cadre de la première section, les principales approches théoriques de la RSE. Et dans la deuxième section, les théories explicatives de afin de comprendre la nature du lien existant entre la RSE et la PF en se focalisant sur les principales théories (la théorie néo-classique, la théorie des Parties Prenantes, la théorie néo-institutionnelle et la théorie d'agence). Ainsi nous allons enrichir notre revue de littérature théorique par la présentation des hypothèses théoriques analysant la relation RSE-PF.

Ceci une fois fait nous pouvons choisir la théorie à mobiliser pour répondre à notre problématique de recherche.

Figure 7: Schéma illustratif du chapitre II



1. Les principales approches de la RSE

Les approches de la RSE que nous allons présenter ici sont inspirées des travaux de Garriga et Melé (2004), qui ont mené une analyse synthétique sur les différentes théories et approches sous-jacentes de la RSE.

Ces auteurs ont avancé quatre familles de théories : les théories instrumentales, les théories politiques, les théories intégratives et les théories éthiques.

1.1 Les théories instrumentales

Ces théories considèrent l'entreprise comme un instrument de création de richesse et cela constitue son unique responsabilité. Dans ce cadre, l'aspect économique de l'interaction entreprise-société l'emporte sur les autres aspects. Le grand précepte de cette vision est David Friedman, pour qui la seule responsabilité de l'entreprise est la réalisation de profits (Friedman, 1970).

Toutefois, l'investissement social n'est pas tout à fait éliminé. En effet, si l'investissement social satisfait des parties prenantes autres que les actionnaires et maximise la richesse de l'entreprise, dans ce cas, il est acceptable de le réaliser.

Les théories instrumentales incluent trois groupes de théories qui se distinguent par l'objectif poursuivi :

- ***La maximisation de la valeur pour les actionnaires***

Les teneurs de cette perspective avancent qu'un projet social ou caritatif maximisant la valeur pour les actionnaires serait acceptable (McWilliams et Siegel, 2001) ; l'objectif suprême étant la maximisation de la valeur pour les actionnaires.

La théorie qui illustre bien cette perspective est celle de l'agence (Jensen et Meckling, 1976). En effet, l'entreprise est considérée par Donaldson (1982) et Werhane (1985) comme un agent moral. Un agent capable d'agir, il a des intentions et des relations morales avec les autres (Donaldson, 1982). Dès lors, cet agent a une entité indépendante et pour laquelle on peut attribuer des responsabilités (May, 1997 ; Meyers, 1983).

- ***La recherche d'un avantage compétitif***

Le but est de chercher la meilleure allocation des ressources pour réaliser des projets sociaux permettant de réaliser un avantage compétitif.

Les activités philanthropiques peuvent être très bénéfiques pour l'entreprise et avoir un effet positif sur sa compétitivité et sa performance (Porter et Kramer, 2002). Du fait de l'expertise de l'entreprise dans les domaines dans lesquels elle intervient, de sa connaissance des problèmes de son environnement, cela permet de réaliser une certaine efficacité ce qui assoit une légitimité et une reconnaissance dont l'entreprise a énormément besoin pour s'imposer sur le marché, créant par voie de conséquence, un avantage concurrentiel non négligeable et offre à l'entreprise un atout considérable.

La théorie des ressources a aussi un apport considérable à cette vision à travers les aptitudes dynamiques²⁵ qui regroupent, en outre, des ressources sociales et éthiques qui peuvent être à l'origine d'avantages concurrentiels.

- ***Marketing social***

Le marketing social est utilisé à des fins de différenciation du produit par la création d'attributs socialement responsables. Il a pour but d'augmenter les ventes de l'entreprise ou sa clientèle en construisant la marque à travers un positionnement d'une dimension éthique ou socialement responsable (Murray et Montanari, 1986 ; Varadarajan et Menon, 1988).

Par ailleurs, « *L'adoption du marketing engagé crée une réputation que l'entreprise est responsable et honnête. Les consommateurs supposent que les produits d'une entreprise responsable et honnête sont d'une meilleure qualité* » (McWilliams et Siegel, 2001).

La RSE est considérée alors comme un instrument de maximisation de valeur et de création d'avantages compétitifs par la différenciation de produits, l'image de marque et les projets philanthropiques et sociaux.

1.2. Les théories politiques

Ces théories mettent l'accent sur le pouvoir social de la firme. Elles conduisent l'entreprise à accepter ses droits et les obligations sociales. Deux principales approches ont été identifiées dans le cadre de ces théories : le constitutionnalisme d'entreprise et la citoyenneté d'entreprise.

²⁵ Les aptitudes dynamiques sont les procédures organisationnelles et stratégiques par lesquelles les dirigeants acquièrent les ressources, les modifient, les intègrent et les combinent pour générer des stratégies nouvelles de création de valeur.

▪ **Le constitutionnalisme d'entreprise**

Cette approche concerne le pouvoir social tel introduit par Davis (1960). En effet, l'entreprise est tenue d'utiliser son pouvoir d'une manière responsable acceptée par la société. Il a ainsi formulé deux principes pour gérer le pouvoir social de l'entreprise :

- L'équation du pouvoir social : la responsabilité sociale des dirigeants provient du niveau de pouvoir sociétal qu'ils possèdent (Davis, 1967).
- « La loi de fer » de la responsabilité (*Iron law responsibility*) : « Celui qui n'utilise pas son pouvoir social de façon responsable le perdra. À long terme, ceux qui n'utilisent pas le pouvoir, de la manière que la société juge responsable, tendront à perdre ce pouvoir car d'autres groupes viendront assumer ces responsabilités » (Davis, 1960).

▪ **La citoyenneté d'entreprise**

La citoyenneté comme notion signifie l'appartenance à une communauté et c'est de cela qu'elle tire sa popularité car l'entreprise doit prendre en compte la communauté dans laquelle elle opère. La citoyenneté d'entreprise présente l'intérêt et le sens de responsabilité envers la communauté et le partenariat avec celle-ci dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population et de protéger l'environnement. Cet intérêt pour la communauté locale est devenu progressivement une préoccupation mondiale avec les mouvements de protestation contre le phénomène de globalisation de l'économie vers la fin des années 1990.

La RSE est considérée alors comme un instrument qui préserve le pouvoir social de la firme et sa légitimité envers sa communauté.

1.3. Les théories intégratives

Le management doit intégrer le volet social et satisfaire les demandes sociales de la communauté car l'entreprise dépend de la société à laquelle elle doit son existence et sa pérennité. A travers cette satisfaction, la société attribue une certaine légitimité à la firme. Par contre, la légitimité de l'entreprise sera menacée si son comportement est vu comme loin des règles institutionnelles de la société où elle opère (Suchman, 1995 ; Schrempf-Stirling et al., 2016).

Parmi ces théories intégratives, nous trouvons le management des problématiques ou questions sociales (*Issues Management*), le principe de responsabilité publique (*The principle of public responsibility*), le management des parties prenantes (*stakeholder management*) et la performance sociale de l'entreprise (*Corporate Social Performance*).

▪ ***Le management des problématiques sociales***

C'est la réceptivité sociale. Wartick et Rude (1986) définissent cette notion comme étant « *le processus par lequel l'entreprise peut identifier, évaluer et répondre aux problématiques économiques et sociales qui peuvent avoir un impact significatif sur son activité, ses résultats ou sa survie* ».

Ce processus par lequel un objectif social est intégré et réparti dans l'organisation est appelé « processus d'institutionnalisation » (Akerman, 1973). Jones (1980) estime que l'entreprise doit être jugée sur son processus d'institutionnalisation plutôt que sur son comportement. Ce sont les moyens et l'effort mis en œuvre pour intégrer les problématiques sociales qui doivent être évalués et non pas le résultat qui en découle et qui peut être très variable. Il considère cette notion de processus comme étant l'approche privilégiée pour gérer la problématique RSE de l'entreprise.

▪ ***Le principe de responsabilité publique***

Le principe de responsabilité publique a été introduit comme une alternative aux principes de réceptivité sociale dont le processus est jugé insuffisant (Preston et Post, 1975, 1981 ; Jones, 1980).

Une politique publique comprend non seulement les textes de loi et les règlements mais aussi l'opinion publique, les problématiques émergentes, les exigences légales formelles et les pratiques de mise en application ou d'implémentation » (Preston et Post, 1981). L'entreprise peut alors intervenir dans le processus de politique publique notamment dans les domaines qui sont en transition ou qui ne sont pas clairement établis (le cas des questions environnementales comme l'action *Zéro Mika* au Maroc visant à réduire l'utilisation des sacs en plastique, ou des questions sociales comme l'immigration clandestine).

▪ ***Le management des parties prenantes***

Il identifie les cibles sociales et oriente l'intérêt de l'entreprise vers des groupes bien déterminés (parties prenantes). Ces groupes entretiennent des relations vitales avec l'entreprise, et par conséquent, l'entreprise est tenue d'intégrer les demandes et les besoins de ces groupes-là dans le cadre de son management afin d'assurer sa pérennité.²⁶

▪ ***La performance sociale des entreprises***

La performance sociale tente d'atteindre un degré de légitimité sociale à travers un processus permettant de donner des réponses sociales appropriées (Garriga et Mele (2004). C'est un

²⁶Pour plus de détails, voir infra 2.1.2. Théorie des parties prenantes du chapitre II.

modèle qui intègre les principes de la RSE, le processus de la réceptivité sociale et les résultats des actions sociales et qui permet, en fin de compte, l'évaluation de l'engagement social des entreprises.²⁷

1.4. Les théories éthiques

Dans le cadre de cette approche, l'entreprise est tenue d'accepter sa responsabilité sociale en tant qu'obligation éthique. Il existe quatre théories respectant l'interaction éthique entre l'entreprise et la société, à savoir : la théorie normative des parties prenantes, les droits universels, le développement durable et l'approche du bien commun.

▪ *La théorie normative des parties prenantes*

Le volet normatif de la théorie des parties prenantes a été mis en exergue par Donaldson et Preston (1995), qui soutiennent que cette théorie comporte un noyau normatif basé sur deux idées principales :

- Les parties prenantes sont des personnes ou groupes avec des intérêts légitimes dans l'activité de l'entreprise (que l'entreprise ait ou non des intérêts avec eux),
- Leurs intérêts sont d'une valeur intrinsèque et méritent donc chacun une considération pour ce qu'il est.

Il en résulte qu'une entreprise socialement responsable est amenée à accorder le même intérêt à toutes ses parties prenantes et ne privilégier, en aucun cas, une partie sur une autre y compris les actionnaires.

▪ *Les droits universels*

Les droits de l'Homme ont constitué une base de la RSE sur le marché (Cassel, 2001). Plusieurs approches de la RSE, basées sur les droits de l'Homme, ont été proposées. A titre d'exemple, le Pacte Mondial des Nations Unies qui cherche à sensibiliser les entreprises à adopter, soutenir et appliquer, dans leurs sphères d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement et de lutte contre la corruption²⁸.

²⁷Pour plus de détails, voir supra 1.2.2.2. Performance sociale du chapitre I.

²⁸<http://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>.

▪ ***Le développement durable*** ²⁹

Gladwin et Kennelly (1995) l'ont considéré comme un processus d'atteinte de développement humain, qui doit être inclusif, connecté, comparable, prudent et stable. Bien que cette approche de développement durable ait été développée à un niveau macroéconomique, elle reste dépendante de l'apport des entreprises (Garriga et Melé, 2004).

Les origines du développement durable remontent à la conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972. Le concept de RSE, n'est apparu dans ce débat qu'au début des années 1990 à l'occasion du sommet de la terre à Rio. Le sommet mondial, tenu en septembre 2002 à Johannesburg, a finalement mis l'accent sur la nécessité d'engagement des entreprises sur la voie du progrès que constitue le développement durable (Delchet, 2003).

Le développement durable évoque trois objectifs d'efficacité économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement. Par ailleurs, atteindre ces trois objectifs est considéré comme un idéal (Wheeler et al, 2003), l'une des propositions consiste alors, à étendre la comptabilité de *Bottom Line* (dernière ligne en référence au résultat comme seul critère qui intéresse les entreprises) à une comptabilité de triple *Bottom Line* (trois lignes de résultat) qui inclut, outre le résultat économique, les résultats écologique et social de son activité. Cette déclinaison de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise relève d'un processus de sur-mesure où chaque organisation choisit ses propres ambitions et approches.

▪ ***L'approche du bien commun***

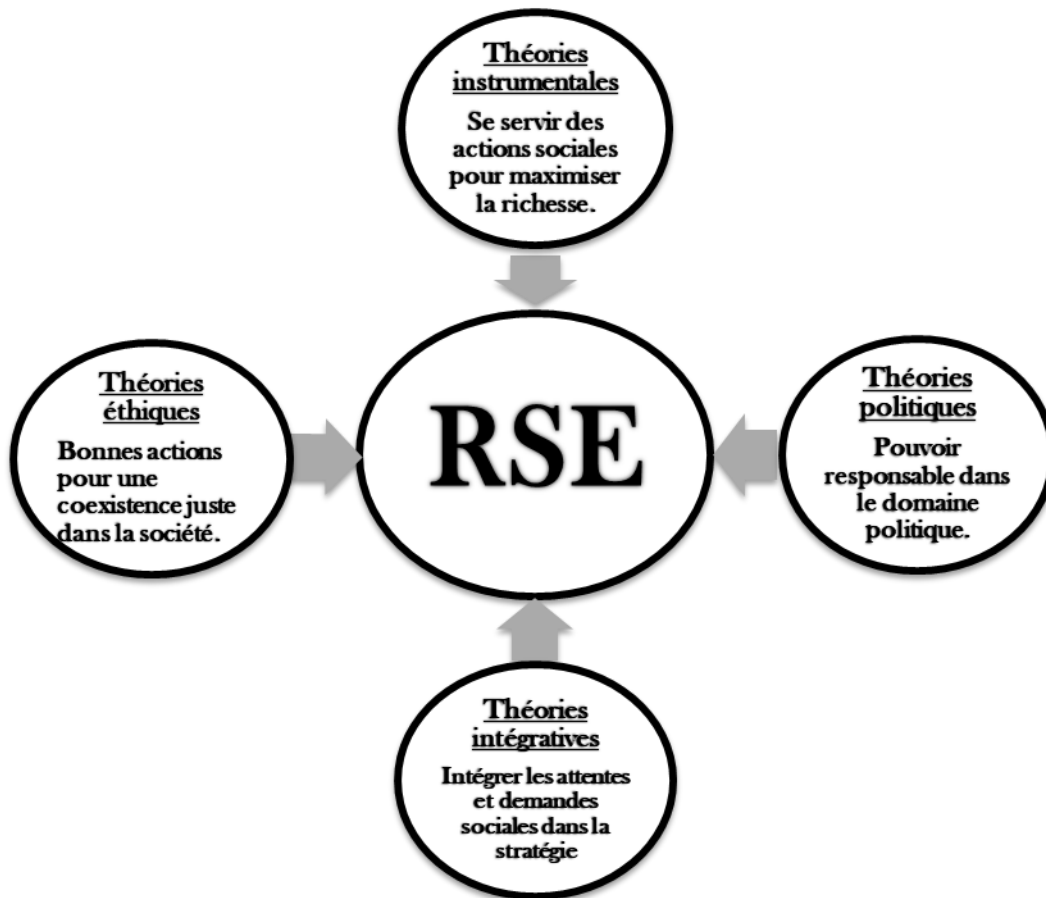
Dans le cadre de cette approche, la valeur de référence de la RSE est le bien commun (Mahon et McGowan, 1991).

Sur cet appui, l'entreprise est tenue de contribuer au bien collectif et au vivre ensemble, dans un cadre juste et pacifique, dans le présent et dans le futur (Melé, 2002).

En guise de synthèse, les approches théoriques de la RSE peuvent être regroupées dans le schéma suivant :

²⁹ Le développement durable, rappelons-le, est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs », Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Rapport Brundtland, 1987.

Figure 8: Approches théoriques de la RSE



Source : élaborée par nos soins.

2. Les théories explicatives de la relation RSE-PF

La relation RSE-PF a intéressé beaucoup de chercheurs et académiciens qui ont essayé de mieux comprendre ces concepts et leurs interactions. Ces derniers n'existent pas d'une manière indépendante et abstraite mais nécessite un ancrage théorique.

C'est l'objectif de cette section de situer la relation RSE-PF dans un cadre théorique pour mieux l'appréhender.

Dans un premier temps, nous allons présenter les deux théories principales et les plus utilisées à savoir la théorie néo-classique et celle des PP. Dans un deuxième temps, nous allons exposer d'autres théories qui ont contribué à l'explication de la relation en question. Et finalement

nous présenterons les principales hypothèses théoriques développées par Preston et O'Bannon (1997) et quelques développements récents.

2.1. Le lien RSE-PF entre Friedman et Freeman ...

Les principales théories qui ont cadré et constitué le fondement expliquant la relation entre la RSE et la PF sont essentiellement la théorie néo-classique (Friedman, 1962, 1970) et la théorie des parties prenantes (désormais PP).

2.1.1. La théorie néo-classique

La théorie néo-classique est connue par les thèses de Friedman. En effet, selon Wilcke (2004) « *il n'y a aucune exagération à dire qu'hormis quelques exceptions, chaque article majeur ou analyse de la RSE depuis la publication du célèbre article de Friedman, a cité, mentionné ou critiqué ce dernier* ».

La thèse fondamentale de Friedman est que le manager a un contrat implicite avec l'actionnaire consistant à utiliser les ressources de l'entreprise pour augmenter les richesses et le profit. Ce contrat constitue une responsabilité du manager envers les actionnaires qui ne lui donnent pas la liberté d'agir selon ses préférences personnelles ou d'investir les ressources dans des actions sociales et environnementales. Ceci peut être considéré comme un abus de confiance (Sternberg, 1994).

Pour Friedman, c'est l'argent des actionnaires, des employés et même des consommateurs qui est « gaspillé » dans des actions sociales puisque la seule et unique responsabilité de l'entreprise est la maximisation du profit en produisant des biens et services à des prix compétitifs, créant des emplois, etc. (Friedman, 1962 ; 1970)³⁰. D'autant plus que le manager ne détient pas la légitimité politique pour s'immiscer dans la gestion du bien commun.

³⁰« *Les entreprises n'ont d'autre responsabilité que celle de gagner de l'argent et quand, animées par un élan de bienveillance, elles tentent d'assumer des responsabilités supplémentaires, il en résulte souvent plus de mal que de bien* ». Friedman (1962).

« *Il n'y a qu'une seule et unique responsabilité de l'entreprise, celle d'utiliser ses ressources et de s'engager dans des activités censées accroître ses profits aussi longtemps qu'elle respecte les règles de jeu d'une concurrence libre sans fraude ni corruption* » (Friedman, 1970).

Friedman a une vision restrictive de la RSE puisqu'il la considère comme une dépense caritative et non pas un ensemble de valeurs auxquelles la firme adhère. En outre, on ne peut avancer comme seule raison de baisse de profits l'investissement en actions sociales car la réalité managériale est plus complexe et de ce fait plusieurs facteurs peuvent être la source de cette baisse (conjoncture, mauvaise décision stratégique, etc.). C'est dans ce cadre qu'il existe plusieurs recherches pour étudier l'impact de la RSE sur la PF et vice versa (Bowman et Haire, 1975 ; Lee et Park, 2010 ; Choi et *al.* 2018).

D'autres adeptes de la théorie néo-classique (Danley, 1980 ; Ladd, 1984; Ranken, 1987; Velasquez, 1985 ; Crook, 2005) considèrent que la responsabilité sociale concerne seulement les individus et les particuliers qui travaillent dans l'entreprise en tant qu'entités indépendantes de l'entreprise. Autrement dit, ces particuliers peuvent mener des actions socialement responsables mais à titre personnelle, non pas au nom de la personne morale de l'entreprise. Car, l'entreprise n'est pas une création de la société et de ce fait elle ne lui doit pas de responsabilité sociale à assumer (De George, 1990). Il y a même ceux qui considèrent que la RSE est un concept dangereux pour la société (Levitt, 1958).

2.1.2. La théorie des parties prenantes (*Stakeholder theory*)

La théorie des parties prenantes joue un rôle primordial dans la recherche et la pratique RSE et elle est parmi les fondements théoriques les plus développés de cette discipline de recherche (Cazal, 2006 ; Mullenbach-Servayre, 2007 ; Jamali, 2008).

Freeman (1984), le pionnier en la matière, postule qu'il ne faut pas considérer les actionnaires comme seule et unique partie prenante lorsque l'on parle de responsabilité sociale. Il existe bien un ensemble de parties prenantes dont l'entreprise devra tenir compte dans son processus de prise de décision. La théorie cherche, dès lors, à savoir auprès de qui l'entreprise doit être responsable.

A ce stade, il est judicieux de définir tout d'abord les parties prenantes. En effet, il n'existe pas de définitions unanimes (Mullenbach-Servayre, 2007).

Freeman (1984) propose cette définition : « *une partie prenante dans l'organisation est [par définition] tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels* ». Il s'agit d'une définition large qui n'exclut aucun groupe d'être une partie prenante de l'entreprise à condition d'avoir un lien d'effet sur

l'existence, le profit ou la pérennité de ladite entreprise. Cependant, qu'en est-il de l'ordre d'importance de chaque partie prenante ?

Freeman s'est basé sur la définition de Stanford Research Institute³¹ : « un *Stakeholder*³² est une personne ou un groupe de personnes sans le soutien desquels l'entreprise cesserait d'exister ».

Carroll (1989) distingue les parties prenantes primaires des parties prenantes secondaires selon qu'elles ont des contrats avec l'entreprise ou non. Il a présenté une autre classification en 1991 en distinguant deux typologies de PP : les PP légitimes qui sont des groupes ayant des droits légitimes et des intérêts justifiables, bien fondés à demander auprès de l'entreprise, et les PP ayant du pouvoir.

Donaldson et Preston (1995), quant à eux distinguent huit PP potentielles de l'entreprise: les communautés, les clients, les employés, les fournisseurs, les gouvernements, les groupes politiques, les investisseurs et les syndicats. Ils considèrent l'entreprise comme une « constellation » d'intérêts qui peuvent être coopératifs ou concurrents.

Mitchell et al. (1997) ont inscrit l'entreprise au cœur d'un ensemble de relations avec des partenaires qui ne sont plus uniquement les actionnaires (*shareholders*), mais des acteurs intéressés ou concernés par les activités et les décisions de l'entreprise.

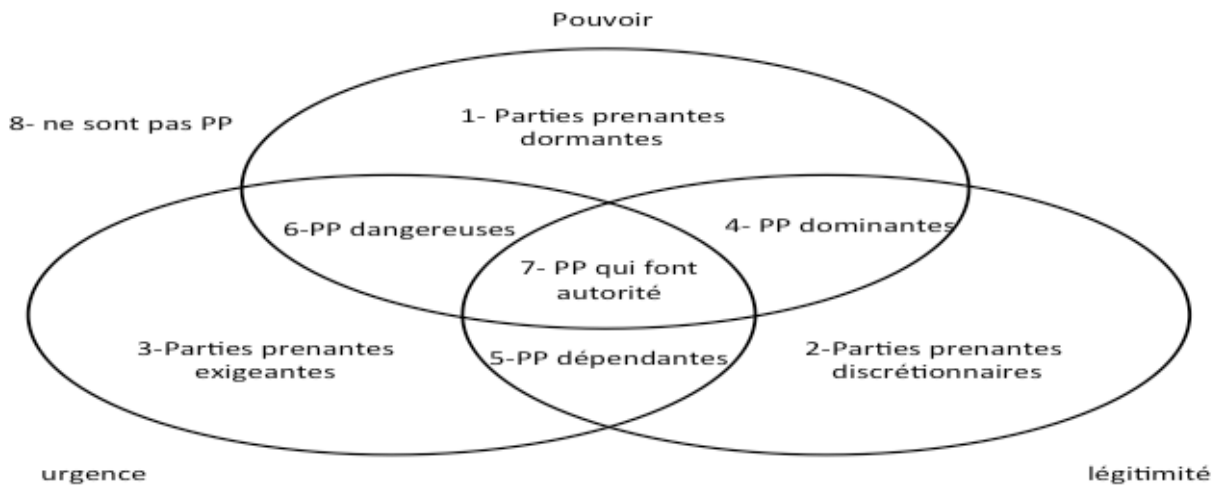
Ces auteurs ont développé un cadre d'analyse de la théorie des PP très intéressant dans la mesure où ils ont présenté une hiérarchisation des différentes PP de l'entreprise. Pour eux, il existe sept types de PP selon qu'ils possèdent une, deux ou trois des caractéristiques suivantes :

- Le pouvoir d'influencer les décisions organisationnelles de l'entreprise. Le pouvoir peut être défini comme le rapport de forces existant entre deux PP.
- La légitimité des relations avec l'entreprise. Cette légitimité veut dire que celui qui compte peut ne pas être celui qui a le pouvoir mais celui qui tire son importance pour des raisons d'éthique ou de morale.
- Et l'urgence qui concerne la capacité à presser les décisions de l'entreprise et vice versa. La notion de temps est donc un élément important d'hiérarchisation des PP.

³¹ Stanford Research Institute (1963), in Freeman 1984.

³²*Stakeholder* est l'appellation anglo-saxonne de « partie prenante ».

Figure 9: Types des parties prenantes selon Mitchel et al. (1997)



Source : Mitchell et al. (1997)

À cet égard, Pesqueux (2002) se base sur le lien contractuel éventuel avec l'entreprise pour opposer les parties prenantes « contractuelles » aux parties prenantes « diffuses ». Il s'inspire ainsi de la démarche de Clarkson (1995) qui les classe en parties prenantes « primaires » et « secondaires ». Le premier groupe désigne les parties ayant un degré d'interdépendance fort avec la firme et est constitué des actionnaires, des investisseurs, des salariés, des clients ou encore des fournisseurs. Le second groupe couvre les parties pouvant influencer ou être influencées par les activités de l'entreprise sans pouvoir lui causer des dégâts importants ou menacer sa survie.

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la théorie des PP, à proposer plusieurs approches permettant de la comprendre. Ces approches peuvent sembler au début contradictoire mais ils sont complémentaires les uns des autres.

Donaldson & Preston (1995) distinguent trois approches de la théorie des PP :

- *L'approche descriptive* : elle offre une explication des relations observées entre l'entreprise et son environnement et une description de la nature de ces relations et les processus de gestion y afférents.
- *L'approche instrumentaliste* : elle explique la connexion entre les parties prenantes et l'entreprise, la relation entre la gestion des parties prenantes et la performance de

l'entreprise. En effet, mener des relations satisfaisantes avec les PP conduira à la création de valeur.

Ces deux approches reposent sur la vision contractualiste de la théorie des PP (Hill et Jones, 1992).

- *L'approche normative* : fondement éthique de la théorie. Elle transforme les observations en préoccupations pour un comportement juste. Dans ce sens, la prise en considération des PP se fait pour leurs intérêts propres et non pour le bénéfice attendu d'elles.

Ils considèrent que la théorie des PP constitue un cadre décrivant, évaluant et gérant les responsabilités de l'entreprise.

Berman *et al.* (1999), quant à eux, croient que les parties prenantes clés³³ de l'entreprise ont un rôle à jouer dans la prise de décisions. Ils distinguent deux modèles de la théorie des parties prenantes :

- Le premier modèle concerne comment l'entreprise est affecté par les parties prenantes, c'est l'approche instrumentale. Pour cette approche, l'entreprise considère les parties prenantes comme une partie intégrante de l'environnement qu'elle doit gérer pour atteindre le niveau de profit escompté. C'est un moyen pour réaliser plus de bénéfices.
- Le deuxième modèle concerne comment les parties prenantes sont affectées par les décisions de l'entreprise, c'est l'approche normative où l'entreprise s'engage à avoir de bonnes relations avec ses parties prenantes non pas pour réaliser plus de profit mais parce qu'elle se base sur des principes et des engagements moraux et éthiques.

Dans le cadre de cette théorie, la responsabilité envers la société devient pratiquement la responsabilité envers les PP. Cette théorie a longtemps alimenté et alimente toujours le courant de recherche visant à étudier le lien entre la RSE et la PF de la firme malgré les différentes limites qu'on lui attribue comme l'exclusion de parties prenantes « non humaines » (Starik, 1995) ou des fondements éthiques (Dontenwill, 2005).

La mobilisation de la théorie des PP dans le cadre du lien RSE-PF s'est renforcée à travers les approches théoriques qui ont été développées par la suite. Les principales sont :

³³Ces auteurs considèrent que les parties prenantes clés de l'entreprise sont les employés, l'environnement naturel, la diversité au lieu du travail, les consommateurs et sécurité des produits.

▪ ***L'approche de la bonne gestion***

L'idée derrière cette approche est que les bonnes pratiques de gestion illustrées par les projets sociaux et environnementaux permettent de créer des relations positives avec les différentes parties prenantes, ce qui permet à l'entreprise de gagner en compétitivité et en performance financière (Freeman, 1984). Cette approche indique la relation positive entre la RSE et la PF.

▪ ***L'approche basée sur les coûts de transaction***

Williamson (1974, 1975) a majoritairement contribué aux développements de cette approche. Il estime que pour éviter l'ingérence gouvernementale à travers des lois, règlements et autres procédés coercitifs coûteux résultats de pressions sur les comportements opportunistes ou abusifs de la firme, cette dernière a le choix de l'établissement de mettre en place des normes comportementales saines avec ses parties prenantes, à travers des contrats implicites, « contrats relationnels » et non formels.

Les comportements opportunistes feront perdre beaucoup à l'entreprise sur le plan de réputation et sur le plan financier (Jones, 1995).

▪ ***L'approche basée sur les ressources de la firme***

L'idée sous-jacente à travers cette approche est qu'en satisfaisant les attentes des PP, l'entreprise développe des ressources et habilités inimitables et non substituables. Ces ressources peuvent être des actifs intangibles (Coff, 1997) comme l'innovation, le capital humain, le leadership, etc.

Si l'entreprise arrive à créer et exploite ces nouvelles ressources, elle sera capable de développer des avantages compétitifs durables (Russo et Fouts, 1997). Cette théorie est supportée par les travaux de Surroca et al. (2009).

2.2. ... Et d'autres théories

D'autres théories ont été développées par les chercheurs dans le domaine de la relation RSE-PF. Nous allons particulièrement mettre en lumière deux théories : la théorie néo-institutionnelle et la théorie d'agence.

2.2.1. La théorie néo-institutionnelle

Selon plusieurs auteurs³⁴, la théorie néo-institutionnelle est un cadre d'analyse de la RSE. En effet, cette théorie s'intéresse à l'environnement social qui contient une panoplie de normes, de valeurs pouvant influencer les structures et les modes de management des entreprises (Meyer et Rowan, 1977).

Les acteurs de l'environnement social exercent des pressions sur l'entreprise pour le respect des règles institutionnelles. Actuellement, les nouvelles donnes de l'environnement se caractérisent par l'intérêt croissant aux valeurs sociales et humanitaires, aux problématiques environnementales, etc., ce qui influence les modes de management en termes de RSE.

La recherche des entreprises à répondre à ces pressions institutionnelles entre dans le cadre de la légitimité³⁵ (Enregle et Souyet, 2009) et de réputation, qui le cas échéant risque d'influencer négativement sa performance financière ou carrément de disparaître (Davis, 1960).

Les stratégies de légitimation contribuent à la constitution d'un certain isomorphisme entre les organisations. On distingue, en effet, trois types d'isomorphisme institutionnel :

- *L'isomorphisme mimétique* relatif à l'imitation des entreprises entre elles. Les agences de rating produisent un système de référence entre les firmes afin de favoriser ce mimétisme.
- *L'isomorphisme normatif* a les mêmes conséquences que l'isomorphisme mimétique. Les comportements des entreprises sont influencés par les normes professionnelles, par exemple, les recommandations du comité de Bale aux établissements financiers.
- *L'isomorphisme coercitif* se réfère au légal influençant le comportement des entreprises, à savoir, les réglementations imposées par les autorités de tutelle aux banques commerciales.

En somme, « *la légitimité sociale d'une entreprise lui est accordée par ses diverses parties prenantes. Cette légitimité est maintenue dans la mesure où l'organisation est perçue par ces dernières comme ayant un comportement conforme aux valeurs sociales et environnementales* » (Girard et Marchildon, 2006).

³⁴ DiMaggio et Powell (1983), Meyer et Rowan (1977), Olivier (1991), Wood (1991b), Suchman (1995), Scott (2001), Capron et Quairel-Lanoizelée (2004).

³⁵La légitimité peut être définie comme l'impression que l'on a de l'entreprise que ses actions sont désirables, appropriées et respectueuses des normes institutionnelles, des valeurs et croyances de la société (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007 ; Shuman, 1995).

2.2.2. La théorie de l'agence

Elle suggère l'existence d'un contrat entre un mandant (le principal) qui délègue à un mandataire (l'agent) le pouvoir de prendre, à sa place, un certain nombre de décisions (Eisenhardt, 1989). A titre d'exemple, la relation entre l'actionnaire et le manager. L'objectif sous-jacent de cette théorie est de contrôler les conflits d'intérêts entre le principal et l'agent.

La relation d'agence peut être élargie à l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles l'entreprise entretient des transactions. La responsabilité de l'entreprise repose sur ses dirigeants qui sont des « agents » en relations contractuelles explicites ou implicites avec plusieurs catégories d'acteurs actionnaires, créanciers, mais aussi salariés, clients et consommateurs, fournisseurs, collectivités, ONG, etc.

Le lien RSE-PF intervient ici, comme l'a souligné Friedman (1970) dans le sens où le manager (l'agent) investit l'argent de l'actionnaire (principal) dans des projets sociaux qui ne relèvent pas de l'objectif de maximisation de profit pour l'actionnaire, ce qui crée un conflit d'objectifs entre les deux.

2.3. Les hypothèses théoriques du lien RSE-PF

Le débat sur la relation RSE-PF remonte aux années 1970. Cette relation est complexe par nature, et les auteurs qui ont tenté de l'expliquer ont essayé de répondre aux questions concernant l'origine de l'interaction : quelle dimension engendre l'autre, est-ce la RSE ou la PF ou bien y a-t-il une relation synergétique ? Concernant le signe de la relation : est-ce que la relation entre la RSE et la PF est une relation positive, négative ou carrément neutre ? Et concernant sa forme : Est-ce que c'est une relation linéaire, non linéaire, directe ou indirecte ? Les principales hypothèses théoriques que nous allons avancer sur la question du lien entre la RSE et la PF sont celles de Preston et O'Bannon 1997. Elles constituent des modèles basiques suivis par la majorité des études pour expliquer le lien PS-PF.

2.3.1. Relation positive entre la RSE et la PF

Au niveau de ce point nous allons relater les hypothèses théoriques supportant un lien positif entre la RSE et le PF.

2.3.1.1. L'hypothèse de l'impact social (*social impact hypothesis*)

Cette hypothèse suggère qu'une bonne (mauvaise) performance sociale génère une bonne (mauvaise) performance financière.

Elle est inspirée de la théorie des parties prenantes qui a marqué la littérature de la relation entre la RSE et les performances des entreprises (Allouche et Laroche 2005 ; Wang et al., 2016).

Elle postule que si une entreprise satisfait ses parties prenantes, en réalisant des projets sociaux par exemple, elle va améliorer son image et sa réputation et partant sa performance financière (Waddock and Graves, 1997). Par contre, si l'entreprise échoue à réaliser un impact social positif, ceci va créer des craintes auprès de ses parties prenantes autour de son image ce qui va augmenter les coûts et diminuer les profits (Cornell et Shapiro 1987).

2.3.1.2. L'hypothèse des fonds disponibles (*available fund hypothesis*)

Cette hypothèse suggère qu'une bonne (mauvaise) performance financière génère une bonne (mauvaise) performance sociale. Ici, nous avons comme point de départ la performance financière, contrairement à la première hypothèse ; c'est la PF qui influence la PS.

Elle est basée sur la théorie des ressources qui stipule que plus (moins) l'entreprise est performante financièrement, plus (moins) elle le sera sur le plan social. En effet, quand l'entreprise dispose des ressources financières excédentaires ou disponibles, elle peut les dépenser dans des projets sociaux afin d'améliorer ses relations avec ses parties prenantes (Waddock and Graves, 1997 ; Allouche et Laroche, 2005) et donc une meilleure PF conduit les entreprises à être plus performantes socialement.

2.3.2. Relation négative entre la RSE et la PF

A l'encontre des modèles précédents. Ces modèles-ci suggèrent une relation négative.

2.3.2.1. L'hypothèse de l'arbitrage (*trade-off hypothesis*)

Inspirée de la vision libérale, cette hypothèse postule que plus l'entreprise est performante socialement, moins elle le sera sur le plan financier. En effet, si l'entreprise s'intéresse à des objectifs sociaux, cela veut dire qu'elle dépense de l'argent dans des projets qui ne relèvent pas de ses responsabilités comme le suggère Friedman (1970). En plus, allouer un budget pour ce genre de projets représente des coûts financiers additionnels pour l'entreprise ce qui constituera un désavantage compétitif par rapport aux entreprises moins ou non socialement responsables (Vance, 1975 ; Preston & O'Bannon, 1997 ; Jensen, 2002).

2.3.2.2. L'hypothèse de l'opportunisme du manager (*managerial opportunism hypothesis*)

Selon cette hypothèse, plus l'entreprise est performante financièrement, moins elle le sera socialement. Ceci est expliqué par le fait que les managers quand ils échouent à réaliser une bonne performance financière, ils investissent dans des actions sociales pour justifier leur mauvaise performance. Cependant, lorsque la PF est élevé, ils réalisent un gain maximum en évitant d'investir dans les actions sociales pour augmenter leur gain privé à court terme (Preston et O'Bannon, 1997).

2.3.3. Hypothèses de la synergie

Plusieurs auteurs confirment que la relation entre la PS et la PF est une relation synergétique (Preston et O'Bannon 1997 ; Waddock et Graves 1997). Cette synergie peut être positive, comme elle peut être négative.

2.3.3.1. Hypothèse de la synergie positive (*cercle vertueux*)

Cette hypothèse se base sur les deux hypothèses présentant un lien positif. En effet, une bonne performance sociale génère une bonne performance financière, ce qui donne à l'entreprise plus de ressources pour réaliser à nouveau des actions sociales (Preston & O'Bannon 1997 ; Waddock and Graves 1997 ; Allouche et Laroche 2005 ; Hollandts et Valiorgue 2011).

2.3.3.2. Hypothèse de la synergie négative (cercle vicieux)

Ce modèle postule qu'une mauvaise performance sociale génère une mauvaise PF, ce qui ne laisse pas des ressources suffisantes pour investir dans des projets sociaux (Allouche et Laroche, 2005).

2.3.4. Autres hypothèses

Il existe d'autres hypothèses issues du champ empirique de la relation RSE-PF.

Un premier groupe d'hypothèses suggèrent la neutralité de la relation. En effet, deux explications peuvent être avancées : la neutralité est due à l'existence de relations indirectes entre les deux construits (Ullman, 1985), d'autres variables médiatisent la relation. Ou encore cette neutralité est due à une indépendance mutuelle entre la RSE et la PF (Aupperle et al. 1985).

En effet, McWilliams et Siegel (2001) ont élaboré un modèle d'équilibre partiel de la RSE postulant qu'il existe une offre de RSE de la part des firmes et une demande de RSE de la part des consommateurs. A l'équilibre du modèle, les opportunités de profit pour les firmes liées à l'offre de RSE sont épuisées et le positionnement des firmes en termes de RSE n'affecte pas leur profitabilité. Le lien est donc neutre.

Un deuxième groupe d'hypothèses suggèrent la non linéarité de la relation RSE-PF, qui peut prendre la forme concave ou convexe. En effet, pour certains auteurs, la relation entre la RSE et la PF ne peut pas être juste linéaire. Pour Schaltegger et Synnestvedt (2002) cette linéarité ne décrit pas précisément la réalité. Par ailleurs, d'autres modèles de relations plus complexes existent (Moore 2001).

Une forme concave (en U inversée) postule qu'un niveau inférieur de RSE génère une mauvaise PF, et un niveau moyen de RSE peut conduire à un niveau optimum de PF, au-delà duquel cette dernière risque de diminuer (Bowman et Haire, 1975 ; Schaltegger et Synnestvedt, 2002).

Une forme convexe (en U) postule que les entreprises qui influencent positivement leurs parties prenantes arrivent à compenser les coûts engendrés par les actions sociales. Celles avec un niveau moyen de PS, n'ont pas de bonnes relations avec les parties prenantes, c'est pour cela même avec quelques actions sociales, elles n'arrivent pas à compenser les coûts sociaux. Par contre, celles avec un niveau inférieur de la PS arrivent à réaliser une bonne PF du fait de l'absence des coûts sociaux (Barnett et Salomon, 2002, 2006, 2012).

Ces différentes hypothèses sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Les différentes relations RSE-PF

RELATIONS LINEAIRES			
Signe de la relation	Origine de l'interaction		
	PS → PF	PF → PS	PS ↔ PF
Positive	Hypothèse de l'impact social	Hypothèse des fonds disponibles	Synergie positive
Négative	Hypothèse de l'arbitrage	Hypothèse de l'opportunisme	Synergie négative
RELATIONS NON LINEAIRES			
Formes de la relation	Concave (U inversée)		Convexe (U)
RELATIONS NEUTRES			
Relations indirectes		Absence de relation (indépendance mutuelle)	

Source : adapté de Preston et O'Bannon 1997.

Après avoir fait le tour des théories expliquant la RSE et sa relation avec la PF, nous allons nous appuyer dans notre recherche sur la théorie des PP où Freeman (1984) définit une partie prenante comme tout groupe qui affecte ou pouvant être affecté par l'entreprise, et stipule que plus l'entreprise satisfait ses PP dans le cadre de son engagement social, plus elle gagne en performance financière.

Les aboutissements de ce chapitre sont indispensables à notre thèse. Nous mentionnons les principales conclusions :

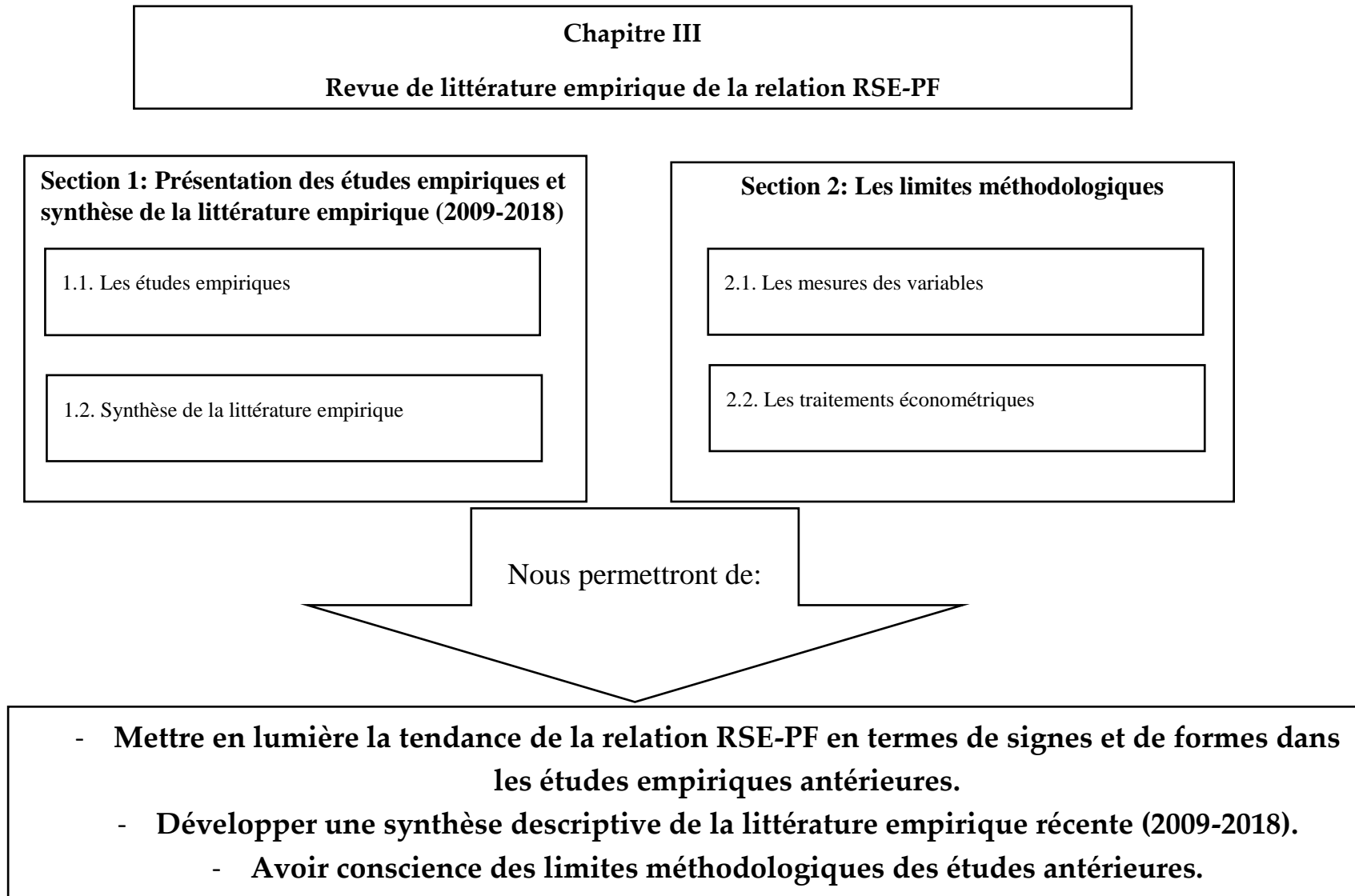
- La première section nous a permis d’appréhender les principales approches théoriques de la RSE, à savoir : les théories instrumentales, les théories politiques, les théories intégratives et les théories éthiques.
- Ces quatre théories représentent un fondement théorique intéressant à la compréhension des théories explicatives du lien RSE-PF, que nous avons présenté au niveau de la section 2.
- Cette revue de littérature théorique nous a permis finalement de positionner théoriquement notre recherche dans le cadre de la théorie des parties prenantes.

Chapitre III : Revue de la littérature empirique de la relation RSE-PF

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons développer une revue de littérature empirique qui donne le détail sur les différentes interactions entre les deux construits dans des contextes différents, des périodes différentes et en utilisant des variables aussi différentes (section 1). Ensuite, nous allons synthétiser la littérature récente des dix dernières années ce qui constitue une valeur ajoutée de ce chapitre. Cette synthèse nous permettra d'avoir une idée sur l'avancement actuel en matière d'étude de la relation RSE-PF en termes de variables et de méthodologies (section 1).

Sur la base des deux éléments précédents, nous allons déduire les différentes limites méthodologiques des études empiriques antérieures, source de disparités des résultats (section 2).

Figure 10: Schéma illustratif du chapitre III



1. Présentation des études empiriques et Synthèse de la littérature empirique (2009-2018)

Plusieurs études empiriques ont été réalisées pour évaluer et expliquer la relation entre la PS et la PF. La majorité a pris comme champ d'investigation les Etats-Unis, d'autres ont été effectués en Europe et peu en Afrique. Les méta-analyses marquent la littérature de la relation PS-PF.

Cette section est scindée en deux sous-sections : la première étale les différentes études empiriques réalisées ainsi que les résultats obtenus, et une deuxième sous-section récapitule les travaux récents sous forme d'une analyse chiffrée.

1.1 Les études empiriques

Les résultats statistiques des études élaborés sont divergents, tantôt ils soutiennent une théorie, tantôt ils soutiennent une autre. Suite à des méta-analyses récentes (Orlitzky et *al.*, 2003; Allouche et Laroche, 2005 ; Wang et *al.*, 2016) et à d'autres auteurs (Hajer, 2012), la majorité des résultats confirment une relation positive entre la RSE et la PF (Brammer et Millington, 2008 ; Rettab et *al.*, 2009 ; Karagiorgos, 2010 ; Mustafa et *al.*, 2012 ; Njaya, 2014 ; Jiang et Yang, 2015 ; Rodriguez-Fernandez, 2015 ; Stekelenburg et *al.*, 2015 ; Togun et Nasieku, 2015). D'autres ont trouvé une relation négative (Simionescu et Gherghina, 2014 ; Shetty et *al.*, 2015 ; Taşkın, 2015).

Pour certains chercheurs la relation est non linéaire, elle est plus complexe ; la performance financière peut s'améliorer avec l'engagement accru en matière sociale, mais à un certain seuil elle décroît (Bowman et Haire 1975). Ou carrément c'est une relation neutre (Nelling et Webb, 2009 ; Aras et *al.*, 2010 ; Shetty et *al.*, 2015 ; Dkhili et *al.*, 2014).

Cette divergence de résultats est due aux différentes mesures utilisées de performance sociale (mesure uni dimensionnelle ou multidimensionnelle, mesures perceptuelles ou données secondaires), de performance financière (mesures comptables ou boursières), de différentes méthodologies mobilisées (analyse de corrélation, régression, etc.) ainsi que de la prise en compte ou non des variables de contrôle pour évaluer la relation (Galant et Cadez, 2017 ; Hajer, 2012).

1.1.1. Les relations linéaires

Nous allons présenter deux types de relations linéaires directes : les relations positives et les relations négatives.

1.1.1.1. Les relations positives

Les relations positives représentent le résultat principal et dominant de la relation RSE-PF. En effet, Orlitzky et *al.* (2003) ont analysé 52 études publiées sur la période 1970-2002. Cette méta-analyse traitant 30 ans de recherches sur la question, confirme l'existence de la relation positive entre la RSE et la PF.

Nous citons aussi une méta-analyse réalisée par Margolis et Walsh (2003) sur la même période (1970-2002) a analysé 127 études. Dans 86% de ces dernières, la PS est une variable indépendante. La moitié de leurs résultats proposent une relation positive entre la PS et la PF, 22% (18 études) présentent un lien neutre et seulement 6% (8 études) suggèrent un lien négatif. Et parmi les études où la PS a été considérée en tant qu'une variable dépendante, la grande majorité de leurs résultats présentent aussi un lien positif.

En 2005, Allouche et Laroche ont mené une méta-analyse incluant 82 études publiées entre 1972 et 2003, dont 18 études ont considéré la PS en tant qu'une variable dépendante et 64 études l'ont considéré en tant qu'une variable indépendante. Parmi ces 82 études analysées, presque 91% (75 études) ont trouvé un lien positif entre la PS et la PF.

Nous remarquons à travers les résultats de ces méta-analyses que la relation a tendance à être positive entre les deux dimensions (Mikolajek-Gocejna, 2016 ; Margolis et Walsh, 2007).

La période de 2003 à 2012 a été couverte aussi par une méta-analyse réalisée par Wang et *al.* en 2016. Parmi 42 études analysées, la relation positive entre la PS et la PF est la dominante en confirmant que c'est la PS qui influence la PF et réfutant l'inverse.

Les études n'ont cessé de se proliférer depuis, en s'élargissant sur d'autres contextes et d'autres pays.

Le Maroc a constitué le terrain de recherche de la thèse de Tarik El Malki (2010) ; la performance sociale a un impact positif sur les entreprises implantées au Maroc dans le secteur textile en utilisant la dimension « employés » comme indicateur de performance sociale des entreprises et dans le secteur de la chimie aussi en utilisant les trois dimensions « employés », « territoires », « communautés ».

Deux ans plus tard, Bayoud et *al.* (2012) ont étudié l'impact de la RSE en analysant le contenu des rapports annuels de 40 entreprises libyennes sur la PF. Ils confirment le lien positif entre la RSE et le ROA, ROE et le CA de ces dites entreprises.

Toujours dans le même contexte, Chetty et *al.* (2015) ont menée deux études pour mesurer l'impact de la RSE sur la PF sur le long et le court terme en Afrique du Sud. Ils n'ont trouvé qu'une seule relation positive entre la RSE (opérationnalisée par une variable dichotomique d'inclusion ou d'exclusion de l'indice de RSE : JSE SRI Index) et la PF sur le long terme quand on mesure la PF par l'EPS (*Earning Per Share*).

Ahmed et *al.* (2016) ont réalisé une étude sur les entreprises industrielles au Nigeria sur une période de 10 ans (2002-2012). Ces auteurs ont conclu que toutes les dimensions de la RSE ont un impact positif sur l'EPS. Ils soutiennent l'idée que plus l'entreprise est socialement responsable, plus sa performance financière s'améliore (hypothèse de l'impact social).

Pas loin du Nigeria, Robert et *al.* (2016) ont réalisé une étude sur les entreprises cotées en bourse des valeurs de Nairobi au Kenya. Ils ont opérationnalisé la RSE par le montant des dépenses en actions sociales et environnementales, et la PF par le ROCE et la croissance des actifs. Le résultat est que les dépenses en RSE impactent positivement la PF des entreprises kényanes.

Une étude de cas a été réalisée par Kablan (2017) sur une société de télécommunications en Lybie. Il est arrivé au résultat que la RSE améliore le ROA et le ROS de ladite société.

Une autre relation positive entre le ROA moyen et la RSE constatée par Platonova et *al.* (2016) dans le contexte du Moyen-Orient. Ils ont pris comme échantillons 24 banques islamiques membres du GCC³⁶. Leur étude porte sur l'impact de la RSE approchée par six dimensions (mission et vision, engagement envers les employés, produits et services, engagement envers la société, engagement envers les bailleurs de fonds et la *zakat* : donations et bénévolats) sur la PF (ROA moyen). Ces auteurs rejoignent les précédents pour confirmer la relation positive entre ces deux variables.

L'Asie pacifique a connu un essor en termes d'études sur la relation RSE-PF. Pour Maqbool et Zameer (2017), la RSE peut créer un avantage compétitif pour les entreprises qui y adhèrent. En effet, ces auteurs ont mené une étude sur 10 ans dans le contexte indien. Ils confirment que la RSE des banques de la BSE³⁷ est positivement liée à la PF de ces dites banques.

³⁶Gulf Cooperation Council: conseil de la coopération des Etats du Golfe.

³⁷Bombay Stock Exchange (bourse des valeurs de Bombay).

Ta et Bui (2018) ont étudié la relation entre d'une part la communication RSE opérationnalisée par une batterie d'indicateurs déduite de l'analyse de contenus des rapports annuels des entreprises de l'échantillon et d'autre part la PF opérationnalisée par le ROA, sur un échantillon de 43 entreprises issues de la bourse des valeurs du Vietnam sur une période de 11 ans (2006-2016). A travers une analyse en données de panel, ils ont mis en évidence une relation positive entre la RSE et la PF, malgré que la RSE ne soit pas encore encadrée par des standards et des règles permettant aux entreprises d'orienter leurs actions en la matière.

Même conclusion pour Choi et *al.* (2018) qui ont étudié l'impact des donations (comme proxy de la RSE³⁸) sur le ROA des PME coréennes cette fois-ci. Ils ont trouvé une relation positive forte entre les deux variables. Leurs études est intéressante, dans la mesure où ils ont pris une période d'analyse de 13 ans et ils ont pris en compte plusieurs variable de contrôle (à peu près sept variables).

Laskar (2018) a mené une étude comparative entre quatre pays de l'Asie³⁹. Il a étudié l'impact de la PS (mesurée par des scores calculés sur la base d'une analyse de contenu) sur le MBV. Il confirme la relation positive entre la PS et la PF. L'intérêt de son étude comparative est qu'il a trouvé que la relation est plus forte dans les pays développés que dans les pays en voie de développements en Asie. Ceci peut être expliqué par la prise de conscience accrue et l'intérêt apporté aux questions sociales et environnementales dans les pays développés par rapport aux pays en développement en général ainsi que par les réglementations qui est plus en faveur de reporting social et d'engagement environnemental en pays développés qu'ailleurs (Khelif, 2015 ; Wang et *al.*, 2016).

Dans le même ordre d'idées, Sinha et *al.* (2018) ont trouvé une relation positive mais faible parmi les PME indiennes.

Lin et *al.* (2018) ont trouvé un lien positif entre la RSE et la PF quand ils ont utilisé comme proxy de la RSE la dimension « communauté » et la dimension « environnement » et pour la PF le « MBV ». Un autre lien positif existe, cette fois-ci entre la dimension « employé », la dimension « optimisation des ressources et relations avec les fournisseurs » et le « Q de Tobin » au Taiwan.

En Europe, Schönborn et *al.* (2018), quant à eux, ont présenté une nouvelle manière de traiter la relation RSE-PF. Ils ont étudié la relation entre la culture d'entreprise socialement durable

³⁸Ils ont pris le log de la proportion des donations dans le total des actifs.

³⁹Voir annexe 1 : tableau récapitulatif des études empiriques réalisées au cours des dix dernières années.

(*culture social sustainability*) se basant sur les principes RSE formulés par le GRI⁴⁰ et la PF ou comme ils l'ont appelé le succès financier (*financial success*). Ils ont trouvé que la propagation d'une culture basée sur les principes de la RSE a un impact positif sur le succès financier des entreprises européennes.

Malgré que la majorité des études a trouvé des effets positifs de l'adoption de la RSE sur la PF, il existe des relations négatives que nous allons présenter dans ce qui suit.

1.1.1.2. Les relations négatives

Les résultats des études empiriques réalisées sur la relation RSE-PF sont mitigés. Dans certains cas, une même étude peut confirmer l'existence d'une relation positive et négative selon les variables utilisées et les pays étudiés.

La thèse El Malki (2010) en est un exemple. Nous avons mentionné précédemment son résultat positif en utilisant certaines dimensions de PS. Mais quand il a utilisé les dimensions « territoires », « communautés », il a trouvé que la performance sociale exerce un impact négatif sur la performance financière, tout secteur confondu. En utilisant la dimension « environnement », l'impact est négatif dans le secteur agroalimentaire.

Wang et Qian (2011) ont trouvé aussi un lien négatif entre la dimension « philanthropie » de la RSE et le MBV des entreprises cotées en bourse en Chine.

Toujours en Chine, Xintao et *al.* (2014) ont étudié cette fois-ci les entreprises pétrolières sur la période 2010-2013. Ils ont conclu que la relation entre la RSE et le risque (en tant qu'indicateur de PF) est négative.

Chetty et *al.* (2015) ont aussi trouvé une relation négative entre la RSE et le ROA sur la période 2004- 2013.

Dans sa thèse, Jitaree (2015) a mené une étude intéressante sur les entreprises thaïlandaise. Il s'est retrouvé avec des résultats mixtes. Parmi ces résultats, une relation négative existe entre la dimension « Energie » de la RSE et l'EPS, et entre la dimension « Communauté et produits » et le Q de Tobin.

Nguyen et *al.* (2015) confirment aussi la relation négative avec le Q de Tobin (indicateur de la PF) mais cette fois-ci avec la dimension « Employés » de la RSE.

⁴⁰GRI (*Global Report Initiative*) est une organisation à but non lucratif, créé en 1997, qui a pour mission de développer les directives applicables mondialement en matière de développement durable, et de rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales initialement, pour des sociétés puis, par la suite, pour n'importe quelle organisation gouvernementale ou non gouvernementale.

Masoud et Halaseh (2017) ont étudié la relation entre la RSE et la PF en Jordanie sur la période 2002-2011. Ils ont approché la PF par plusieurs indicateurs comptables (ROA, ROE, ROS et ROCE) et des indicateurs boursiers (comme le rendement boursier, l'EPS et le MBV). Ils ont montré l'existence d'un rapport plutôt négatif, statistiquement significatif entre la RSE et l'EPS.

Lin et al. (2018) ont aussi étudié l'impact d'une batterie de dimension sur la PF qu'ils ont approché par trois indicateurs, à savoir : l'excès du rendement boursier, le MBV et le Q de Tobin. Ils ont trouvé des résultats mixtes. Parmi ces résultats, nous recensons des relations négatives entre la dimension « employé » et le « MBV », la dimension « communauté » et le « Q de Tobin » et enfin, la dimension « transparence et relations avec les investisseurs » et le « Q de Tobin ».

Ngoc (2018) a élaboré un score d'indicateurs mesuré par la méthode d'analyse de contenu de la communication RSE des banques au Vietnam. Il a étudié son impact sur le ROA. La conclusion est qu'il existe un lien négatif entre les deux variables.

Comme nous pouvons le constater, les résultats sont trop mitigés. Et il n'existe pas seulement ces deux types de relations empiriques, mais bien d'autres que nous allons voir ci-après.

1.1.2. Les autres types de relations

Des chercheurs ont trouvé que la relation n'est pas linéaire. Certes, elle existe une relation mais sous d'autres formes (Moore 2001).

D'autres ont conclu que la relation linéaire directe n'existe pas : soit parce que les deux variables (RSE et PF) sont indépendantes, soit parce qu'il y a des variables qui interagissent et médient la relation (Carroll, 2010 ; Ullman, 1985).

1.1.2.1. Les relations non linéaires

La relation entre la PS et la PF ne peut pas être juste linéaire, parce que cette linéarité ne décrit pas précisément la réalité (Schaltegger et Synnestvedt, 2002). D'autres relations plus complexes existent (Moore, 2001).

- ***La relation sous forme de U inversée (inverted U-shaped relationship)***

Bowman et Haire (1975) ont trouvé une relation parabolique en forme de U inversée. Ils ont étudié l'impact de la RSE (analyse de contenu de rapports annuels) sur le ROE de 82 entreprises cotées en bourse. En effet, un niveau inférieur de RSE génère une mauvaise PF, et

un niveau moyen de RSE peut conduire à un niveau optimum de PF, au-delà duquel cette dernière risque de diminuer (Schaltegger et Synnestvedt, 2002).

▪ ***La relation sous forme de U (U-shaped relationship)***

Barnett et Salomon (2002, 2006) ont analysé 63 et 61 fonds communs de pension d'ISR⁴¹ respectivement sur une longue période (1972-2002). Ils ont trouvé que l'impact de l'intensité de la diffusion sociale (indicateur de la RSE) sur le rendement annuel moyen est non linéaire ; elle est sous forme de U.

En 2012, ces mêmes auteurs Barnett et Salomon ont mené une étude sur 1214 entreprises, en approchant la RSE pour les scores produits par KLD et la PF par le ROA. Ils ont trouvé une relation curvilinéaire via la capacité d'influence des parties prenantes (*stakeholder influence capacity*). En d'autres termes, les entreprises qui influencent positivement leurs parties prenantes arrivent à compenser les coûts engendrés par les actions sociales. Celles avec un niveau moyen de PS, n'ont pas de bonnes relations avec les parties prenantes ; c'est pour cela même avec quelques actions sociales, elles n'arrivent pas à compenser les coûts sociaux. Et celles avec un niveau inférieur de PS arrivent à réaliser une bonne PF du fait de l'absence des coûts sociaux.

1.1.2.2. Les relations neutres

D'autres types de relations ont été constatés dans la littérature empirique. A l'inverse des hypothèses précédentes, plusieurs auteurs affirment qu'il n'y a pas de relation entre la RSE et la PF soit parce qu'il y a absence d'un lien direct entre les deux variables (Ullmann, 1985 ; McWilliams & Seigel, 2000 ; Carroll, 2010) et du coup, des variables médiatrices doivent intervenir entre les deux éléments, soit parce que ces deux variables sont indépendantes l'une de l'autre ; la performance des entreprises socialement responsables est similaire à celles non socialement responsable neutralisant toute relation pouvant exister entre la RSE et la PF (Aupperle et al. 1985).

Lin et al. (2015) qui soutiennent l'hypothèse de la relation indirecte, ont pris le capital intellectuel en tant qu'une variable médiatrice entre la PS et la PF ou Mustafa et al. (2012) qui ont pris comme variable médiatrice la réputation ; le lien est positif dans les deux études.

Adenye et Ahmed (2015) n'ont pas trouvé de relation significative entre la RSE et la PF qu'ils l'ont approché par le total des actifs. C'est aussi le cas pour Angelia et Suryaningsih (2015)

⁴¹ISR: Investissement Socialement Responsable.

qui ont étudié les entreprises cotées en bourse en Indonésie. Ces auteurs ont conclu à la non significativité de la relation entre la RSE et le ROA.

Chetty et *al.* (2015), quant à eux, ont trouvé des résultats positifs et négatifs suivant les mesures de la variable de PF mentionnées précédemment. Ils ont trouvé aussi des relations non significatives entre la RSE et le ROE sur le long terme, et le rendement de l'action sur le court terme. Ils ont conclu que l'inclusion ou l'exclusion de l'entreprise de l'indice de RSE de la bourse de Johannesburg n'intéresse pas les investisseurs puisqu'il n'influence pas le rendement de l'action.

Haryono et Iskandar (2015) ont étudié la relation directe entre la communication RSE et les deux indicateurs le « Q de Tobin » et le « MBV » sur 44 entreprises cotées en bourse des valeurs en Indonésie. Ils ont conclu de l'absence de relation entre ces variables. Ils ont introduit par la suite des variables médiatrices à savoir : le ROA, le ROE et le risque. Ces chercheurs ont trouvé que la relation indirecte à travers le ROA ou le ROE est positive, alors qu'à travers la variable risque est non significative.

Strouhal et *al.* (2015) soutiennent aussi l'hypothèse de la relation neutre entre la RSE et la PF. En effet, ils ont étudié l'impact de la communication RSE sur les deux indicateurs ROA et MVA, et ils ont trouvé que même le reporting RSE n'influence pas la PF des entreprises tchèques et estoniennes.

La différence de résultats et l'absence de consensus sur la relation RSE-PF restent les caractéristiques principales des études présentées ci-dessus.

1.2. Synthèse de la littérature empirique (2009-2018)

Nous avons consulté plusieurs bases de données scientifiques afin de réaliser une synthèse de la littérature empirique: Ebsco, Google Scholar, ResearchGate, Emerald Insight, ScienceDirect, EconPapers SSRN et Academia. Nous avons choisi les termes suivants pour réaliser la recherche : *responsabilité sociale des entreprises, relation de la responsabilité sociale des entreprises avec performance financière, impact de la responsabilité sociale des entreprises, corporate social performance, CSR and Financial performance, relationship between CSR and financial performance.*

Nous n'avons sélectionné que les articles publiés. Par conséquent, nous avons éliminé les articles n'ayant pas les informations bibliographiques complètes, les thèses, les ouvrages et les communications. Ainsi, nous avons éliminé les articles qui étudient la RSE en tant que

variable dépendante. Nous nous sommes retrouvées, en fin de compte, avec 55 articles publiés entre 2009 et 2018 incluse.

La majorité des résultats de ces études présente une relation positive entre la RSE-PF, sachant que certaines études ont trouvé des résultats mitigés suivant les variables mobilisées : positif et négatif (Taşkın, 2015 ; Simionescu et Gherghina, 2014), positif et neutre (Dkhili et *al.*, 2014 ; Nelling et Webb, 2009), ou positif, neutre et négatif à la fois (Adeneye et Ahmed, 2015).

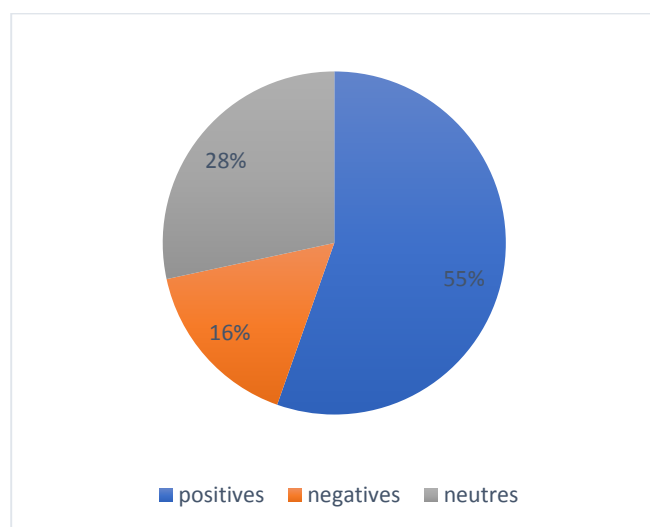
Nous allons analyser ces articles en termes de signes de relations trouvées, de variables utilisées et de contextes étudiés.

1.2.1. Signes de relations trouvées

Sur 75 relations testées au cours des 10 dernières années, plus que la moitié est de signe positif (55%), 28% sont négatives et seulement 16% sont neutres (voir figure 10). Cette dominance de relations positives rejoint les travaux de Wang et *al.* (2016) ; Margolis et Walsh (2007) ; Orlitzky et *al.*(2003).

Parmi les relations neutres, 19% ont testé la relation indirecte entre la RSE et la PF via des variables médiatrices comme le capital intellectuel (lin et *al.*, 2015) ou la réputation (Mustafa et *al.*, 2012). Le reste (81%) ont trouvé carrément une absence de relation, une indépendance entre les deux variables (Bayoud et *al.*, 2012;Zaccheaus et *al.*, 2014; Moses et *al.*, 2014; Angelia et Suryaningsih, 2015).

Figure11: Signes de relations trouvées



Source : élaborée par nos soins.

1.2.2. Variables utilisées

Nous allons mettre en évidence les variables les plus utilisées au niveau de ces études entre 2009-2018.

- **Mesures de la performance sociale**

Les dépenses en RSE comme indicateur de l'engagement social de l'entreprise a été utilisé dans 5 études sur les 55 études que nous avons recensées (soit 9%).

En plus de cet indicateur, des chercheurs ont utilisé la RSE en tant que variable dichotomique ou binaire⁴² qui consiste en l'inclusion ou l'exclusion d'un indice RSE (Stekelenburg et al., 2015), la publication ou non d'un rapport social (Strouhalet al., 2015), etc. 7% des articles l'ont utilisé comme variable proxy de la RSE.

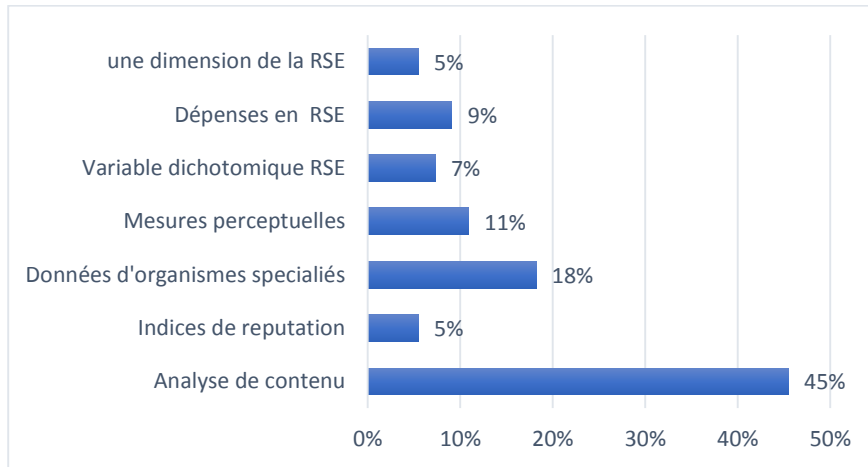
Certains se sont focalisés, en étudiant la relation RSE-PF, sur une seule dimension de la RSE : dimension environnementale (Angelia et Suryaningsih, 2015), philanthropie (Wang et Qian, 2011), etc. La dimension unique de la RSE a été utilisée dans 5% des études.

La mesure qui s'accapare la part de lion dans l'opérationnalisation de la performance sociale est l'analyse de contenu basée sur les rapports annuels. Elle est surtout utilisée dans les pays en développements et émergents, là où les données sur la RSE ne sont pas accessibles et disponibles (Khlif et al., 2015). Par exemple sur 6 études réalisées en Moyen-Orient et 22 en Asie pacifique, 83% et 50% respectivement ont approché la RSE par une analyse de contenus des rapport annuels et sites des entreprises. Elles sont intéressantes car elles détournent le problème du manque des données des scores de la RSE, mais pose le biais de subjectivité du chercheur et de crédibilité et fiabilité des informations diffusées par les entreprises.

Au deuxième rang vient les données produites par les organismes spécialisés (18%), puis les mesures perceptuelles (11%).

⁴²Une variable binaire est un élément qui ne peut prendre que deux valeurs notées 1 et 0 (oui et non).

Figure12: Mesures de la performance sociale utilisées



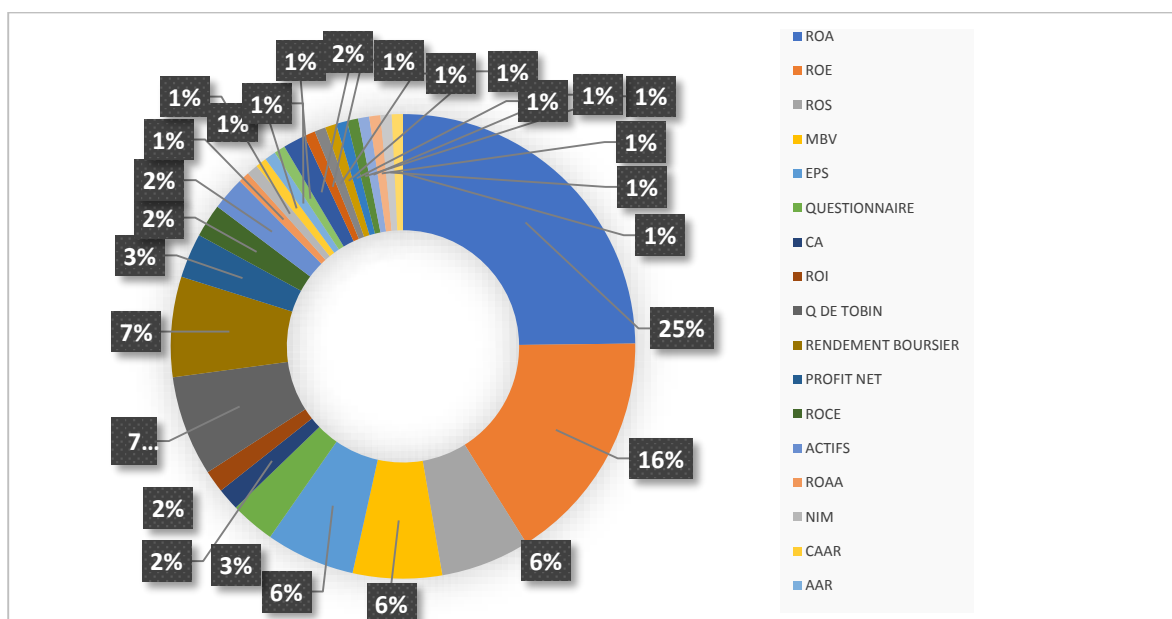
Source : élaborée par nos soins.

▪ **Mesures de la performance financière**

Il existe une panoplie d'indicateurs de performance financière. Nous avons recensé 28 indicateurs utilisés dans ces études. Les plus utilisées sont : le ROA (25%), le ROE (16%), le Q de Tobin et le rendement boursier (7%), le MBV et l'EPS (6%). Les autres indicateurs ont un taux faible de 2% et 1%.

Depuis les années 1975, le ROA et le ROE sont les indicateurs les plus utilisés pour mesurer l'impact de la RSE sur la PF (Bragdon et Marlin, 1972; Bowman et Haire, 1975; Heinz, 1976; Aupperle et al., 1985).

Figure13: Mesures de la performance financière utilisées

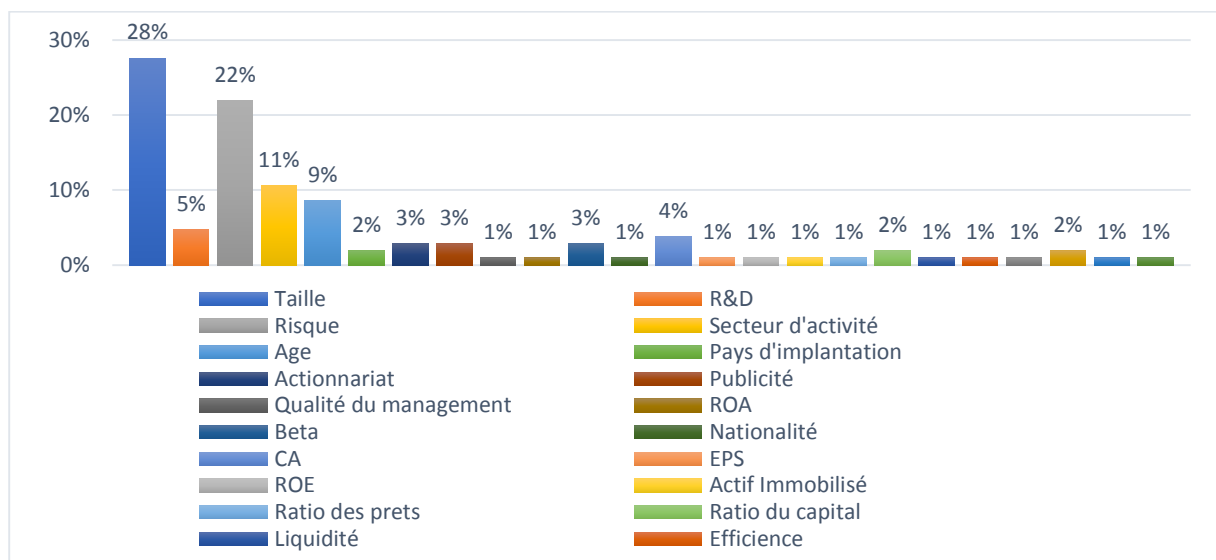


Source : élaborée par nos soins.

▪ **Mesures des variables de contrôle**

24 variables ont été utilisées pour contrôler la relation RSE-PF. Les plus utilisées sont la taille (28%), le risque (22%), le secteur d'activité (11%) et l'âge (9%). Les autres telles que le CA, les dépenses en publicité, la qualité du management ont des taux faibles de 4%, 3% et 15% respectivement.

Figure14: Variables de contrôle utilisées



Source : élaborée par nos soins.

1.2.3. Contextes étudiés

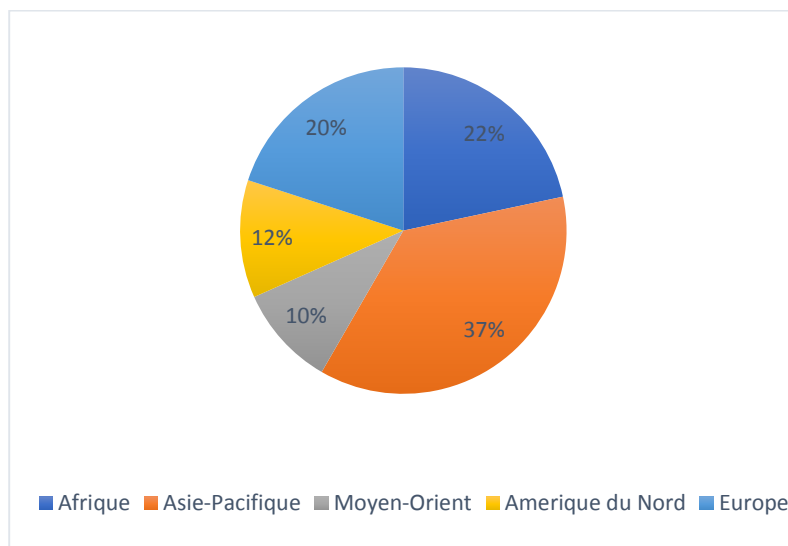
Des contextes divergents ont été recensés dans les études réalisées entre 2009-2018. A savoir l'Afrique, l'Asie-pacifique, le Moyen-Orient, l'Amérique du nord et l'Europe.

37% des études ont été réalisées en Asie-pacifique, ceci montre l'intérêt croissant dans ces pays pour la RSE. Puis l'Afrique avec 22%. L'Europe (20%), l'Amérique du Nord (12%) et (10%) seulement au Moyen-Orient.

L'Asie-pacifique et l'Afrique s'accaparent de 59% d'études. Cette répartition montre le degré d'intérêt mais aussi le besoin de comprendre plus la RSE et son impact sur les entreprises et leurs performances. La recherche sur la RSE dans ces deux régions s'inscrit dans une dynamique de croissance. Par contre, les recherches en Amérique du Nord ont commencé dès les années 1970, donc ils sont au niveau de maturité, c'est ce qui explique le taux faible de 12%.

La place du Maroc en Afrique dans cette recherche est très minime. Une seule recherche recensée de khlif et *al.* (2015) et elle a été réalisé sur l’Afrique du Sud et le Maroc. Il y a certes la thèse et l’ouvrage de Tarik El Malki sur la question (2010, 2014), quelques communications scientifiques mais très peu d’articles.

Figure15: Contextes étudiés



Source : élaborée par nos soins.

Ces incohérences sont dues principalement aux limites méthodologiques que nous allons présenter au niveau de la sous-section suivante.

2. Les limites méthodologiques des études empiriques

Les limites méthodologiques concernent les différentes mesures de PS et de PF choisies, l’échantillon retenu, les méthodologies adoptées (Hajer, 2012) et la prise en compte des variables de contrôle (Allouche et Laroche, 2005 ; Galant et Cadez, 2017).

2.1. Les mesures des variables

Trois types de variables sont souvent utilisés par les chercheurs dans les études empiriques : la performance sociale, la performance financière et les variables de contrôle.

2.1.1. Mesures de la performance sociale

Il n'y a pas de consensus sur une définition unique et universelle de la PS (dahlsrud, 2008), ce qui justifie l'absence de consensus sur les standards de ses mesures (Davenport 2000).

Cinq familles de mesures sont généralement considérées (Galant et Cadez, 2017 ; Wang et al., 2016 ; Allouche et Laroche, 2005) :

- *Analyse de contenus de rapports annuels et sites web* : c'est une méthode subjective, largement utilisée dans la recherche en RSE (Wang et al. 2016). Elle a reçu plusieurs critiques du fait que si une entreprise parle d'un comportement social, ce n'est pas forcément un indicateur ou une preuve qu'il est réalisé ce qui peut biaiser les résultats. Elle a été utilisée par plusieurs chercheurs : Bowman et Haire (1975), Aras et al., 2010, Yang et al., (2010), Karagiorgos (2010), Vitezic et al., (2012), Simionescu et Gherghina (2014), Dumitrescu et Simionescu (2015).
- *Indice de pollution* : c'est une méthode objective qui prend en compte un seul aspect de la PS, celui lié à l'environnement, l'indicateur le plus utilisé et le plus connu est celui de *Toxic Release Inventory (TRI)* appelé aussi inventaire des rejets toxiques (Igalens et Gond, 2005). Cette mesure numérique a été utilisée par plusieurs auteurs comme Griffin et Mahon (1997). Toutefois, elle n'est adaptée qu'à un certain nombre de secteurs d'activité (secteur de la chimie, des mines, etc.). Il y a d'autres mesures unidimensionnelles comme la contribution philanthropique (Logossah et al., 2014) qui mesure le budget alloué par l'entreprise à la philanthropie. Cette mesure a été utilisée par Griffin et Mahon (1997), Brammer et Millington (2008).
- *Indices de réputation* : c'est une mesure de perception pure suite à la classification de Logossah et al. (2014). Cette méthode se base sur l'évaluation des experts de la performance sociale des entreprises, comme l'indice de réputation de Moskowitz (1972) qui a été adopté après par plusieurs chercheurs, l'indice du magazine *Fortune* qui évalue les 10 grandes entreprises de chaque secteur d'activité sur les dimensions suivantes : solidité financière, valeur de l'investissement à long-terme, valeur de l'actif, qualité du management, degré d'innovation, responsabilité communautaire et environnementale (Wang et al., 2016 ; Igalens et Gond, 2005). Plusieurs auteurs ont préféré d'utiliser les indices de réputation pour réaliser leurs études.⁴³

⁴³ Griffin et Mahon (1997), Preston et O'Bannon (1997), Adeneye et Ahmed (2015), Kolish (2015).

- *Données produites par des organismes spécialisés* : elles concernent les données produites par des agences spécialisées dans l'évaluation du comportement social des entreprises et de la notation RSE (KLD dans le monde anglo-saxon, Vigéo,...). La base de données la plus connue est celle de Kinder, Lydenberg et Domini (KLD) qui est une mesure hybride liée à plusieurs dimensions de la RSE (Logossah et al., 2014). Dans le cadre de cette mesure, les entreprises sont évaluées sur la base de 8 dimensions où chacune comporte une échelle de mesure. Elle a été utilisée par Nelling et Webb (2009) ; Liu et al., (2011) ; Lin et al.,(2015).
- *Mesures perceptuelles issues d'enquêtes par questionnaires* : elles présentent des résultats plus significatifs par rapport aux autres mesures dans l'évaluation de la relation PS-PF (Wang et al. 2016) puisqu'elle présente des résultats traitant les réponses directes des entreprises. Ce genre de mesures cherche à évaluer directement les différentes dimensions de la PS via des items établis par le chercheur (El Malki, 2014; Dkhili et al., 2014; Njaya, 2014). Elles sont les plus utilisées dans les pays en développement du fait du manque d'indices ou de rapports non financiers obligatoires.

Chacune de ces mesures présentent des avantages et des limites comme nous l'avons vu, ce qui rend plus complexe l'évaluation de la relation PS-PF pour les chercheurs.

2.1.2. Mesures de la performance financière

Les mesures de la PF sont aussi diversifiées. 70 mesures de PF ont été recensées par Margolis et Walsh (2002) parmi un échantillon de 122 études. Ces mesures peuvent être comptables, boursières ou même issues d'études perceptuelles (Orlitzky et al., 2003; Wang et al., 2016).

- **Indicateurs comptables**⁴⁴

Les indicateurs comptables les plus utilisés pour approcher la PF sont les suivants :

- ROA (*Return On Assets*) ; c'est la rentabilité des actifs ou le taux de rendement du capital investi. Cet indicateur est mesuré par le rapport du *résultat net* sur l'*actif* mobilisé dans l'activité. Il a été utilisé par plusieurs études comme celles de Kolish (2015), Lin et al., (2015), Taşkın (2015), Rodriguez-Fernandez (2015).
- ROE (*Return On Equity*) ou ratio de rentabilité des fonds propres ; c'est le ratio qui informe les actionnaires sur la rentabilité financière de l'entreprise. Il est mesuré par le

⁴⁴Ces indicateurs sont considérés comme ceux ayant la relation la plus significative avec la RSE que les indicateurs boursiers (Orlitzky et al. 2003 ; Allouche et Laroche 2005).

rapport du *résultat net* sur les *capitaux propres* (Taşkın, 2015 ; Rodriguez-Fernandez, 2015).

- ROS (*Return On Sales*) ; c'est le ratio de rentabilité commerciale nette (retour sur ventes), il met en évidence le résultat réalisé par l'activité commerciale déduction faite de toutes les charges supportées par l'entreprise. Cet indicateur est mesuré par le rapport entre le *résultat net* de l'exercice et le *chiffre d'affaires* (Aras et al., 2010; Yang et al., 2010; Arsoy et al., 2012; El Malki, 2014; Simionescu et Gherghina, 2014).
- ROI (*Return On Investment*) ; c'est un ratio qui évalue le rendement d'un investissement passé ou en cours ou d'évaluer le rendement qu'un futur investissement permettra d'obtenir sur une période donnée. Il est mesuré par le rapport entre le *gain ou perte d'investissement* réduit du coût d'investissement et le *coût d'investissement* (Preston et O'Bannon, 1997).
- EPS (*Earning Per Share*) : ou le bénéfice par action, il permet de calculer la part à laquelle peuvent prétendre les actionnaires pour chacune des actions détenues. Il est mesuré par le rapport entre le *bénéfice net* et le *nombre d'actions*. Ce ratio est considéré parmi les mesures les plus pertinentes de la PF (Logossah et al. (2014) ; Simionescu et Gherghina (2014) ; Chetty et al. (2015) ; Jiang et Yang (2015)).

▪ **Indicateurs boursiers**

Nous citons ici les indicateurs les plus utilisés :

- Q de Tobin : Il est mesuré par le rapport entre la *valeur boursière* de l'entreprise et la *valeur deremplacement du capital fixe*. Si ce ratio est supérieur à 1, l'entreprise peut augmenter son stock de capital fixe et la confiance des actionnaires augmente. Sinon, l'entreprise a du mal à lever des fonds et à investir (Liu et al., 2011; Rodriguez-Fernandez, 2015).
- MVA (*Market Value-Added*) : cet indicateur évalue la création de valeur des sociétés cotées en bourse aux actionnaires. Il compare le montant de la capitalisation boursière additionnée à l'endettement net avec le montant comptable de l'actif économique. Cet indicateur a été utilisé par Hillman et Keim (2001).
- MBV (*Market to book value*): il permet la comparaison entre la valeur comptable et la valeur boursière de la firme. C'est un indicateur de création de la valeur anticipée.

2.1.3. Variables de contrôle

Pour appréhender correctement la relation PS-PF, il faut tenir compte des facteurs influençant l'intensité de cette relation, à savoir les variables de contrôle ou les variables modératrices (Wang et *al.*, 2016). L'absence de ces variables biaise le résultat de la relation (Allouche et Laroche, 2005).

Il n'y a pas de consensus entre les chercheurs sur la catégorie et le nombre de variables de contrôle à prendre en compte. En effet, plusieurs variables ont été identifiées lors de l'analyse de la littérature comme la qualité du management (Grave et Waddock, 1999; Njaya, 2014), l'âge de l'entreprise (Dumitrescu et Simionescu, 2015) ou encore les décisions managériales (Anderson et Dejoy, 2011), l'investissement en publicité (Anderson et Dejoy, 2011; Brammer et Millington, 2008). Cependant, nous nous sommes intéressés aux principales variables les plus utilisées par les chercheurs, à savoir : la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, le risque financier et l'investissement en recherche et développement.

- *Taille de l'entreprise*

En analysant la littérature, nous trouvons que les études précédentes confirment que la taille de l'entreprise est une variable qui influence la relation PS-PF, car plus l'entreprise est grande, plus elle a des ressources financières et partant la possibilité d'investir dans des actions sociales (Fikri, 2015). Ces études ont utilisé différentes manières pour la mesurer : le total des actifs (Vitezic et *al.*, 2012; Rodriguez-Fernandez, 2015), le nombre des employés (El Malki 2014 ; Rettab et *al.* 2009), le total des ventes (Anderson et Dejoy, 2011).

Il convient de préciser que la taille de l'entreprise est la variable de contrôle la plus utilisée dans les études empiriques.

- *Secteur d'activité*

Le secteur d'activité dans lequel opère l'entreprise influence sa performance sociale du fait que la sensibilité envers les actions sociales diffère d'un secteur à un autre.

Le secteur d'activité est souvent pris en compte dans l'étude de la relation PS-PF (Anderson et Dejoy, 2011; Dkhili et *al.*, 2014; Chetty et *al.*, 2015; Kolish, 2015; Lin et *al.*, 2015).

Risque : c'est une variable qui commence à prendre de l'ampleur dans les études de la relation PS-PF (Orlitzky et Benjamin, 2001). Elle est généralement mesurée par le rapport du total des dettes divisé par le total des actifs. Elle a été utilisée par plusieurs études récentes (Karagiorgos, 2010 ; Dkhili et *al.*, 2014 ; Simionescu et Gherghina, 2014 ; Chetty et *al.*, 2015 ; Dumitrescu et Simionescu, 2015).

- *Recherche et Développement (R&D)*

Les dépenses en R&D ont été identifiées comme un facteur influençant la relation entre la PS et la PF par McWilliams & Siegel (2000). Elle a été utilisée ensuite par plusieurs auteurs (Aras et al., 2010 ; Yang et al., 2010).

Après avoir présenté les mesures de variables empruntées par les auteurs, nous allons à présent mettre le point sur les traitements statistiques et économétriques qui sont loin de faire l'unanimité des chercheurs.

2.2. Traitements économétriques

Dans un premier temps, nous allons exposer les différences en termes de caractéristiques des échantillons prises dans les études. Et dans un deuxième temps, nous allons mettre l'accent sur les différences en termes de modèles d'analyses explicatives.

2.2.1. Caractéristiques de l'échantillon

Un autre élément qui permet d'expliquer les différences de résultats des études de la relation PS-PF dans la littérature est l'échantillon retenu (Allouche et Laroche, 2005 ; Hajer, 2012).

- *Taille de l'échantillon*

La taille de l'échantillon joue un rôle important. Les études antérieures montrent que certains chercheurs ont travaillé sur des échantillons de moins de 30 entreprises (Orlitzky et al., 2003), voire même 7 entreprises (Griffin et Mahon, 1997), 8 entreprises (Moore, 2001), ou 10 entreprises (Ahmed et al., 2016). Une telle taille assez restreinte ne permet pas la généralisation des résultats de ces études (Cochran et Wood, 1984).

- *Caractéristiques des entreprises*

Plusieurs études ont travaillé sur des données intersectorielles (Griffin et Mahon, 1997) ce qui biaise les résultats du fait que la performance sociale est un concept contingent et diffère d'un secteur à l'autre (Moore, 2001).

- *Contexte de recherche*

Le contexte de recherche est un élément aussi important que les deux précédents. La RSE en Afrique, n'est pas la même en Asie, en Amérique ou en Europe. Et dans un même continent, nous pouvons voir des disparités en termes de conceptualisation, de niveau de prise de conscience et d'intérêt accordé (Wang et al., 2016). Ce qui veut dire qu'il est évident d'avoir

des différences de résultats quand nous étudions la relation RSE-PF sur des contextes différents.

2.2.2. Analyses explicatives

Plusieurs modèles ont été développées au fil des années pour évaluer la relation entre la RSE et la PF. Nous allons présenter ci-dessous les plus rencontrées.

- *Analyse de comparaison* : elle consiste à comparer la PF moyenne de groupes d'entreprises ayant des niveaux différents de PS (Allouche et Laroche, 2005). Cette méthode a été réalisée par plusieurs auteurs comme Bowman et Haire (1975).
- *Modèles de régression* : ils analysent la relation entre une variable dépendante et une ou plusieurs variables indépendantes. La PS a été considérée dans plusieurs études comme une variable dépendante et dans d'autres comme une variable indépendante. Ces modèles sont très utilisés dans la littérature (Njaya, 2014 ; Chetty et al., 2015)
- *Analyse de corrélation* : c'est une méthode qui analyse la relation entre deux variables. A l'encontre de la régression, les positions des variables dans la corrélation est symétrique, car on ne cherche pas à évaluer l'influence d'une variable sur d'autres, mais de tester s'il existe une relation ou non et de caractériser sa forme (Chen et Popovich, 2002 ; Kanwal et al., 2013).
- *Etudes de l'événement* : ces études cherchent à mesurer la réaction des marchés financiers suite à l'annonce d'un événement particulier (Gillet, 2006). Elles ont été utilisées par Chetty et al., (2015) et Stekelenburg et al., (2015) dans le cadre de leurs études sur l'impact de l'inclusion ou l'exclusion d'un indice social sur les rendements normaux et anormaux des actions.

Certains trouvent que ces dispositifs sont insuffisants pour mesurer la complexité de la relation PS-PF (Allouche et Laroche, 2005).

Le troisième chapitre a été dédié à la présentation de la revue de littérature empirique. Nous avons présentée tout d'abord les différentes études effectuées par les chercheurs en énumérant dans un cadre critique leurs méthodologies, les variables qu'ils ont utilisées ainsi que les résultats qu'ils ont obtenus. Ceci a été enrichi ensuite par une synthèse de la littérature récente (2009-2018), où nous avons développé une analyse descriptive en terme de signes de relations trouvées, de variables utilisées et des contextes étudiés.

Nous avons constaté, à travers cette analyse, qu'il y a plusieurs disparités entre les résultats de ces recherches. Ceci est dû principalement aux limites méthodologiques que nous avons recensées : les limites liées aux mesures des variables explicatives et à expliquer et les variables de contrôle, ainsi que les limites liées aux traitements économétriques adoptés.

A l'issue de cette première partie dédiée aux fondements théoriques et revue de littérature de la relation entre la RSE et la PF, nous retenons, dans le cadre du premier chapitre, que les origines de la RSE remontent à la discipline *Business & Society*. Les interactions entre l'entreprise et la société ont permis la genèse du concept de la RSE. En effet, dans le cadre d'un capitalisme incitant au libre marché et à l'absence de l'interventionnisme de l'état, la RSE se veut comme une conduite modérée entre les deux.

L'entreprise doit son existence à la société, c'est pour cela elle est tenue de jouer son rôle social pour répondre la prise de conscience de la société civile en terme de questions environnementales et sociales.

La RSE est un concept multidimensionnel et contingent qui a évolué dans le temps en incluant de plus en plus de nouvelles dimensions : de l'ère moderne de la RSE qui l'a défini comme une obligation envers la société, à l'ère actuelle où la RSE est intégrative ; s'intéressant à toutes les parties prenantes de l'entreprise et faisant partie de sa stratégie.

Nous avons caractérisé l'évolution conceptuelle de la RSE dans l'espace par le terme mondialisation de la RSE pour montrer la propagation de ce concept dans le monde : de son origine qu'est les Etats-Unis, à l'Europe de l'Ouest, aux pays émergents et en développement. Nous mettons en évidence qu'il existe un gain d'intérêt pour les questions relatives à la RSE et son adoption dans les pays émergents et en développement malgré que cela soit encore réalisé d'une manière timide.

Nous adressons la même remarque à l'état de la RSE au Maroc. Elle est embryonnaire et découle de plusieurs facteurs qui ont facilité son émergence : des facteurs liés au contexte socio-économique, des facteurs liés à la mondialisation et d'autres facteurs liés à la culture et aux valeurs marocaines. Cette émergence a été accompagnée par des manifestations qui constituent des facteurs incitatifs à l'adoption de la RSE, nous citons à ce propos l'initiative phare du label RSE de la CGEM.

Au niveau du deuxième chapitre, nous avons développé quatre approches principales représentent les soubassements théoriques de la RSE, à savoir : les théories instrumentales (l'entreprise en tant qu'instrument de création de la richesse), les théories politiques (l'entreprise en tant qu'un bon citoyen), les théories intégratives (l'entreprise en tant qu'élément devant prouver sa légitimité par son rôle social) et les théories éthiques (l'entreprise en tant que noyau de satisfaction des demandes parties prenantes).

A l'issue de l'analyse de ces approches théoriques et de la nature de l'entreprise (la recherche du profit), nous lions la RSE à la PF. Dans ce cadre nous avons présenté les principales théories explicatives de ce lien : la théorie néo-classique (l'entreprise ne doit pas gaspiller ses ressources dans les projets sociaux qui ne relèvent pas de sa mission, sinon elle risque une mauvaise performance financière), la théorie des parties prenantes (l'entreprise est tenue de satisfaire les besoins de toutes parties prenantes afin d'améliorer ses relations et son image et par voie de conséquence sa performance financière), la théorie néo-institutionnelle (l'entreprise opère dans une société, pour laquelle elle doit prouver sa légitimité en termes de questions sociales et environnementales, sinon elle risque une mauvaise performance financière) et la théorie d'agence (l'entreprise est un *agent* qui est amenée à optimiser l'utilisation des ressources rendues disponibles par les actionnaires représentants le *principal*).

Pour répondre à notre problématique de recherche nous avons choisi la théorie des parties prenantes.

Lors du troisième chapitre, nous avons développé la revue de littérature empirique qui nous a apporté une idée sur la tendance actuelle des études de la relation RSE-PF. En effet, en termes de résultats, la majorité des études mettent en évidence une relation positive entre la RSE et PF. Une prolifération remarquable dans les études prenant comme terrain d'investigation les pays émergents ou en développement (en particulier l'Asie), ainsi qu'une richesse des variables empruntées. Cependant, cela n'empêche pas l'existence de certaines limites méthodologiques en termes d'approches des variables utilisées et de traitements économétriques.

Partie II: Impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière: Une évidence empirique

L'étude empirique de l'impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca est l'aspiration de cette deuxième partie. En effet, il est indispensable, tout d'abord, de positionner notre recherche dans un cadre épistémologique et méthodologique adéquat. C'est l'objectif du **chapitre VI : Cadre épistémologique et méthodologique de la recherche**, qui à travers lequel nous cherchons à nous positionner sur la façon dont se produit la science en présentant les principaux courants épistémologiques, à savoir : le courant positiviste, le courant interprétative et le courant constructiviste. Par la suite, nous allons formuler notre hypothèse principale de recherche et présenter la méthodologie à suivre pour produire cette connaissance.

Consécutivement, nous allons procéder aux choix des variables et à la formulation des hypothèses qui découlent de l'hypothèse principale précédemment définie. Une analyse des données va être réalisée également sur le plan descriptif et analytique afin de présenter en détail le terrain de recherche et ses paramètres caractéristiques ainsi que les éventuelles corrélations entre les variables. Ces éléments constituent le **chapitre V : Choix des variables et analyse des données**.

Ensuite, nous allons réaliser l'étude empirique proprement dite afin de répondre à notre problématique de recherche. C'est l'objectif du **chapitre VI : Interprétation et discussion des résultats économétriques**.

En effet, pour construire notre modèle économétrique, nous avons respecté les trois étapes communes à la majorité des méthodes quantitatives à savoir : la sélection du modèle, l'ajustement du modèle et sa validation.⁴⁵

Nous nous sommes posé les questions suivantes pour pouvoir construire un modèle explicatif : Quelle est la question à laquelle nous tentons de répondre dans le cadre de notre recherche ? Quel modèle devons-nous utiliser pour y répondre ? Quels tests devons-nous effectuer pour nous assurer que notre modèle est bon ? Quels ajustements devons-nous apporter au modèle ? Et finalement, qu'est-ce que nos résultats veulent dire ? Ceci a pour objectif de montrer la démarche quantitative suivie afin de tester les hypothèses et d'apporter les interprétations économétriques.

⁴⁵<https://www.itl.nist.gov/div898/handbook/pmd/section4/pmd41.htm>. Dernière consultation le 02 avril 2018.

Nous allons confronter les résultats empiriques obtenus aux théories et aux résultats des études antérieures afin de les discuter et d'apporter une réponse à notre problématique dans un cadre critique et en liaison avec la littérature existante.

Cette interprétation théorique et managériale nous permettra de mettre en évidence la valeur ajoutée de notre recherche formulée en termes d'apports théoriques, d'apports empiriques et d'apports managériaux.

Chapitre IV : Cadre épistémologique de la recherche

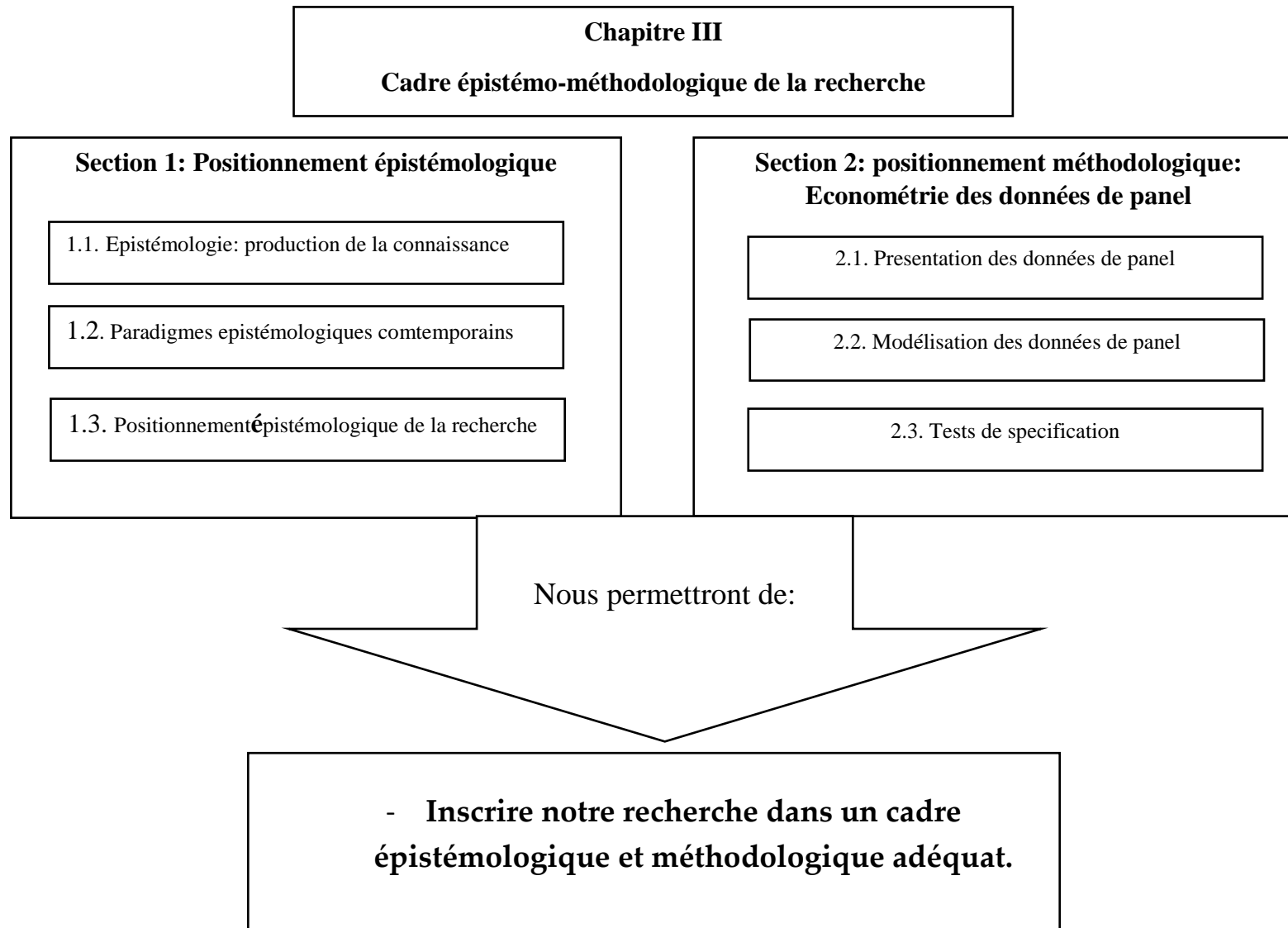
Le choix d'une posture épistémologique et méthodologique est une étape cruciale et indispensable pour tout chercheur. Ce choix n'est pas dû au hasard ou à la libre volonté du chercheur, mais à plusieurs facteurs dont notamment la bonne maîtrise de ce qu'est l'épistémologie et ses courants, de ce qu'est la méthodologie et ses méthodes quantitatives et qualitatives, ainsi principalement de ce qu'est la question de recherche.

Notre question de recherche tourne autour de l'impact de la RSE sur la PF des entreprises cotées en bourse de Casablanca (coupe instantanée) sur la période 2012-2017 (série temporelle). Ceci nous a permis de faire deux décisions principales :

- En épistémologie, nous choisissons le positionnement épistémologique positiviste.
- En méthodologie, nous poursuivons une méthode quantitative.

Sur ce, nous avons scindé notre chapitre en deux sections. La première section est dédiée à la posture épistémologique où nous présentons les principaux courants existants ainsi que la justification de notre choix épistémologique. La deuxième s'intéresse à la méthodologie de recherche choisie en adéquation avec les choix effectués.

Figure 16: Schéma illustratif du chapitre III



1. Positionnement épistémologique

L'essence de toute recherche scientifique est la définition de son positionnement épistémologique (Gavard-Perret et al. 2012), du fait que cette activité scientifique est destinée à produire une connaissance objective et valable.

Avant de développer cette section sur le positionnement épistémologique, il est indispensable de définir c'est quoi l'épistémologie.

1.1. Épistémologie : Production de la connaissance

L'acception la plus répandue de l'épistémologie est celle de Piaget (1967), qui stipule que l'épistémologie est « *l'étude de la constitution des connaissances valables* ». C'est l'étude sciences (Perret et Séville, 2007).

Selon Gavard-Perret et *al.* (2012), l'épistémologie tente de répondre aux trois questions suivantes :

- Qu'est-ce que la connaissance ?
- Comment elle est élaborée ?
- Comment justifier le caractère valable d'une connaissance ?

Définir sa posture épistémologique, c'est déterminer sa vision de la réalité (existante ou construite) et du processus de la production de la connaissance. Autrement dit, il s'agit de se positionner sur la façon dont se produit la science.

Les réflexions sur la connaissance scientifique et ce qu'on peut qualifier comme relevant de la science se scindent en deux principaux courants :

- Un courant rationaliste, qui stipule que la connaissance scientifique est le produit de la **raison** ; on part de l'abstrait, de la règle générale au cas particulier (Perret et Séville, 2007), c'est la déduction. L'histoire de la science a connu plusieurs degrés de rationalisme qui vont du rationalisme dogmatique au rationalisme tempéré ou moderne.
- Un courant empirique, qui précise que la connaissance scientifique est la résultante de l'**expérimentation**. Le point de départ de toute recherche scientifique (pour les teneurs de ce courant) est l'expérience sensible des cas particuliers pour arriver à une règle générale (induction).

Tableau 6: Principaux courants de la connaissance scientifique dans l'histoire

	Courant rationaliste	Courant empirique
Essence de la démarche scientifique	La raison	L'expérimentation
Elaboration de la connaissance	Déduction Règle générale → cas particuliers	Induction Cas particuliers → règle générale
Principaux teneurs	Socrate, Descartes	Locke, Mill

Source : élaborée par nos soins.

A noter que les deux courants ont reçu plusieurs critiques par des auteurs comme Bachelard (1934), Popper (1973). En effet, Bachelard (1934) a présenté plusieurs critiques à ce mode de raisonnement séparant entre la raison et l'expérimentation, car pour lui on ne peut éliminer l'expérience si on raisonne ou la raison si on expérimente. Il souligne ce qui suit : « *quel que soit le point de départ de l'activité scientifique, cette activité ne peut pleinement convaincre qu'en quittant le domaine de base : si elle expérimente, il faut raisonner ; si elle raisonne il faut expérimenter* ».

Longtemps, un modèle unique de science qui a prévalu dans le monde académique est celui des sciences de la nature, est destiné à étudier des phénomènes **naturels** (Gavard-Perret et *al.*, 2012). Mais avec le développement de la connaissance, des sciences se sont développées où la dimension humaine et sociale est plus prédominante traitant des phénomènes qui ne sont pas seulement naturels mais aussi **artificiels** (sciences de gestion en particulier). D'où la naissance d'un modèle des sciences appelé sciences de l'artificiel qui étudient les phénomènes dominés par les intentions et les interactions humaines ou par des artefacts, au sens de Simon.⁴⁶

En science de gestion, il existe différents positionnements épistémologiques. Nous allons voir dans la sous-section suivante les principaux courants rencontrés dans la littérature.

⁴⁶Simon, le précurseur des sciences de l'artificiel, définit comme artefacts les entreprises, les associations, les marchés, etc. puisqu'ils ne sont pas la création de la nature mais une création ou une production humaine.

1.2. Paradigmes épistémologiques contemporains

Un paradigme est « un modèle fondamental ou schéma partagé par une communauté qui organise notre vision de quelque chose » (Gavard-Perret et *al.*, 2012). Dans le cadre de cette sous-section, nous allons faire le point sur les principaux paradigmes épistémologiques contemporains : le paradigme positiviste, le paradigme constructiviste et le paradigme interprétativiste, en s'appuyant essentiellement sur les travaux de Thietart et *al.* (2012) et Gavard-Perret et *al.*(2012).

1.1.1. Paradigme épistémologique positiviste

Dans une perspective classique du positivisme (au sens de Durkheim, 1988), ce courant de pensée repose sur plusieurs fondements :

- **Le réel est déterminé et extérieur à l'observateur** : L'objet de la science est de connaître le réel. L'objectif est d'accéder à la connaissance de la réalité, la réalité existe en elle-même et le réel est indépendant de l'observateur. Il existe des lois objectives indépendantes du sujet du chercheur. Le but de la science est de découvrir les réalités qui gouvernent les faits.
- **L'ontologie⁴⁷** : C'est une réflexion sur la nature des choses. Pour les positivistes, tout ce qui est, est, et toute chose connaissable possède une essence. La science a pour objectif de décrire cette réalité, indépendante du chercheur.
- **La notion d'univers câblé** : L'univers suit des lois, le but de la science est de découvrir les vérités en découvrant les lois et les régularités qui gouvernent les faits. Les faits sont organisés, ils sont câblés les uns par rapport aux autres.
- **Le principe de causalité** : Il consiste en l'affirmation que n'importe quel événement peut être expliqué par un lien causal. Pour connaître la réalité, il faut découvrir les raisons simples par lesquelles les faits observés sont reliés aux causes qui les expliquent.
- **Le réductionnisme** : L'objet est *a priori* décomposable en autant de parcelles qu'il le faudra sans que pour autant soit modifiée la nature de cet objet. Le réel peut être
-

⁴⁷ L'élément ontologique est une composante principale d'un paradigme épistémologique qui concerne les questions de la nature de la réalité, de ce qui peut être connu.

décomposé en éléments simples et il est possible d'expliquer le tout en analysant chacun des éléments qui le compose pris isolément.

Pour Comte (1844, 1995), puisque l'objectif est de décrire une réalité, il faut une observation objective des faits (« *l'observation des faits est la seule base solide des connaissances humaines* »). Le critère de vérifiabilité est essentiel car c'est à travers la vérification empirique (l'observation des faits) que la science parvient à décrire ou non la réalité.

Nous résumons les principaux éléments dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Positionnement épistémologique positiviste

Statut de la connaissance	Hypothèse réaliste <ul style="list-style-type: none"> - La réalité existe en elle-même. - Indépendance entre le sujet et l'objet.
Nature de la réalité	Hypothèse déterministe <ul style="list-style-type: none"> - Le monde est fait de nécessités.
Chemin de la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - La découverte. - L'explication.
Critères de validité	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifiabilité. - Confirmabilité. - Réfutabilité.

Source : adapté de Thiétart et al. 2012.

Le mode de raisonnement privilégié est l'hypothético-déductif.

La réalité est expliquée, objective, acontextuelle et indépendante de l'observateur

1.1.2. Paradigme épistémologique constructiviste

Ce paradigme relativise la notion de vérité ou de réel et rejette l'idée que la réalité existe indépendamment du chercheur qui la décrit (Le Moigne, 1995). Dès lors, l'hypothèse principale de ce paradigme est l'hypothèse relativiste.

Les partisans de la science constructiviste soulignent l'implication subjective du chercheur dans sa recherche. Ce paradigme de constructivisme repose sur le rejet de l'hypothèse ontologique « *il n'y a pas de réel en soi* », et accorde une grande importance à l'interaction entre l'objet et le sujet, ainsi qu'aux modalités permettant l'élaboration de la connaissance par

le chercheur (Savall et Zardet, 2004 ; Gavard-Perret et *al.*, 2012). Dans ce cadre, nous cherchons à connaître qui génère les informations qui émergent du processus.

Le chemin de la connaissance scientifique est la construction constituée d'un ensemble d'instruments fondés sur la déduction et l'inférence, ayant pour critères de validité l'adéquation et l'enseignabilité (Thietart et *al.*, 2012).

Le mode de raisonnement privilégié est l'holistico-inductif.

La réalité est construite, subjective, contextuelle et dépendante de l'observateur

1.1.3. Paradigme épistémologique interprétativiste

C'est le fruit de développements de la mouvance du tournant interprétatif de plusieurs écoles de pensée (Burrell et Morgan, 1979). Il se situe entre les deux précédents (Thietart et *al.*, 2012). L'objectif de ce paradigme est de comprendre la réalité en privilégiant l'hypothèse relativiste qui stipule la dépendance entre la situation et le sujet qui en fait l'expérience. Dans ce cadre nous cherchons à comprendre les significations que les différents sujets participants à une même situation donnent à cette situation.

Il y a absence d'un réel objectif indépendant de l'observateur. En effet, la « réalité objective intersubjective » d'une situation dépend ainsi des interprétations des expériences que les différents sujets ont de la situation. Les interprétativistes considèrent la signification consensuellement attribuée par des sujets à une situation à laquelle ils participent comme la réalité objective de cette situation.

A noter quelques théoriciens du paradigme interprétativiste refusent la généralisation statistique (Yanow, 2006). La généralisation envisagée concerne des processus d'interprétation, de construction de sens et de communication, en s'efforçant d'identifier les cadres de pensée et les manières de voir le monde, souvent tacites, qui façonnent la manière dont les sujets donnent du sens aux situations qu'ils vivent.

Le chemin de la connaissance est l'interprétation ayant comme critères de validation l'idiographie⁴⁸ et l'empathie révélatrice de l'expérience vécue par les acteurs (Thietart et *al.*, 2012).

Le mode de raisonnement privilégié est celui inductif et/ou abductif.

⁴⁸ L'idiographie concerne l'étude d'individus, considérés comme isolés sans vouloir en faire des lois universelles.

La réalité est interprétée, subjective, contextuelle et dépendante de l'observateur

1.3 Positionnement épistémologique de cette recherche

Dans le cadre de notre thèse, nous rappelons notre problématique qui s'articule ainsi :

L'impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière sur la période 2012-2017.

Notre objectif est de décrire et d'expliquer les interactions de cet impact et de cette éventuelle relation entre la RSE et la PF. Nous estimons alors que c'est une réalité qui existe déjà indépendamment de nous.

La problématique nous positionne donc, *a priori*, dans les sciences de l'artificiel, suivant un courant rationaliste qui prend comme source de connaissance la raison. Notre paradigme épistémologique est positiviste.

Dans le cadre de ce paradigme, la connaissance se base sur l'observation de la réalité et son expérience (De Bruyne *et al.*, 1974), ce qui conduit à l'adoption d'un mode de raisonnement hypothético-déductif (du général au particulier), issues des méthodes quantitatives.

Les méthodes quantitatives sont utilisées quand nous sommes en face de faits observables et mesurable directement. Elles sont les plus adéquates avec ce paradigme épistémologique.

La démarche hypothético-déductive part de propositions avancées par la théorie et repose sur des concepts identifiés dont l'articulation constitue les bases du modèle de recherche (Evrard *et al.* 1993). L'hypothèse annonce alors le sens et le type de relations qui est censé exister entre les concepts.

La position hypothético-déductive ne part pas du terrain mais de la théorie et d'un ensemble de concepts et de liens entre ces concepts prédéfinis par les théories mobilisées, dans l'objectif de vérifier ou de prédire. Les relations supposées exister sont à l'origine de la formulation des hypothèses de recherche qui sont ensuite testées empiriquement afin de constater si ces concepts et ces relations sont en phase avec la réalité (Igalens et Roussel, 1998).

Nous allons procéder, par conséquent, à la formulation première d'hypothèses de recherche tirées de la théorie, suivie par l'observation sur le terrain, et par l'étude des conditions de généralisation de ces observations, pour finir par un retour à la théorie. Nous nous plaçons effectivement dans ce cadre avec la formulation d'hypothèses de recherche à partir de choix et d'analyses théoriques, suivie par leur mise à l'épreuve sur le terrain.

En se basant sur notre cadre théorique mobilisé (la théorie des parties prenantes) et sur les études réalisées précédemment dans la littérature, nous supposons que la relation entre la RSE et la PF est positive, puisque l'engagement social permet à l'entreprise de satisfaire ses parties prenantes et par voie de conséquence, dégager plus de rentabilité.

Des lors, notre hypothèse principale de recherche est la suivante :

La RSE a un impact positif sur la performance financière.
--

La section suivante concerne notre méthodologie qui s'intéresse aux méthodes d'élaboration des connaissances. C'est un volet parmi d'autres de l'épistémologie (Gavard-Perret et *al.*, 2012).

2. Méthodologie de la recherche : Économétrie des données de panel

L'économétrie des données de panels est parmi les branches les plus productives de l'économétrie quantitative (Trognon, 2003). Elle est de plus en plus utilisée dans plusieurs études, en particulier dans le domaine de l'économie et de la gestion.

Cette section expose l'économétrie des données de panel, en la scindant en trois sous-sections : une première concerne la présentation des données de panel, explicitant la définition et les différents types que l'on peut rencontrer. Une deuxième concerne la modélisation des données de panel, exposant les principaux modèles utilisés par les praticiens. Et finalement, une troisième sous-section revenant sur les tests de spécification permettant de choisir entre les modèles.

2.1. Présentation des données de panel

Pour comprendre l'économétrie des données de panel, il est judicieux de commencer par la définition, les types ainsi que les avantages et les limites des données de panel. C'est l'objectif des paragraphes suivants.

2.1.1. Définition des données de panel

Les données de panel permettent de réaliser une analyse longitudinale quantitative et permettent d'étudier un échantillon d'un ensemble d'individus sur une période temporelle (Hsiao, 2003). On parle d'un panel lorsque les dates d'observation sont au moins deux (Trognon, 2003).

En économétrie, les données sont scindées généralement en deux dimensions : en séries longitudinales ou temporelles telles que le taux du *turnover* par mois, le CA annuelle d'une entreprise, etc. et en coupe instantanée telle que la croissance des ventes des entreprises d'un secteur particulier pour l'année 2017.

En économétrie des données de panel, les deux dimensions sont rassemblées : on s'intéresse au temps et à l'individu. D'où l'appellation par certains auteurs données individuelles-temporelles (Dormont, 1989), telle que la croissance du CA des entreprises du secteur agroalimentaire pendant la période 2000-2017.

Le modèle économétrique en données de panel s'écrit alors avec deux indices :

$$Y_{it} = \alpha + \sum_k \beta_k X_{kit} + \sum_p \gamma_p Z_{pi} + \varepsilon_{it} \quad i = 1 \dots N, T = 1 \dots N_i$$

Où,

i : est la notation pour l'indice d'individu

t : est la notation pour l'indice du temps

X_{kit} : les variables explicatives

α : la spécificité individuelle

Z_{pi} : facteurs invariants dans le temps.

ε_{it} : terme d'erreurs (il représente la déviation entre ce que le modèle prédit et la réalité).

2.1.2. Types des données de panel

Il existe plusieurs types de données de panel selon les auteurs. Nous allons recenser dans les paragraphes qui suivent les principaux types susceptibles d'affecter la modélisation et la méthode d'estimation de l'étude en données de panel.

- *Panel cylindré vs panel non cylindré*

Le panel cylindré⁴⁹ est celui où nous disposons du même nombre d'observations pour tous les individus, cela veut dire qu'il n'y a pas de valeurs manquantes, il est complet.

Mais, nous pouvons avoir un panel incomplet, là où certaines unités statistiques ne sont pas observées durant la période considérée et dans ce cas le panel est dit non cylindré⁵⁰ tout simplement (Greene, 2012; Kennedy, 2008).

- *Panel fixe vs panel rotatif*

Un panel fixe⁵¹ est le panel où les mêmes unités sont observées durant la période de l'étude. Un panel rotatif⁵² ou tournant est un panel où les unités d'observation change d'une période à l'autre de l'étude (Greene, 2012).

- *Panel court vs panel long*

Le panel court⁵³ a plusieurs unités d'observation (large N) et peu d'unités temporelles (petit T).

Un panel long⁵⁴ a peu d'unités d'observation (N est étroit) et plusieurs unités temporelles (large T).

2.1.3. Avantages et limites des données de panel

Comme tout modèle économétrique, le modèle des données de panel présente des avantages qui motivent les praticiens à l'utiliser mais aussi des difficultés ou des limites d'application qui poussent les économètres à chercher des corrections et d'améliorer l'application de ce modèle. Nous allons citer les principaux avantages en premier lieu et les limites de ce modèle en deuxième lieu.

Ceci dit, la liste n'est pas exhaustive, d'autres avantages et limites peuvent exister dans la littérature économétrique.

⁴⁹En anglais, *Balanced panel*.

⁵⁰En anglais, *Unbalanced panel*.

⁵¹En anglais, *Fixed panel*.

⁵²En anglaise, *rotating panel*.

⁵³En anglais, *short panel*.

⁵⁴En anglais, *long panel*.

Le premier avantage qui saute aux yeux est celui du rassemblement des dimensions temporelles et individuelles dans le même modèle, et donc le rassemblement des atouts de chaque dimension et le comblement des manques de chacune (Greene, 2012; Trognon 2003; Sevestre, 1999) ce qui permet une analyse plus riche qu'avec une seule dimension (Hsiao, 2003; Baltagi, 2005). Cette richesse se traduit par une meilleure précision des estimateurs, puisque le modèle focalisant seulement sur la dimension temporelle (données en séries temporelles), permet de tenir compte de l'évolution des relations dans le temps (variabilité intra-individuelle), mais il ne permet pas de contrôler l'hétérogénéité entre les individus. Le modèle focalisant sur la dimension individuelle (données en coupe instantanée ou transversale) permet de combler cette insuffisance en analysant l'hétérogénéité entre les individus (variabilité inter-individuelle) mais ne tient pas compte de la dimension temporelle. Ce modèle permet alors plus de variabilité, de degrés de liberté et d'efficience (Baltagi, 2005). Le modèle des données de panel, à l'encontre du modèle des séries temporelles, permet d'analyser l'étude même sur une dimension temporelle courte ce qui constitue un atout fort des données de panel (Kennedy, 2008)⁵⁵.

En plus de cela, les données de panel permettent de tenir compte de l'hétérogénéité entre les individus et dans le temps représentée par plusieurs variables inobservées que leur omission peut créer des biais d'estimation.

Ces atouts permettent aux économètres et aux chercheurs de pouvoir analyser et tester des modèles plus compliqués de la réalité économique et managériale (Hsiao, 2003).

Cependant, l'exploitation de la double dimension des données peut parfois conduire à des problèmes méthodologiques comme dans le cas d'une mauvaise spécification du modèle. Aussi, l'existence du biais de variables omises ou d'erreurs de mesure sur les variables fréquentes pour les estimations intra-individuelles conduira à une moins bonne qualité des estimateurs (Dormont, 1989). Ainsi, les données de panel présentent la difficulté de collecte de données puisqu'elles doivent être collectées sur une période déterminée pour un nombre d'unités d'observations ce qui peut poser des problèmes d'accessibilité et de mise à jour (Baltagi, 2005).

Les méthodes utilisées dans les données de panel sont généralement adéquates au panel cylindré. Il existe, certes, des modèles pour les échantillons non cylindrés, mais ayant

⁵⁵ "The power of panel data is that the required repeated reactions are found by looking at the reactions of the N different cross-sectional units, avoiding the need for a long time series". (Kennedy, 2008, p.287).

certaines conditions restrictives (Dormont, 1989), ce qui mène les praticiens à chercher d'avoir un échantillon cylindré même s'il n'est pas représentatif (éliminer de l'échantillon les entreprises qui ont disparu ou fusionné pour ne garder que celle actives pendant toute la durée de l'étude, par exemple).

2.2. Modélisation des données de panel

Les différents modèles de panel se distinguent par les hypothèses qu'ils font sur le terme d'erreur.

Au niveau de ce paragraphe, nous allons présenter les trois principaux modèles, à savoir : le modèle linéaire estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires.

2.2.1. Le modèle linéaire estimé par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires

Il se fonde sur le postulat que les individus qui composent l'échantillon sont rigoureusement homogènes, où les coefficients sont estimés sur la base d'un échantillon à l'intérieur duquel les données sont « empilées » sans égard par rapport aux individus non plus que par rapport aux dates. Son principe consiste à trouver les valeurs des estimateurs qui minimisent la somme des carrés des résidus (Haudeville, 1996).

Il est ainsi spécifié :

$$Y_{it} = \alpha + \sum_k \beta_k X_{k,it} + \epsilon_{it} = \alpha + \beta_1 X_{1,it} + \dots + \beta_k X_{k,it} + \epsilon_{it}$$

Avec,

Y_{it} : variable dépendante, à expliquer.

X_{it} : variable indépendante, explicative.

α : constante, ordonnée à l'origine.

β : pente, paramètre d'intérêt mesurant l'effet de X sur Y.

ϵ_{it} : termes d'erreur (autres facteurs inobservés).

$$\Delta \epsilon_{it} = 0$$

$$\Delta Y_{it} = \Delta X_{it}$$

$$E(\boldsymbol{\varepsilon}_{it}) = E(\boldsymbol{\varepsilon}_{it} / X_{it}) = 0$$

L'utilisation de cette méthode consiste à respecter les cinq hypothèses de base suivantes (Kennedy, 2008) :

- 1- La linéarité des paramètres désignant que la variable dépendante peut s'écrire sous forme de fonction linéaire de la variable indépendante et le terme d'erreur.
- 2- Espérance nulle du terme d'erreur conditionnellement aux variables explicatives ou encore l'absence de corrélation entre le terme d'erreur et les régresseurs.
- 3- Homoscédasticité (la variance des erreurs est la même pour toutes les observations ou encore la marge d'erreur est la même en début et en fin de période ou bien qu'elle est identique en tout point de l'échantillon) et non autocorrélation (les erreurs ne sont pas corrélées entre elles).
- 4- Les observations de la variable indépendante sont considérées comme fixes même dans des échantillons répétés.
- 5- Absence de multi colinéarité (indépendance des variables indépendantes du même échantillon).

En respectant ces hypothèses, l'estimateur MCO est sans biais, convergent et de variance minimum.

2.2.2. Le modèle à effets fixes

Ce modèle stipule que les relations entre la variable dépendante et les variables explicatives sont identiques pour tous les individus. Il présente une structure des résidus qui vérifient les hypothèses standards des MCO déjà mentionnées au niveau du paragraphe précédent.

Cette corrélation supposée entre le terme d'erreur et les variables explicatives est créatrice de biais (Kennedy 2008). Malgré le fait que les données de panel soient connues pour leurs gains en degrés de liberté, le modèle à effets fixes diminue ces derniers.

Le modèle à effets fixes s'écrit ainsi :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta_1 X_{1,it} + \dots + \beta_K X_{K,it} + \varepsilon_{it}$$

$$i = 1, \dots, N$$

$$t = 1, \dots, T_i$$

Selon Bourbonnais (2015), l'estimation des paramètres dépendra de la structure des termes d'erreur.

Deux cas peuvent se présenter :

- Les termes d'erreur sont homoscedastiques, non autocorrélés dans la dimension temporelle et individuelle. Donc, on utilise la méthode des MCO à variables dichotomiques⁵⁶ ou l'estimateur *within*.
- Les termes d'erreur sont hétéroscedastiques et/ ou autocorrélés dans la dimension temporelle et indépendantes dans la dimension individuelle. Donc, on utilise la méthode des Moindres Carrés Généralisés à variables dichotomiques ou sur l'estimateur *within*.

Pour la méthode des moindres carrés à variables dichotomiques, elle consiste à construire N variables indicatrices tel que $D_i = 1$ pour l'individu i et 0 pour les autres. Elle est largement utilisée car il est plus facile d'estimer ses paramètres et d'interpréter ses résultats. Cette méthode est utilisée dans le cas où chaque individu dispose des caractéristiques propres susceptibles d'affecter la relation étudiée.

L'estimateur *Within* (estimateur intra-individuel) consiste à centrer préalablement toutes les variables à expliquer et explicatives sur leurs moyennes individuelles et à appliquer la méthode des MCO (ou MCG si les erreurs sont hétéroscedastiques ou autocorrélées).

2.2.3. Le modèle à effets aléatoires (ou à composantes d'erreur)

Le modèle à effets aléatoires est spécifié de la manière suivante :

$$Y_{it} = \beta X_{it} + u_{it}$$

$$u_{it} = \epsilon_{it} + \alpha_i$$

$$i = 1, \dots, N$$

$$t = 1, \dots, T.$$

L'erreur est composée de deux termes. Le premier terme u_{it} est un bruit blanc⁵⁷. Le second terme α_i ne dépend que de l'individu i et ne varie pas dans le temps. Ainsi, il résume les

⁵⁶En anglais *Least Square Dummy Variables* (LSDV)

⁵⁷Un bruit blanc respecte les hypothèses suivantes :

$$E(\epsilon_{it}) = 0 \quad \forall i \quad \forall t,$$

Sans perte de généralité tant que les variables explicatives contiennent un terme constant. Les variances sont données par:

$$V(\epsilon_{it}) = \sigma^2 \epsilon \quad \forall i \quad \forall t,$$

Et les covariances sont nulles aussi bien entre les individus à toute date que dans le temps pour un même individu :

différences permanentes de comportement entre individus qui ne sont pas prises en compte par les variables explicatives X et qui ont pourtant une influence sur la variable expliquée Y . La définition de ce modèle serait incomplète sans les propriétés suivantes :

$$E(\boldsymbol{\varepsilon}_{it} / X) = 0, \quad V(\boldsymbol{\varepsilon}_{it} / X) = \sigma_{\varepsilon}^2 \quad \forall i \forall t,$$

Ainsi que,

$$\text{Cov}(\boldsymbol{\varepsilon}_{it}, \boldsymbol{\varepsilon}_{jt} / X) = 0 \quad \forall i \neq j \forall t,$$

$$\text{Cov}(\boldsymbol{\varepsilon}_{it}, \boldsymbol{\varepsilon}_{st} / X) = 0 \quad \forall i \neq s \forall t,$$

La seconde composante du modèle, l'effet aléatoire individuel, vérifie :

$$E(\alpha_i / X) = 0, \quad V(\alpha_i / X) = \sigma_{\alpha}^2 \quad \forall i.$$

Avec,

$$\text{Cov}(\alpha_i, \alpha_j / X) = 0 \quad \forall i \neq j, \quad \text{Cov}(\alpha_i, \boldsymbol{\varepsilon}_{jt} / X) = 0 \quad \forall i \forall j \forall t,$$

$$\text{Cov}(X_{it}, \alpha_i / X) = 0 \quad \forall i \forall t$$

Ceci revient à supposer qu'il existe une distribution des effets individuels (hétérogénéité) dans la population totale, dont la moyenne est constante dans le temps et de variance σ_{α}^2 constante. Cet effet individuel n'est pas corrélé avec l'erreur $\boldsymbol{\varepsilon}$, ce qui correspond juste à une hypothèse visant à bien séparer les effets individuels des autres sources d'hétérogénéité. Enfin, les effets aléatoires individuels ne sont pas corrélés entre eux, ce qui revient à dire que toutes les corrélations entre les comportements des individus passent par les variables explicatives observables X du modèle.

Nous retenons alors, que l'hypothèse sous-jacente à l'usage d'un modèle à composante d'erreur est que la composante aléatoire spécifique u_i n'est pas corrélée avec les variables explicatives du modèle. Ainsi que ce modèle utilise les deux sources d'informations inter et intra-individuelle, d'où son efficacité reconnue (Kennedy, 2008).

L'estimation des paramètres peut se faire par la méthode des Moindres Carrés Généralisés ou Quasi-Généralisés (Bourbonnais, 2015).

Ce modèle permet d'augmenter les degrés de liberté mieux que le modèle précédent (Kennedy, 2008).

$$\text{Cov}(\boldsymbol{\varepsilon}_{it}, \boldsymbol{\varepsilon}_{jt}) = 0 \quad \forall i \neq j \forall t,$$

$$\text{Cov}(\boldsymbol{\varepsilon}_{it}, \boldsymbol{\varepsilon}_{st}) = 0 \quad \forall i \neq s \forall t,$$

2.3. Tests de spécification

Les tests de spécification permettent de vérifier l'existence d'effets individuels significatifs afin de choisir le bon estimateur.

Trois cas peuvent se présenter (Greene, 2012) :

- Il n'y a pas d'effet individuel significatif, donc on a recours à la méthode d'estimation par les Moindres Carrés Ordinaires.
- Il existe un effet individuel significatif et corrélé avec les variables explicatives, donc on utilise le modèle à effets fixes.
- Il existe un effet individuel significatif et n'est pas corrélé avec les variables explicatives, donc on utilise le modèle à erreur composée (modèle à effets aléatoires).

2.2.1. F-test

C'est une statistique de Fisher construite sur la base des sommes des carrés des résidus induites par l'estimation des modèles sous-jacents à l'hypothèse nulle et à l'hypothèse alternative faisant l'objet du test.

L'hypothèse nulle suppose que tous les paramètres des variables indicatrices sont nuls. En contrepartie l'hypothèse alternative suppose qu'au moins un paramètre est différent de 0.

Si l'hypothèse nulle est rejetée, cela veut dire qu'il existe un effet individuel significatif et partant le modèle à effets fixes est préférable à celui des MCO sur données empilées.

Sous l'hypothèse d'indépendance et de normalité des résidus on construit une statistique de Fisher pour tester ces $N - 1$ restrictions linéaires. Sous l'hypothèse alternative, les coefficients β_i sont tous égaux mais les constantes différentes selon les individus. On a donc $N(T - 1) - K$ degrés de liberté :

$$F = \frac{(SCR_{1,c} - SCR_{1,c'}) / (N - 1)}{SCR_{1,c'} / [N * (T - 1) - K]}$$

Où :

$SCR_{1,c'}$: La somme des carrés des résidus du modèle sous l'hypothèse d'égalité des β_i (modèle à effets individuels).

$SCR_{1,c}$: La somme des carrés des résidus du modèle contraint qui s'écrit sous la forme de $Y_{i,t} = \alpha + \beta X_{i,t} + \varepsilon_{it}$.

N: Le nombre d'unités d'observation

K : Le nombre de variables explicatives.

T : Le nombre d'années.

On doit choisir le modèle le plus approprié en fonction du résultat du F-test.

Si la probabilité d'acceptation de l'hypothèse nulle d'égalité des constantes α est supérieure à 5%, nous avons dans ce cas, un effet commun. L'estimation se fait par la méthode des MCO.

2.2.2. Test de Breusch-Pagan

Test de Breusch-Pagan ou multiplicateur de Lagrange⁵⁸ permet de tester la significativité du modèle aléatoire (Breusch, 1978 ; Breusch et Pagan, 1980). Ce test est basé aussi sur deux hypothèses. L'hypothèse nulle stipule l'absence des effets aléatoires, alors que l'hypothèse alternative suppose leur existence.

Si l'hypothèse nulle est rejetée, cela montre qu'il existe un effet individuel non corrélé avec les variables explicatives, et donc le modèle à effets aléatoires est plus adéquat à estimer les paramètres que celui des MCO sur données empilées.

2.2.3. Test d'Hausman

Le test d'Hausman est un test de spécification des effets individuels qui permet de déterminer si les coefficients des deux estimations (fixe et aléatoire) sont statistiquement différents, il suit une loi de Khi-deux avec k-1 degré de liberté (Hausman, 1978).

Il vérifie ainsi l'hypothèse d'absence de corrélation entre l'effet individuel et les variables explicatives.

Admettons que l'on dispose de deux types d'estimateurs pour les paramètres du modèle étudié. Le premier estimateur est supposé être l'estimateur non biaisé à variance minimale sous l'hypothèse nulle de spécification correcte du modèle (absence de corrélation). En revanche, sous l'hypothèse alternative de mauvaise spécification, cet estimateur est supposé être biaisé. On suppose que le second estimateur est non biaisé dans les deux cas. Dès lors, il suffit de comparer une distance, pondérée par une matrice de variance-covariance, entre les deux estimateurs, pour pouvoir déterminer si la spécification est correcte ou non. Ainsi,

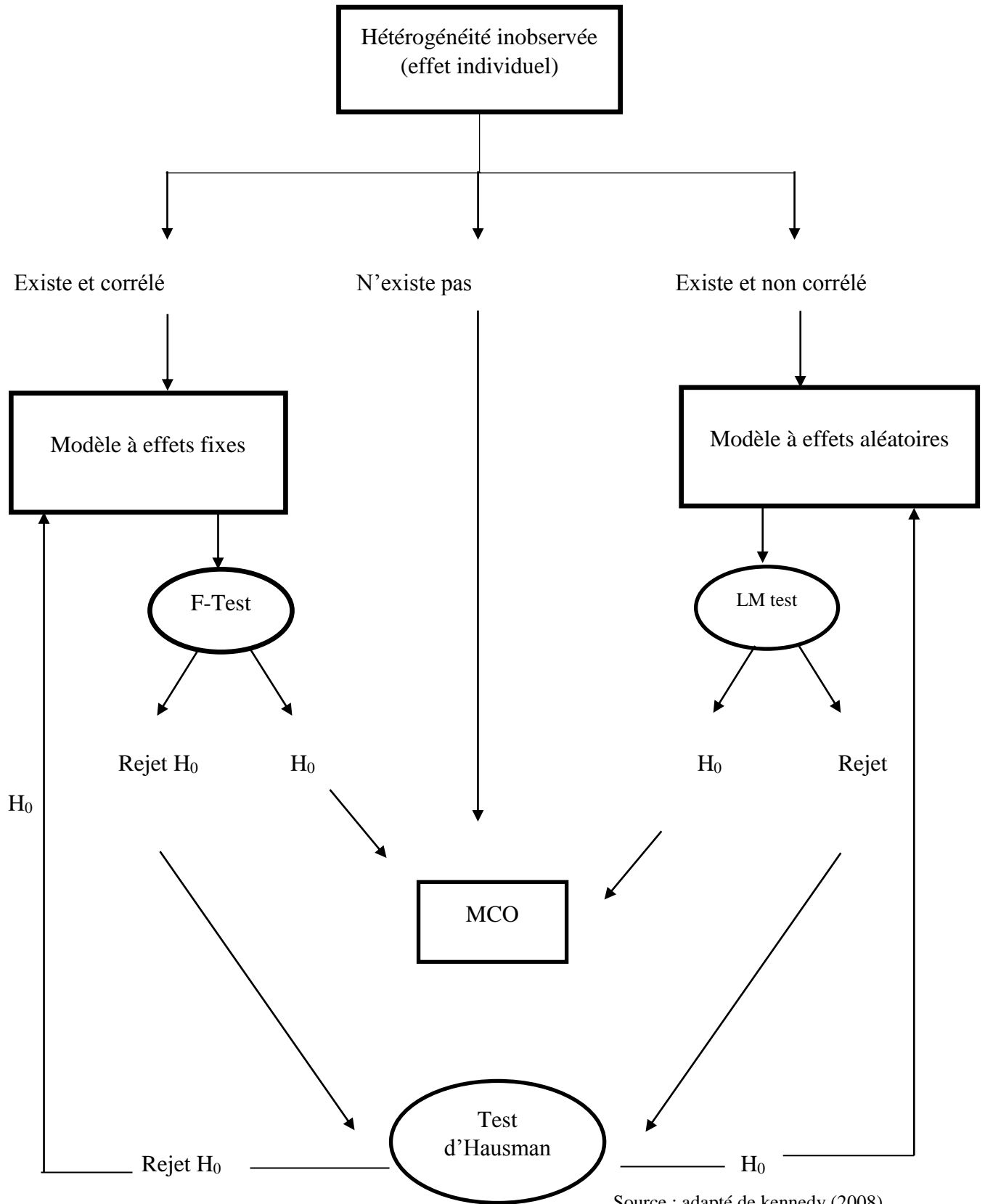
⁵⁸En anglais Lagrange Multiplier test (LM test).

l'hypothèse nulle suppose que les effets individuels soient non corrélés avec les variables explicatives et l'hypothèse alternative suppose le contraire (corrélations entre les effets individuels et les variables explicatives).

Si l'hypothèse nulle est rejetée, on préfère alors le modèle à effets fixes.

Nous pouvons schématiser le processus de modélisation des données de panel pour simplifier son application, comme suit :

Figure 17: Processus de modélisation des données de panel



Ce chapitre est la pierre angulaire de notre thèse dans la mesure où il a abouti à positionner la recherche dans son cadre épistémologique et méthodologique.

En effet, sur la base de la confrontation de la problématique et les fondements épistémologiques existants (perceptions de la réalité, paradigmes épistémologiques), nous estimons que le positivisme est le paradigme qui va nous permettre de répondre à notre problématique dans les normes scientifiques de la recherche.

En s'appuyant sur cela, en termes de méthodologie, nous nous inscrivons dans les méthodes quantitatives, la démarche hypothético-déductive. Ainsi, nous avons formulé notre hypothèse principale : la RSE a un impact positif sur la PF.

Pour tester notre hypothèse principale, nous avons choisi le modèle d'économétrie des données de panel. L'intérêt à traiter l'estimation de cette relation via les données de panel est double:

- Ce modèle va nous permettre d'assurer la validité de la relation dans le temps, car qu'est ce qui nous garantit que si la relation a été traitée en coupe instantanée sur l'année 2012, par exemple, est valable même pour l'année 2017 ?
- Il va nous permettre aussi d'assurer l'extrapolation à d'autres entreprises, car qu'est ce qui nous garantit que l'estimation de cette relation pour une seule entreprise sur les 5 ans est valable pour les autres entreprises ?

Chapitre V: Choix des variables et analyses des données

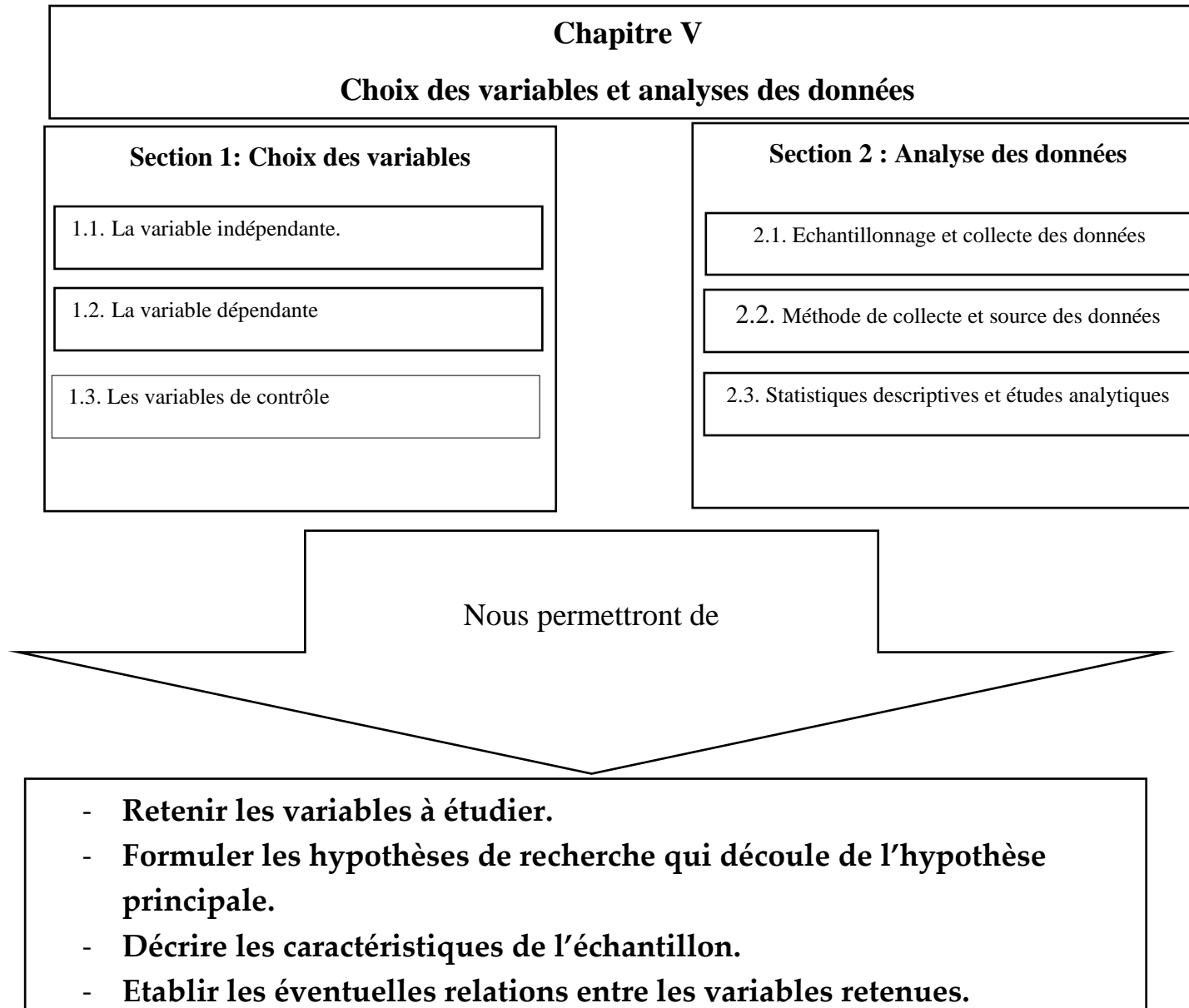
Comme nous l'avons présenté plus haut, notre problématique porte sur l'impact de la RSE sur la PF.

Pour répondre à cette problématique et tester notre hypothèse principale, il nous est indispensable de choisir les variables à inclure dans notre modèle de recherche et de formuler les hypothèses qui en découlent, ainsi que de retracer les principales caractéristiques de l'échantillon retenu.

Ce chapitre est scindé en deux sections :

- La première section présente le choix des variables justifié ainsi que les hypothèses de recherche.
- La deuxième section s'intéresse à l'analyse descriptive de notre échantillon sur la période d'analyse ainsi que les justifications derrière les choix effectués concernant cette partie empirique.

Figure 18: Schéma illustratif du chapitre



1. Choix des variables

Sur la base de la revue de littérature empirique, nous avons pu soulever les principales variables utilisées ainsi que leurs résultats. Cette sous-section est dédiée au choix des variables : les variables indépendante, dépendante et de contrôle vont être présentées et les raisons derrière leur choix, ainsi que la déduction des hypothèses basées sur les liens et les signes des relations entre la variable indépendante et les variables dépendantes.

1.1. La variable indépendante

Au niveau de ce paragraphe, nous présentons la mesure de la variable indépendante que nous allons retenir et la justification de son choix.

1.1.1. La variable binaire comme mesure de la RSE

La variable dichotomique, rappelons-le, est « *une variable qualitative qui ne peut prendre que deux modalités souvent codées 1 ou 0* » (Labreuche, 2010). Plusieurs études antérieures ont mesuré la RSE à travers une variable dichotomique, comme par exemple Cardebat et Sirven (2009) qui ont catégorisé les entreprises de leur échantillon selon qu'elles ont publié un rapport social ou non. El Malki (2010, 2014) a reparti son échantillon sur deux catégories d'entreprises sur la base des scores obtenus de la mesure perceptuelle par questionnaire (les entreprises ayant un score élevé de RSE ont été considérées comme socialement responsables, et celles ayant un score faible ont été indiquées comme non socialement responsable). Même approche adoptée par Simionescu et Gherghina (2014) dans leurs études sur 68 entreprises cotées en bourse de Bucharest.

Strouhal et *al.* (2015) ont mené une recherche sur la république Tchèque et l'Estonie ont aussi réparti les entreprises selon qu'elles ont publié un rapport RSE ou non. Chetty et *al.* (2015) ont reparti les entreprises selon l'inclusion ou l'exclusion de l'indice RSE de la bourse de Johannesburg. Stekelenburg et *al.* (2015) ont opté pour la même répartition en se basant sur l'indice « *Dow Jones Sustainability Index* ».

1.1.2. Label RSE de la CGEM comme indicateur de la RSE

Le label CGEM pour la responsabilité sociétale des entreprises, mis en place en 2007 en partenariat avec Vigéo, est considéré comme l'initiative unique de ce genre en Afrique et dans le monde arabe, attestant la conformité des pratiques de gestion de l'entreprise aux objectifs de la charte RSE élaborée par la confédération, selon 9 axes⁵⁹ à savoir : respect des droits humains ; conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles, préservation de l'environnement, prévention de la corruption ; la saine concurrence ; la transparence du gouvernement d'entreprise ; respect des intérêts des clients et des consommateurs ; promotion de la responsabilité sociétale des fournisseurs et sous-traitants ; et l'engagement envers la communauté.

Peu d'études ont été réalisées sur le label RSE de la CGEM. En effet, à notre connaissance il y a deux thèses soutenues sur les entreprises labellisées ; Taoukif (2014) a étudiée l'analyse perceptuelle des déterminants de l'engagement social des entreprises labellisées RSE et Bennouna (2016) qui a analysé l'impact du management stratégique de la RSE sur la performance globale de entreprises labellisées RSE de la CGEM. Donc, nous remarquons que les entreprises étudiées sont labellisées RSE CGEM mais l'impact du label et son intérêt n'ont jamais été étudié. C'est pour cela nous l'avons choisi comme variable dichotomique proxy de la RSE. Il y a aussi d'autres intérêts qui nous ont poussé à l'utiliser que nous allons développer dans ce qui suit.

1.1.3. Intérêt du label RSE de la CGEM comme variable indépendante

L'intérêt d'opérationnaliser la RSE par la labellisation réside dans trois volets :

- *Un volet méthodologique*

Le label CGEM est obtenu après plusieurs étapes de contrôle et d'audit de la part d'un organisme comme la CGEM, ceci lui confère plus de crédibilité. Au cours des années de labellisation, il y a toujours des évaluations de maintien. Nous estimons alors que la labellisation a plus de fiabilité que le questionnaire ou l'analyse de contenu de la déclaration d'activités sociales sur les sites ou les rapports annuels (Orlitzky et Benjamin, 2001) ; car ces derniers se basent sur les déclarations subjectives des répondants, ce qui génère généralement des réponses biaisées.

⁵⁹Pour plus de détails, voir supra 2.2.2.2. Le label RSE de la CGEM du chapitre I.

- *Un volet académique*

Etudier la relation RSE-PF dans le cadre de la recherche académique au Maroc en utilisant la labellisation RSE de la CGEM est novateur, car à notre connaissance, aucune recherche n'a été faite dans ce sens utilisant cet indicateur, ce qui donne une originalité à notre recherche.

- *Un volet managérial*

Le contexte de la RSE au Maroc est trop lié au label CGEM car c'est le seul label officiel qui récompense les entreprises pour leur engagement social et environnemental. Ceci pousse les entreprises à chercher d'être labellisées malgré les différents coûts relatifs au processus de labellisation. D'où l'intérêt d'étudier son impact sur la PF afin d'aider les managers à évaluer cette action et à prendre les bonnes décisions.

1.2. La variable dépendante

Une multitude d'indicateurs de performance financière existent. Ils se scindent en deux catégories : indicateurs comptables et indicateurs boursiers. La RSE est considérée plus corrélée avec les indicateurs comptables qu'avec ceux boursiers (Orlitzky et al., 2003).

1.2.1. ROA

D'après la littérature, le ROA (*Return On Assets*) est un indicateur de l'efficacité du management au regard de la capacité de ses actifs à générer des profits. C'est le résultat de l'allocation de l'ensemble des ressources investies par l'entreprise. Il est parmi les indicateurs les plus utilisés et les plus précis de l'évaluation de la performance financière (Boaventura et al., 2012 ; Griffin et Mahon, 1997). Il est calculé ainsi :

$\text{ROA} = \text{Résultat d'exploitation} / \text{Total Actif}$
--

Plusieurs auteurs l'ont utilisé dans l'étude de la relation PS-PF, entre autres : Aupperle et al. (1985) ; Wood et Jones (1995) ; Frooman (1997) ; Simionescu et Gherghina (2014) ; Jianwei (2015) ; Rodriguez-Fernandez (2015) ; Choi et al. 2018 ; Ngoc (2018) ; Ta et Bui (2018).

Le ROA est alors l'indicateur le plus utilisé pour appréhender la relation RSE-PF. Bien évidemment les résultats sont mitigés par rapport à cet indicateur d'une étude à l'autre. Des

résultats supportant le lien positif entre les deux éléments (Sun, 2012 ; Pan et *al.*, 2014 ; lin et *al.*, 2015 ; Kablan, 2017 ; Choi et *al.*, 2018) et rejoignant alors l'hypothèse d'impact social.

D'autres, par contre, supportent un lien négatif comme (Lee et Park, 2010 ; Chetty et *al.*, 2015) et rejoignent l'hypothèse de l'arbitrage.

L'hypothèse de neutralité de la relation a été supportée, entre autres, par Aras et *al.* (2010) et Taskin (2015).

Dès lors, nous émettons l'hypothèse suivante (H1) :

La RSE a un impact positif sur le ROA
--

1.2.2. ROE

ROE (*Return On Equity*) ou le ratio de rentabilité financière ; c'est un indicateur de mesure de la rentabilité des capitaux engagés. Il calcule la rentabilité qu'obtient l'actionnaire par rapport à son investissement dans l'entreprise. C'est une variable, comme le ROA, très utilisée dans les études de relation PS-PF (Griffin et Mahon, 1997). Il est calculé ainsi :

ROE= résultat d'exploitation / Capitaux Propres
--

Parmi les auteurs qui ont utilisé cette variable en tant qu'indicateur de la PF, nous citons en l'occurrence: Simionescu et Gherghina (2014) ; Dumitrescu et Simionescu (2015) ; Jiang et Yang (2015) ; Jitaree (2015) ; Jianwei (2015) ; Lin et *al.* (2015) ; Rodriguez-Fernandez (2015).

La majorité des recherches supportent l'hypothèse de l'impact social quand elles utilisent comme variable proxy de la PF le ROE (Vitezic et *al.*, 2012 ; Dkhili et *al.*, 2014 ; Siew et *al.*, 2013). Mais cela n'élimine pas la relation négative (Chetty et *al.*, 2015) ou neutre (Hirigoyen et Poulain-Rhem, 2014) pouvant être empiriquement significative.

Nous supposons que la RSE permet à l'entreprise de rentabiliser ses actionnaires des ressources qu'ils ont mis à sa disposition.

Dès lors, nous émettons l'hypothèse suivante (H2):

La RSE a un impact positif sur le ROE
--

1.2.3. ROS

Le ROS (*Return on Sales*) ou le ratio de rentabilité commerciale. Il indique la rentabilité de l'entreprise en fonction de son volume d'activité. Il est calculé ainsi :

$$\text{ROS} = \text{Résultat net} / \text{Chiffre d'affaires}$$

Cet indicateur a été utilisé par plusieurs auteurs (Bidhari et *al.*, 2013 ; Simionescu et Gherghina, 2014 ; Jitaree, 2015 ; Chtourou, 2016 ; Kablan, 2017).

Des résultats divers obtenus en utilisant le ROS: positifs (Arsoy et *al.*, 2012 ; Bidhari, 2013), négatifs (Simionescu et Gheghina, 2014) et neutres (Masoud et Halaseh, 2017).

En s'appuyant sur les hypothèses théoriques que nous mobilisons dans notre recherche et les résultats des études, nous supposons que l'engagement social permet à l'entreprise de rehausser sa rentabilité commerciale. En effet, quand l'entreprise est socialement responsable, elle développe un capital réputationnel favorable par rapport aux entreprises qui ne le sont pas (Orlitzky et *al.*, 2003 ; Mustafa et *al.*, 2012).

Par conséquent, nous formulons notre troisième hypothèse (H3) ainsi:

La RSE a un impact positif sur le ROS

1.2.4. MBV

C'est l'indicateur boursier de notre étude. Le MBV (*Market to Book Value*) permet la comparaison entre la valeur comptable et la valeur boursière de la firme. Cette comparaison nous donne une idée sur la santé financière de ladite firme.

Il est calculé ainsi :

$$\text{MBV} = \text{Valeur comptable des capitaux propres} / \text{Valeur boursière des capitaux propres}$$

Puiseurs chercheurs ont utilisé cet indicateur. Nous citons, entre autres: Hirigoyen et Poulain-Rhem (2014) ; Adenye et Ahmed (2015) ; Masoud et Halaseh (2017) ; Laskar (2018).

Malgré que la RSE soit plus corrélée aux indicateurs comptables que ceux financiers (Orlitzky et *al.*, 2003), des chercheurs ont testé ce lien sur les indicateurs boursiers et plus particulièrement sur le MBV.

Masoud et Halaseh (2017), Haryono et Iskandar(2015) rejoignent Orlitzky et *al.* (2003) et soutiennent la neutralité de la relation entre la RSE et le MBV. Par contre, Wang et Qian (2011) ont trouvé que la relation existe mais négative.

D'autres chercheurs plus récents (Adenye et Ahmed, 2015 ; Laskar, 2018) ont montré qu'une relation positive existe entre la RSE et le MBV et soutiennent alors la théorie qui stipule que plus l'entreprise est socialement responsable, plus elle est performante financièrement.

De ces soubassements, nous déduisons notre quatrième hypothèse (H4) :

La RSE a un impact positif sur le MBV

Nous récapitulons nos hypothèses de recherche dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Récapitulatif des hypothèses de recherche

Hypothèses	Formulations
HP	La RSE a un impact positif sur la PF
H1	La RSE a un impact positif sur le ROA
H2	La RSE a un impact positif sur le ROE
H3	La RSE a un impact positif sur le ROS
H4	La RSE a un impact positif sur le MBV

Source : élaboré par nos soins.

1.3. Les variables de contrôle

Inclure des variables de contrôle dans son modèle, c'est éviter des biais d'estimation.

Pour mieux expliquer la relation entre la RSE et la PF, il est fortement indiqué d'inclure des variables influençant la PF afin d'éviter les biais d'estimation⁶⁰.

⁶⁰ Mathématiquement, si nous ne tenons pas compte de ces variables dans le modèle, elles vont se retrouver dans les résidus de la régression. Si ces variables sont corrélées avec les variables explicatives, ceci viole une des hypothèses fondatrices des Méthodes des Moindres Carrés Ordinaires et partant nous aurons un biais d'estimation des paramètres.

De nombreuses études ont conclu que la relation entre la PS et la PF est influencé par plusieurs facteurs comme la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, la R&D, le risque, etc. (Anderson & Dejoy, 2011). Elles permettent d'avoir des estimateurs plus précis de la relation. Dans ce qui suit, nous allons présenter les variables de contrôle que nous allons retenir dans notre étude : la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, l'âge et le risque.

1.3.1. La taille de l'entreprise

La taille de l'entreprise est considérée comme une variable importante impactant la relation entre la RSE et la PF. Anderson et Dejoy (2011) confirment l'intérêt d'inclure la taille d'entreprise comme variable de contrôle car elle a un pouvoir explicatif dans la relation PS-PF puisqu'elle a un impact sur la performance. En effet, Bayoud et *al.* (2012) ont montré que les entreprises de grande taille réalisent une meilleure performance que celles de petite taille.

Elle est parmi les variables de contrôle les plus utilisées dans la littérature (Griffin et Mahon, 1997).

La majorité des études l'ont utilisé comme variable de contrôle mais elle a été approchée différemment : soit par le nombre d'employés (Simionescu et Gherghina, 2014 ; El Malki, 2010), soit par le total des actifs (Ahmed et *al.*, 2016 ; Maqbool et Zameer, 2017; Masoud et Halaseh, 2017 ; Choi et *al.*, 2018 ; Ngoc 2018), ou du total des ventes (Simionescu et Gherghina, 2014).

Dans notre étude empirique, nous avons approché la taille par le total actif.

1.3.2. Le secteur d'activité

Le secteur d'activité est considéré parmi les variables les plus importantes à intégrer dans le modèle de relations RSE-PF (Anderson et Dejoy, 2011). Il a été utilisé dans plusieurs études récentes (Khlif, 2015; Lin et *al.*, 2015 ; Choi et *al.*, 2018).

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu quatre secteurs d'activité :

- *Le secteur des NTIC*, regroupant les entreprises opérant dans les nouvelles technologies, la fabrication et la vente du matériel et logiciels informatiques.
- *Le secteur de l'énergie et entreprises à haute sensibilité environnementale*, regroupant les entreprises opérant dans l'électricité, les mines et la chimie qui ont une haute sensibilité envers l'environnement. (appelé désormais « Energie »).

- *Le secteur des services*, regroupant les entreprises de services (télécommunications, banques, services aux collectivités, etc.).
- *Le secteur agroalimentaire*, regroupant les entreprises opérant dans l'industrie alimentaire.

1.3.3. L'âge

L'âge de la firme est considéré comme un indicateur qui a un impact sur la performance des entreprises. Des auteurs (Shumway, 2001) confirment que les entreprises les plus âgées diffèrent des jeunes dans la mesure où les premières peuvent être plus rigides, moins flexibles envers les nouvelles pratiques managériales et envers l'innovation en général. C'est pour cela il est judicieux de le prendre en compte en tant que variable de contrôle. Il peut être calculé à partir de l'année de constitution de la firme ou de son année de cotation.

Dans le cadre de notre étude, nous avons approché la variable « âge » par le nombre d'années de cotation en bourse. Il est calculé par la différence entre l'année en question et l'année d'introduction en bourse (plus un) pour éviter l'âge zéro (Shumway, 2001).

Plusieurs études l'ont pris en considération (Simionescu et Gherghina, 2014 ; Dumitrescu et Simionescu, 2015 ; Chtourou, 2016 ; Choi et *al.*, 2018).

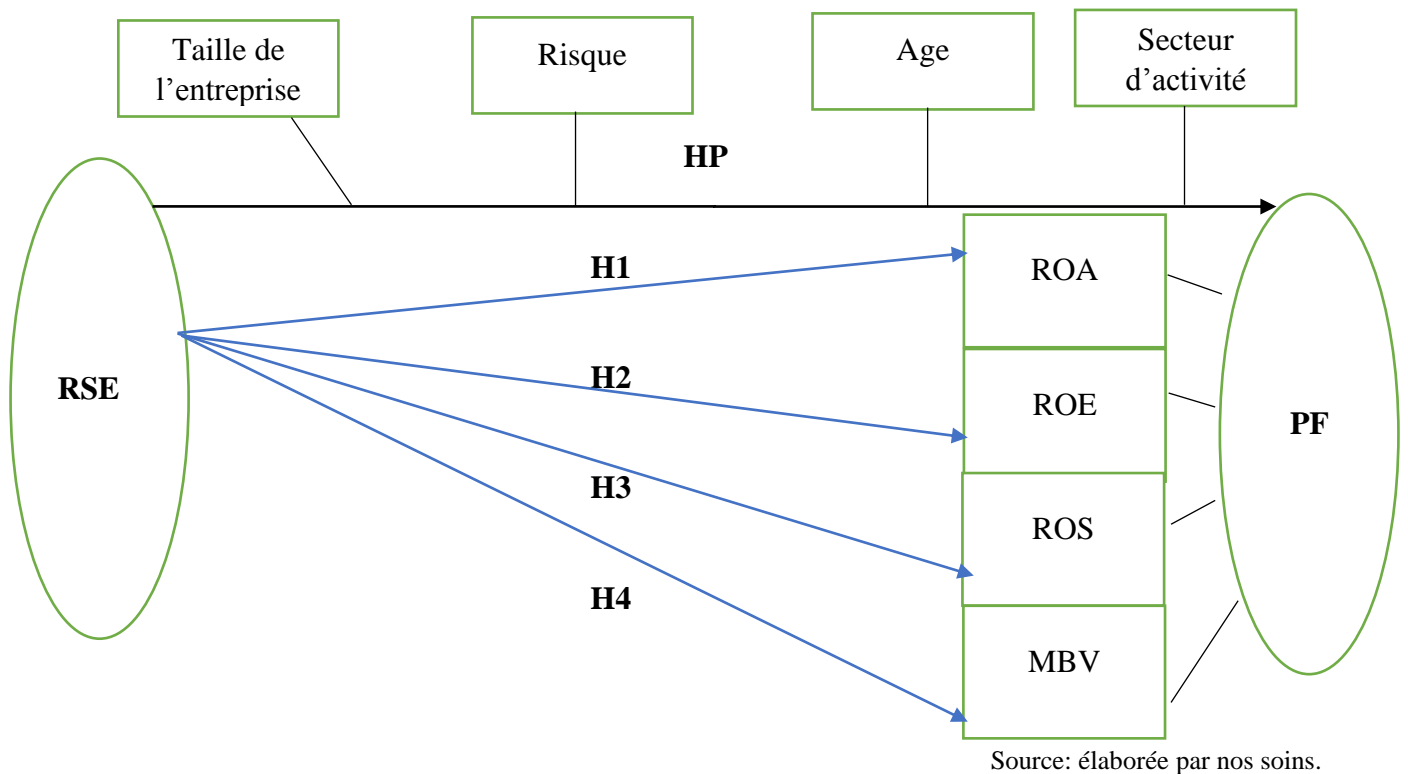
1.3.4. Le risque

Le risque mesure la relation entre le capital financé par les emprunteurs et celui par les actionnaires. Plusieurs auteurs ont étudié la relation entre le risque et la PF des entreprises (Gweyi et Karanja, 2014 ; Maroko, 2014 ; Zeitun et Tian, 2007). Malgré que la relation soit non tranchée dans la littérature, il existe un consensus sur le fait que le risque joue un impact sur la PF. C'est pour cela, il doit être considéré comme une variable de contrôle dans l'analyse de la relation RSE-PF (Orlitzky et Benjamin, 2001).

Une panoplie d'études récentes a intégré le risque en tant que variable de contrôle (Simionescu et Gherghina, 2014 ; Khlif, 2015 ; Platonova et *al.*, 2016 ; Choi et *al.*, 2018).

Sur la base de ce que nous avons avancé comme variables utilisées, liens existants entre ces variables et hypothèses de recherche, nous schématisant notre modèle conceptuel comme suit :

Figure 19: Modèle de recherche



2. Analyse des données

La construction et l'analyse de tout modèle économétrique commence par une étape préliminaire et indispensable qui s'intéresse à la bonne connaissance de l'échantillon que nous avons entre les mains. Nous voulons dire par là, la maîtrise de tout le processus qui commence par l'échantillonnage en passant par la collecte de données, jusqu'au calcul statistique des paramètres de l'échantillon et des analyse croisées et de corrélation.

Ce sont les étapes que nous avons respectées et que nous allons présenter au niveau de cette section qui traite dans un premier temps de l'échantillonnage et la collecte des données et dans un deuxième temps, des statistiques descriptives et études analytiques.

2.1. Echantillonnage et collecte des données

Les données que nous avons recueillies sont de nature secondaire et notre échantillon a été sélectionné de la manière aléatoire simple.

Dans ce qui suit, nous allons présenter plus en détails tout ce qui concerne ces éléments en justifiant les choix effectués.

2.1.1. Echantillonnage

Dans le cadre de ce paragraphe, nous allons présenter la population que nous allons étudier ainsi que la période d'analyse.

2.1.1.1. Population

Nous avons constitué un panel cylindré de 28 entreprises⁶¹ cotées en bourse qui regroupent des entreprises labellisées et d'autres non labellisées sur la période 2012-2017 incluse⁶², soit 168 observations⁶³.

L'échantillon choisi regroupe les entreprises cotées en bourse de Casablanca car l'information financière transparente concernant ce genre d'entreprises est disponible puisqu'elles sont tenues de publier leurs rapports financiers annuels (Khlif, 2015), ce qui nous permet d'avoir une base de données plus fiable. Ainsi que les études sur la relation RSE-PF dans le contexte des entreprises cotées en bourse sont rares.

Nous avons sélectionné toutes les entreprises qui ont été labellisées durant cette période d'analyse (2012-2017), et nous avons rajouté d'autres entreprises non labellisées⁶⁴ afin d'effectuer des comparaisons entre les deux catégories en termes de performance. Ces entreprises non labellisées ont été choisi sur la base de similarité de la taille de l'entreprise que celles labellisées⁶⁵.

2.1.1.2. Période d'analyse

Au début de l'analyse empirique, la dimension temporelle de notre étude a été de 2008 à 2017, soit 280 observations (28 x 10) car la première entreprise cotée en bourse a été

⁶¹Ces entreprises sont toutes issues du secteur privé.

⁶²L'intervalle de temps séparant les différentes observations est une année.

⁶³Sauf pour la variable MBV, l'étude est réalisée sur la période 2013-2017 à cause du manque de données pour l'année 2012.

⁶⁴Nous avons rajouté à notre échantillon 14 entreprises non labellisées, c'est le même nombre maximum d'entreprises labellisées en 2016. Nous avons ajouté un nombre égal pour respecter la représentativité de chaque catégorie (voir figure 20)

⁶⁵Voir infra, figure 32.

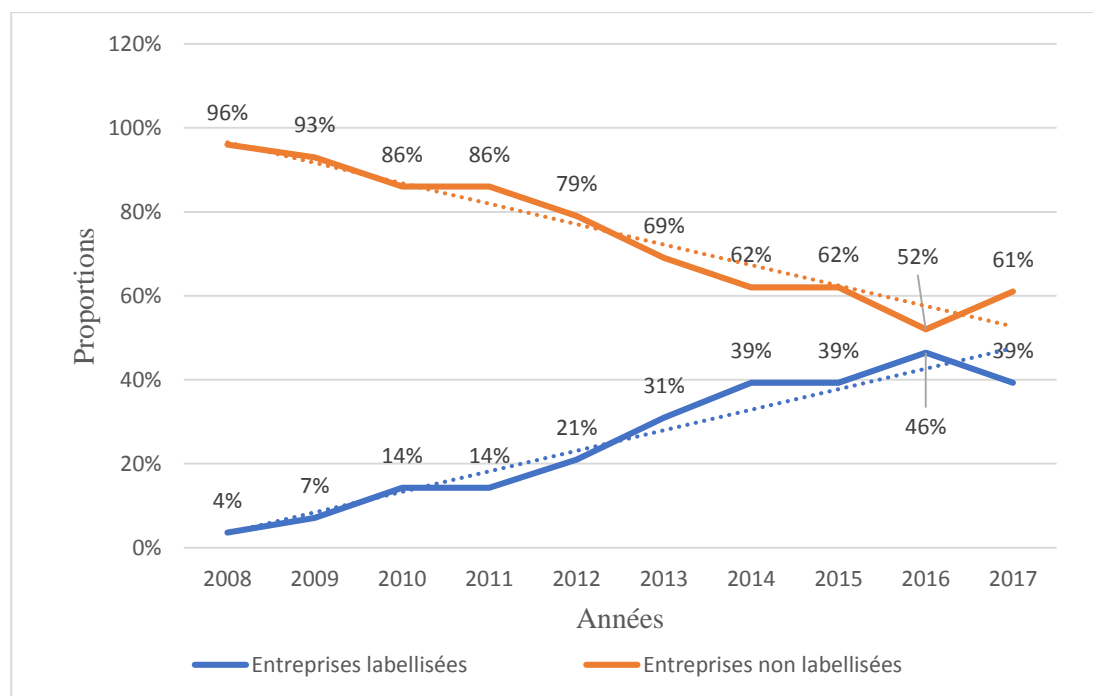
labellisée en 2008. Puis d'autres ont suivi. Mais le nombre est resté réduit jusqu'à 2012, après il a commencé à augmenter.

Comme nous pouvons le remarquer sur la figure 20, l'évolution de la proportion des entreprises labellisées est en augmentation. En effet, entre 2008 et 2011, celle-ci a augmenté de 4% à 14% (soit une amélioration de 10 %). Puis entre 2012 et 2013, elle a augmenté exponentiellement également de 10% (21% et 31% respectivement). Entre 2014 et 2015, elle a connu une stagnation pour augmenter par la suite en 2016 à 48 % et baisser en 2017 à 39%. Cette baisse de proportion en 2017 est due à la fin de la durée du label et le non renouvellement de celle-ci par certaines entreprises.

Ceci prouve que ces entreprises s'intéressent de plus en plus à la RSE et prennent conscience graduellement de son importance d'une façon notable.

La proportion des entreprises non labellisées est supérieure bien évidemment, même si elle diminue à travers les années (tendance générale vers la diminution, voir figure 20 ci-dessous). En 2016, elle représente presque juste la moitié puisque c'est l'année qui a connu le pic des entreprises labellisées cotées en bourse avec 14 entreprises.

Figure20: Proportion des entreprises labellisées et non labellisées



Source : élaborée par nos soins.

Étudier la relation RSE-PF sur toute cette période (2008-2017) nous donnera alors des estimations biaisées car la proportion des unités d'observation codées 1 (entreprises labellisées) est très restreinte entre 2008 et 2011 (en 2008, une seule entreprise cotée en bourse est labellisée), et donc la comparaison entre les deux catégories n'aura pas de sens et cela peut influencer la qualité du modèle (Duyme et *al.*, 2005). C'est pour cela, nous avons éliminé les années où la fréquence est trop petite pour ne garder que les années où il y a une plus grande proportion, c'est la raison derrière le choix de la période 2012-2017.

Après avoir déterminé notre échantillon et la période d'analyse, nous traiterons de la collecte des données.

2.1.2. Méthode de collecte et source des données

Au niveau de ce paragraphe, nous allons présenter notre méthode de collecte de données ainsi que leurs sources.

2.1.2.1. Méthode de collecte de données

Notre étude porte sur l'impact de la RSE sur la PF de 28 entreprises cotées en bourse de Casablanca sur la période 2012-2017, soit 168 observations.

En se référant à notre modèle de recherche⁶⁶, nous disposons de :

- Une variable explicative : la RSE opérationnalisée par le label RSE de la CGEM.
- Une variable à expliquer : la PF approchée par trois indicateurs comptables (ROA, ROE, ROS) et un indicateur boursier (MBV).
- Des variables de contrôle : la taille de l'entreprise, le risque, l'âge et le secteur d'activité.

Ce sont des variables qualitatives et quantitatives. Ces dernières nécessitent des formules de calcul. Nous récapitulons les variables choisies et leurs formules de calcul dans le tableau suivant :

⁶⁶Voir supra, figure 19 : modèle de recherche.

Tableau 9 : Récapitulatif des variables

Variable	
Mesures de la PF (variable dépendante)	
ROA (Rentabilité des Actifs)	Résultat d'exploitation / Total Actif
ROE (Rentabilité des Fonds Propres)	Résultat d'exploitation / Capitaux Propres
ROS (Rentabilité des Ventes)	Résultat net / Chiffre d'affaires
MBV	Valeur comptable de capitaux propres / Valeur boursière des capitaux propres
Mesure de la RSE (variable indépendante)	
RSE	Valeur binaire qui prend 1 si l'entreprise est labellisée et 0 sinon
Variables de contrôle	
Taille de l'entreprise	Log du Total Actifs
Risque	Dettes financières à long terme / capitaux propres
Secteur d'activité	Energie, Agroalimentaire, Services, et NTIC
Age	Nombre d'années de la cotation boursière.

Source : élaboré par nos soins.

Il est clair que nous avons affaire à des données secondaires⁶⁷ dont la collecte soulève des problèmes de validité et d'accessibilité (Baumard et *al.*, 2012 ;in Thietart et *al.*, 2012).

2.1.2.2. Source de données

La collecte de données est une étape importante dans la construction de notre modèle économétrique et dans l'aboutissement des résultats de notre étude empirique. C'est pour cela, nous avons choisi les sources de données avec une grande prudence.

Pour la variable indépendante, la liste des entreprises labellisées est extraite du site officiel de la CGEM dédiée à la RSE⁶⁸. Les informations concernant les variables dépendantes et de contrôle ont été collectées de différentes sources, à savoir : les rapports financiers officiels répertoriées dans la base de données de la CDG Capital Bourse⁶⁹, de l'AMMC⁷⁰, de la bourse de Casablanca⁷¹ ainsi que les sites officiels de certaines entreprises de l'échantillon. La

⁶⁷Les données secondaires sont des informations qui existent déjà et produits par des organisations sous forme de rapports, notes, archives, etc. (Baumard et *al.*, 2012;in Thietart et *al.*, 2012).

⁶⁸www.rse.cgem.ma

⁶⁹www.cdgcapitalbourse.ma

⁷⁰www.ammc.ma (Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux).

⁷¹www.Casablanca-bourse.com

fiabilité des sources d'informations utilisées dans notre étude confirme la validité de nos données (Fraser et *al.*, 2006)⁷².

Ceci dit, notre échantillon dispose de plusieurs caractéristiques qu'il va falloir examiner dans ce qui suit.

2.2. Statistiques descriptives et études analytiques

Construire un modèle économétrique sans maîtriser les caractéristiques de son échantillon conduira à un modèle mal estimé, car chaque échantillon dispose de paramètres qui le caractérisent et leur maîtrise permet au chercheur d'éviter les anomalies pouvant biaiser les résultats et prépare le terrain pour un choix optimal du modèle à appliquer.

C'est pour cela, nous avons trouvé judicieux que cette sous-section soit dédiée aux statistiques descriptives en présentant d'abord les paramètres caractéristiques de l'échantillon et ensuite en procédant à des analyses croisées afin de comprendre mieux les relations pouvant exister entre les variables.

2.2.1. Paramètres caractéristiques de l'échantillon

Les statistiques descriptives dans cette étude incluent la moyenne, l'écart-type, la valeur minimum et maximum de chaque variable.

Les informations concernant la variable indépendante ont été déjà discutées dans le cadre de la sous-section précédente⁷³. Nous allons à présent nous intéresser aux variables dépendantes et de contrôle.

⁷²Pour Fraser et *al.* (2006) les rapports financiers annuels sont parmi les sources les plus fiables des données secondaires.

⁷³Voir supra : 1.1. Échantillonnage et collecte de données

2.2.1.1. Paramètres caractéristiques en termes de la variable dépendante

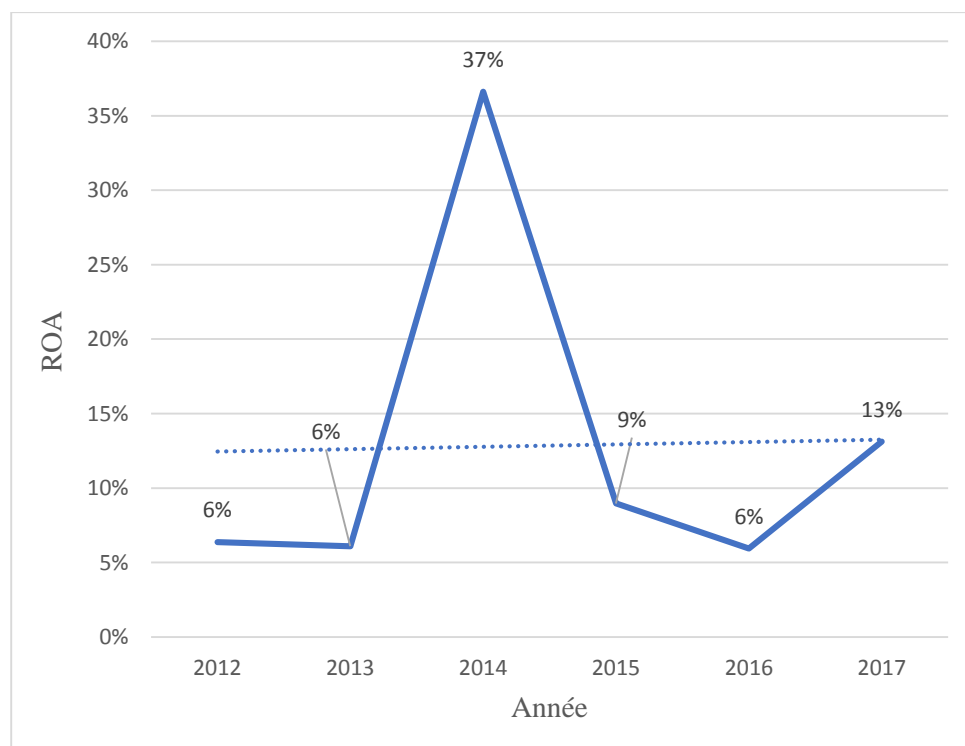
Sous cette rubrique, nous allons analyser les paramètres pour l'échantillon total et sur toute la période d'analyse, puis nous allons examiner l'évolution annuelle de ces variables en termes de moyennes.

▪ **ROA**

La moyenne du ROA sur la période 2012-2017, est de 13% (voir tableau 11 des statistiques descriptives), ce qui indique que les entreprises de notre échantillon retirent une rentabilité suffisante par rapport à leurs ressources. Le minimum est de -23%, c'est un pourcentage négatif alarmant qui montre qu'au contraire certaines entreprises sont déficitaires par rapport à l'utilisation de leurs ressources pour générer des profits. Le maximum est de 8%.

Sur la figure 21, nous remarquons que la moyenne du ROA pour les entreprises cotées en bourse reste en général sur le niveau de 6% à 13% (tendance générale). Mais elle a connu un pic en 2014, où elle a atteint 37% : les entreprises de l'échantillon sont généralement rentables par rapport aux actifs investis.

Figure21: Evolution de la moyenne du ROA sur 2012-2017



Source : élaborée par nos soins.

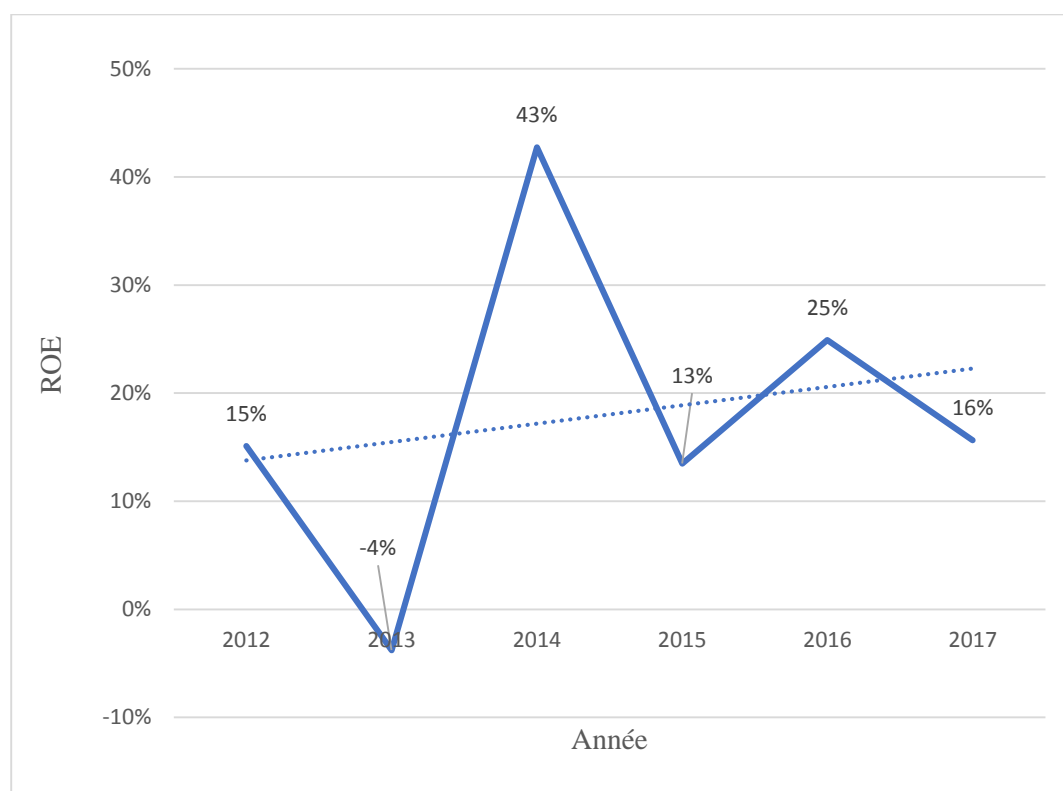
▪ ROE

Le niveau du ROE est légèrement supérieur à celui du ROA. Les entreprises de notre échantillon tirent en moyenne 18% de rentabilité des capitaux mis à leur disposition par les actionnaires. La valeur moyenne minimum du ROE est de -51% et la valeur maximum est de 86%. Ceci nous donne une idée sur la dispersion et l'hétérogénéité au sein de l'échantillon en termes de ROE.

L'évolution de la moyenne du ROE sur la période 2012-2017 est en dents de scie. En effet, elle a connu une chute en 2013 (- 4%), puis une croissance exponentielle en 2014 (43%) pour diminuer jusqu'à 13% en 2015, 25 % et 16% en 2016 et 2017 respectivement.

Sur la base de la tendance générale de l'évolution de la moyenne ROE, les entreprises cotées en bourse prises dans l'échantillon sont rentables par rapport aux capitaux mis à leur disposition par les actionnaires.

Figure22: Evolution de la moyenne du ROE sur 2012-2017



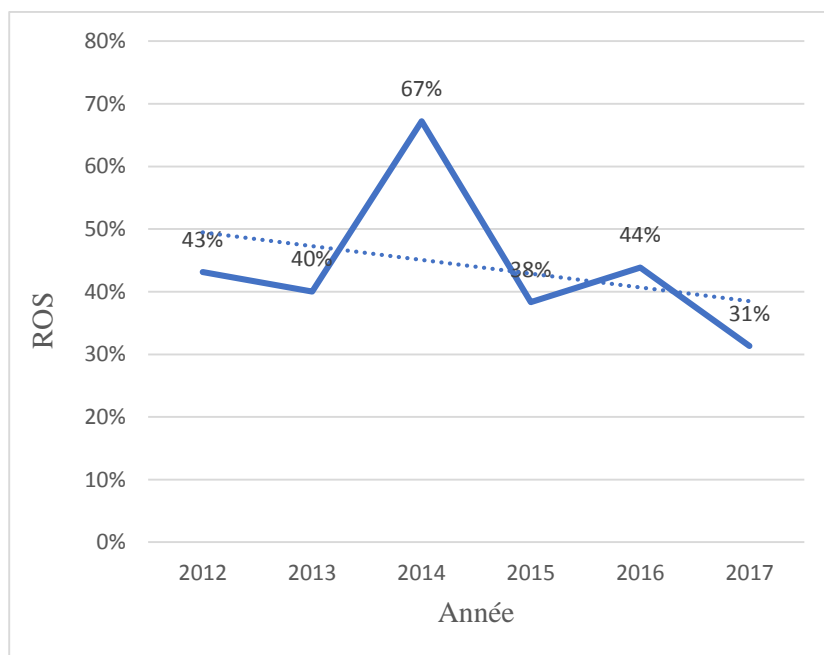
Source : élaborée par nos soins.

▪ **ROS**

44% est la moyenne du ROS ce qui prouve que ces entreprises sont bénéficiaires en termes de rentabilité commerciale en fonction de leurs volumes de ventes.

Sur la figure 23, la moyenne du ROS a tendance à légèrement baisser. Sauf en 2014, elle a augmenté jusqu'à atteindre 67%. Ceci indique que les entreprises de l'échantillon bénéficient d'une rentabilité satisfaisant en termes d'activité commerciale.

Figure23: Évolution de la moyenne du ROS sur 2012-2017



Source : élaborée par nos soins.

▪ **MBV**

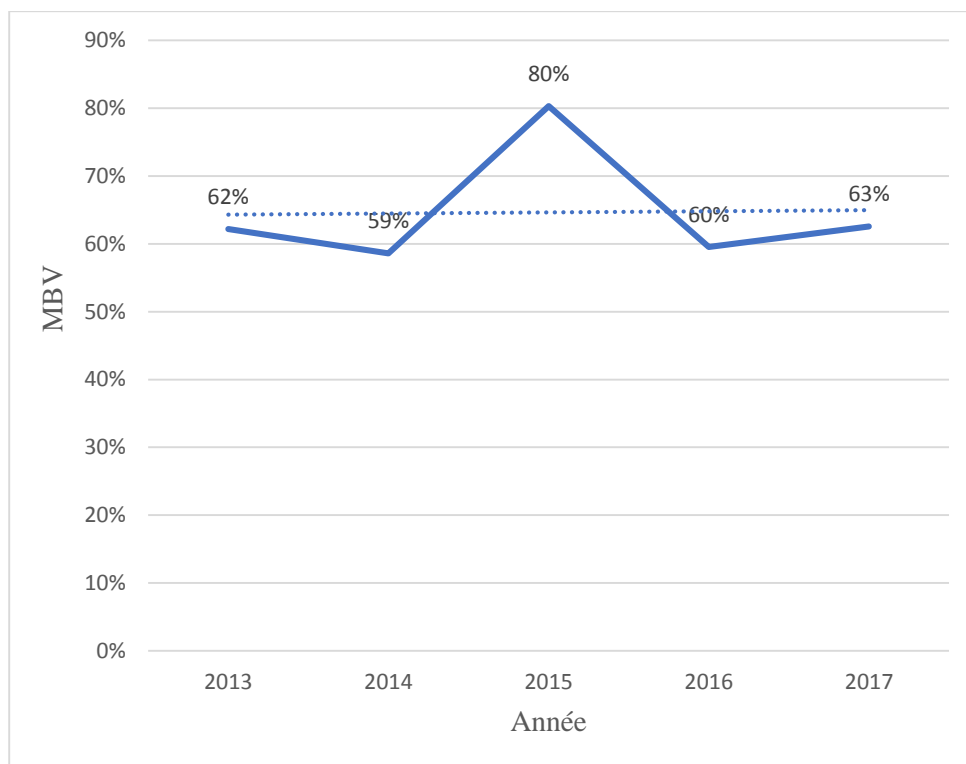
Les analystes financiers interprètent le ratio MBV par rapport à la valeur 1. En effet, si le ratio est supérieur à 1, l'entreprise est sous-estimée sur le marché, c'est une bonne situation car les investisseurs vont la considérer comme valeur sûre dans laquelle investir. Si par contre le ratio est inférieur à 1, donc l'entreprise est surestimée (la valeur boursière est supérieure à la valeur comptable) ceci attire les investisseurs car c'est une indication de la bonne santé financière pour des projets futurs.

Dans notre cas, la moyenne du ratio est égale à 0,6. Nous pouvons conclure qu'en moyenne les entreprises de l'étude sont surestimées sur le marché.

La moyenne du MBV pour toutes les années est en dessous de 100% ce qui confirme notre interprétation antérieure concernant l'échantillon que les entreprises sont surestimées et donc attractives aux yeux des investisseurs du fait de leur santé financière.

En 2015, les entreprises ont connu une augmentation de la moyenne de ce ratio jusqu'à 80%. Toutefois, la tendance générale est stagnante (62% en 2012 et 63% en 2017).

Figure24: Evolution de la moyenne du MBV sur 2012-2017



Source : élaborée par nos soins.

Après avoir décrit les caractéristiques des variables dépendantes, nous allons passer en revue les variables de contrôle.

2.2.1.2. Paramètres caractéristiques en termes de variables de contrôle

Dans le cadre de cette rubrique, nous allons étaler les caractéristiques de l'échantillon en termes de variables de contrôle.

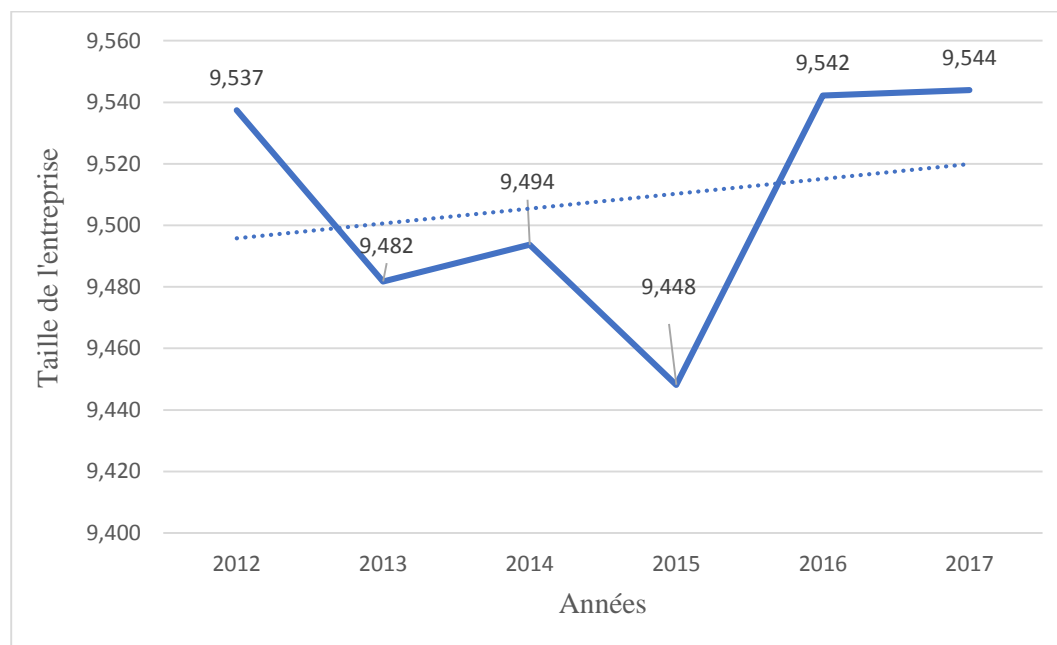
▪ **Taille de l'entreprise**

La variable « taille de l'entreprise » a été approchée par le logarithme naturel des actifs pour assurer la cohérence des données et de leurs distributions. Elle va de 7,91 à 11,50 avec une moyenne de 9,50⁷⁴.

⁷⁴Voir infra, tableau 11 : Statistiques descriptives

Son évolution est en dents de scie avec une chute en 2015 (9,45). La stagnation que l'on peut remarquer entre 2016 et 2017 veut dire que les entreprises n'ont pas grandement modifié leurs actifs. La tendance générale reste en augmentation légère.

Figure25: Evolution de la moyenne de la taille de l'entreprise sur 2012-2017



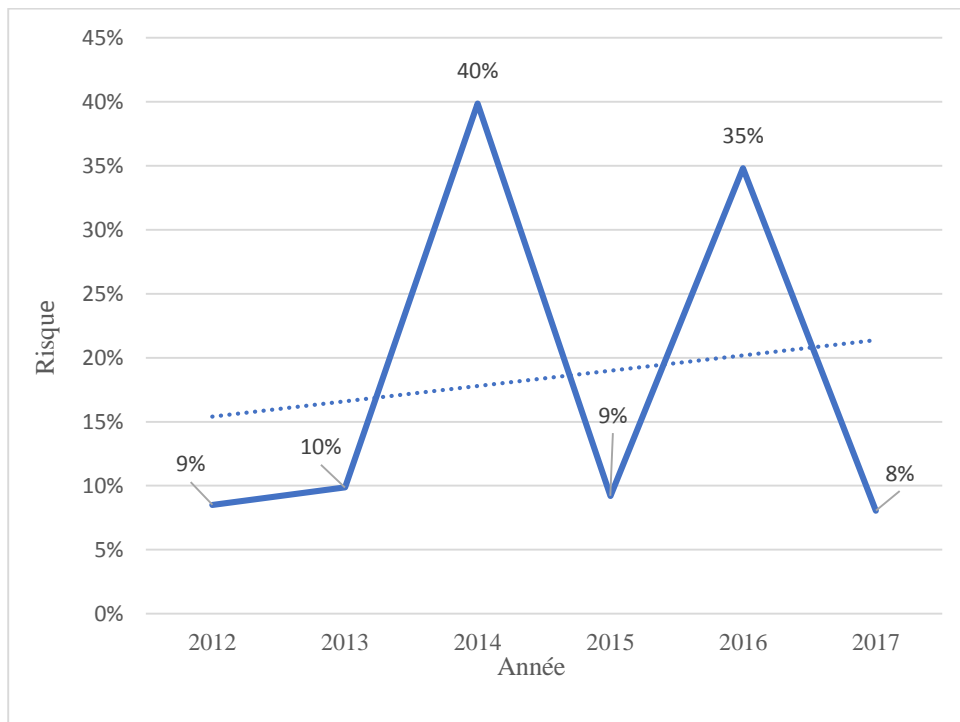
Source : élaborée par nos soins.

▪ **Risque**

La moyenne de la variable risque pour toutes les entreprises de l'échantillon est de 0,18 ce qui veut dire que 18% des capitaux propres de ces entreprises pendant la période 2012-2017 viennent des dettes financières à long terme. Ce pourcentage montre que ces entreprises ne dépendent pas beaucoup dans leur financement des dettes. Les valeurs minimum et maximum sont respectivement 0 et 8,52. La valeur minimum nulle est expliquée par l'existence des entreprises qui ne font pas recours à la dette financière à long terme.

Concernant l'évolution annuelle de la moyenne de la variable risque, nous remarquons une évolution en dents de scie avec un pic de 40% en 2014 et de 35% en 2016. La tendance générale reste en stagnation avec un pourcentage modeste qui confirme toujours que ces entreprises ne dépendent pas beaucoup du financement par la dette à long terme.

Figure26: Évolution de la moyenne du Risque sur 2012-2017

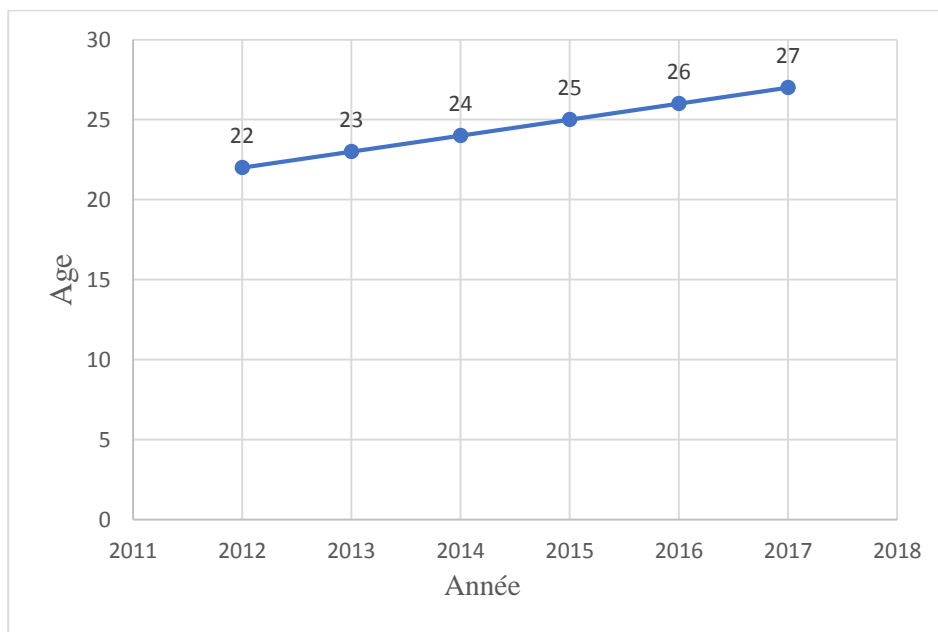


Source : élaborée par nos soins.

▪ **Age**

Les entreprises de l'échantillon sont en moyenne de 24 ans comme c'est mentionné au tableau 11 des statistiques descriptives. L'entreprise la plus jeune a un an de cotation en bourse et la plus vieille 77 ans.

Figure27:Évolution de la moyenne de l'âge sur 2012-2017



Source : élaborée par nos soins.

Bien évidemment, la tendance de l'évolution de l'âge est en augmentation.

▪ **Secteur d'activité**

Les entreprises constituant notre échantillon opèrent dans des secteurs différents. Comme le montre le tableau 10, presque 36% des entreprises viennent du secteur des services, 25% du secteur de l'énergie, après en troisième lieu vient le secteur agroalimentaire avec presque 21% et finalement le secteur des NTIC avec à peu près 18% d'entreprises.

Tableau 10 : Proportion des secteurs d'activité

Secteur d'activité	Proportion
Energie	25%
NTIC	17,86%
Services	35.71%
Agroalimentaire	21,43%
Total	100%

Source : élaboré par nos soins.

Ceci montre la diversité de notre échantillon en termes de secteur d'activités. La répartition est plus au moins équilibrée entre les différents secteurs.

Tableau 11: Statistiques descriptives

Variable	N	Moyenne	Ecart-type	Min.	Max.
ROA	168	0,1285029	0,6667048	-0,2304548	8,592546
ROE	168	0,1802137	0,8574961	-5,131439	8,592546
ROS	168	0,4398327	1,368807	-0,7608531	8,592546
MBV	140	0,6465201	0,7271992	-1,888707	4,776839
RSE	168	-	-	0	1
Taille de l'entreprise (log total des actifs)	168	9,507861	0,9334083	7,919607	11,5043
Risque	168	0,1844285	0,8157089	0	8,592546
Secteur d'activité	168	-	-	1	4
Age	168	24,60714	22,93313	1	77

Source : élaboré par nos soins.

2.2.2. Etudes analytiques

Au niveau de cette sous-section, nous allons dans un premier temps faire des analyses bivariées entre les variables (dépendantes et de contrôle) et la variable indépendante « la labellisation RSE » qui catégorise les entreprises en deux catégories, bien évidemment : entreprises labellisées et entreprises non labellisées.

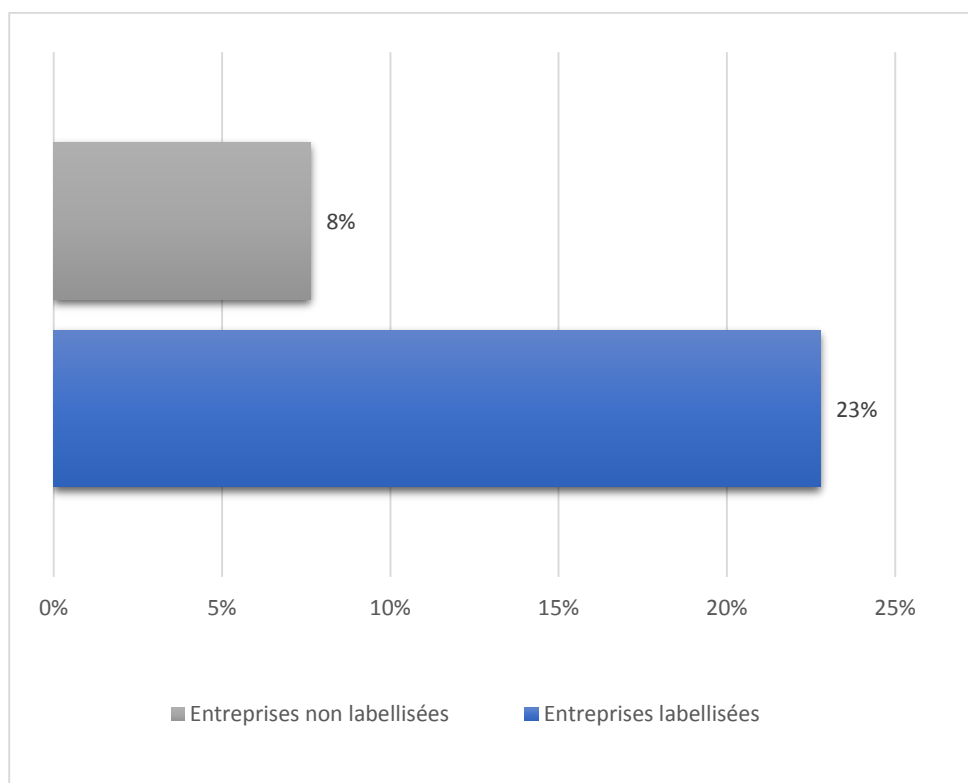
Dans un deuxième temps, nous allons dresser la matrice de corrélation pour détecter les relations linéaires existantes entre nos variables.

2.2.2.1. Analyse des variables selon la catégorie d'entreprises

▪ ROA

Les entreprises labellisées sont largement rentables en termes d'actifs investis par rapports aux entreprises non labellisées ; 23% contre seulement 8%. Cette situation nous laisse penser que la RSE joue un impact positif sur le ROA, mais puisqu'il y a plusieurs facteurs qui influencent le ROA, une simple comparaison de moyenne ne permet pas de conclure.

Figure28: Moyenne du ROA selon la catégorie d'entreprises

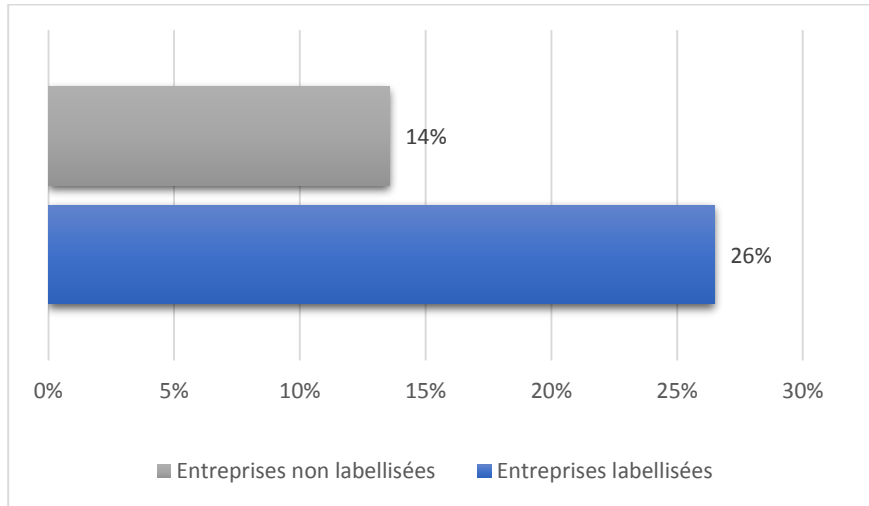


Source : élaborée par nos soins.

▪ **ROE**

Les entreprises labellisées ont un taux de rendement des capitaux propres supérieur à celui des entreprises non labellisées (26% et 14% respectivement).

Figure29: Moyenne du ROE selon la catégorie d'entreprises



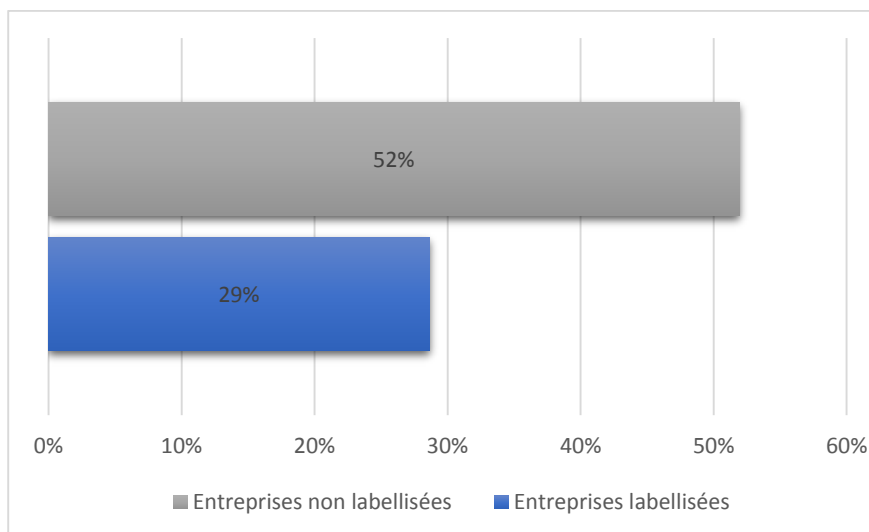
Source : élaborée par nos soins.

▪ **ROS**

Le ROS des entreprises labellisées (29%) est inférieur à celui des entreprises non labellisées (52%). Donc, les entreprises labellisées sont moins rentables par rapport à leur activité commerciale que celles non labellisées.

Ceci nous donne une idée sur la relation RSE-ROS qui peut être négative. La réalisation d'un modèle économétrique nous confirmera ou infirmera ces présomptions.

Figure30: Moyenne du ROS selon la catégorie d'entreprises



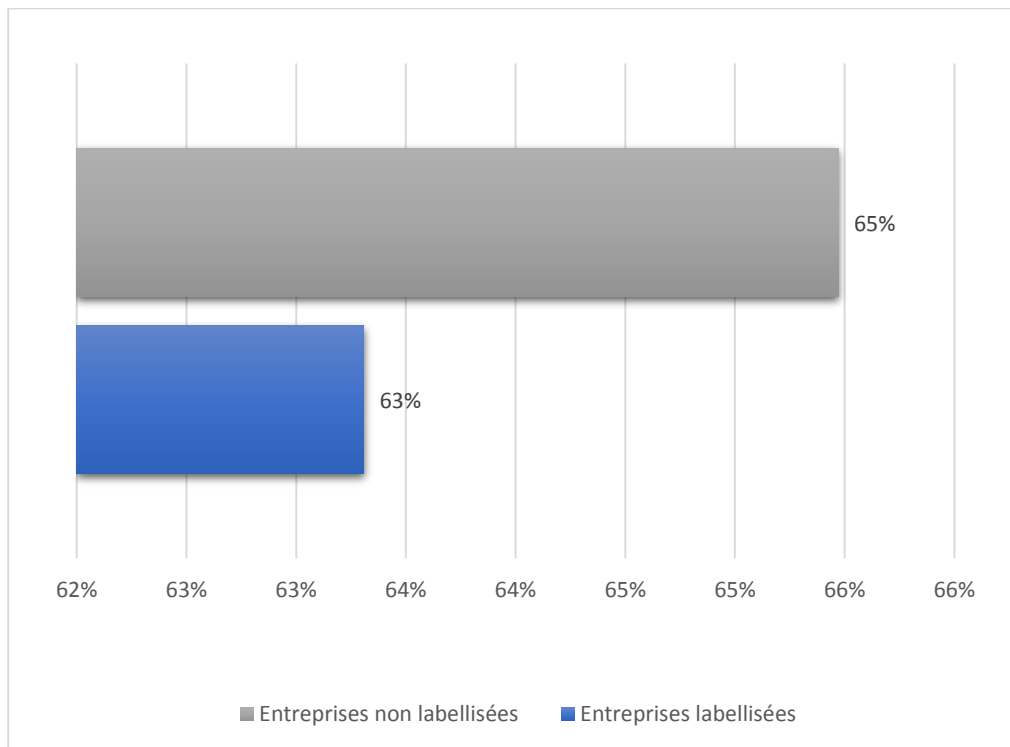
Source : élaborée par nos soins.

▪ *MBV*

La figure 31 ci-dessous montre que les deux catégories d'entreprises sont structurées sur le marché. En d'autres termes, leur valeur boursière dépasse leur valeur comptable.

Le ratio MBV des entreprises labellisées est légèrement inférieur à celui des entreprises non labellisées (deux points de différence). Toutefois, comme nous l'avons mentionnée, nous ne pouvons pas conclure que la labellisation RSE n'a pas d'impact sur le MBV jusqu'à procéder aux analyses multivariées.

Figure31: Moyenne du MBV selon la catégorie d'entreprises

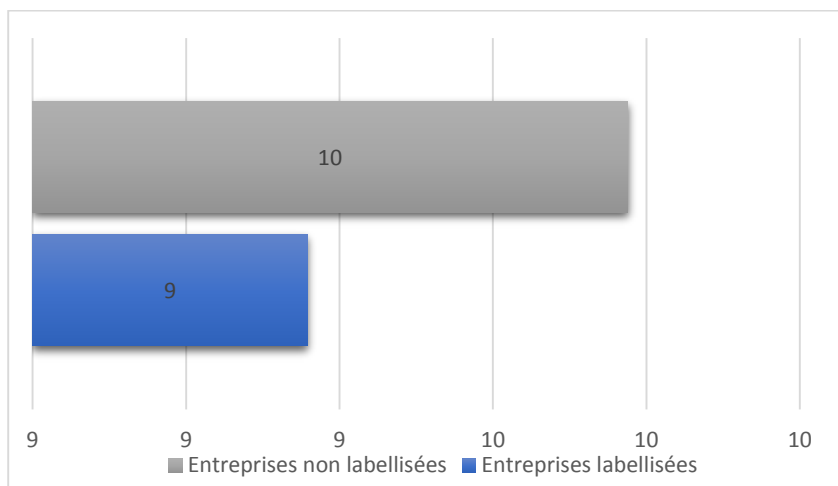


Source : élaborée par nos soins.

▪ **Taille de l'entreprise**

Il n'y a pas de différence remarquable en termes de taille entre les entreprises labellisées et celles non labellisées (un point de différence entre les deux catégories comme le montre la figure ci-après).

Figure32: Moyenne de la taille de l'entreprise selon la catégorie d'entreprises

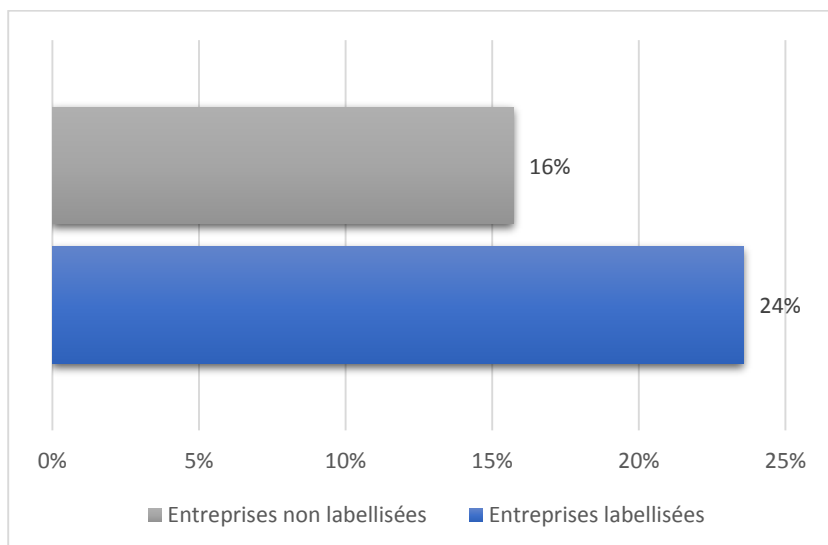


Source : élaborée par nos soins.

▪ **Risque**

Les entreprises labellisées ont tendance à dépendre dans leur financement des dettes plus que les entreprises non labellisées, comme nous pouvons le voir illustré sur le graphe qui montre que 24% des capitaux propres des entreprises labellisées sont financés par des dettes financières à long terme contre 16% pour les entreprises non labellisées.

Figure33: Moyenne du risque selon la catégorie d'entreprises

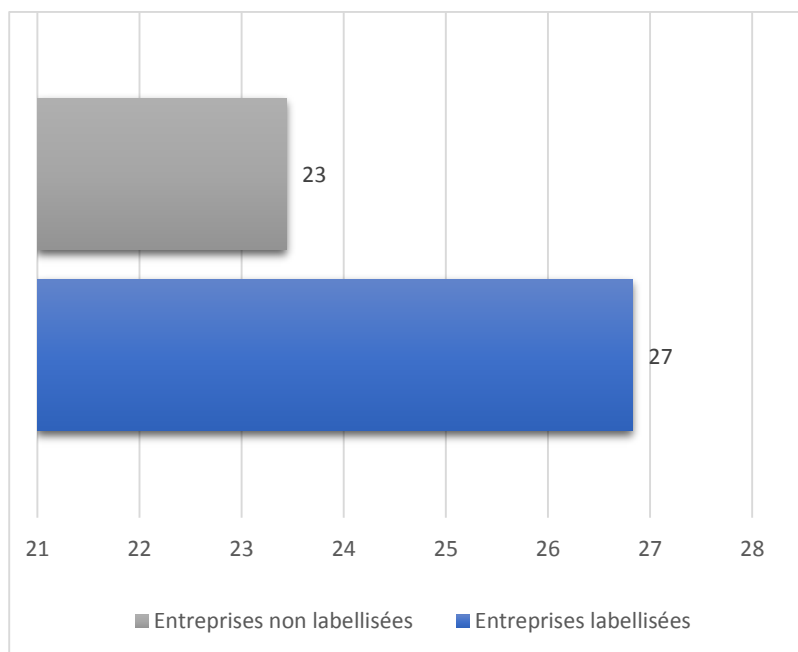


Source : élaborée par nos soins.

- **Age**

Nous remarquons que les entreprises labélisées sont en moyenne plus âgées que celles non labélisées (27 ans et 23 ans respectivement). C'est dû dans une certaine mesure à l'expérience accumulée en termes de management qui permet à ces entreprises de valoriser plus l'engagement sociétal.

Figure34: Moyenne de l'âge selon la catégorie d'entreprises



Source : élaborée par nos soins.

2.2.2.2. Corrélations

La réalisation d'une matrice des corrélations permet une analyse deux à deux des corrélations entre variables explicatives. Il est d'usage de considérer que l'obtention de coefficients de corrélations supérieurs à 0,8 ou 0,9 est révélatrice d'un problème de multicollinéarité entre les variables concernées (Gujarati, 2009).

En ce qui concerne nos variables explicatives, la corrélation ne semble pas forte sauf pour la variable « risque » et le « ROA » (coefficient = 0,79) et le « risque » et le « ROE » (coefficient = 0,60). Ceci peut prédire un risque de multicollinéarité, mais il faut absolument le confirmer à travers un test de multicollinéarité lors de la réalisation du modèle économétrique.

A présent, nous remarquons que la corrélation entre les variables explicatives est soit positive soit négative et les coefficients varient entre -0,03 à 0,79.

Ci-après la matrice de corrélation.

Tableau 12: Matrice de corrélation entre les variables

	ROA	ROE	ROS	MBV	Risk	Size	Age
ROA	1.00						
ROE	0.7879	1.00					
ROS	0.5182	0.4319	1.00				
MBV	-0.0090	-0.1123	0.2106	1.00			
Risque	0.7893	0.6052	0.4005	-0.0072	1.00		
Taille de l'entreprise	-0.0790	-0.1278	-0.1981	-0.2202	0.0822	1.00	
Age	-0.0648	-0.0703	-0.1350	-0.1799	0.0161	0.3473	1.00

Source : élaborée par nos soins.

Ce chapitre a été consacré aux choix des variables, la formulation des hypothèses de recherche et à la réalisation des analyses descriptives et croisées. En effet, la première section nous a permis de déduire notre variable indépendante (la RSE opérationnalisée par la labellisation RSE de la CGEM), nos variables dépendantes (la PF opérationnalisée par trois indicateurs comptables à savoir le ROA, le ROE, le ROS et un indicateur boursier le MBV) et nos variables de contrôle (la taille de l'entreprise approchée par le total des actifs, le risque, l'âge et le secteur d'activité) et nous avons formulé les hypothèses de recherche à tester.

La deuxième section nous a retracé, dans le cadre d'une analyse descriptive, les caractéristiques de notre échantillon constitué de 28 entreprises cotées en bourse étudiées sur la période 2012-2017 (soit 168 observations).

Par la suite, nous avons mené des analyses croisées afin de détecter les éventuelles relations pouvant exister entre nos variables.

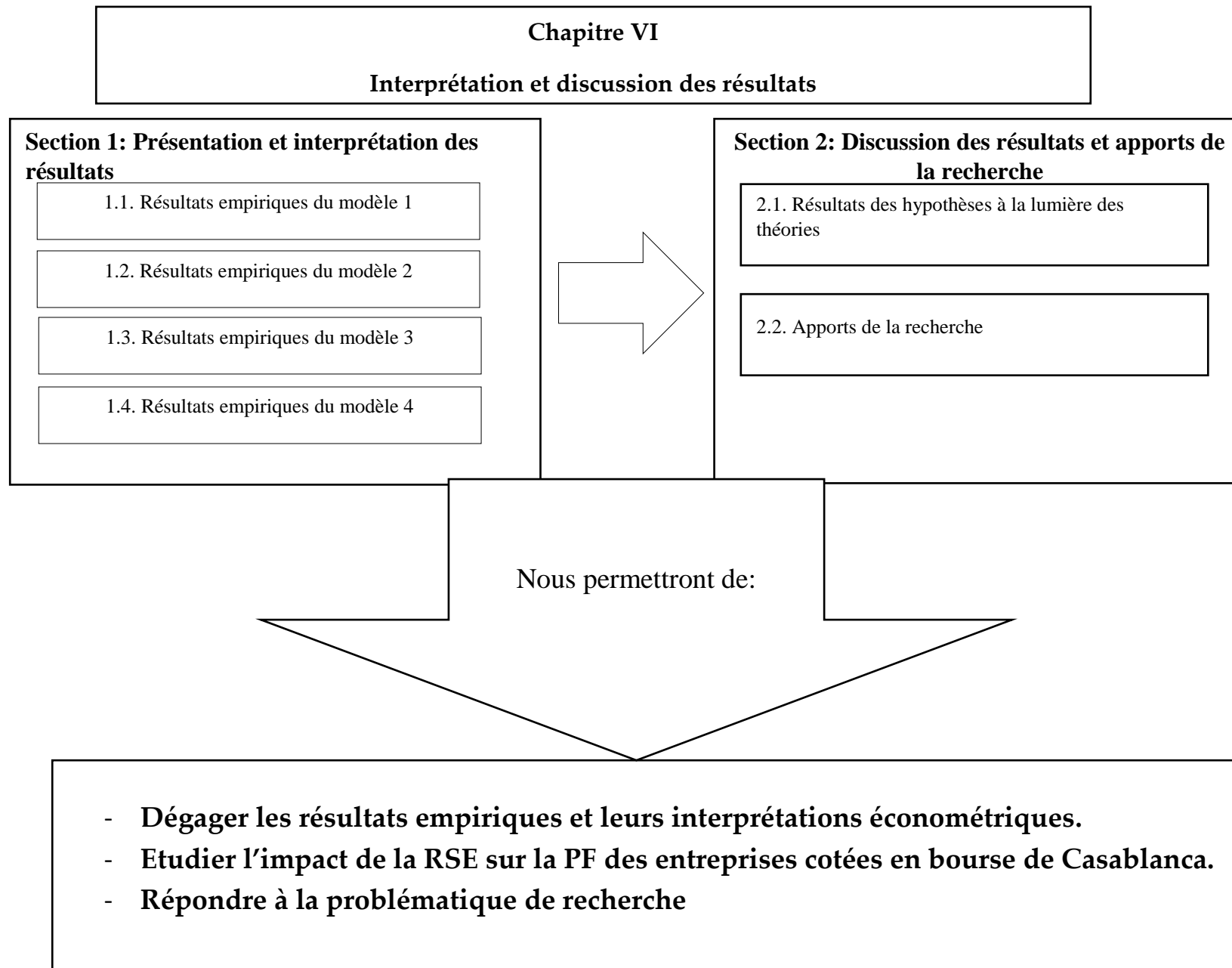
Chapitre VI : Interprétation et
discussion des résultats
économétriques

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons répondre à notre problématique en étudiant empiriquement l'impact de la RSE sur la PF des entreprises cotées en bourse de Casablanca.

Dans le cadre de la première section, nous allons présenter tout le processus économétrique qui va nous conduire aux résultats fiables à interpréter (les analyses de régression, les tests de spécification et les ajustements éventuels du modèle choisi), et ce pour nos quatre hypothèses de recherche. L'outil informatique utilisé est le logiciel *Stata 14*.

Après avoir testé les hypothèses formulées dans les sections précédentes. Il est indispensable de vérifier la confirmation ou l'infirmerie de nos hypothèses pour procéder, par la suite, à dégager les liens avec la théorie et mener la discussion. Ainsi que présenter les apports de la recherche qui sont au nombre de trois familles d'apports : théoriques, empiriques et managériaux. C'est l'objectif de deuxième section.

Figure 35: Schéma illustratif du chapitre VI



1. Présentation et interprétation des résultats

Cette section a pour objectif de présenter les résultats empiriques de la relation entre la RSE et la performance financière. Quatre modèles ont été réalisés pour tester nos hypothèses.

Pour chaque modèle, nous avons mené différentes méthodes d'estimation dans le cadre des données de panel (modèle de régression linéaire estimé par la méthode des MCO, modèle à effets fixes et modèles à effets aléatoires) et pour choisir la meilleure estimation, nous avons mené les tests de spécification adéquats.

Une fois le modèle choisi, nous avons procédé aux éventuelles corrections et ajustements.

Cette section sera enrichie des interprétations économétriques des résultats.

1.1. Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le ROA (modèle 1)

Dans ce qui suit, nous allons analyser la relation entre la labellisation RSE et le ROA à la lumière des trois principaux modèles des données de panel. Nous allons sélectionner la meilleure estimation à l'aide des tests de spécification. Et pour s'assurer que notre modèle est bon, nous allons procéder à son ajustement, si nécessaire.

1.1.1. Analyse de régression

Cette section présente les résultats d'estimation des régressions des trois modèles principaux des données de panel.

1.1.1.1. Modèle de régression estimé par la méthode des MCO (modèle 1a)

La régression réalisé à travers le modèle des MCO est significative dans son ensemble ($F = 42,56$; $p = 0,000$). La qualité d'ajustement du modèle est très bonne avec $R^2 = 65\%$, ce qui veut dire que 65% de la variabilité du ROA est expliquée par le modèle.

Quant à la variable explicative, elle est positive et statistiquement significative au seuil de 0,1. D'après le tableau 13 ci-dessous, le ROA des entreprises labellisées est supérieur de celles non labellisées de 11% et donc la labellisation RSE impacte positivement le ROA.

Parmi les variables de contrôle mobilisées dans ce modèle, seuls le risque et le secteur d'activités « Energie » qui contribuent à la performance au seuil de significativité de 0,01 et

0,1 respectivement. Pour les autres secteurs d'activités, la taille de l'entreprise ($p = 0,151$) et l'âge ($p = 0,426$) ne sont pas significatifs.

1.1.1.2. Modèle à effets fixes (modèle 1b)

Une des propriétés du modèle à effets fixes est qu'il n'estime pas la variable qui est constante inter individuellement (*within*) dans le panel (Kohler et Kreuter, 2012) et c'est le cas de la variable secteurs d'activité ; elle reste la même pendant toute la période pour les entreprises de l'échantillon. C'est pour cela, elle a été omise par le logiciel⁷⁵.

Ce modèle est statistiquement significatif ($F = 60,24$. Niveau de significativité est de 0,01). Il permet d'expliquer 64% de la variance de la variable dépendante ($R^2 = 64\%$).

L'impact de la labellisation RSE sur le ROA est non significatif statistiquement, ce qui prédit l'absence de relation entre ces deux variables.

Seuls les variables taille de l'entreprise et risque sont significatifs (au seuil de 0,05 et 0,01 respectivement), elles jouent un impact négatif et positif respectivement sur le ROA.

La variable âge est non significatif.

1.1.1.3. Modèle à effets aléatoires (modèle 1c)

Ce modèle est significatif dans son ensemble avec un seuil de significativité de 0,01 ($F = 297,93$). En réalisant ce modèle, la qualité d'ajustement s'est remarquablement améliorée ($R^2 = 77\%$). Donc, ce modèle explique jusqu'à 77% de la variabilité du ROA. A l'encontre du modèle à effets fixes, ce modèle confirme l'existence de la relation entre la labellisation RSE et le ROA puisqu'une différence de 11% en termes du ROA existe en faveur des entreprises labellisées.

La taille de l'entreprise et l'âge impacte négativement la PF mais elles ne sont pas statistiquement significatives ($p = 0,149$ et $p = 0,424$ respectivement).

Pour la variable secteur d'activité, seul le secteur d'énergie participe négativement à la PF avec une significativité statistique au seuil de 0,1. A la différence du risque qui joue une influence positive et statistiquement significative au seuil de 0,01.

Le tableau ci-après récapitule les résultats obtenus par les trois modèles.

⁷⁵C'est la même remarque pour les modèles 2b, 3b, et 4b dans le cadre de cette méthode d'estimation à effets fixes.

Tableau 13: Récapitulatif des résultats des modèles (1a, 1b, et 1c)

Variable	MCO (modèle 1a)	Effets fixes (modèle 1b)	Effets aléatoires (modèle 1c)
RSE	0,110699* (0,0664551)	0,0010568 (0,113717)	0,110699* (0,0664551)
Taille de l'entreprise	-0,0700909 (0,0486216)	-0,4052826** (0,1667018)	-0,0700909 (0,0486216)
Risque	0,64658*** (0,0388757)	0,6385003*** (0,0422131)	0,64658*** (0,0388757)
Age	-0,0013511 (0,0016916)	-0,0031211 (0,0188907)	-0,0013511 (0,0016916)
Energie	-0,175908* (0,1029843)		-0,175908* (0,1029843)
Services	-0,0911784 (0,1278772)		-0,0911784 (0,1278772)
Agroalimentaire	-0,0679568 (0,1168132)		-0,0679568 (0,1168132)
Constante	0,7609736* (0,4199244)	3,939734** (1,621972)	0,7609736 (0,4199244)
F-Test (modèle)	42,56***	60,24***	297,93***
R²	0,65	0,64	0,77
N	168	168	168

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement.

Source : élaborée par nos soins.

Les valeurs entre parenthèses représentent les erreurs standards robustes.

1.1.2. Tests de spécification

A ce niveau nous essayerons répondre à la question du choix entre les trois modèles. Nous allons nous baser sur les tests de spécification pour choisir la meilleure estimation.

1.1.2.1. Modèle à effets fixes versus modèle à effets aléatoires

Pour le choix entre ces deux modèles, il faut mener le test d'Hausman qui vérifie les deux hypothèses suivantes :

H₀ : présence d'effets aléatoires.

H₁ : présence d'effets fixes.

Si la probabilité de la statistique Chi² est supérieur à α ($p > \alpha$), cela veut dire que nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse nulle et partant le modèle à effets aléatoire est privilégié.

Si par contre cette probabilité est inférieure à α ($p < \alpha$), dans ce cas nous rejetons l'hypothèse nulle et nous choisissons le modèle à effets fixes. Avec $\alpha = 0,05$ étant le seuil de significativité.

Revenons à notre étude, sur la base des résultats obtenus, nous ne rejetons pas l'hypothèse nulle ($p = 0,23 > \alpha$) donc, il y a présence d'effets aléatoires ce qui nous conduit à choisir le modèle à effets aléatoires.

Tableau 14: Résultats du test d'Hausman pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
Effets fixes – effets aléatoires	0,2345	Modèle à effets aléatoires choisi (modèle 1c)

Source : élaboré par nos soins.

1.1.2.2. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets aléatoires

Maintenant, nous allons faire le choix entre le modèle estimé par la méthode des MCO et celui à effets aléatoire. Pour ce faire, il faut réaliser le test de Breusch-Pagan qui vérifie les hypothèses suivantes :

H_0 : absence d'effets individuels.

H_1 : présence d'effets aléatoires.

Si la probabilité de la statistique du test est supérieure à α , il est difficile de rejeter l'hypothèse nulle. Donc, le modèle à privilégier est celui estimé par la méthode des MCO.

Si par contre $p > \alpha$, nous rejetons l'hypothèse nulle pour sélectionner le modèle à effets aléatoires. $\alpha = 0,05$ étant le seuil de significativité.

Sur la base de nos résultats, $p = 1,000 > \alpha$, nous ne rejetons pas l'hypothèse nulle pour opter pour le modèle estimé par les MCO.

Tableau 15: Résultats du test Breusch-Pagan pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
MCO – effets aléatoires	1,0000	Modèle estimé par la méthode des MCO choisi (modèle 1a)

Source : élaboré par nos soins.

1.1.2.3. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets fixes

Pour confirmer la sélection du modèle adéquat, nous allons mener le F test qui vérifie les hypothèses suivantes :

H_0 : absence d'effets individuels.

H_1 : présence d'effets fixes.

Si la probabilité de la statistique F est supérieure à α , il ne faut pas rejeter l'hypothèse nulle et donc le modèle à sélectionner est celui estimé par la méthode des MCO.

Si par contre elle est inférieure à α , dans ce cas il faut opter pour le modèle à effets fixes car l'hypothèse nulle est à rejeter. $\alpha = 0,05$ étant le seuil de significativité.

Nos résultats montrent qu'il ne faut pas rejeter l'hypothèse nulle et qu'il faut opter pour le modèle estimé par la méthode des MCO.

Tableau 16: Résultats du test de Fisher pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
MCO – effets fixes	0,5353	Modèle estimé par la méthode des MCO choisi (modèle 1a)

Source : élaboré par nos soins.

Sur la base des tests effectués, le modèle qui s'adapte le mieux à nos données est le modèle linéaire estimé par les MCO.

1.1.3. Ajustement du modèle choisi

A présent, nous allons effectuer les principaux tests (d'hétéroscédasticité, d'autocorrélation et de multicolinéarité) pour voir s'il y a nécessité d'ajustement.

1.1.3.1. Test d'hétéroscédasticité

L'identification de l'hétéroscédasticité peut être faite à l'aide de plusieurs tests ; par exemple les tests de Breusch-Pagan, test de Goldfeld, test de Gleisjer et test de White. Dans notre étude, nous prenons le test de Breusch-Pagan / Cook-Weisberg parce que c'est le test approprié dans le cas d'un modèle estimé par les MCO. Ce test vérifie les hypothèses suivantes :

H_0 : homoscedasticité

H_1 : hétéroscédasticité

Si la probabilité associée au test est inférieure à α , on rejette l'hypothèse nulle d'homoscedasticité. En revanche, si la probabilité est supérieure à α , l'hypothèse nulle n'est pas vérifiée et nous pouvons supposer l'homoscedasticité des résidus. $\alpha = 0,05$ étant seuil de significativité.

Les résultats du test d'hétéroscédasticité rejettent l'hypothèse nulle puisque $p = 0,000 < \alpha$ et supposons alors l'hétéroscédasticité des résidus.

Tableau 17: Résultats du test d'hétéroscédasticité

Modèle 1a	P Value	Remarques
Test d'hétéroscédasticité	0,000	Problème d'hétéroscédasticité à corriger

Source : élaboré par nos soins.

1.1.3.2. Test d'autocorrélation

La détection de la dépendance des erreurs s'effectue en analysant les résidus. Cette analyse peut être faite par le test de Durbin-Watson ou le test de Breusch-Godfrey. Nous utilisons le test statistique de Durbin Watson.

Il n'y a pas de seuil de signification associé, seulement la valeur de la statistique qui est acceptable lorsqu'elle se situe entre 1 et 3. Il est convenu que plus la valeur est proche de 2, moins il y a de problème au niveau de l'indépendance des erreurs.

La valeur obtenue de 2,05 est tolérable. Donc, nous pouvons croire que nous respectons cette prémisse, et les erreurs sont indépendantes les unes des autres dans notre modèle.

Tableau 18: Résultats du test d'autocorrélation

Modèle 1a	Valeur	Remarques
Test d'autocorrélation	2,046	Absence d'autocorrélation

Source : élaboré par nos soins.

1.1.3.3. Test de multicollinéarité

Pour tester la multicollinéarité, deux techniques sont habituellement utilisées : la réalisation d'une matrice des corrélations et le calcul des VIFs⁷⁶(De Bourmont, 2012).

Un problème de multicollinéarité est relevé dès lors qu'un VIF présente une valeur supérieure ou égale à 10 (Chatterjee et al.,2000).

Dans la totalité des estimations⁷⁷, la colinéarité ne semble pas de nature à biaiser notre modèle. Puisque toutes les valeurs sont inférieures à 10, ce qui veut dire que la colinéarité entre les variables est tolérable.

1.1.3.4. Résultats du modèle ajusté

Sur la base des tests réalisés, nous avons un problème d'hétéroscédasticité qu'il faut corriger pour obtenir des estimations non biaisées. Afin de contrôler l'hétéroscédasticité, la correction des erreurs standards a été faite selon la méthode de segmentation. Sur cette base, nous avons utilisé le modèle linéaire estimé par les MCO sur données empilées qui donnent des erreurs standards robustes (Jitaree, 2015 ; De Bourmont, 2012 ; Hoehle, 2007).

Les coefficients obtenus des résultats des MCO sur données empilées (modèle 1a ajusté) sont les mêmes que ceux des MCO, sauf pour les erreurs standards et les t-tests qui tiennent en compte l'hétérogénéité.

⁷⁶Variance Inflation Factors.

⁷⁷Pour les résultats voir infra Annexe 2 : Résultat du test de la multicollinéarité (VIF) du modèle (1a).

Le modèle ajusté est significatif au seuil de 0,1. Il maintient sa qualité d'ajustement de 65%. Il confirme toujours la relation positive entre la labellisation RSE et le ROA.

La taille de l'entreprise est devenue statistiquement significative au seuil de 0,1. Elle est négativement associée à la PF.

Nous pouvons formuler le modèle sous forme de cette fonction :

$$\text{ROA} = 0,76 + 0,11 \text{ RSE} - 0,07 \text{ Taille} + 0,65 \text{ Risque} - 0,17 \text{ Energie}$$

Cette fonction veut dire que le ROA des entreprises labellisées RSE de la CGEM dépasse, toutes choses égales par ailleurs, celui des entreprises non labellisées de 11%.

La relation entre le ROA et la taille de l'entreprise est négative. En d'autres termes, si le ROA augmente d'une unité, la taille diminuera de 0,07. Par contre, la relation avec le risque est positive. En effet, si le ROA augmente d'une unité, le risque augmentera de 0,65.

L'appartenance au secteur « énergie et entreprises à sensibilité environnementale haute » exerce un effet négatif sur le ROA, ce qui veut dire que les entreprises qui appartiennent à ce secteur ont un ROA inférieur au reste de l'échantillon de 17%.

Tableau 19: Résultats du modèle 1a ajusté

Variable	MCO (modèle 1a ajusté)
RSE	0,110699* (0,0586691)
Taille de l'entreprise	-0,0700909* (0,0402337)
Risque	0,64658** (0,3033329)
Age	-0,0013511 (0,0014985)
Energie	-0,175908** (0,0716294)
Services	-0,0911784 (0,085456)
Agroalimentaire	-0,0679568 (0,0644993)
Constante	0,7609736* (0,364043)
F-Test (modèle)	2,08*
R²	0,65
N	168

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement. Source : élaboré par nos soins. Les valeurs entre parenthèses représentent les erreurs standards robustes.

1.2. Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le ROE (modèle 2)

Au niveau de cette deuxième sous-section, nous allons analyser empiriquement la relation entre la labellisation RSE et la PF mesurée par le ROE.

Nous allons respecter le même processus d'analyse. En effet, nous commençons par les analyses de régression, puis nous réalisons les tests de spécification et enfin nous passons à l'ajustement du modèle sélectionnée.

1.2.1. Analyse de régression

Trois régressions vont être réalisées à la lumière des modèles des données de panel, à savoir : le modèle de régression estimé par la méthode des MCO (2a), le modèle à effets fixes (2b) et le modèle à effets aléatoires (2c).

1.2.1.1. Modèle de régression estimés par la méthode des MCO (modèle 2a)

Les résultats récapitulés au tableau 20 montrent que notre modèle est significatif au seuil de 0,01 ($F = 15,50$). Sa qualité d'ajustement est bonne. En effet, 40% de la variabilité du ROE est expliquée par le modèle.

La variable explicative en question n'est pas significative statistiquement ($p = 0,421$), ce qui indique l'absence d'une relation significative entre la labellisation RSE et le ROE.

Le risque est parmi les variables de contrôle qui participe le mieux à l'explication du modèle avec un seuil de significativité de 0,01. Il impacte positivement le ROE ce qui veut dire que les entreprises les plus endettées sont les plus performantes en termes de ROE.

Opérer dans le secteur d'activité « énergie » impacte négativement le ROE (seuil de significativité de 0,1).

Les autres variables restantes ne sont pas statistiquement significatives et ne participe pas alors à l'explication du modèle.

1.2.1.2. Modèle à effets fixes (modèle 2b)

La régression menée à la lumière du modèle à effets fixes est significative ($F = 20,15$ au seuil de significativité de 0,01).

La qualité d'ajustement a baissé par rapport au modèle estimé par les MCO ($R^2 = 37\%$) mais reste satisfaisante.

Toutefois, aucune variable n'est statistiquement significative y compris la variable explicative principale (labellisation RSE), sauf le risque qui contribue à l'explication du modèle (seuil de significativité de 0,01).

1.2.1.3. Modèle à effets aléatoires (modèle 2c)

Les résultats d'estimation du modèle à effets aléatoires présentent la statistique F du modèle qui est significative au seuil de 0,01. Le R^2 s'est amélioré ; en effet, ce modèle explique 58% de la variabilité du ROE.

La labellisation RSE, la variable explicative qui nous intéresse le plus est non significative ($p = 0,421$).

Ce modèle s'ajoute aux deux autres pour révéler une absence de relation entre la RSE et le ROE.

Le tableau suivant récapitule les résultats obtenus par les trois modèles.

Tableau 20: Récapitulatif des modèles (2a, 2b, et 2c)

Variable	MCO (modèle 2a)	Effets fixes (modèle 2b)	Effets aléatoires (modèle 2c)
RSE	0,0898075 (0,1116252)	0,0152121 (0,1928178)	0,0898075 (0,1116252)
Taille de l'entreprise	-0,0967328 (0,08167)	0,3561001 (0,2836815)	-0,0967328 (0,08167)
Risque	0,6383905*** (0,0652998)	0,6268981*** (0,0715762)	0,6383905*** (0,0652998)
Age	-0,0012645 (0,0028414)	0,0115997 (0,0320308)	-0,0012645 (0,0028414)
Energie	-0,2890515* (0,1563278)		-0,2890515* (0,1563278)
Services	-0,2216961 (0,2147963)		-0,2216961 (0,2147963)
Agroalimentaire	-0,1341258 (0,1962121)		-0,1341258 (0,1962121)
Constante	1,161671* (0,7053502)	3,158853 (2,750204)	1,161671* (0,7053502)
F-Test (modèle)	15,50***	20,15***	108,49***
R²	0,40	0,37	0,58
N	168	168	168

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement.

Les valeurs entre parenthèses représentent les erreurs standards.

Source : élaboré par nos soins.

La même question se pose : quel modèle qui s'adapte aux données le mieux ? C'est ce que nous allons voir dans le paragraphe suivant.

1.2.2. Tests de spécification

Les tests de spécification vont nous permettre de sélectionner le modèle qui donne la meilleure estimation.

1.2.2.1. Modèle à effets fixes versus modèle à effets aléatoires

En respectant le même processus d'établissement du test d'Hausman⁷⁸ et en considérant les résultats obtenus, nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse nulle ($p = 0,98 > 0,05$). Donc le modèle privilégié est celui des effets aléatoires.

Tableau 21: Résultats du test d'Hausman pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
Effets fixes – effets aléatoires	0,8883	Modèle à effets aléatoires choisi (modèle 2c)

Source : élaboré par nos soins.

1.2.2.2. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets aléatoires

En respectant le même processus d'établissement du test de Breusch- Pagan⁷⁹ et sur la base des résultats obtenus, nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse nulle ($p = 1,00 > 0,05$). Donc le modèle privilégié est celui estimé par la méthode des MCO.

Tableau 22: Résultats du test Breusch-Pagan pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
MCO – effets aléatoires	1,0000	Modèle estimé par la méthode des MCO choisi (modèle 2a)

Source : élaboré par nos soins.

1.2.2.3. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets fixes

En respectant le même processus d'établissement du test F^{80} et sur la base des résultats obtenus, nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse nulle ($p = 1,00 > 0,05$). Donc le modèle privilégié est celui estimé par la méthode des MCO.

Tableau 23: Résultats du test de Fisher pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
MCO – effets fixes	0,9890	Modèle des MCO choisi (modèle 2a)

Source : élaboré par nos soins.

⁷⁸Nous avons respecté le même processus pour tous les modèles qui viennent. Voir supra 1.1.2.1. Modèle à effets fixes versus modèle à effets aléatoires de la sous-section précédente.

⁷⁹Nous avons respecté le même processus pour tous les modèles qui viennent. Voir supra 1.1.2.2. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets aléatoires de la sous-section précédente.

⁸⁰Nous avons respecté le même processus pour tous les modèles qui viennent. Voir supra 1.1.2.3. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets fixes de la sous-section précédente.

Donc le modèle que nous avons choisis sur la base des tests effectués est le modèle linéaire estimé par les MCO (modèle 2a).

1.2.3. Ajustement du modèle choisi

Trois tests vont être vérifiés : le test d'hétéroscédasticité, d'autocorrélation et de multicolinéarité.

1.2.3.1. Test d'hétéroscédasticité

En suivant le même processus de la réalisation du test d'hétéroscédasticité⁸¹, nos résultats du test rejette l'hypothèse nulle puisque $p = 0,000 < \alpha^{82}$. Alors, il y a présence l'hétéroscédasticité des résidus.

Tableau 24: Résultats du test d'hétéroscédasticité

Modèle 1a	P Value	Remarques
Test d'hétéroscédasticité	0,000	Problème d'hétéroscédasticité à corriger

Source : élaboré par nos soins.

1.2.3.2. Test d'autocorrélation

En suivant le même processus de la réalisation du test de Durbin Watson d'autocorrélation, la valeur que nous avons obtenue est proche de 2 et se situe entre 1 et 3 (valeur = 2,06). Donc, il n'existe pas de problème d'autocorrélation.

Tableau 25: Résultats du test d'autocorrélation

Modèle 1a	Valeur	Remarques
Test d'autocorrélation	2,065	Absence d'autocorrélation

Source : élaboré par nos soins.

1.2.3.3. Test de multicolinéarité

Dans la totalité des estimations du VIF que nous avons réalisé⁸³, la colinéarité ne semble pas de nature à biaiser notre modèle. Puisque toutes les valeurs sont inférieure à 10 ce qui veut dire que la colinéarité entre les variables est tolérable.

1.2.3.4. Résultats du modèle ajusté

Même au niveau de ce modèle expliquant la relation entre la RSE et le ROE, nous avons un problème d'hétéroscédasticité que nous allons corriger par les erreurs standards robustes via la méthode de segmentation. Nous aurons un modèle linéaire estimé par la méthode des MCO sur données empilées.

Le modèle (2a) ajusté est significatif dans son ensemble ($F = 2,51$ au seuil de significativité de 0,05). Il explique 40% de la variabilité du ROE ce qui représente une qualité d'ajustement relativement bonne.

⁸¹Voir supra 1.1.3.1. Test d'hétéroscédasticité de la section précédente.

⁸²Nous rappelons que α est le seuil de significativité du test qui est égal à 0,05.

⁸³Pour les résultats voir infra Annexe 3 : Résultat de la multicolinéarité (VIF) du modèle (2a).

Partie II : Impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière : Une évidence empirique

Deux variables seulement participent à l'explication du modèle : le risque impacte positivement le ROE ($p = 0,04 < 0,05$) et le secteur « énergie et activités à haute sensibilité environnementale » qui entretient une relation négative avec notre variable dépendante ($p = 0,07 < 0,1$).

Par contre la labellisation RSE, malgré le signe positif de son coefficient (0,0898075) elle n'est pas significative statistiquement et donc elle ne joue aucun impact dans l'explication du ROE.

Les variables restantes ne sont pas significatives.

Nous avons dès lors, la fonction suivante :

$$\text{ROE} = 1,61 + 0,06 \text{ Risque} - 0,17 \text{ Energie}$$

La fonction du modèle montre clairement l'absence d'impact de la RSE sur le ROE. Le ROE et le risque entretiennent une relation positive ; si le ROE augmente d'une unité, le risque augmentera de 0,06. L'appartenance au secteur de « énergie et activités à haute sensibilité environnementale » exerce un impact négatif sur le ROE.

Tableau 26: Résultats du modèle 2a ajusté

Variable	MCO (modèle 2a ajusté)
RSE	0,0898075 (0,080195)
Taille de l'entreprise	-0,0967328 (0,0709606)
Risque	0,06383905** (0,2962416)
Age	-0,0012645 (0,0012793)
Energie	-0,2890515* (0,1558163)
Services	-0,2216961 (0,1577899)
Agroalimentaire	-0,1341258 (0,1492465)
Constante	1.161671* (0,5980657)
F-Test (modèle)	2.51**
R ²	0,40
N	168

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement.

Source : élaboré par nos soins.

Les valeurs entre parenthèses les erreurs standards robustes.

1.3. Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le ROS (modèle 3)

Nous allons présenter les résultats des analyses de régression du modèle reliant la RSE au ROS. Puis le cheminement économétrique pour choisir la meilleure estimation.

1.3.1. Analyse de régression

Trois modèles seront présentés : le modèle de régression estimé par la méthode des MCO, le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires.

1.3.1.1. Modèle de régression estimé par la méthode des MCO (modèle 3a)

Ce modèle a une qualité d'ajustement satisfaisante ($R^2=21\%$). Le modèle est significatif au seuil de 0,01 ($F=6,18$).

La RSE ne contribue pas à l'explication du modèle puisqu'elle n'est pas significative statistiquement ($p = 0,174$).

Par contre, la taille de l'entreprise et le risque expliquent le ROS : impact négatif de la taille de l'entreprise au seuil de significativité de 0,01 et impact positif au seuil de significativité de 0,05.

Le reste des variables n'est pas significatif.

1.3.1.2. Modèle à effets fixes (modèle 3b)

Quand nous traitons la relation RSE et ROS par le modèle à effets fixes, le modèle est significatif au seuil de 0,01 mais il perd en qualité d'ajustement ($R^2 = 15\%$) par rapport au modèle estimé par la méthode des MCO.

L'impact de la RSE sur le ROS est négatif mais non significatif statistiquement ($p = 0,91 > 0,05$). Même remarque pour la taille de l'entreprise et l'âge.

Seulement le risque participe mieux à l'explication du modèle avec un impact positif significatif au seuil de 0,01.

1.3.1.3. Modèle à effets aléatoires (modèle 3c)

Le modèle à effets aléatoires est aussi significatif au seuil de 0,01 ($F= 43,27$). La relation RSE-ROS est encore négative mais non significative statistiquement ($p = 0,17 > 0,05$).

Tout comme le modèle estimé par la méthode des MCO, la taille de l'entreprise et le risque contribuent à la performance. Par contre l'âge et le secteur d'activité ne sont significatifs.

Ci-après le tableau récapitulatif des résultats obtenus.

Tableau 27: Récapitulatif des résultats du modèle 3

Variable	MCO (modèle 3a)	Effets fixes (modèle 3b)	Effets aléatoires (modèle 3c)
RSE	-0,2773548 (0,2042136)	-0,0390135 (0,3636603)	-0,2773548 (0,2042136)
Taille de l'entreprise	-0,3100925** (0,1494119)	-0,3104445 (0,5331023)	-0,3100925** (0,1494119)
Risque	0,6319106*** (0,1194631)	0,6456484*** (0,134995)	0,6319106*** (0,1194631)
Age	-0,0034022 (0,0051983)	-0,0267491 (0,0604112)	-0,0034022 (0,0051983)
Energie	-0,4355692 (0,3164659)		-0,4355692 (0,3164659)
Services	-0,1958267 (0,3929607)		-0,1958267 (0,3929607)
Agroalimentaire	-0,2938498 (0,3589617)		-0,2938498 (0,3589617)
Constante	3,689948*** (1,290408)	3,941161 (5,186969)	3,689948*** (1,290408)
F-Test (modèle)	6,18***	5,95***	43,27***
R²	0,21	0,15	0,62
N	168	168	168

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement.
Entre parenthèses les erreurs standards.

Source : élaboré par nos soins.

1.3.2. Tests de spécification

Pour choisir la meilleure estimation, nous allons nous baser sur les tests de spécification déjà utilisés.

1.3.2.1. Modèle à effets fixes versus modèle à effets aléatoires

Nous avons mené le test d'Hausman. Sur la base des résultats, nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse nulle ($p = 0,95 > 0,05$). Donc le modèle privilégié est celui des effets aléatoires (modèle 3c).

Tableau 28: Résultats du test d'Hausman pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
Effets fixes – effets aléatoires	0,9464	Modèle à effets aléatoires choisi (modèle 3c)

Source : élaboré par nos soins.

1.3.2.2. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets aléatoires

Après avoir choisi le modèle à effets aléatoires, il faut le comparer avec celui des MCO. D'après le test de Breusch-Pagan, il ne faut pas rejeter l'hypothèse nulle ($p = 1,00 > 0,05$). Donc, le modèle privilégié est celui du modèle estimé par la méthode des MCO.

Tableau 29: Résultats du test Breusch-Pagan pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
MCO – effets aléatoires	1,0000	Modèle estimé par la méthode des MCO (modèle 3a)

Source : élaboré par nos soins.

1.3.2.3. Modèle estimé par la méthode des MCO versus modèle à effets fixes

Pour confirmer le choix du modèle, nous allons mener le F-test. Ci-après les résultats obtenus.

Tableau 30: Résultats du test de Fisher pour le choix du meilleur modèle

Choix du modèle	P Value	Remarques
MCO – effets fixes	0,9890	Modèle estimé par la méthode des MCO (modèle 3a)

Source : élaboré par nos soins.

Même pour ce modèle, l'hypothèse nulle n'est pas rejetée puisque p-value n'est pas significatif. Donc, le modèle qui estime le mieux nos paramètres est celui estimé par la méthode des MCO (modèle 3a).

Le paragraphe suivant présente les différents tests pour voir s'il y a lieu d'ajustement du modèle.

1.3.3. Ajustement du modèle choisi

Nous allons ajuster notre modèle choisi en testant et contrôlant éventuellement pour l'hétéroscédasticité, l'autocorrélation et la multicolinéarité.

1.3.3.1. Test d'hétéroscédasticité

En suivant le même processus de la réalisation du test d'hétéroscédasticité⁸⁴, nos résultats du test rejette l'hypothèse nulle puisque $p = 0,000 < \alpha^{85}$. Alors, il y a présence l'hétéroscédasticité des résidus.

⁸⁴Voir supra 1.1.3.1. Test d'hétéroscédasticité de la sous-section 1.1.

⁸⁵Nous rappelons que α est le seuil de significativité du test qui est égal à 0,05.

Tableau 31: Résultats du test d'hétéroscédasticité

Modèle 1a	P Value	Remarques
Test d'hétéroscédasticité	0,000	Problème d'hétéroscédasticité à corriger

Source : élaboré par nos soins.

1.3.3.2. Test d'autocorrélation

En suivant le même processus de la réalisation du test de Durbin Watson d'autocorrélation. La valeur que nous avons obtenue est proche de 2 et se situe entre 1 et 3 (valeur = 2,06). Donc, nous n'avons pas de problème d'autocorrélation.

Tableau 32: Résultats du test d'autocorrélation

Modèle 1a	Valeur	Remarques
Test d'autocorrélation	2,064	Absence d'autocorrélation

Source : élaboré par nos soins.

1.3.3.3. Test de multicollinéarité

Dans la totalité des estimations du VIF que nous avons réalisé⁸⁶, la colinéarité ne semble pas de nature à biaiser notre modèle. Puisque toutes les valeurs sont inférieures à 10 ce qui veut dire que la colinéarité entre les variables est donc tolérable.

1.3.3.4. Résultats du modèle ajusté

Le modèle est significatif dans son ensemble ($F= 3,42$ au seuil de significativité de 0,01). Il explique 21% de la variabilité du ROS.

Nos résultats montrent que la RSE contribue de manière significative (au seuil de 0,01) et négative à l'explication du modèle. Donc, nous pouvons croire que la RSE impacte négativement le ROS.

En d'autres termes, le ROS des entreprises labellisées est inférieur de 28% de celles non labellisées, toutes choses égales par ailleurs.

La taille de l'entreprise, le risque et le secteur « énergie » sont les variables qui contribuent à l'explication du modèle (au seuil de 0,01 ; 0,05 et 0,1 respectivement). En effet, si le ROS augmente d'une unité, toutes choses égales par ailleurs, la taille diminuera de 0,31 et le risque augmentera de 0,63.

Les autres variables ne sont pas significatives.

Le modèle est sous forme de cette fonction :

⁸⁶Pour les résultats voir infra, Annexe 4 : Résultat de la multicollinéarité (VIF) du modèle (3a).

$$\text{ROS} = 3,69 - 0,28 \text{ RSE} - 0,31 \text{ Taille} + 0,63 \text{ Risque} - 0,43 \text{ Energie}$$

Tableau 33: Résultats du modèle 3a ajusté

Variable	MCO (modèle 3a ajusté)
RSE	-0,2773548*** (0,0999404)
Taille de l'entreprise	-0,3100925*** (0,111309)
Risque	0,6319106** (0,2768254)
Age	-0,0034022 (0,0030532)
Energie	-0,4355692* (0,2550415)
Services	-0,1958267 (0,3241005)
Agroalimentaire	-0,2938498 (0,3402425)
Constante	3,689948*** (0,993593)
F-Test (modèle)	5,42***
R²	0,21
N	168

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement. Source : élaboré par nos soins. Entre parenthèses les erreurs standards robustes.

1.4. Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le MBV (modèle 4)

Pour étudier empiriquement la relation entre la RSE et le MBV, nous allons suivre la même méthodologie suivie pour les modèles précédents. En effet, dans un premier temps nous allons présenter les résultats de l'analyse de régression, puis les tests de spécification du modèle adéquat et enfin l'ajustement du modèle choisi.

1.4.1. Analyse de régression

Trois modèles seront estimés: le modèle de régression estimés par la méthode des MCO, le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires.

1.4.1.1. Modèle de régression estimé par la méthode des MCO (modèle 4a)

Les résultats de l'estimation de ce modèle montrent qu'il n'est pas significatif ($F = 1,68$ avec $p = 0,1199$). Donc, nous ne pouvons pas tirer des interprétations fiables sur la base de ses estimations.

1.4.1.2. Modèle à effets fixes (modèle 4b)

Les résultats de la régression du modèle à effets fixes montrent que ce modèle n'est pas significatif ($F = 0,03$ avec $p = 0,9984$). Donc, nous ne pouvons pas tirer des interprétations fiables sur la base de ces estimations (voir tableau 34).

1.4.1.3. Modèle à effets aléatoires (modèle 4c)

De même pour le modèle à effets aléatoire, il n'est pas statistiquement significatif (Wald $\chi^2 = 5,83$ avec $p = 0,5594$). Interpréter ces estimations nous conduira à des conclusions biaisées. Ci-après le tableau récapitulatif des résultats obtenus.

Tableau 34: Récapitulatif des résultats du modèle 4

Variable	MCO (modèle 4a)	Effets fixes (modèle 4b)	Effets aléatoires (modèle 4c)
RSE	-0,0284832 (0, 1265024)	0,0015813 (0, 212329)	-0,0186679 (0,1488625)
Taille de l'entreprise	-0,1036667 (0, 0974481)	0,0280075 (0,3736083)	-0,0956883 0,131368
Risque	-0,0097062 (0,0695068)	0, 022058 (0, 0696247)	0,0079879 (0,0660193)
Age	-0, 0019074 (0, 0032872)	-0, 0013764 (0, 0398242)	-0,0019783 (0,0045981)
Energie	-0, 2474296 (0, 2028994)		-0,250904 (0,2827083)
Services	-0, 2660282 (0, 2560937)		-0,2765622 (0,352604)
Agroalimentaire	-0, 3834235 (0, 2303922)		-0,3819721 (0,3208983)
Constante	1,931233 (1, 8343431)	0, 3407481 (3,525935)	1,854205 (1,126639)
F-Test	1.59	0.03	5.83
R²	0,08	0,05	0,22
N	140	140	140

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement.

Source : élaboré par nos soins.

Les valeurs entre parenthèses représentent les erreurs standards.

1.4.2. Tests de spécification

Puisque les trois modèles ne sont pas significatifs, conduire des tests de spécification serait absurde car aucun modèle n'est fiable.

1.4.3. Ajustement du modèle

La relation entre la labellisation RSE et le MBV n'a pas été expliquée par les trois modèles, donc aucun choix n'a été effectué et partant aucun test ne sera conduit pour des fins d'ajustement.

Nous résumons les résultats obtenus⁸⁷ au tableau suivant :

Tableau 35: Récapitulatif des résultats des modèles (1a, 2a, et 3a)

Variable	Modèle 1a : ROA	Modèle 2a : ROE	Modèle 3a: ROS
RSE	0,110699* (0, 0586691)	0, 0898075 (0, 080195)	-0, 2773548*** (0,0999404)
Taille de l'entreprise	-0,0700909* (0, 0402337)	-0, 0967328 (0, 0709606)	-0,3100925*** (0,111309)
Risque	0,64658** (0, 3033329)	0,06383905** (0, 2962416)	0,6319106** (0,2768254)
Age	-0,0013511 (0, 0014985)	-0, 0012645 (0, 0012793)	-0,0034022 (0,0030532)
Energie	-0,175908** (0, 0716294)	-0, 2890515* (0, 1558163)	-0,4355692* (0,2550415)
Services	-0,0911784 (0, 085456)	-0, 2216961 (0, 1577899)	-0,1958267 (0,3241005)
Agroalimentaire	-0,0679568 (0, 0644993)	-0, 1341258 (0, 1492465)	-0,2938498 (0,3402425)
Constante	0,7609736* (0, 364043)	1.161671* (0, 5980657)	3,689948*** (0,993593)
F-Test	2,08*	2.51**	5,42***
R²	0,65	0,40	0,21
N	168	168	168

***/**/* significatifs au niveau 1%/5%/10% respectivement. Source : élaboré par nos soins.

Les valeurs entre parenthèses représentent les erreurs standards robustes.

⁸⁷Nous ne présentons que les modèles significatifs, c'est pour cela le modèle 4 ne figure pas sur le tableau.

2. Discussion des résultats et apports de la recherche

Après avoir testé les hypothèses formulées dans les sections précédentes. Il est indispensable de vérifier la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses. Cela est nécessaire pour procéder à dégager les liens avec la théorie et mener la discussion. C'est le premier objectif de cette section.

Après nous allons nous attarder sur les apports de la recherche qui sont au nombre de trois familles d'apports : théoriques, empiriques et managériaux.

2.1. Résultats des hypothèses à la lumière des théories

Nous allons synthétiser les résultats des tests d'hypothèses en les discutant sous la lumière des théories.

2.1.1 Hypothèse principale (HP) reliant la RSE et la PF

L'hypothèse principale (HP) stipule l'existence d'une relation positive entre la RSE et la PF. Cette théorie n'a pas été confirmée par les tests réalisés. En effet, Nous avons obtenu des résultats mitigés qui soutiennent les travaux de Lee et Park (2010), Wang et Qian (2011), Bayoud et *al.* (2012), Xiantao et *al.* (2014), Angelia et Suryaningsih (2015), Chetty et *al.* (2015), Taskin (2015), Lin et *al.* (2018). Ces auteurs ont retrouvé un impact qui diffère de chaque dimension de la RSE sur la PF ou un impact de la dimension unique de la RSE qui diffère selon l'indicateur étudié de la PF comme c'est le cas pour nos résultats.

Nous expliquons ces résultats mitigés par l'existence de plusieurs PP dont la vision et niveau de conscience de la RSE sont différents ainsi que par l'état embryonnaire et disparate de son adoption au Maroc.

En effet, la manière d'évaluer et d'apprécier l'engagement social de l'entreprise est différente d'une PP à l'autre. Chaque groupe d'indicateurs de performance peut traduire une relation spécifique avec une PP. Si les consommateurs ne sont pas conscients de l'importance de la RSE ou l'entreprise n'a pas su communiquer sur ses actions sociales, alors ceci ne va pas impacter considérablement ses ventes. Par contre et pour la même entreprise, les actionnaires s'intéressent à l'engagement social, donc ceci va la rendre très attractive sur le marché financier.

Les consommateurs peuvent ne pas s'intéresser aux actions sociales réalisées au profit des employés (formations par exemple) mais être sensibles aux actions caritatives envers la communauté.

Nous estimons dès lors que la détermination de l'objectif souhaité de la pratique RSE par l'entreprise est un élément crucial dans la stratégie RSE pour éviter le problème de confusion et de la non unanimité de l'impact financier de la RSE.

2.1.2 Hypothèse (H1) reliant la RSE et le ROA

Les aboutissements du modèle (1a) **confirment l'hypothèse H1** de l'impact positif de la RSE sur le ROA. Ceci rejoint les travaux de Saleh et al. (2011), Vitezic et al. (2012), Sun (2012), Mwangi et Jerotish (2013), Bidhari (2013), Pan et al. (2014), Xiantao et al. (2014), Jiang et Yang (2015), Rodriguez-Fernandez (2015), Chtourou (2016), Kablan (2017), Maqbool et Zameer (2017), Choi et al. (2018). Nous citons particulièrement l'étude de Ta et Bui (2018) qui ont analysé l'impact de la communication RSE sur le ROA à travers les données de panel par la Méthode des Moments Généralisés (MMG). Ils ont conclu au même résultat de l'impact positif de la RSE sur la PF des entreprises vietnamiennes sur la période 2006-2016.

Notre résultat appuie **l'hypothèse de l'impact social** qui consiste en la relation positive entre la RSE et la PF. Cette hypothèse théorique annonce que l'entreprise socialement responsable crée de bonnes relations avec ses parties prenantes et de là elle arrive à construire une bonne image qui rehausse par conséquent les profits. L'approche de la bonne gestion illustre bien ce constat. Les bonnes pratiques réalisées par ces entreprises et qui ont abouti à une labellisation RSE ont permis de tisser des relations saines avec les PP, ce qui a impacté positivement le ROA.

Les entreprises labellisées ont pu gagner la crédibilité de leurs parties prenantes et ils ont augmenté leurs rendements.

2.1.3 Hypothèse (H2) reliant la RSE et le ROE

Notre deuxième modèle (2a) **infirme l'hypothèse (H2)** du lien positif entre la RSE et le ROE et confirme de ce fait **l'hypothèse de la neutralité** de la relation entre la RSE et la PF qui stipule qu'il n'y a pas de relation entre la RSE et la PF. Aras *et al.* (2010), Hirigoyen et Poulain-Rhem (2014), Taskin (2015), Masoud et Halaseh (2017), entre autres ont trouvé le

même résultat. Nous citons particulièrement Chetty et *al.* (2015) qui ont réalisé une régression estimée par les MCO, ils ont retrouvé que l'exclusion ou l'inclusion à l'indice SRI n'exerce aucun impact sur le ROE des entreprises cotées en bourse de Johannesburg.

La labellisation RSE n'a pas permis aux entreprises d'influencer leurs PP et réaliser des profits.

Cependant, et comme le suggère la théorie, cette neutralité de la relation peut indiquer l'existence d'une relation indirecte entre les deux variables. Cette relation indirecte indique l'existence des variables médiatrices (Gond, 2006) à intégrer dans le modèle. Ces dernières peuvent être constituées, entre autres, des actifs intangibles (Coff, 1997) comme le suggère l'approche théorique des ressources de la firme où un avantage compétitif est développé grâce à l'engagement RSE (Russo et Fouts, 1997).

Ce résultat peut être expliqué aussi par la nécessité d'intégrer d'autres variables de contrôle dans le modèle (Gond, 2006).

2.1.4 Hypothèse (H3) reliant la RSE et le ROS

Les résultats du modèle (3a) montrent que l'impact de la RSE sur le ROS est négatif et **infirmer** par conséquent **l'hypothèse (H3)**.

Ce résultat soutient les résultats obtenus par El Malki (2010, 2014) qui a conclu de la relation négative entre la PS et le ROS moyen des entreprises implantées au Maroc via un modèle de régression multiple. D'autres auteurs ont retrouvé la même relation négative comme Simionescu et Gherghina (2014), Masoud et Hasaleh (2017) ; confirmant **l'hypothèse de l'arbitrage** qui stipule que plus l'entreprise est socialement responsable, moins elle le sera sur le plan financier du fait qu'elle a dévié de sa finalité principale et s'est intéressée aux investissements en actions sociales et sociétales (Freidman, 1970).

S'engager dans le social et chercher à être labellisée constituent des coûts énormes pour l'entreprise ce qui la rend dans une position désavantagée par rapport aux autres qui ne le sont pas (Jensen, 2002). Cornell et Shapiro (1987) explique cette relation négative par l'incapacité de ces entreprises à transformer ces coûts en profits parce qu'elle n'est pas arrivée à impacter ses parties prenantes et créer la bonne réputation. Cette incapacité peut être expliquée par une communication insuffisante sur ses actions ou un niveau de conscience faible de la part de certaines parties prenantes en matière de la RSE qui ne considèrent pas l'engagement social de l'entreprise comme une bonne pratique méritant d'être appréciée et reconnue.

Nous allons récapituler les différentes hypothèses avec les résultats et théories soutenues dans le tableau suivant :

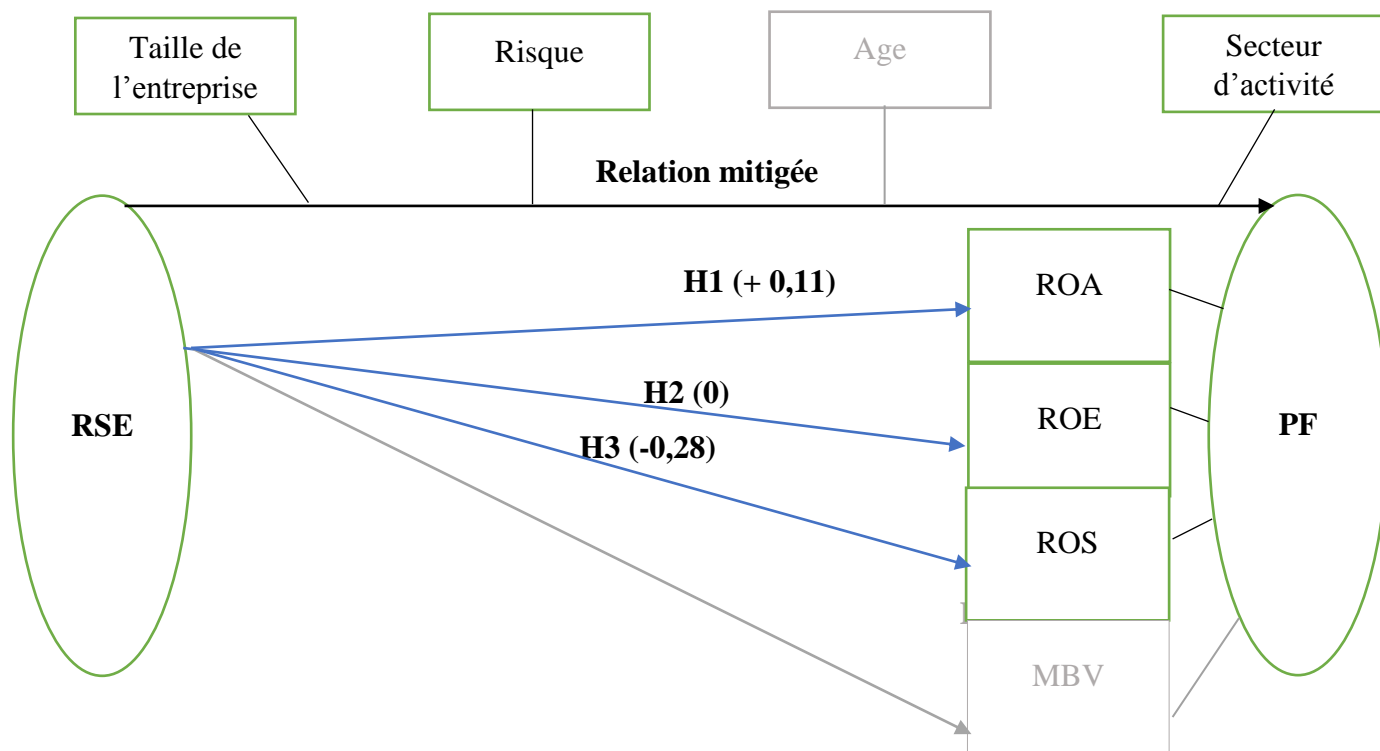
Tableau 36: Récapitulatif des résultats des hypothèses

Hypothèses	Relation entre variables	Signe de relation prévue	Résultats	Confirmation/Infirmer	Théories soutenues
HP	Impact de la RSE sur la PF	Positif	Mitigé	Partiellement confirmée	
H1	Impact de la RSE sur le ROA	Positif	Positif	Confirmée	Hypothèse de l'impact social (Théorie des parties prenantes)
H2	Impact de la RSE sur le ROE	positif	Neutre	Infirmer	Hypothèse de la neutralité
H3	Impact de la RSE sur le ROS	Positif	Négatif	Infirmer	Hypothèse de l'arbitrage (théorie libérale)

Source : élaboré par nos soins.

Ce qui modifie notre modèle de recherche:

Figure 36: Modèle de recherche modifié après le test des hypothèses



Source : élaborée par nos soins.

2.2 Apports de la recherche

Les apports de notre recherche sont articulés sous trois formes : théoriques, empiriques et managériaux.

2.2.1. Apports théoriques

La recherche académique sur la relation RSE –PF est peu développée dans le contexte marocain.

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous avons pu déterminer les contours de l'état des lieux de la RSE au Maroc en classifiant les facteurs d'émergence en trois catégories (socio-économiques, de mondialisation et culturelles) et en mettant le point sur les pratiques RSE des entreprises, les initiatives incitatives gouvernementales, patronales et de la société civile.

Notre revue de littérature a permis la classification de travaux théoriques déjà réalisés dans un cadre récent et critique, à travers l'insertion des travaux récents en la matière et la confrontation critique des théories ce qui constitue un enrichissement pour la littérature et la recherche scientifique dans le domaine.

2.2.2. Apports empiriques

Nos apports empiriques résident tout d'abord dans l'analyse de la revue de littérature empirique que nous avons menée. Cette analyse ne confronte pas seulement les résultats des études antérieures ; elle a débouché sur une analyse chiffrée des résultats, des variables utilisées et des contextes étudiées sur les dix dernières années.

En outre, l'utilisation des données de panel est un apport méthodologique considérable. A notre connaissance, c'est la première étude à avoir utilisé les données de panel en réalisant les trois modèles, à savoir : le modèle de régression estimé par la méthode des MCO, le modèle à effets fixes, le modèle à effets aléatoires) et leur spécification. C'est l'étude longitudinale la plus récente dans la littérature du contexte marocain. En effet, Khlif *et al.* (2015) a étudié la période 2004-2009 et El Malki (2010, 2014) a réalisé une étude en coupe instantanée sur l'année 2007.

Opérationnaliser la RSE par le label RSE de la CGEM est un apport majeur et novateur du fait qu'aucune recherche antérieure n'a étudié son impact financier.

2.2.3. Apports managériaux

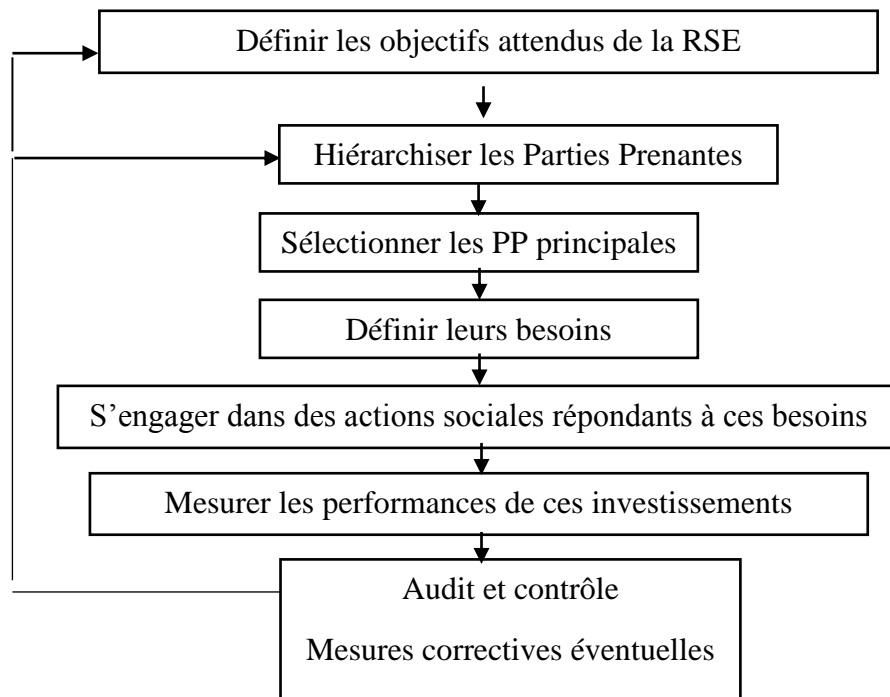
Les apports managériaux de notre recherche peuvent être déduits des apports précédemment identifiés. En effet, sur la base de l'état des lieux de la RSE au Maroc et des résultats que nous avons obtenus nous pouvons avancer les implications managériales suivantes qui représentent un apport considérable de notre recherche.

Les résultats de notre étude nous ont permis de comprendre que l'entreprise, dans le cadre de son adoption de la RSE, est tenue de déterminer clairement son objectif qu'elle souhaite atteindre à travers sa stratégie RSE. Cette détermination doit être pointue et précise autant que possible pour pouvoir par la suite hiérarchiser ses parties prenantes. La hiérarchisation se base essentiellement sur l'influence potentielle de chaque PP et des priorités de l'entreprise (Porcher et Porcher, 2012).

Après avoir hiérarchisé les PP, il est temps de sélectionner les principales d'entre elles et définir leurs besoins. C'est sur la base de ces besoins que l'entreprise pourra s'engager dans le domaine social et environnemental en réponse des attentes des PP sélectionnées.

A ce moment-là, l'entreprise peut mesurer les retombées de ses actions et de mener éventuellement les corrections nécessaires.

Figure 37: Mise en œuvre de la RSE



Source : élaborée par nos soins.

Après une longue démarche économétrique, ce chapitre a apporté des réponses intéressantes à la problématique à travers les résultats des hypothèses testées.

Ainsi, pour les entreprises cotées en bourse de Casablanca pour la période 2012-2017 incluse, l'impact de la RSE sur la PF est mitigé :

- L'impact de la RSE sur le ROA est positif ;
- L'impact de la RSE sur le ROE est neutre ;
- L'impact de la RSE sur le ROS est négatif.

Notre recherche a plusieurs apports qui peuvent se résumer en la clarification et l'explication de l'impact qu'exerce la RSE sur la PF dans le contexte marocain en approchant la variable RSE par le label RSE de la CGEM, une initiative intéressante et jamais étudiée dans ce cadre.

De la deuxième partie, nous avons eu des conclusions principales.

En terme de positionnement épistémologique, nous avons choisi la posture positiviste qui privilégie le mode de raisonnement hypothético-déductif. Nous avons ainsi formulé notre hypothèse principale : la RSE a un impact positif sur la PF.

La méthodologie quantitative est aussi privilégiée par le courant positiviste et sur la base de notre problématique qui met en jeu deux dimensions : une individuelle et l'autre temporelle, nous avons choisi l'économétrie des données de panel.

Notre modèle de recherche inclue trois familles de variables :

- La RSE : variable explicative (binaire) approchée par le label RSE de la CGEM.
- La PF : variable à expliquer opérationnalisée par trois indicateurs comptable (ROA, ROE, et ROS) et un indicateur boursier (MBV).
- Des variables de contrôle : la taille de l'entreprise, le risque, le secteur d'activité et l'âge.

Nous supposons que des relations positives existent entre ces variables. Dès lors, nous formulons les hypothèses suivantes :

- H1 : la RSE a un impact positif sur le ROA.
- H2 : la RSE a un impact positif sur le ROE.
- H3 : la RSE a un impact positif sur le ROS.
- H4 : la RSE a un impact positif sur le MBV.

Nous avons traité les données de 28 entreprises cotées en bourse de Casablanca sur la période de 2012-2017. Ces données ont été analysées dans un premier temps, pour décrire l'échantillon et avoir une idée sur ses caractéristiques et les interactions éventuelles entre les variables étudiées. Et dans un deuxième temps, pour réaliser le modèle économétrique qui teste nos hypothèses de recherches.

Notre démarche économétrique a été présentée en détail. Au bout du compte, trois modèles linéaires estimés par la méthode des MCO ont été retenus, et qui ont donné comme résultats :

- La RSE a un impact positif sur le ROA. Par conséquent, H1 est confirmée. Nous soutenons alors l'hypothèse théorique de l'impact social.
- La RSE n'a pas d'impact sur le ROE, et conséquent H2 est infirmée. Nous soutenons donc l'hypothèse théorique de la neutralité de la relation.
- La RSE a un impact négatif sur le ROS, des lors H3 est infirmée. Nous soutenons l'hypothèse de l'arbitrage.

- Le modèle reliant la RSE et le MBV est statistiquement non significatif et donc, nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer H4.

En menant cette recherche, nous avons apporté de la valeur sur le plan théorique, empirique et managérial que nous avons soulevée à la fin de cette partie.

CONCLUSION

Un mariage non abouti !

C'est comme cela que l'on peut exprimer notre conclusion. Cette métaphore illustre bien notre résultat mitigé de la relation entre la RSE et la PF.

Nous rappelons que notre problématique tourne autour de **l'impact qu'exerce la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière sur la période 2012-2017.**

Pour y répondre, nous avons mené une analyse de la revue de littérature théorique et empirique afin d'avoir une vision sur les théories expliquant cette relation et les résultats obtenus par les recherches antérieures, et partant pouvoir formuler des hypothèses dans le cadre d'un positionnement épistémologique positiviste impliquant une méthodologie quantitative et assurément une démarche hypothético-déductive.

Les recherches menées dans cette thèse ont permis d'établir plusieurs résultats quant à la performance financière de l'engagement RSE (approchée par le label RSE de la CGEM). L'originalité de notre recherche a résidé dans l'exploration et l'examen d'un nouveau contexte jusqu'ici très peu exploité à savoir le Maroc. Aussi, cette analyse a tenu compte des limites des études empiriques antérieures et de leurs lacunes méthodologiques.

Des enseignements principaux ont été déduits de notre expérimentation du terrain :

L'impact de la RSE sur la PF est complexe, en effet :

- L'impact de la RSE sur le ROA est positif.
- L'impact de la RSE sur le ROE est neutre.
- L'impact de la RSE sur le ROA est négatif.

Le fait d'avoir deux hypothèses non vérifiées cela veut dire que la relation RSE-PF reste toujours complexe et mitigée. Nous obtenons différents résultats suivant l'indicateur choisi et donc nous ne pouvons pas conclure exactement du signe de cette relation. A savoir, notre objectif n'a pas été de trancher la relation entre la RSE et la PF, mais d'expliquer la nature de ce lien dans un contexte spécifique comme celui du Maroc.

Au terme de ces résultats, nous expliquons cette complexité par la nécessité de sélectionner les parties prenantes vitales pour la tenue de l'activité de l'entreprise ; est-ce les clients ? La

communauté ? Les fournisseurs ? Etc. ceci lui permettra de déterminer les indicateurs de performances à être affectés par l'engagement RSE. Cette détermination mesurera l'impact de la RSE avec plus de précision et apportera une réponse plus claire pour une prise de décision justifiée puisque les ressources sont optimisées et les attentes des parties prenantes sont atteintes avec plus de rigueur et l'entreprise n'investit pas d'une manière hasardeuse et éparpillée.

Certaines limites inhérentes à cette recherche doivent être mentionnées :

Un modèle économétrique ne peut traduire la réalité avec toute sa complexité, c'est pour cela nous sommes conscients que malgré l'intérêt que nous avons accordé au choix des variables, nous pouvons avoir des variables qui n'ont pas été intégrés dans le modèle et qui peuvent donner plus de précision à nos estimations. En effet, la PF est affectée par plusieurs variables autres que celle que nous avons pris en compte dans les variables de contrôles (le niveau de recherche et développement, les dépenses en publicités, etc.)

L'approche de la RSE dans le cadre de notre étude est le label RSE de la CGEM. Cette approche a catégorisé les entreprises en entreprises labellisées que nous avons considéré comme socialement responsables et en entreprises non labellisées considérées alors non socialement responsables, tandis que nous pouvons rencontrer des entreprises non labellisées et engagées activement dans les actions sociales et environnementales.

En utilisant cette mesure agrégée, nous éliminons les informations sur les actions entreprises dans les différents domaines de la RSE, et par conséquent nous n'évaluons pas l'impact financier de chaque domaine de la RSE pour mettre en évidence les actions les plus rentables. La période d'analyse, malgré son ampleur, et le nombre d'échantillon peuvent présenter une insuffisance pour faire ressortir l'impact exercé de la RSE sur la PF sur le long terme.

À la lumière des résultats obtenus et dans la perspective de surmonter les limites de ce travail, plusieurs voies de recherches futures peuvent être envisagées :

Mener une analyse de contenu pour mesurer la RSE, en prenant en compte ses différents domaines afin de calculer un score agrégé et des scores pour chaque domaine serait intéressant dans l'objectif de mesurer en profondeur l'impact financier de la RSE.

En outre, intégrer d'autres variables de contrôles et inclure des variables médiatrices permettraient d'apporter des explications remarquables sur la relation RSE-PF.

Une troisième possibilité est d'élargir l'étude à d'autres contextes, ceci est de nature à apporter des comparaisons et des évidences empiriques supplémentaires quant à la performance financière de la RSE. Enrichir la base de données au fil du temps pour élargir la

dimension temporelle et développer une base d'entreprises plus étendue aurait pour effet une plus grande précision d'estimation.

Mener une étude en mesurant l'impact de la RSE sur les différentes parties prenantes. Réaliser une telle étude serait d'un grand intérêt à la recherche scientifique dans le domaine de la relation RSE-PF.

Une dernière voie de recherche a trait à réaliser des études qualitatives (étude de cas) en analysant en profondeur l'adoption de la RSE pour une entreprise et son impact financier sur les différentes parties prenantes.

La recherche en RSE au Maroc est de plus en plus intéressante, et plus particulièrement avec la mise en place, en septembre dernier, de l'indice boursier « Casa ESG 10 ». C'est un dispositif de reconnaissance et de prise en compte des engagements sociaux et environnementaux, ce qui promet d'un terrain de recherche engageant.

Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des études empiriques réalisées aux cours des dernières années

Auteur/Date	Mesure de performance sociale	Mesure de performance financière	Résultats	Signe	Echantillon	Période d'analyse	Variables de contrôle / variables médiatrices	Contexte de recherche
Choi et al. (2018)	Rapport log donation charitable/total actif	ROA	Une relation positive existe entre la PS et le ROA	(+)	11 135 observations de l'échantillon total. 4317 pour le sous échantillon des PME	2002-2014 pour les variables indépendantes et les variables de contrôles. 2003-2015 pour les variables dépendantes.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise, secteur d'activité, risque, R&D, dépenses en publicités, Actionnariat et croissance des ventes.	La Corée
Laskar (2018)	Score de PS sur la base des dimensions du GRI (analyse de contenu)	MBV	Une relation positive entre la PS et le MBV	(+)	36 entreprises japonaises, 28 indiennes, 26 sud-coréennes et 29 indonésiennes.	2009-2014.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise et le risque	Quatre pays d'Asie : Japon, Corée du Sud, l'Indonésie et l'Inde
Ngoc (2018)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	ROA	Relation négative entre la communication RSE et le ROA	(-)	31 banques commerciales	2011-2016.	<u>Variables de contrôle</u> Taille de l'entreprise, Rapport prêts/ total actif, rapport dépenses/total actif, Rapport capitaux propres/total actif.	Vietnam.

Schönborn et al. 2018	la culture d'entreprises socialement durable (via un questionnaire)	le succès financier (via un questionnaire).	Relation positive entre les deux construits.	(+)	1178 entreprises	2014.		Europe.
Sinha et al. (2018)	Scores d'indicateurs des quatre dimensions de la RSE (via un questionnaire)	Croissance du CA, Croissance de la profitabilité, Croissance du ROI.	Une relation positive entre les deux variables.	(+)	382 PME.			Inde.
Lin et al. (2018)	Scores de CSRhub	Excès du rendement des actions, MBV, Q de Tobin.	Résultats mixtes entre les dimensions RSE et les variables de PF.	(+) (-)	83 entreprises		<u>Variables de contrôles :</u> ROE, Age.	Taiwan.
Kablan (2017)	Scores d'indicateurs des quatre dimensions de la RSE (questionnaire)	ROA, ROS.	une relation positive et significative entre la RSE et la PF.	(+)	Etude de cas : Almadar Telecommunication.	2017.		Libye.
Maqbool et Zameer (2017)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	ROA, ROE, Profit net, Rendement boursier.	Une relation positive entre RSE et PF.	(+)	28 banques cotées en bourse de Bombay (BSE).	2007-2016.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise, Age, Risque, Actif immobilise/total actif.	Inde.
Masoud et Halaseh (2017)	Scores d'indicateurs des quatre dimensions de la RSE	ROA, ROE, ROS, ROCE,	Relation négative avec l'EPS. Relation statistiquement	(-)(0)	107 entreprises cotées en bourse.	2002-2011.	<u>Variables de contrôle:</u> Taille de l'entreprise, Age, Risque,	Jordanie.

		EPS, MBV, Rendement boursier.	non significative avec les autres variables.				Beta.	
Ahmed et al. (2016)	Scores d'indicateurs des quatre dimensions de la RSE	EPS	Relation positive entre toutes les dimensions de la RSE et l'EPS.	(+)	10 entreprises industrielles.	2002-2012.	<u>Variables de contrôle:</u> Taille de l'entreprise, Risque.	Nigeria.
Robert et al. (2016)	Dépenses en matière de RSE	ROCE, Croissance des actifs.	Relation positive entre la RSE et la PF	(+)	49 firmes cotées en bourse de Nairobi	2010-2014.		Kenya.
Rodriguez- Fernandez M. (2015)	Indice de comportement social (social behavior index)	ROA ; ROE ; Q de Tobin	Une relation positive existe entre la RSE et la PF ce qui montre qu'il y a un cercle vertueux entre les deux.	(+)	107 entreprises cotées en bourse de Madrid		<u>Variable de contrôle :</u> Taille de l'entreprise (total des actifs).	Espagne
Platonova et al. (2016)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	ROAA	Relation positive entre le score agrégé de la RSE et le ROAA. Relation non significative avec chaque dimension de la RSE sauf pour les dimensions « mission et vision », « produits et	(+)	24 banques islamiques.	2000-2014.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille, Risque, Ratio du capital, Dépenses générales, Et ratio des prêts accordés.	Pays appartenan t au conseil de coopératio n des Etats du Golfe (Bahrein, l'Arabie Saoudite, Qatar, Kuwait et

			services ».					les EAU).
Lin et al. 2015	Evaluation du cabinet KLD	ROA	La RSE est significativement et positivement corrélée à la performance financière via le capital intellectuel dans les industries polluantes et négativement corrélée dans les industries non polluantes.	(0)	Les 500 grandes entreprises de la bourse américaine S&P 500. 1144 firme année.	1998-2008.	<u>Variable médiatrice</u> : Capital intellectuel <u>Variable de contrôle</u> : secteur d'activités	Les Etats Unis d'Amérique
Nguyen et al. (2015)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	Q de Tobin	-Relation positive avec la dimension «Environnement», -Relation négative avec la dimension « Employés »	(+) (-)	50 entreprises cotées en bourse de Hochiminh City (HOCE) et Hanoi (HNX).	2010-2013.	<u>Variation de contrôles</u> : Croissance des ventes, Risque, Taille de l'entreprise, Liquidité.	Vietnam.
Taşkın (2015)	Résultats des scores RSE de l'analyse de contenu inspiré du rapport GRI.	ROA ; ROE ; NIM.	La RSE a un impact insignifiant sur la ROA, ROE et positif sur NIM. Les banques les plus performantes financièrement ont tendance à être plus	(0) (+)	11 banques commerciales privées turques.	2013.	<u>Variable de contrôle</u> : Taille de l'entreprise.	Turquie

			socialement responsables					
Jiang et Yang (2015)	l'investissement en actions environnementale.	ROA ; ROE ; EPS ; Rendement boursier.	Corrélation positive entre la RSE et les indicateurs comptables et boursiers retenus de la PF	(+)	125 entreprises chinoises les plus polluantes.		<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise ; R&D.	Chine.
Adeneye et Ahmed (2015)	Indices de la RSE.	MBV ; Taille de l'entreprise (total des actifs) ; ROCE.	-Relation positive et signifiante entre MBV et la RSE ; -Relation insignifiante entre la taille de l'entreprise mesurée par le total des actifs et la RSE ; -Relation positive entre ROCE et la RSE.	(+) 0 (+)	500 entreprises britanniques.			Grande Bretagne
Angelia et Suryaningsih (2015)	Performance environnementale, Communication RSE.	ROA, ROE.	-relation positive entre la performance environnementale et le ROA et le ROE,	(+) 0	17 entreprises cotées en bourse	2012-2013.		Indonésie.

			-relation positive entre la communication RSE et le ROE, -relation insignifiante entre la communication RSE et le ROA.				
Dumitrescu et Simionescu (2015)	Scores RSE sur la base de l'analyse de contenus des rapports sociaux et sites web des entreprises concernant la dimension « employées » de la RSE.	ROE ; ROA.	Une relation positive et signifiante entre les variables de la RSE au regard des employées et la PF	(+)	Les entreprises cotées en bourse en Roumanie	<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise ; Risque ; Age de l'entreprise (depuis sa cotation en bourse).	Roumanie.
Togun et Nasieku (2015)	Dépenses en éducation, développement des jeunes, santé et environnement.	profitabilité	Une relation positive entre la RSE et la performance de l'entreprise	(+)	74 entreprises industrielles cotées en bourse au Nigeria		Nigeria.
Stekelenburg et al. (2015)	Inclusion et exclusion de « Dow Jones Sustainability Index »	Rendements anormaux moyens cumulés (CAAR)	Une relation positive entre l'événement d'inclusion (d'exclusion) et la PF parmi les entreprises leaders	(+)	Pour la première étude d'événement (H1) : 166 entreprises ; Pour la deuxième étude (H2) : 81 entreprises.	2009-2013.	Europe.

			que celle indexées.					
Chetty et al. (2015)	Exclusion ou inclusion de l'Indice SRI.	Rendement anormal de l'action (AAR) ; ROA ; ROE ; EPS.	-Relation positive avec l'EPS, -Relation négative avec le ROA, -Relation neutre avec le ROE, -Relation neutre avec le rendement de l'action.	(+) 0 (-)	14 entreprises cotées en bourse de Johannesburg (JSE)	2004-2013.	<u>variable de contrôle</u> : la taille de l'entreprise, le secteur d'activité et le risque.	L'Afrique du Sud
Haryono et Iskandar (2015)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	Q de Tobin, MBV (représentant la valeur de la firme)	-Relation directe entre RSE et (Q de Tobin/MBV) neutre. -Relation indirecte entre RSE et (Q de Tobin/MBV) à travers le (ROA/ROE) positive. -Relation indirecte entre RSE et (Q de Tobin/MBV) à travers le risque positive.	(+) 0	44 entreprises du secteur des mines	2011-2014.	<u>Variables médiatrices</u> : ROA, ROE, Risque.	Indonésie.

Khelif et al. 2015	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	Q de Tobin	Relation positive entre la RSE et la PF en Afrique du Sud. Relation neutre entre la RSE et la PF au Maroc.	(+) (0)	14 entreprises cotées en bourse de Casablanca, 14 entreprises cotées en bourse de Johannesburg.	2004-2009.	<u>Variables de contrôle :</u> Risque, Secteurs d'activité ROA, Actionnariat.	Afrique du Sud, Maroc.
Strouhal et al. (2015)	Rapport RSE (variable binaire)	ROA, MVA.	Relation neutre entre ces variables.	(0)	15 entreprises cotes en bourse de Nsdaq OMX Baltic et 23 entreprises cotées en bourse de Prague.	2012-2013.		Tchèque et l'Estonie.
Hirigoyen et Poulain-Rhem (2014)	Scroes RSE de Vigeo	ROA, ROE, MBV.	-Relation neutre entre le score global RSE et les indicateurs ROA, ROE. -Relation négatif entre le score global RSE et le MBV.	(0) (-)	329 entreprises cotées en bourse	2009-2010.	<u>Variables de contrôle :</u> Actionnariat, Secteur d'activité, Taille, Risque, Dettes.	Europe, Amérique et Asie-Pacifique.
Moses et al. (2014)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	EPS, CA.	-Aucun impact encore ces variables.	(0)	36 entreprises cotées en bourse.	2012.		Nigeria.
Njaya (2014)	Questionnaire regroupant 31 énoncés mesurés sur	Elle est mesurée par l'échelle de Likert à 6 items. Il en ressort	La RSE (responsabilité économique-légale,	(+)	106 entreprises camerounaises.		<u>Variable de contrôle :</u> Qualité du management.	Cameroun.

	l'échelle de Likert à 5 points, ayant comme résultat 3 dimensions à savoir : responsabilité économique-légale, responsabilité environnementale et responsabilité éthico-philanthropique.	une seule dimension.	responsabilité éthico-philanthropique et responsabilité environnementale par ordre de force de corrélation) est positivement corrélée à la performance financière.				
Pan et al. (2014)	Scores RSE (Hexun)	ROA, ROE, Résultat d'exploitation, Actifs nets, EPS.	-Relation positive entre la dimension « resp. actionnaires » et ROA/ROE/EPS/Actifs nets. -Relation négative entre la dimension « resp. fournisseurs et consommateurs » et EPS. -Aucune relation entre les autres variables	(+) 0 (-)	228 entreprises cotées en bourse du secteur d'activité des mines.	2010-2013.	Chine.
Simionescu et Gherghina (2014)	Rapports annuels (variable dichotomique)	Indicateurs comptables: ROA;	Une relation négative entre la RSE et ROS.	(-) (+)	Les 68 entreprises cotées en bourse de Bucharest (67 entreprises en 2008)	<u>Variables de contrôle :</u> Ventes ; Employés ;	Roumanie.

		ROE; ROS. Indicateurs boursiers : PER ; EPS ; MBV.	Une relation positive entre la RSE et l'EPS.		Bucharest Stock Exchange BSE en Roumanie entre 2008 et 2011.		Risque ; Age. .	
Dkhili et al. (2014)	Questionnaire englobant 5 dimensions: Economiques; Légales; Ethiques ; Discrétionnaires ; Environnementales.	Indicateurs comptables : ROA ; ROE.	Relation neutre entre la RSE et la PF mesurée par le ROA ; Relation positive entre la RSE et la PF mesurée par le ROE.	0 (+)	30 entreprises tunisiennes de différents secteurs.		<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise ; Risque ; Secteur d'activité.	Tunisie.
Xiantao et al. (2014)	Scores RSE (Hexun)	ROA, Ratio de liquidité, Résultat d'exploitation, Profit marginal, Risque.	-Relation positive avec le ROA, -Relation négative avec le Risque. -Aucune relation avec les autres variables.	((+) 0 (-)	30 entreprises pétrolières	2010-2013.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille (total actifs), Actionnariat.	Chine.
Zaccheaus et al. (2014)	Dépenses en RSE	Rendement des actions	Aucune relation entre les deux variables.	(0)	73 entreprises cotées en bourse.	2008-2012.		Nigeria.
Bidhari (2013)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	ROA, ROE, ROS, Q de Tobin	Relation positive avec toutes les variables.	(+)	15 banques cotées en bourse	2008-2011.		Indonésie.

Kanwal et al. (2013)	Budget RSE indiqués dans les rapports annuels des entreprises.	Revenus nets ; Total des actifs.	Une relation positive existe entre la RSE et la PF.	(+)	15 entreprises cotées en bourse de Karachi (Karachi Stock Exchange).	2008 à 2012.		Pakistan.
Mwangi et Jerotish (2013)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	ROA	-Relation positive entre les deux variables	(+)	10 entreprises cotées en bourse des valeurs de Nairobi.	2007-2011.	<u>Variables de contrôle</u> : Efficience, Ratio actifs total/ ventes totales	Kenya.
Siew et al. (2013)	Communication RSE	ROA, ROE, ROI, EBITDA, EPS, DPS, DY, PE, EV	Relation positive et faible.	(+)	44 entreprises cotées en bourse.	2008-2010.		Australie.
Arsoy et al. (2012)	Scores de la RSE présentés dans la section parties prenantes des scores de la gouvernance des entreprises cotées dans la bourse d'Istanbul.	ROA ; ROS ; ROE ; Endettement ; Total des ventes ; Effectif.	Une relation positive entre la RSE et la PF ; les entreprises ayant une meilleure performance financière ont une meilleure performance sociale.	(+)	28 entreprises cotées en bourse d'Istanbul (Istanbul Stock Exchange)			Turquie.
Barnett et Salomon (2012)	Indice KLD	ROA	Une relation curvilinéaire	(U)	1214 entreprises		<u>Variables de contrôle</u> : Taille, Risque, R&D, et publicité.	Amérique du Nord.
Bayoud et al. (2012)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse	ROA, ROE, CA, Engagement des employés, Réputation.	-Relation positive avec ROA, ROE CA, Réputation. -Aucune relation	0 (+)	40 entreprises	2007-2009.	<u>Variables de contrôle</u> : Taille, Age, Secteur d'activité.	Libye.

	de contenu		avec Engagement des employés.					
Sun (2012)	Indice KLD.	ROA	Relation positive.	(+)	24283 firme année	1999-2009.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille, Risque, Age, Secteur d'activité.	Amérique du nord.
Tjia et Stiawati (2012)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	Q de Tobin	Aucune relation	(0)	21 banques cotées en bourse	2008-2010.		Indonésie.
Vitezic et al. (2012)	Analyse de contenu des rapports annuels.	ROA ; ROE ;	Une relation positive existe entre la RSE et PF.	(+)	42 entreprises croates.	2002 à 2010.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise (total des actifs ; Nationalité de l'entreprise (étrangère ou locale).	Croatie.
Mustafa et al. (2012)	Questionnaire englobant les 4 dimensions de la RSE de Carroll.	Questionnaire englobant 4 items	La réputation a un effet médiateur partiel sur la relation entre la RSE et la PF.	(0)	225 entreprises publiques cotées en bourse de la Malaisie.		<u>Variable médiatrice :</u> Réputation de l'entreprise.	Malaisie.
Anderson et Dejoy (2011)	Variable binaire basée sur les scores de l'indice KLD.	Valeur boursière/total actifs	Relation positive	(+)	550 entreprises		<u>Variables de contrôle :</u> Taille, Secteur d'activité, Publicité et R&D	Etats-Unis
Saleh et al. (2011)	Scores d'indicateurs de la communication RSE mesurée par la méthode d'analyse de contenu	ROA, Q de Tobin, Rendement boursier.	Relation positive.	(+)	200 entreprises publiques cotées en bourse.	1999-2005.	Risque, Beta, CA, EPS.	Malaisie.

Wang et Qian (2011)	Philanthropie	ROA, MBV.	Relation positive avec ROA, négative avec MBV en interaction avec a publicité.	(+) (-)	Les entreprises cotées en bourse de Shenzhen et Shanghai.	2001-2006.	Publicité, développent des marchés, Taille, Risque, Age.	Chine.
Karagiorgos T. (2010)	Analyse de contenu des rapports annuels.	Rendement des actions.	Une relation positive et significative entre la RSE et le rendement des actions.	(+)	38 entreprises cotées en bourse d'Athènes (Athens Stock Exchange).		<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise ; Risque ; Rendements des années précédentes.	Grèce.
Aras et al. (2010)	Analyse de contenus.	ROE ; ROA ; ROS.	Il n'existe pas de relation significative entre la RSE et la PF : c'est une relation incertaine.	(0)	40 entreprises cotées en bourse d'Istanbul (Istanbul Stock Exchange).		<u>Variables de contrôle :</u> Taille de l'entreprise ; Risque ; R&D.	Turquie.
Cardebat et Sirven (2009)	Variable dichotomique (rapport RSE publié ou non)	Taux de retour sur la valeur boursière.	Relation négative	(-)	214 firmes	2000-2005.	<u>Variables de contrôle :</u> Taille, Secteur d'activité, Pays d'implantation.	Europe.
Lee et Park (2010)	Indice KLD	EMV, AMV ROA, ROE, ROS.	Relation positive avec les indicateurs boursiers. Relation neutre avec les indicateurs comptables.	(-) (+)	46 entreprises	1991-2006.	<u>Variables de contrôle :</u> Talle, Risque, variable dichotomique de l'année.	Amérique du Nord.

intangibles.

Variable

médiatrices :ressources
tangibles et intangibles.

Yang et al. (2009)

Analyse de contenu
des rapports annuels

ROA, ROE, ROS

Relation neutre.

(0)

150 entreprises cotées en
bourse TSEC Taiwan 50
Index et Mid-Cap 1000
Inde

2005-2007.

Variabes de contrôle : Taiwan.

Taille, R&D

Annexe 2: Résultat du test de la multicolinéarité (VIF) du modèle (1a)

Variable	VIF	1/VIF
1.CSR	1.03	0.966527
Size	2.12	0.471265
Risk	1.03	0.970660
Age	1.55	0.644967
Industry		
1	2.06	0.485211
3	3.89	0.256999
4	2.38	0.419983
Mean VIF	2.01	

Source : Stata 14.

Annexe 3: Résultat du test de la multicolinéarité (VIF) du modèle (2a)

Variable	VIF	1/VIF
1.CSR	1.03	0.966527
Size	2.12	0.471265
Risk	1.03	0.970660
Age	1.55	0.644967
Industry		
1	2.06	0.485211
3	3.89	0.256999
4	2.38	0.419983
Mean VIF	2.01	

Source : Stata 14.

Annexe 4: Résultat du test de la multicolinéarité (VIF) du modèle (3a)

Variable	VIF	1/VIF
1.CSR	1.03	0.966527
Size	2.12	0.471265
Risk	1.03	0.970660
Age	1.55	0.644967
Industry		
1	2.06	0.485211
3	3.89	0.256999
4	2.38	0.419983
Mean VIF	2.01	

Source : Stata 14.

Annexe 5: Résultats empiriques du modèle (1a) ajusté

ROA	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
1.CSR	.110699	.0586691	1.89	0.070	-.0096801	.2310781
Size	-.0700909	.0402337	-1.74	0.093	-.1526438	.0124619
Risk	.64658	.3033329	2.13	0.042	.0241923	1.268968
Age	-.0013511	.0014985	-0.90	0.375	-.0044258	.0017235
Industry						
1	-.175908	.0716294	-2.46	0.021	-.3228793	-.0289367
3	-.0911784	.085456	-1.07	0.295	-.2665196	.0841627
4	-.0679568	.0644993	-1.05	0.301	-.2002983	.0643848
_cons	.7609736	.364043	2.09	0.046	.014019	1.507928

Source : Stata 14.

Annexe 6: Résultats empiriques du modèle (2a) ajusté

ROE	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
1.CSR	.0898075	.080195	1.12	0.273	-.0747391	.2543542
Size	-.0967328	.0709606	-1.36	0.184	-.242332	.0488663
Risk	.6383905	.2962416	2.15	0.040	.030553	1.246228
Age	-.0012645	.0012793	-0.99	0.332	-.0038894	.0013605
Industry						
1	-.2890515	.1558163	-1.86	0.075	-.6087601	.030657
3	-.2216961	.1577899	-1.41	0.171	-.5454542	.102062
4	-.1341258	.1492465	-0.90	0.377	-.4403543	.1721027
_cons	1.161671	.5980657	1.94	0.063	-.0654586	2.3888

Source : Stata 14.

Annexe 7: Résultats empiriques du modèle (3a) ajusté

ROS	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
1.CSR	-.2773548	.0999404	-2.78	0.010	-.4824156	-.0722939
Size	-.3100925	.111309	-2.79	0.010	-.5384797	-.0817052
Risk	.6319106	.2768254	2.28	0.031	.0639118	1.199909
Age	-.0034022	.0030532	-1.11	0.275	-.0096668	.0028624
Industry						
1	-.4355692	.2550415	-1.71	0.099	-.9588711	.0877328
3	-.1958267	.3241005	-0.60	0.551	-.860826	.4691725
4	-.2938498	.3402425	-0.86	0.395	-.9919697	.4042701
_cons	3.689948	.993593	3.71	0.001	1.651263	5.728632

Source : Stata 14.

Bibliographie

- Ackerman R. W. (1973). How Companies Respond to Social Demands. *Harvard Business Review*, Juillet-Août, p. 88-98.
- Ackerman R. et Bauer R. (1976). *Corporate Social Responsiveness*. Reston, Virginia.
- Adeneye Y. B. et Ahmed M. (2015). Corporate social responsibility and company performance. *Journal of Business Studies Quarterly*, 7(1), 151.
- Aguilera R. et al. (2007). Putting the S back in corporate social responsibility: A multi-level theory of social change in organizations. *Academy of Management Review*, 32(3): 836-863.
- Ahmed M. N. et al. (2016). Corporate Social Responsibility Disclosure and Financial Performance of Listed Manufacturing Firms in Nigeria. *Research Journal of Finance and Accounting*. Vol.7, No.4, 47-58.
- Allouche J. et Laroche P. 2005. A meta-analytical investigation of the relationship between corporate social and financial performance. *Revue de Gestion des Ressources Humaines*. Vol. 57, 18-41.
- Anderson M. L. et Dejoy J. S. (2011). Corporate social and financial performance: the role of size, industry, risk, R&D and advertising expenses as control variables. *Business and Society Review*. 116:2, 237-256.
- Angelia D. et Suryaningsih R. (2015). The Effect of Environmental Performance And Corporate Social Responsibility Disclosure Towards Financial Performance (Case Study to Manufacture, Infrastructure, And Service Companies That Listed At Indonesia Stock Exchange). *Procedia - Social and Behavioral Sciences*. 211 (2015), 348-355.
- Aras G. et al. 2010. Managing corporate performance: investigating the relationship between corporate social responsibility and financial performance in emerging markets. *International Journal of Productivity and Performance Management*. Vol. 59, N° 3, 229-254.
- Arsoy A. P. et al. (2012). Corporate Social Responsibility and Financial Performance Relationship: The Case of Turkey. *The Journal of Accounting and Finance*. 159-176.

Aupperle K. E. et al. 1985. An Empirical Examination of the Relationship between Corporate Social Responsibility and Profitability. *Academy of Management Journal*, 446-463.

Bachelard G. (1934). *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF.

Bakker et al. (2005). A bibliometric analysis of 30 years of research and theory on Corporate Social Responsibility and Corporate Social Performance. *Business and Society*. Vol. 44, n° 3, p. 283-317.

Baltagi B. H. (2005). *Econometric Analysis of panel data*. Third edition (John Wiley & Sons Ltd).

Barden D. et Harwood I. A. (2013). Terminology matters: A critical exploration of corporate social responsibility terms. *Journal of Business Ethics*. 116: 615-627. DOI: 10.1007/s10551-012-1498-9.

Banerjee, B. (2003). Who sustains whose development? Sustainable development and the reinvention of nature. *Organization Studies*. 24: 143-180.

Barnett M. L. et Salomon R. M. (2002). Unpacking social responsibility: The curvilinear relationship between social and financial performance. *Academy of Management Proceedings*. B1-B6 (CD).

Barnett M. L. et Salomon R. M. (2006). Beyond dichotomy: The curvilinear relationship between social responsibility and financial performance. *Strategic Management Journal*. Vol. 27, 1101-1122, DOI: 10.1002/smj.

Barnett M. L. et Salomon R. M. (2012). Does it pay to be really good? Addressing the shape of the relationship social and financial performance. *Strategic Management Journal*. DOI: 10.1002/smj.1080.

Barmaki L. et Aitcheikh D. (2014). Responsabilité sociétale des entreprises en Afrique : approche comparative (Afrique du sud, Maroc, Sénégal et Tunisie). *Dossiers de recherche en économie et gestion*. N° 3, p. 153-169.

Baumard P. et al. (2012) In Thietart R. A.(eds), *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, pp. 224-256.

- Bayoud, N. S. et al. (2012). An empirical study of the relationship between corporate social responsibility disclosure and organizational performance: evidence from Libya. *International Journal of Management and Marketing Research*, 5(3), 69-82.
- Bennouna A. (2016). *Impact du management stratégique de la RSE sur la performance globale de l'entreprise : Cas des entreprises marocaines labellisées RSE « label CGEM »*. Thèse de doctorat. Sciences Economiques et de Gestion. Fès : université Sidi Mohamed Ben Abdellah, 366.
- Ben Yedder M. et Zaddem F. (2009). La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontements? *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 4, n° 1, p. 84-103.
- Berman et al. (1999). Does stakeholder orientation matter? The relationship between stakeholder management models and firm financial performance. *Academy of Management Journal*. Vol. 42, N° 5, 488-506.
- Bidhari et al. (2013). Effect of corporate social responsibility information disclosure on financial performance and firm value in banking industry listed at Indonesia Stock Exchange. *European Journal of Business and Management*. Vol. 5. No. 18, p. 39-46.
- Boaventura et al. (2012). Corporate Financial Performance and Corporate Social Performance: Methodological Development and the Theoretical Contribution of Empirical Studies. *Revista Contabilidade & Finanças*. 23, p. 232-245.
- Bourbonnais R. (2015). *Econométrie: Cours et exercices corrigés*, 9^{ème} Edition. (Dunod France).
- Bowen H.R. (1953). *Social Responsibilities of the Businessman*. Harper, New York.
- Bowman E.H. et Haire M. (1975). A strategic posture toward corporate social responsibility. *California Management Review*. Vol. XVIII, n° 2, 49-58.
- Bragdon J, H. et Marlin, J. T. (1972). Is pollution profitable? *Risk Management*. 19 (4) p. 9-18.
- Brammer S. et Millington, A. (2008). Does it pay to be different? An analysis of the relationship between corporate social and financial performance. *Strategic Management Journal*. 29, 1325-1343.
- Breusch T. (1978). Testing for autocorrelation in dynamic linear models. *Australia Economic Paper*. vol 17.

- Breusch, T. S. et Pagan A. R. (1980). The Lagrange Multiplier Test and its Applications to Model Specification in Econometrics." *Review of Economic Studies*, 47(1):239-253.
- Brundtland, G.H. (1987), « Our Common Future : The world commission on environment and development », *Business Council for Sustainable Development*, Oxford University Press, Oxford.
- Burrell G. et Morgan G. (1979). *Sociological Paradigms and Organisa-tional Analysis*. Elements of the Sociology of Corporate Life, Athenae-um Press.
- C**apron M. et Quairel-Lanoizelee F. (2007), *La responsabilité sociale d'entreprise*. Editions La Découverte, Collection Repères, Paris.
- Cardebat J. M. et Sirven N. (2009). Responsabilité sociale et rendements boursiers : une relation négative ?. *Management & Avenir*. Vol. 9 n° 29, p. 363-378. DOI : 10.3917/mav.029.0363.
- Carroll A. B. (1979). A three-dimensional conceptual model of corporate performance. *Academy of Management Review*. Vol. 4, N° 4, 497-505.
- Carroll A. B. (1983). Corporate social responsibility: Will industry respond to cut-backs in social program funding? *Vital Speeches of the Day*, 49, p. 604-608.
- Carroll A.B. (1989). *Business & society: Ethics and Stakeholder Management*. Cincinnati: South Western.
- Carroll A. B. (1991). The pyramid of corporate social responsibility: toward the moral management of organizational stakeholders. *Business Horizons*. DOI: 10.1016/0007-6813(91)90005-G.
- Carroll A. B. (1999). Corporate social responsibility: evolution of definitional construct. *Business & Society*. Vol.38, No.3, 268-295.
- Carroll A. B. (2008). A history of corporate social responsibility: Concepts and practices. In. A. Crane, A. McWilliams, D. Matten, J. Moon, & D. S. Siegel (Eds.), *The Oxford handbook of corporate social responsibility*: 19-46. New York: Oxford University Press.
- Carroll A.B. et Shabana K. M. (2010). The business case for corporate social responsibility: A review of concepts, research and practice. *International Journal of Management Reviews*. 85-105, DOI: 10.1111/j.1468-2370.2009.00275.x.

- Carroll A. B. (2016). Carroll's pyramid of CSR: taking another look. *International journal of corporate social responsibility*. 1:3, 1-8, DOI 10.1186/s40991-016-0004-6.
- Cassel D. (2001). Does International Human Rights Law Make a Difference? *Chicago Journal of International Law*, vol. 2, p. 121-135.
- Cazal D. (2006). La RSE et ses parties prenantes : enjeux sociopolitiques et contrats », communication au *1er Congrès du RIODD*, université Paris 12 - Créteil, décembre 2006.
- Chatterjee S. et al. (2000). *Regression analysis by example*. (John Wiley & Sons).
- Chapple W. et Moon J. (2005). Corporate Social Responsibility (CSR) in Asia, a Seven-Country Study of CSR Web Site Reporting. *Business Society*. December, 44(4), 415-441.
- Chen P. et Popovich, P. (2002). Correlation: Parametric and Nonparametric Measures. *Sage University Papers Series on Quantitative Applications in the Social Sciences*. N° 07-139.
- Cherkaoui A. (2016b). Pratiques de la RSE des PME au Maroc : une analyse perceptuelle auprès des dirigeants casablancais. *Questions de management*. Vol. 3, n° 14, p. 13-26.
- Chetty S. et al. (2015). The Impact of corporate social responsibility on firms' financial performance in South Africa. *Contemporary Economics*. Vol. 9, issue 2, 193-214. DOI: 10.5709/ce.1897-9254.167.
- Chtourou H. (2016). L'Engagement dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises et la Performance Financière : une Étude dans le Contexte Tunisien. XXVe Conférence Internationale de Management Stratégique. Les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2016, Hammamet.
- Choi et al. (2018). Small and medium enterprises and the relation between social performance and financial performance: Empirical evidence from Korea. *Sustainability*, 10, 1816; doi:10.3390/su10061816.
- Clarkson M. B. E. (1995). A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance. *Academy of Management Review*. vol. 20, n° 1, p.92-117.
- Cochran P.L. et Wood R.A. (1984). Corporate Social Responsibility and Financial Performance. *Academy of Management Journal*. Vol. 27, March, p. 42-56.
- Coff R. W. (1997). Human Assets and Managerial Dilemmas: Coping with Hazards on the Road to Resource-based Theory. *Academy of Management Review*. 22, 374-402.

- Commission Européenne (2011). *Nouvelle stratégie de l'UE en matière de RSE pour la période 2011-2014*. 3^{ème} communication, octobre [COM 2011].
- Comte A., *Discours de l'esprit positif*, Paris, Vrin, 1995. Première édition : Paris, Carillan-Goeury et Dalmont, 1844.
- Cornell B. et Shapiro A. C. (1987). Corporate stakeholders and corporate finance. *Financial Management*. Vol. 16, 5-14.
- Crook C. (2005). The Good Company: A Survey of Corporate Social Responsibility. *The Economist*. 374(8410), 1-22.
- D**ahlsrud, A. (2006). How Corporate Social Responsibility is defined: an Analysis of 37 Definitions. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*. Vol. 15, 1-13. DOI: 10.1002/csr.132.
- Danley J. R. (1980). Corporate moral agency: The case for anthropological bigotry. Action and Responsibility: Bowling Green. *Studies in Applied Philosophy*. 2,172–179.
- Davenport K. (2000). Corporate citizenship: A stakeholder approach for defining corporate social performance and identifying measures for assessing it. *Business & Society*. Vol.39, No. 2, 210-219, DOI: 10.1177/000765030003900205.
- Davis, K. 1960. Can business afford to ignore social responsibilities? *California Management Review*. 2, 70-76.
- Davis K. (1967). Understanding the Social Responsibility Puzzle: What Does the Businessman Owe to Society? *Business Horizons*. Vol. 10, p. 45-50.
- De Bourmont M. (2012). La résolution d'un problème de multicollinéarité au sein des études portant sur les déterminants d'une publication volontaire d'informations : proposition d'un algorithme de décision simplifié basé sur les indicateurs de Belsley, Kuh et Welsch (1980). *Comptabilités et innovation*, Grenoble, France. pp.cd-rom, <hal-00691156>.
- De Bruyne, P., Herman, J. et de Schoutheete, M. (1974), *Dynamique de la recherche en sciences sociales: les pôles de la pratique méthodologique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Delchet K. (2003), *Qu'est-ce que le développement durable?* AFNOR, Saint-Denis, La Plaine, p.60.

- Delchet K. (2006). *La prise en compte du développement durable par les entreprises, entre stratégies et normalisation. Etude de la mise en oeuvre des recommandations du guide Afnor SD21000, au sein d'un échantillon de PME françaises*. Sciences de l'environnement. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne; Université Jean Monnet - Saint-Etienne, p.377.
- De George R. T. (1987). The Status of Business Ethics: Past and Future. *Journal of Business Ethics*. Vol. 6, 1987, p. 201-211.
- DiMaggio P. J. et Powell W. W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*. 48(2), 147-160.
- Dkhili H. et al. (2014). Responsabilité sociétale et performance financière dans les entreprises tunisiennes. *Revue des Sciences de Gestion*. Direction et Gestion n° 267-268, 43-50. DOI: 10.3917/rsg.267.0043.
- Donaldson T. (1982), *Corporations and Morality*, Prentice-Hall, Englewood Cliff, NJ.
- Donaldson T. Preston L.E. (1995). The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications. *Academy of Management Review*. Vol. (20), p. 65-91.
- Dontenwill E. (2005). Comment la théorie des parties prenantes peut-elle permettre d'opérationnaliser le concept de développement durable pour les entreprises? *La revue des sciences de gestion, Direction et gestion*, n° 211-212- avril 2005, 13p.
- Dormont B. (1989). Petite apologie des données de panel, *Economie & prévision*, 19-32.
- Dumitrescu D. et Simionescu L. (2015). Empirical research regarding the influence of corporate social responsibility (CSR) activities on companies employees and financial performance. *Economic Computation, Economic cybernetics studies*. Vol. 49, issue 3, 52-66.
- Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988.
- Duyme F. et al. (2005). Qualité de validation des modèles de régression logistique binaire. *Revue de statistique appliquée*, 53(3), 91-102.
- E**isenhardt K. M. (1989). Building theories from case study research. *Academy of Management Review*. (14), 532- 550.

- El Abboubi M. et El Kandoussi F. (2009). Le virage de la responsabilité sociale au Maroc. Le cas du secteur agroalimentaire. *Reflets et perspectives de la vie économique*. Vol.4, p. 69-77.
- El Hila R. et Amaazoul H. (2011). *Réflexion sur l'état actuel de la responsabilité sociétale au Maroc*. VIIIe congrès international de l'ADERSE : « RSE et gouvernance mondiale ». Les 24 et 25 mars, université paris Descartes, France.
- El Malki T (2010), « *Environnement des entreprises, responsabilité sociale et performance: analyse empirique dans le cas du Maroc* » thèse de doctorat es sciences économiques, université de la méditerranée Aix Marseille II.
- El Malki T. et M'Zali B. (2014). *La responsabilité sociale des entreprises, le cas du Maroc*. Maroc : Afrique Orient, 285.
- Enregle Y. et Souyet A. *La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) sous le prisme du développement durable*. France : Arnaud Franel Eds, collection Actualité et Société, p. 208, 2009.
- Evrard Y. et al. (1993). *Market, études et recherches en marketing, fondements, méthodes*, Paris : Nathan, collection : Connaître et pratiquer la gestion.
- Fikri K. (2015). Approche analytique et critique autour de la relation entre RSE et performance financière. *Dossiers de Recherches en Economie et Gestion*. Vol. 1, N° 4, 12-33.
- Filali Meknassi R. (2009). Quel avenir pour la responsabilité sociale au Maroc ? In : *droits de l'homme et développement durable : quelle articulation ?*, sous la direction de Sedjari A., Paris, l'harmattan.
- Fraser D. R. et al. (2006). Capital Structure and Political Patronage: The Case of Malaysia. *Journal of Banking & Finance*. 30(4), 1291-1308.
- Freeman R. E. (1984). *Strategy Management: A stakeholder Approach*. Pitman, Boston.
- Freeman R. E. (1994). The Politics of Stakeholder Theory: some Future Directions. *Business Ethics Quarterly*. Vol. 4, p. 409-421.
- Frederick W. C. (1994). From CSR1 to CSR2: The maturing of business and society thought. *Business & Society*. Vol. 33, No. 2, 150-164.

- Friedman M. (1962). *Capitalism and Freedom*. University of Chicago Press, Chicago.
- Friedman M. (1970). The social responsibility of business is to increase its profits. *New York Times Magazine*. 13 septembre: 32-33, 122-124.
- French P. (1990). Corporate Moral Agency in W. Michael Hoffman and Jennifer Mills Moore, eds., *Business Ethics: Readings and Cases in Corporate Morality* (New York: McGraw Hill Publishing Co.), p. 194-292.
- Frooman, J. (1997). Socially irresponsible and illegal behavior and shareholder wealth: A meta-analysis of event studies. *Business and Society*. 36(3), 221-249.
- Galant A. et Cadez S. (2017). Corporate social responsibility and financial performance relationship: A review of measurement approaches, *Economic Research-Ekonomska Istraživanja*. 30 (1), 676-693, DOI: 10.1080/1331677X.2017.1313122.
- Garriga E. et Melé D. (2004). Corporate social responsibility: Mapping the territory. *Journal of Business Ethics*. 53: 51-71.
- Gavard-Perret M.L. et al. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion : Réussir son mémoire ou sa thèse*. Pearson France, p. 415.
- Gendron C. (2004). *La gestion environnementale et la norme ISO 14001*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gillet P. (2006). *L'efficience des marchés financiers*. Vol. 2. Economica.
- Girard D. et Marchildon A. (2006). Banques, éthique et RSE : vers une perte de légitimité. *Management et sciences sociales*. N° 2, 9-32.
- Gladwin T. N. et Kennelly J. J. (1995). Shifting Paradigms for Sustainable Development: Implications for Management Theory and Research. *Academy of Management Review*. Vol. 20 (4), p. 874-904.
- Gond J.P. et Igalens J. (2003). La mesure de la performance sociale de l'entreprise : une analyse critique et empirique des données ARESE. *Revue Française de Gestion des Ressources Humaines*, vol. 50, pp. 111-130.

- Gond J.P. (2006a), *Contribution à l'étude du concept de performance sociale de l'entreprise : fondements théoriques, construction sociale, impact financier*, Thèse de doctorat, Université Toulouse.
- Gond J.P. et Matten D. (2007). Rethinking the corporation-society interface: beyond the functionalist trap. ICCSR Research Paper Series. 47.
- Gond J-P. et Moon, J. (2011): Corporate Social Responsibility in Retrospect and Prospect: Exploring the Life-cycle of an essential Contested Concept, ICCSR Research Paper Series. 59.
- Graves S.B. et Waddock S.A. (1999). A Look at the Financial-Social Performance Nexus when Quality of Management is Held Constant. *International Journal of Value-Based Management*. Vol. 12, n°1, p.87-99.
- Greene W. H. (2012). *Econometric Analysis*. Seventh edition. (Pearson).
- Griffin, J. J. et Mahon, J. F. (1997). The corporate social performance and corporate financial performance debate: Twenty-five years of incomparable research. *Business & society*. 36(1), 5-31. <https://doi.org/10.1177/000765039703600102>.
- Gujarati D. N. (2009). *Basic econometrics*, (McGraw-Hill Irwin), Boston.
- Gweyi M.O. et Karanja J. (2014). Effect of Financial Leverage on Financial Performance of Deposit Taking Savings and Credit Co-operative in Kenya. *International Journal of Academic Research in Accounting, Finance and Management Sciences*. 4 (2), 180- 188.
- Hajer T. (2012). *Relation entre la performance financière et la performance sociale et environnementale : une analyse critique*. Thèse de doctorat en administration. Université du Québec à Montréal. 288.
- Hamidu A. et al. (2015). Corporate Social Responsibility: A Review on Definitions, Core Characteristics and Theoretical Perspectives. *Mediterranean Journal of Social Sciences*. Vol 6. No 4, p. 83- 95. DOI: 10.5901/mjss.2015.v6n4p83.
- Hausman, J. A. (1978). Specification Tests in Econometrics. *Econometrica*, 46(6):1251-1271.
- Haryono U. et Iskandar R. (2015). Corporate Social Performance and Firm Value. *International Journal of Business and Management Invention*. Volume 4, Issue 11, 68-75.

- Haudeville B. (1996). *Econométrie appliquée* (Estem).
- Hausman J. A. (1978). *Specification tests in econometrics*. *Econometrica*. 46, 1251-1271.
- Heald M. (1957). Management's Responsibility to Society: The Growth of an Idea. *Business History Review*. Vol. 31, issue 04, 375-384.
- Heald M. 1988. *The Social Responsibilities of Business: Company and Community, 1900–1960* (Transaction Books, New Brunswick).
- Heinz D.C. (1976). Financial correlates of a social involvement measure. *Akron Business and Economic Review*. vol. 7, n°1, p. 48-51.
- Hill C.W.L., et Jones T.M. (1992). Stakeholder-agency theory. *Journal of Management Studies*. 29(2), 131-154.
- Hillman A. et Keim G. (2001). Shareholder value, stakeholder management, and social issues: What's the bottom line? *Strategic Management Journal*, n° 22, 125-139.
- Hirigoyen G. et Poulain-Rehm T. (2015). Relationships between corporate social responsibility and financial performance: what is the causality? *Journal of Business & Management*. 4(1), 18-43.
- Hoechle D. (2007). Robust standard errors for panel regressions with cross-sectional dependence. *Stata journal*, 7 (3), p.281-312.
- Hollandts X. et Valiorgue B. (2011), « La RSE comme processus entrepreneurial de conversion de valeurs sociales en valeur marchande : un examen empirique du lien entre engagements sociétaux et performance économique des entreprises françaises cotées entre 1999 et 2009 », *Revue de l'organisation responsable*. Vol. 6, 2, p. 20-37.
- Hopkins M. (2004). *Corporate social responsibility: An issues paper*, ILO, Genève: Working paper.
- Hsiao C. (2003). *Analysis of panel data*. Second edition. (Cambridge University Press).
- Igalens J., et Roussel P. (1998), *Méthodes de recherches en gestion des ressources humaines*, Paris, economica.
- Igalens J. et Gond J. P. (2005). Measuring corporate social performance in France: a critical and empirical analysis of ARESE data. *Journal of Business Ethics*. Vol. 56. 131-148.

Igalens J. et Gond J.-P. (2008). *La responsabilité sociale d'entreprise*. Paris : Puf, collection "Que sais-je ?".

Jamali D. (2008). A stakeholder approach to corporate social responsibility: A fresh perspective into theory and practice. *Journal of Business Ethics*. Vol. 82, 213-231, DOI: 10.1007/s10551-007-9572-4.

Jensen M. C. et Meckling (1976). Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure. *Journal of Financial Economics*. vol. 3, p. 305-360.

Jensen M. C. (2002). Value maximization, stakeholder theory and the corporate objective function. *Business Ethics Quarterly*. Vol. 12, n° 2, 235-256.

Jiang L. et Yang Q. (2015). *The Relationship between Corporate Social and Financial Performance: Evidence from Chinese Heavy-polluting Industries*. Mémoire de master. Department of Business Studies. Uppsala University, 53.

Jianwei H. (2015). Study on Correlation between CSR Performance and Financial Performance. International Conference on Economy. *Management and Education Technology* (ICEMET 2015), Ed. Atlantis Press, 122.

Jitaree W. (2015). Corporate social responsibility disclosure and financial performance: Evidence from Thailand. Thèse de doctorat. Doctor of philosophy thesis, School of Accounting, Economics, and Finance, université de Wollongong, p. 377.

Johnson H. (1971), *Business in contemporary society: Framework and issues*, Belmont:, Wadsworth

Jones T. M. (1980). Corporate Social Responsibility Revisited, Redefined. *California Management Review*, vol. 22 (3), p. 59-67.

Jones T. M. (1995). Instrumental Stakeholder Theory: A Synthesis of Ethics and Economics. *Academy of Management Review*, 20(2), 404-437.

Kablan M. A. (2017). A Comparative Study on the Financial Performance before and After the Implementation of Corporate Social Responsibility at the Company "Al madar

- Telecommunication Company as a Case Study". *Journal of Accounting and Auditing: Research & Practice*. Vol. 2017 (2017), Article ID 993686, DOI: 10.5171/2017.993686.
- Kanwal M. et al. (2013). Impact of corporate social responsibility on the firm's financial performance. *IOSR Journal of Business and Management*. Vol. 14. Issue 5, 67-74.
- Karagiorgos T. (2010). Corporate social responsibility and financial performance: An empirical analysis on Greek companies. *European Research Studies*. Vol. XIII, Issue 4, 85-108.
- Kennedy P. (2008). *A guide to econometrics*. Sixth edition. (BlackWell Publishing).
- Khlif H. et al. (2015). Corporate social and environmental disclosure and corporate performance: Evidence from South Africa and Morocco. *Journal of Accounting in Emerging Economies*, 5(1), 51-69. <https://doi.org/10.1108/JAEE-06-2012-0024>.
- Kohler U. et Kreuter F. (2012). *Data analysis using Stata*. 3rd edition. (Stata Press).
- Kolish H. (2015). Does CSR pay? The impact of CSR on financial performance. A comparison between Germany and US. *5th IBA Bachelor Thesis Conference, July 2nd, University of Twente, The Faculty of Behavioural, Management and Social sciences*.
- L**abreuche, J. (2010). *Les différents types de variables, leurs représentations graphiques et paramètres descriptifs*. Notes méthodologiques, Sang Thombose Vaiseaux, vol. 22 (10), p. 536-343.
- Ladd J. (1984). Corporate mythology and individual responsibility. *International Journal of Applied Philosophy*. 2, 1–21.
- Lapalle M. (2012). *Etude des impacts de la démarche globale de RSE sur les attitudes et comportements des parties prenantes internes et externes de l'organisation : salaries, clients et militants. Le cas d'une entreprise de l'économie sociale : la MAIF*. Thèse de doctorat. Gestion des ressources humaines. Université Toulouse i capitole (ut1 capitole). 321 p.
- Laskar N. (2018). Impact of Corporate Sustainability Reporting on Firm Performance: An Empirical Examination in Asia. *Journal of Asia Business Studies*. <https://doi.org/10.1108/JABS-11-2016-0157>.

- Lee S. et Park S. (2010). Financial impacts of socially responsible activities on airline companies. *Journal of Hospitality and Tourism Research*. 34(2), 185-203.
- Le Moigne J. L. (1995). *Les Épistémologies constructivistes*. Paris, PUF, Que-sais-je ?
- Levitt T. (1958). The Dangers of Social Responsibility. *Harvard Business Review*. Septembre-Octobre, p.41- 51.
- Lin C.S. et al. (2015). An Integrated Model to Explain How Corporate Social Responsibility Affects Corporate Financial Performance. *Sustainability*. 7, 8292-8311; doi:10.3390/su7078292.
- Lin L. et al. (2018). Financial performance and corporate social responsibility: Empirical evidence from Taiwan. *Asia Pacific Management Review*. 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.apmr.2018.07.001>.
- Logossah K. (2013). *Diversité et unité du concept de responsabilité sociale des entreprises*. Document de travail 2013-09. Centre d'Etude et de Recherche en Economie, Gestion, Modélisation et Informatique Appliquée. Université des Antilles et de la Guyane. Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique. 1-16.
- Logossah K. et al. (2014). *La responsabilité sociale des entreprises: pratiques et impacts*. 1^{ère} édition. France : Publibook, 235.
- Lutz D.W. (2009). African Ubuntu philosophy and global management. *Journal of Business Ethics*. 84(3), 313-328.
- M**aqbool S. et Zameer M. N. (2017). Corporate social responsibility and financial performance: An empirical analysis of Indian banks. *Future Business Journal*. 4(2018), 84–93. <https://doi.org/10.1016/j.fbj.2017.12.002>.
- Margolis J.D. et Walsh J.P. (2002). *Misery Loves Companies: Whither Social Initiatives by Business?* (Working Papers), Harvard Business School, December.
- Margolis J. D. et Walsh J. P. (2003). Misery Loves Companies: Rethinking Social Initiatives by Business. *Administrative Science Quarterly*. vol. 48, p. 268-305.
- Margolis J. D. et al. (2007). *Does it pay to be good? A meta-analysis and redirection of research on the relationship between corporate social and financial performance* (Working paper). Harvard business school, Cambridge.

- Maroko P. M. (2014). Influence of Capital Structure on Organizational Financial Performance. *International Scientific Research Journal in Business and Management*, 1(1), 25- 36.
- Masoud N. et Hasaleh A. (2017). Corporate Social Responsibility and Company Performance: An Empirical Analysis of Jordanian Companies Listed on Amman Stock Exchange. *British Journal of Education, Society & Behavioural Science*. 19(1), 1-26.
- Mahon J. F. et McGowan R. A. (1991). Searching for the Common Good: A Process Oriented Approach. *Business Horizons*, Juillet-Août, p. 79-85.
- Matten D. et Moon J. (2005). Corporate Social Responsibility Education in Europe. *Journal of Business Ethics*, 54 (4), 323 - 337.
- Matten D. et Moon, J. (2008). "Implicit" and "Explicit" CSR: A conceptual framework for understanding CSR in Europe. *Academy of Management Review*, 33(2), 404-424.
- May L. (1997). The moral status of corporations. In P. Werhane & E. R. Freeman (Eds.), *Encyclopedic dictionary of business ethics*: 439–443. London: Blackwell.
- McBean, N. (2003). Corporate social responsibility in China –is it any of your business? *China Britain Trade Review*, March, 16-17.
- McComb M. (2002). Profit to Be Found in Companies that Care. *South China Morning Post*. 14 avril, p. 5.
- McGuire J. W. (1963). *Business and Society*. MacGraw-Hill, New-York.
- McWilliams A. et Siegel D. (2000). Corporate social responsibility and financial performance: Correlation or misspecification? *Strategic Management Journal*. Vol. 21, 603-609.
- McWilliams A. et Siegel D. (2001). Corporate social responsibility: A theory of the firm perspective. *Academy of Management Review*, vol. 26, n°1, 117-127.
- Melé D. (2002). *Not only Stakeholder Interests. The Firm Oriented toward the Common Good*. University of Notre Dame Press, Notre Dame.
- Meyer J. W. et Rowan B. (1977). Institutionalized organizations: formal structure as myth and ceremony. *American Journal of Sociology*. 83(2), 340-363.
- Meyers C. (1983). The corporation, its members, and moral accountability. *Business & Professional Ethics Journal*. 3(1): 33–44.

- M'Hamdi M. et Trid S. (2009). Colloque international : « La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé. 11es Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, 27, 28 et 29 mai 2009, INRPME, Trois-Rivières, Canada : La responsabilité sociale de l'entreprise au Maroc : une étude empirique auprès des petites et moyennes entreprises de la région de Fès Boulemane.
- Mikolajek-Gocejna M. (2016). The Relationship between Corporate Social Responsibility and Corporate Financial Performance – Evidence From Empirical Studies. *Comparative Economic Research*. Vol. 19, No. 4, 67-84.
- Mitchell R. K. et al. (1997). Toward a Theory of Stakeholders Identification and Salience: Defining the Principles of who and what really Counts. *Academy of Management Review*. vol. 22 (2), p. 833-886.
- Mitnick B. (2000). Commitment, revelation and the testament of belief: the metrics of measurement of CSP. *Business and Society*, 39: 419-465.
- Moon et al. (2005). Can corporations be citizens? Corporate citizenship as a metaphor for business participation in society. *Business Ethics Quarterly*, 15: 427-451.
- Moore G. (2001). Corporate social and financial performance: an investigation in the U.K. supermarket industry. *Journal of Business Ethics*. Vol. 34, 299-315.
- Moses O. et al. (2014). Firms' performance and corporate social disclosures: cross-sectional evidence of Nigerian firms. *International Journal of Management Practice*. Vol. 7, No. 4, 341-365.
- Moskowitz M. (1972). Choosing Socially Responsible Stocks. *Business & Society Review*. Vol. 1, 71-75.
- Mullenbach-Servayre A. (2007). L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises. *La revue des Sciences de Gestion*. N° 223, 109-120.
- Murray K. et J. Montanari. (1986). Strategic Management of the Socially Responsible Firm: Integrating Management and Marketing Theory. *Academy of Management Review*. vol. 11, p. 815-827.
- Mustafa S. A. et al. (2012). Corporate Social Responsibility and company performance in the Malaysian context. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*. 65 (2012), 897-905.

Mwangi C. I. et Jerotish O. J. (2013). The Relationship between Corporate Social Responsibility Practices and Financial Performance of Firms in the Manufacturing, Construction and Allied Sector of the Nairobi Securities Exchange. *International Journal of Business, Humanities and Technology*. Vol. 3 No. 2, 81-90.

Nelling E. and Webb E. (2009). Corporate social responsibility and financial performance: the 'virtuous circle' revisited. *Review of Quantitative Finance and Accounting*. Vol. 32, No. 2.

NF EN 45020 (juillet 2007) Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général (norme identique à la norme ISO/CEI guide 2 :2004).

Ngoc N. B. (2018). The effect of corporate social responsibility on financial performance: Evidence from credit institutions in Vietnam. *Asian Social Science*. 14 (4), p. 109- 122.

Nguyen et al. (2015). Association between Corporate Social Responsibility Disclosures and Firm Value-Empirical Evidence from Vietnam. *International Journal of Accounting and Financial Reporting*, 2162-3082. <https://doi.org/10.5296/ijaf.v5i1.7394>.

Njaya J. B. (2014). L'impact de la responsabilité sociale (RSE) sur la performance financière des entreprises (PFE) au Cameroun. *Revue Congolaise de Gestion*. N° 19, 89-112. DOI 10.3917/rcg.019.0089.

Ofori D.F. (2007). Corporate Social Responsibility, Myth, Reality or Empty Rhetoric: Perspectives. *African Finance Journal*. 9(2), 53-68.

Oliver C. (1991). Strategic responses to institutional processes. *Academy of Management Review*. 16(1), 145-179.

Orlitzky M. et Benjamin J. D. (2001). Corporate social performance and firm risk: A meta-analysis review. *Business & Society*. vol.40, No. 4, p. 369-396.

Orlitzky M. et al. (2003). Corporate social and financial performance: A meta-analysis. *Organizations studies*. Vol. P. 403-441.

- P**an X. et al. (2014). Relationship between corporate social responsibility and financial performance in the mineral Industry: Evidence from Chinese mineral firms. *Sustainability*. 6(7), 4077-4101. <https://doi.org/10.3390/su6074077>.
- Pasquero (1996). *Stakeholder theory as a constructivist paradigm*. Paper presented at the Conference of the International Association for Business and Society, San Diego, US.
- Pasquero J. (2005). La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : le concept et sa portée. In : Turcotte, M. F. B. et Salmon, A. (eds.), *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 112-143.
- Pasquero J. (2017). La RSE : exploration d'un champ scientifique foisonnant. Dans M'Zali et al. *Un regard croisé d'experts et chercheurs sur la RSE d'un contexte global au contexte de pays émergents*. (1^{ère} ed., p. 329). Québec : JFD inc.
- Perret V. et Séville M. (2012). Fondements épistémologiques de la recherche. Dans Thietart R. A. et coll., *Méthodes de recherche en management*. (4^{ème} éd., p. 586.). France : Dunod.
- Persais E. (2006). Comment rendre la RSE opérationnelle dans six grandes entreprises françaises? in Jean-Jacques Rosé (dir.), *Responsabilité sociale de l'entreprise*. De Boeck, 1^{ère} édition, Bruxelles, pp. 215- 238.
- Pesqueux Y. (2002). *Organisations: modèles et représentations*. Presses Universitaires de France, collection Gestion, 397 p, Paris.
- Piaget J. (1967). *Logique et Connaissance scientifique*, Paris, Gallimard.
- Platonova, E. et al. (2016). The Impact of Corporate Social Responsibility Disclosure on Financial Performance: Evidence from the GCC Islamic Banking Sector. *Journal of Business Ethics*, 1-21. <https://doi.org/10.1007/s10551-016-3229-0>.
- Porcher S. et Porcher T. (2012). RSE, parties prenantes et évènements rares : le cas de deux marées noires. *La Revue des Sciences de Gestion*. Direction et Gestion n° 253, cahier spécial RSE, 115-123.
- Porter M. E. et Kramer M. R. (2002). The Competitive Advantage of Corporate Philanthropy. *Harvard Business Review*. vol. 80 (12), December.

- Preston L. E. et Post J. E. (1981). Private Management and Public Policy. *California Management Review*. vol.23 (3), p. 56-62.
- Preston L. E. et Post. J. E. (1975). *Private management and public policy: the principle of public responsibility*. Englewood cliffs, NJ: prentice hall.
- Preston L.E & O'Bannon D.P. (1997). The corporate social-financial performance relationship: a typology and analysis. *Business and society*. 36, 419-429.
- Preston L.E et O'Bannon D.P. (1997). The corporate social-financial performance relationship: A typology and analysis. *Business and society*. 36, 419-429.
- Preston L.E. (1975). Corporation and society: The search for a paradigm. *Journal of economic literature*. 13(2), 434–454.
- Preston L.E. (1975). Corporation and society: The search for a paradigm. *Journal of economic literature*. 13(2), 434–454.
- R**ahman S. (2011). Evaluation of Definitions: Ten Dimensions of Corporate Social Responsibility. *World Review of Business Research*. Vol. 1, n° 1, p. 166-176.
- Ranken N. (1987). Corporations as persons: Objections to Goodpaster's principle of moral projection. *Journal of Business Ethics*. 6: 633–637.
- Rettab B. et al. (2009). A study of management perceptions of the impact of corporate social responsibility on organisational performance in emerging economies: The case of Dubai. *Journal of Business Ethics*. Vol. 89, 371-390.
- Robert K. M. et al. (2016). Influence of corporate social responsibility on financial performance of industries listed at Nairobi securities exchange, Kenya. *International Journal of Advanced Multidisciplinary Research*. Volume 3, Issue 10, 82-108. DOI: <http://dx.doi.org/10.22192/ijamr.2016.03.10.009>.
- Rodriguez-Fernandez M. (2015). Social responsibility and financial performance: the role of good corporate governance. *Business Research Quarterly*. 19, 137-151, <http://dx.doi.Org/10.1016/j.brq.2015.08.001>.
- Rowley T. J. et Berman S. (2000). A brand new brand of corporate social performance. *Business and Society*, 39: 397-418.

- Russo M. V. et Fouts P. A. (1997). A Resource-Based Perspective on Corporate Environmental Performance and Profitability. *Academy of Management Journal*. vol. 40 (3), p. 534-559.
- Savall H. et Zardet V. (2004). *Recherche en gestion et approche qualimétrique : observer l'objet complexe*. Edition Economica, 432 pages.
- Schaltegger S. et Synnestvedt T. (2002). The link between 'green' and economic success: environmental management as the crucial trigger between environmental and economic performance. *Journal of Environmental Management*. Vol. 65, 339-346.
- Schönborn et al., 2018. Why social sustainability counts: The impact of social sustainability culture on financial success. *Sustainable Production and Consumption*. 17 (2019), p. 1–10.
- Schrempf-Stirling et al. (2016). Historic corporate social responsibility. *Academy of Management Review*, Vol. 41, No. 4, p. 700-719.
- Scott W.R. (2001), *Institutions and Organizations*, Sage.
- Sevestre P. (1999). 1977–1997: Changes and continuities in panel data econometrics. *Annales d'Economie et de Statistique*. 55 (56), 15–25.
- Shumway T. (2001). Forecasting bankruptcy more accurately: A simple hazard model. *Journal of Business*, 74, 101-124.
- Siew R. Y. J. et al. (2013). The relationship between sustainability practices and financial performance of construction companies. *Smart and Sustainable Built Environment*. Vol. 2, Issue 1, 6 – 27. DOI:10.1108/20466091311325827.
- Sinha et al. (2018). Investigating Relationship between Corporate Social Responsibility and Financial Performance using Structural Equation Modelling. *Management and Labour Studies*. 43(3) 1–17.
- Simionescu L.N. et Gherghina S. C. (2014). Corporate social responsibility and corporate performance: empirical evidence from a panel of Bucharest Stock Exchange listed companies. *Management & Marketing. Challenges for the Knowledge Society*, Vol. 9, No. 4, 439- 458.
- Starik M. (1995). Should trees have managerial standing? Toward Stakeholder Status for Non-Human Nature. *Journal of Business Ethics*. vol. 14, issue 3, pp. 207-217.

- Stekelenburg A. V. et al. (2015). The relation between sustainability performance and stock market returns: An empirical analysis of the Dow Jones Sustainability Index Europe. *International Journal of Economics and Finance*. Vol. 7, N°7, 74-88. doi:10.5539/ijef.v7n7p74.
- Sternberg E. (1994). *Just business. Business Ethics in Action*. Little, Brown and Co., MA, Boston.
- Strouhal, J. et al. (2015). Finding the link between CSR reporting and corporate financial performance: evidence on Czech and Estonian list companies. *Central european business review*. 4(3), 45-58.
- Su R. J., et Jie X. W. (2015). *International Conference on Management Engineering and Management Innovation*. January 10-11 2015, Changsha, China. Atlantis Press, p. 11-16.
- Suchman M. C. (1995). Managing legitimacy: strategic and institutional approaches. *Academy of Management Review*. 20(1), 43-64.
- Sun L. (2012). Further evidence on the association between corporate social responsibility and financial performance. *International Journal of Law and Management*. Vol. 54 No. 6, 472-484. DOI 10.1108/17542431211281954.
- Surroca J. et al. (2009). Corporate responsibility and financial performance: The role of intangible resources. *Strategic management journal*. 31(5), 463-490.
- Swanson D. (1999). Toward an integrative theory of business and society: A research strategy for corporate social performance. *Academy of Management Review*. Vol.24, n°3, 506-521.
- T**a H. T. T. et Bui N. T. (2018). Effect of corporate social responsibility disclosure on financial performance. *Asian Journal of Finance & Accounting*. Vol. 10, No. 1, p. 40-58.
- Taleb B. (2013). *Les motivations d'engagement des entreprises dans la responsabilité sociale : le cas du secteur industriel algérien*. Thèse de doctorat. Sciences de Gestion. Aix-Marseille Université. 428 pages.
- Taoukif F. E. Z. (2014). *Analyse perceptuelle des déterminants de l'engagement sociétal des entreprises marocaines labellisées RSE* [En ligne]. Thèse de doctorat. Sciences de Gestion. Université Moulay Ismail-Meknès / Université du Sud Toulon Var. 380 pages. Thèse disponible sur le lien suivant : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01198977/document>.

- Taskin D. (2015). The Relationship between CSR and Banks' Financial Performance: Evidence from Turkey. *Journal of Yaşar University*, 10(39), 21-30. <https://doi.org/10.19168/jyu.97694>
- Thiétart R.A. (dir.) et coll. (2007), *Méthodes de recherche en management*, 3ème édition, Ed. Dunod.
- Togun O. R. et Nasieku T. (2015). Effect of corporate social responsibility on performance of manufacturing companies in Nigeria. *International Journal of Current Advanced Research*. Vol 4, Issue 8, 228-233.
- Tripathi Abhishek et Bains Anupama, 2013. Evolution of Corporate Social Responsibility: A journey from 1700 BC till 21st century. *International Journal of Advanced Research*. Vol. 1, Issue 8, 788-796.
- Trognon A. (2003). L'économétrie des panels en perspectives. *Revue d'économie politique*. 113, 727-748.
- Ullmann A. A. (1985). Data in search of a theory: A critical examination of the relationships among social performance, social disclosure and economic performance of U.S. firms. *Academy of Management Review*. Vol. 10, n° 3, 540-557.
- Vance S.C. (1975). Are Socially Responsible Corporations Good Investment Risks? *Management Review*. vol. 64 (8), p. 19-24.
- Varadarajan P. et Menon A. (1988). Cause Related Marketing: A Coalignment of Marketing Strategy and Corporate Philanthropy. *Journal of Marketing*. Vol. 5 (3), p. 58-74.
- Vedie H. L. (2014). *Maroc : émergence et développement global : une volonté plus forte que les crises*. 1ere edition. Paris: ESKA, 270.
- Velasquez M. (1985). Why corporations are not morally responsible for anything they do. In J. R. Desjardins & J. J. McCall (Eds.), *Contemporary issues in business ethics*. 114–125. Belmont, CA: Wadsworth.
- Visser W. (2008). CSR 2.0: The New Era of Corporate Sustainability and Responsibility. *CSR International Inspiration Series*, No. 1.

- Vitezic N. et al. (2012). Does financial performance have an impact on corporate sustainability and CSR disclosure – A case of Croatian companies. *Journal of Business Management*. N° 5, special edition, 40-47.
- W**addock, S., et Graves, S. (1997). The corporate social performance-financial performance link. *Strategic Management Journal*. Vol. 18:4, 303-319.
- Wang H. et Qian C. (2011). Corporate philanthropy and corporate financial performance: The roles of stakeholder response and political access. *Academy of Management Journal*. Vol. 54, No. 6, 1159–1181. <http://dx.doi.org/10.5465/amj.2009.0548>.
- Wang Q. et al. (2016). A meta-analytic review of corporate social responsibility and corporate financial performance: the moderating effect of contextual factors. *Business & Society*. Vol. 55(8). 1083-1121. DOI: 10.1177/0007650315584317.
- Wartick S. L. et Cochran P. L. (1985). The evolution of the corporate performance model. *Academy of Management Review*. Vol.10, No 4. 758-769.
- Wartick S. L. et Rude R. E. (1986). Issues Management: Corporate Fad or Corporate Function? *California Management Review*. Vol. 29 (1), p. 124-140.
- Wheeler D. et al. (2003). Focusing on Value: Reconciling Corporate Social Responsibility, Sustainability and a Stakeholder Approach in a Network World. *Journal of General Management*. Vol. 28 (3), p. 1-28.
- Werhane P. (1985). *Persons, rights, & corporations*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice- Hall.
- Wilcke R. W. (2004). An Appropriate Ethical Model for Business and a Critique of Milton Friedman's Thesis. *The Independant Review*, Automne.
- Williamson O. E. (1974). The economics of antitrust: Transaction cost considerations. *University of Pennsylvania Law Review*, vol. 122, juin, p. 1439-1496.
- Williamson, O. E. (1975). *Market and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*. New York, The Free Press.
- Wilson I. (1975). What one company is doing about today's demands on business. In Steiner G. A. (éd.), *Changing Business-Society Interrelationships*. Graduate School of Management, UCLA, Los Angeles.

- Wolak-Tuzimek A. et Duda J. (2015). Corporate social responsibility as an innovative concept of enterprise management. *New Trends in Sustainable Business and Consumption* . p. 33-41.
- Wood D. J. (1991a). Corporate Social Performance Revisited. *Academy of Management Review*. vol. 16, p. 691-718.
- Wood D. J. (1991b). Social Issues in Management: Theory and Research in Corporate Social Performance. *Journal of Management*. Vol. 17 (2), p. 383-406.
- Wood D. J. et Jones R. E. (1995). Stakeholder Mismatching: A Theoretical Problem in Empirical Research on Corporate Social Performance. *The International Journal of Organizational Analysis*. Vol. 3 (3), p. 229-267.
- X**intao L. et al. (2014). Empirical analysis of the correlation between CSR of petroleum enterprises and financial performances in China. *Pakistan Journal of Statistics*. Vol. 30(5), 837-856.
- Y**anat Z. et Scouarenec A. (2005). *Perspectives sur la GRH au Maghreb. Algérie, Maroc, Tunisie*. Vuibert.
- Yang F. J. et al. (2010). The linkage between corporate social performance and corporate financial performance. *African Journal of Business Management*. Vol. 4, 406-413.
- Yanow D. et Schwartz-Shea P. (Ed.). *Interpretation and Method. Empirical Research Methods and the Interpretative Turn*, Londres, Sharpe, 2006.
- Z**accheaus S. A. et al. (2014). Effects of corporate social responsibility performance (CSR) on stock prices: Empirical study of listed manufacturing companies in Nigeria. *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM)*. Vol. 16, Issue 8, 112-117.
- Zeitun, R., & Tian, G.G. (2007). Capital Structure and Corporate Performance: Evidence from Jordan. *Australian, Accounting, Business and Finance Journal*, 1 (4), 40- 53.

Webographie

IMANOR, label Halal Maroc. NM 08.0.800. <http://www.imanor.gov.ma/certification-halal/>

Liste des entreprises labellisées. <http://rse.cgem.ma/liste-entreprises-labellisees.php>.

The ISO survey of certifications, (2017). 02. ISO 14001 - data per country and sector - 1999 to 2017.

<https://isotc.iso.org/livelink/livelink?func=ll&objId=18808772&objAction=browse&viewType=1>

The ISO survey of certifications, (2017). 05. ISO 22000 - data per country - 2007 to 2017.

<https://isotc.iso.org/livelink/livelink?func=ll&objId=18808772&objAction=browse&viewType=1>

https://www.rsenews.com/public/dossier_eco/loi-nre.php?rub=1

<http://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>

www.cdgcapitalbourse.ma.

www.ammc.ma.

www.casablanca-bourse.com.

www.vigeo-eiris.com

Liste des figures

FIGURE 1: LES TROIS SPHERES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	9
FIGURE 2: ARCHITECTURE DE LA THESE.....	16
FIGURE3 : SCHEMA ILLUSTRATIF DU CHAPITRE I	22
FIGURE4: PYRAMIDE DE LA RSE SELON CARROLL (1979)	30
FIGURE 5: LA RECEPTIVITE SELON WILSON (1975).....	33
FIGURE 6: SCHEMA DE LA RSE AU MAROC	53
FIGURE 7: SCHEMA ILLUSTRATIF DU CHAPITRE II.....	57
FIGURE 8: APPROCHES THEORIQUES DE LA RSE	64
FIGURE 9: TYPES DES PARTIES PRENANTES SELON MITCHEL ET AL. (1997).....	68
FIGURE 10: SCHEMA ILLUSTRATIF DU CHAPITRE III	80
FIGURE11: SIGNES DE RELATIONS TROUVEES	89
FIGURE12: MESURES DE LA PERFORMANCE SOCIALE UTILISEES	91
FIGURE13: MESURES DE LA PERFORMANCE FINANCIERE UTILISEES	91
FIGURE14: VARIABLES DE CONTROLE UTILISEES	92
FIGURE15: CONTEXTES ETUDIES	93
FIGURE 16: SCHEMA ILLUSTRATIF DU CHAPITRE III.....	108
FIGURE 17: PROCESSUS DE MODELISATION DES DONNEES DE PANEL	126
FIGURE18: SCHEMA ILLUSTRATIF DU CHAPITRE	130
FIGURE 19: MODELE DE RECHERCHE	139
FIGURE20: PROPORTION DES ENTREPRISES LABELLISEES ET NON LABELLISEES	141
FIGURE21: EVOLUTION DE LA MOYENNE DU ROA SUR 2012-2017.....	145
FIGURE22: EVOLUTION DE LA MOYENNE DU ROE SUR 2012-2017	146
FIGURE23: ÉVOLUTION DE LA MOYENNE DU ROS SUR 2012-2017	147
FIGURE24: EVOLUTION DE LA MOYENNE DU MBV SUR 2012-2017.....	148
FIGURE25: EVOLUTION DE LA MOYENNE DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE SUR 2012-2017	149
FIGURE26: ÉVOLUTION DE LA MOYENNE DU RISQUE SUR 2012-2017	150
FIGURE27: ÉVOLUTION DE LA MOYENNE DE L'AGE SUR 2012-2017.....	150
FIGURE28: MOYENNE DU ROA SELON LA CATEGORIE D'ENTREPRISES.....	152
FIGURE29: MOYENNE DU ROE SELON LA CATEGORIE D'ENTREPRISES	153
FIGURE30: MOYENNE DU ROS SELON LA CATEGORIE D'ENTREPRISES	153
FIGURE31: MOYENNE DU MBV SELON LA CATEGORIE D'ENTREPRISES	154
FIGURE32: MOYENNE DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE SELON LA CATEGORIE D'ENTREPRISES	155
FIGURE33: MOYENNE DU RISQUE SELON LA CATEGORIE D'ENTREPRISES.....	155
FIGURE34: MOYENNE DE L'AGE SELON LA CATEGORIE D'ENTREPRISES.....	156
FIGURE 35: SCHEMA ILLUSTRATIF DU CHAPITRE VI.....	161
FIGURE 36: MODELE DE RECHERCHE MODIFIE APRES LE TEST DES HYPOTHESES.....	184
FIGURE 37: MISE EN ŒUVRE DE LA RSE	187

Liste des tableaux

TABLEAU 1: CANEVAS DE LA RECHERCHE.....	14
TABLEAU 2: LES PERSPECTIVES DE LA RSE.....	25
TABLEAU 3: SYNTHÈSE DES DÉFINITIONS DE LA RSE.....	32
TABLEAU 4: COMPARAISON DES TOP PERFORMERS 2015 ET 2017	49
TABLEAU 5: LES DIFFÉRENTES RELATIONS RSE-PF.....	76
TABLEAU 6: PRINCIPAUX COURANTS DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE DANS L'HISTOIRE.....	110
TABLEAU 7: POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE POSITIVISTE.....	112
TABLEAU 8: RÉCAPITULATIF DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	136
TABLEAU 9 : RÉCAPITULATIF DES VARIABLES	143
TABLEAU 10 : PROPORTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ	151
TABLEAU 11: STATISTIQUES DESCRIPTIVES.....	151
TABLEAU 12: MATRICE DE CORRELATION ENTRE LES VARIABLES.....	157
TABLEAU 13: RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES MODÈLES (1A, 1B, ET 1C).....	164
TABLEAU 14: RÉSULTATS DU TEST D'HAUSMAN POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE.....	165
TABLEAU 15: RÉSULTATS DU TEST BREUSCH-PAGAN POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE	165
TABLEAU 16: RÉSULTATS DU TEST DE FISHER POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE	166
TABLEAU 17: RÉSULTATS DU TEST D'HÉTÉROSCÉDASTICITÉ.....	166
TABLEAU 18: RÉSULTATS DU TEST D'AUTOCORRÉLATION	167
TABLEAU 19: RÉSULTATS DU MODÈLE 1A AJUSTÉ.....	168
TABLEAU 20: RÉCAPITULATIF DES MODÈLES (2A, 2B, ET 2C)	170
TABLEAU 21: RÉSULTATS DU TEST D'HAUSMAN POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE	171
TABLEAU 22: RÉSULTATS DU TEST BREUSCH-PAGAN POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE	171
TABLEAU 23: RÉSULTATS DU TEST DE FISHER POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE	171
TABLEAU 24: RÉSULTATS DU TEST D'HÉTÉROSCÉDASTICITÉ.....	172
TABLEAU 25: RÉSULTATS DU TEST D'AUTOCORRÉLATION	172
TABLEAU 26: RÉSULTATS DU MODÈLE 2A AJUSTÉ.....	173
TABLEAU 27: RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DU MODÈLE 3	175
TABLEAU 28: RÉSULTATS DU TEST D'HAUSMAN POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE.....	175
TABLEAU 29: RÉSULTATS DU TEST BREUSCH-PAGAN POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE	176
TABLEAU 30: RÉSULTATS DU TEST DE FISHER POUR LE CHOIX DU MEILLEUR MODÈLE	176
TABLEAU 31: RÉSULTATS DU TEST D'HÉTÉROSCÉDASTICITÉ.....	177
TABLEAU 32: RÉSULTATS DU TEST D'AUTOCORRÉLATION	177
TABLEAU 33: RÉSULTATS DU MODÈLE 3A AJUSTÉ.....	178
TABLEAU 34: RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DU MODÈLE 4	179
TABLEAU 35: RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES MODÈLES (1A, 2A, ET 3A)	180
TABLEAU 36: RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES HYPOTHÈSES	184

Liste des annexes

ANNEXE 1: TABLEAU RECAPITULATIF DES ETUDES EMPIRIQUES REALISEES AUX COURS DES DERNIERES ANNEES.	195
ANNEXE 2: RESULTAT DU TEST DE LA MULTICOLINEARITE (VIF) DU MODELE (1A).....	210
ANNEXE 3: RESULTAT DU TEST DE LA MULTICOLINEARITE (VIF) DU MODELE (2A).....	210
ANNEXE 4: RESULTAT DU TEST DE LA MULTICOLINEARITE (VIF) DU MODELE (3A).....	210
ANNEXE 5: RESULTATS EMPIRIQUES DU MODELE (1A) AJUSTE	211
ANNEXE 6: RESULTATS EMPIRIQUES DU MODELE (2A) AJUSTE	211
ANNEXE 7: RESULTATS EMPIRIQUES DU MODELE (3A) AJUSTE	211

Table des matières

SOMMAIRE	6
Liste des acronymes	7
INTRODUCTION	9
Partie I : Fondements théoriques et revue de littérature empirique de la relation RSE- PF	17
Chapitre I : Emergence et évolution de la RSE	20
1. Origines et évolution du concept de la RSE	23
1.1. Origines de la RSE: Business and society field.....	23
1.2. Évolution du concept de la RSE.....	26
1.2.1. Définitions de la RSE.....	26
1.2.1.1. Les années 1950-60 : L'ère moderne de la RSE.....	27
1.2.1.2. Les années 1970-80 : La RSE volontaire.....	28
1.2.1.3. Les années 1990- 2000 et plus : La RSE intégrative.....	30
1.2.2. Concepts proches de la RSE.....	32
1.2.2.1 La réceptivité sociale.....	32
1.2.2.2 La performance sociale.....	34
2. Émergence de la RSE	35
2.1. Mondialisation du concept de la RSE.....	36
2.1.1. Des Etats-Unis.....	36
2.1.2. ... vers l'Europe de l'Ouest.....	37
2.1.3. ... jusqu'aux régions émergentes et en développement.....	38
2.2. La RSE au Maroc.....	39
2.2.1. Les facteurs d'émergence de la RSE au Maroc.....	39
2.2.1.1. Les facteurs liés au contexte socio-économique marocain.....	39
2.2.1.2. Les facteurs liés à la mondialisation.....	41
2.2.1.3. Les facteurs liés à la culture et aux valeurs marocaines.....	43
2.2.2. Les manifestations de la RSE au Maroc : état des lieux.....	44
2.2.2.1. Les normes.....	44
2.2.2.2. Le label RSE de la CGEM.....	46
Chapitre II: Les soubassements théoriques de la relation entre la Responsabilité Sociale des Entreprises et la Performance Financière	55
1. Les principales approches de la RSE	58
1.1 Les théories instrumentales.....	58
1.2 Les théories politiques.....	59
1.3 Les théories intégratives.....	60
1.4 Les théories éthiques.....	62
2. Les théories explicatives de la relation RSE-PF	64
2.1. Le lien RSE-PF entre Friedman et Freeman.....	65
2.1.1. La théorie néo-classique.....	65
2.1.2. La théorie des parties prenantes (<i>Stakeholder theory</i>).....	66
2.2. ... Et d'autres théories.....	70
2.2.1. La théorie néo-institutionnelle.....	71
2.2.2. La théorie de l'agence.....	72
2.3. Les hypothèses théoriques du lien RSE-PF.....	72
2.3.1. Relation positive entre la RSE et la PF.....	73
2.3.1.1. L'hypothèse de l'impact social (<i>social impact hypothesis</i>).....	73

2.3.1.2. L'hypothèse des fonds disponibles (<i>available fund hypothesis</i>).....	73
2.3.2. Relation négative entre la RSE et la PF	74
2.3.2.1. L'hypothèse de l'arbitrage (<i>trade-off hypothesis</i>).....	74
2.3.2.2. L'hypothèse de l'opportunisme du manager (<i>managerial opportunism hypothesis</i>).....	74
2.3.3. Hypothèses de la synergie	74
2.3.3.1. Hypothèse de la synergie positive (cercle vertueux).....	74
2.3.3.2. Hypothèse de la synergie négative (cercle vicieux).....	75
2.3.4. Autres hypothèses	75
Chapitre III : Revue de la littérature empirique de la relation RSE-PF	78
1. Présentation des études empiriques et Synthèse de la littérature empirique (2009-2018).....	81
1.1 Les études empiriques	81
1.1.1. Les relations linéaires.....	82
1.1.1.1. Les relations positives.....	82
1.1.1.2. Les relations négatives.....	85
1.1.2. Les autres types de relations.....	86
1.1.2.1. Les relations non linéaires	86
1.1.2.2. Les relations neutres	87
1.2. Synthèse de la littérature empirique (2009-2018).....	88
1.2.1. Signes de relations trouvées	89
1.2.2. Variables utilisées	90
1.2.3. Contextes étudiés	92
2. Les limites méthodologiques des études empiriques.....	93
2.1. Les mesures des variables.....	93
2.1.1. Mesures de la performance sociale	94
2.1.2. Mesures de la performance financière.....	95
2.1.3. Variables de contrôle.....	97
2.2. Traitements économétriques.....	98
2.2.1. Caractéristiques de l'échantillon	98
2.2.2. Analyses explicatives	99
Partie II: Impact de la responsabilité sociale des entreprises cotées en bourse de Casablanca sur leur performance financière: Une évidence empirique	103
Chapitre IV : Cadre épistémologique de la recherche	106
1. Positionnement épistémologique	109
1.1. Épistémologie : Production de la connaissance	109
1.2. Paradigmes épistémologiques contemporains	111
1.1.1. Paradigme épistémologique positiviste	111
1.1.2. Paradigme épistémologique constructiviste.....	112
1.1.3. Paradigme épistémologique interprétativiste.....	113
1.3 Positionnement épistémologique de cette recherche	114
2. Méthodologie de la recherche : Économétrie des données de panel	115
2.1. Présentation des données de panel.....	116
2.1.1. Définition des données de panel.....	116
2.1.2. Types des données de panel	117
2.1.3. Avantages et limites des données de panel	117
2.2. Modélisation des données de panel	119
2.2.1. Le modèle linéaire estimé par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires	119
2.2.2. Le modèle à effets fixes	120
2.2.3. Le modèle à effets aléatoires (ou à composantes d'erreur)	121
2.3. Tests de spécification	123
2.2.1. F-test.....	123

2.2.2.	Test de Breusch-Pagan	124
2.2.3.	Test d'Hausman	124
Chapitre V: Choix des variables et analyses des données		128
1.	Choix des variables.....	131
1.1.	La variable indépendante.....	131
1.1.1.	La variable binaire comme mesure de la RSE	131
1.1.2.	Label RSE de la CGEM comme indicateur de la RSE	132
1.1.3.	Intérêt du label RSE de la CGEM comme variable indépendante	132
1.2.	La variable dépendante	133
1.2.1.	ROA	133
1.2.2.	ROE.....	134
1.2.3.	ROS.....	135
1.2.4.	MBV	135
1.3.	Les variables de contrôle	136
1.3.1.	La taille de l'entreprise.....	137
1.3.2.	Le secteur d'activité	137
1.3.3.	L'âge	138
1.3.4.	Le risque.....	138
2.	Analyse des données	139
2.1.	Echantillonnage et collecte des données.....	140
2.1.1.	Echantillonnage	140
2.1.1.1.	Population	140
2.1.1.2.	Période d'analyse.....	140
2.1.2.	Méthode de collecte et source des données	142
2.1.2.1.	Méthode de collecte de données	142
2.1.2.2.	Source de données	143
2.2.	Statistiques descriptives et études analytiques.....	144
2.2.1.	Paramètres caractéristiques de l'échantillon	144
2.2.1.1.	Paramètres caractéristiques en termes de la variable dépendante	145
2.2.1.2.	Paramètres caractéristiques en termes de variables de contrôle.....	148
2.2.2.	Etudes analytiques.....	151
2.2.2.1.	Analyse des variables selon la catégorie d'entreprises	152
2.2.2.2.	Corrélations.....	156
Chapitre VI : Interprétation et discussion des résultats économétriques		159
1.	Présentation et interprétation des résultats	162
1.1.	Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le ROA (modèle 1).....	162
1.1.1.	Analyse de régression	162
1.1.1.1.	Modèle de régression estimé par la méthode des MCO (modèle 1a).....	162
1.1.1.2.	Modèle à effets fixes (modèle 1b)	163
1.1.1.3.	Modèle à effets aléatoires (modèle 1c)	163
1.1.2.	Tests de spécification	164
1.1.2.1.	Modèle à effets fixes <i>versus</i> modèle à effets aléatoires	164
1.1.2.2.	Modèle estimé par la méthode des MCO <i>versus</i> modèle à effets aléatoires	165
1.1.2.3.	Modèle estimé par la méthode des MCO <i>versus</i> modèle à effets fixes.....	165
1.1.3.	Ajustement du modèle choisi	166
1.1.3.1.	Test d'hétéroscédasticité.....	166
1.1.3.2.	Test d'autocorrélation	167
1.1.3.3.	Test de multicollinéarité	167
1.1.3.4.	Résultats du modèle ajusté.....	167
1.2.	Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le ROE (modèle 2)	169
1.2.1.	Analyse de régression	169
1.2.1.1.	Modèle de régression estimés par la méthode des MCO (modèle 2a)	169
1.2.1.2.	Modèle à effets fixes (modèle 2b)	169

1.2.1.3. Modèle à effets aléatoires (modèle 2c)	170
1.2.2. Tests de spécification	171
1.2.2.1. Modèle à effets fixes <i>versus</i> modèle à effets aléatoires	171
1.2.2.2. Modèle estimé par la méthode des MCO <i>versus</i> modèle à effets aléatoires	171
1.2.2.3. Modèle estimé par la méthode des MCO <i>versus</i> modèle à effets fixes.....	171
1.2.3. Ajustement du modèle choisi	172
1.2.3.1. Test d'hétéroscédasticité.....	172
1.2.3.2. Test d'autocorrélation	172
1.2.3.3. Test de multicollinéarité	172
1.2.3.4. Résultats du modèle ajusté.....	172
1.3. Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le ROS (modèle 3)	174
1.3.1. Analyse de régression	174
1.3.1.1. Modèle de régression estimé par la méthode des MCO (modèle 3a).....	174
1.3.1.2. Modèle à effets fixes (modèle 3b)	174
1.3.1.3. Modèle à effets aléatoires (modèle 3c)	174
1.3.2. Tests de spécification	175
1.3.2.1. Modèle à effets fixes <i>versus</i> modèle à effets aléatoires	175
1.3.2.2. Modèle estimé par la méthode des MCO <i>versus</i> modèle à effets aléatoires	176
1.3.2.3. Modèle estimé par la méthode des MCO <i>versus</i> modèle à effets fixes.....	176
1.3.3. Ajustement du modèle choisi	176
1.3.3.1. Test d'hétéroscédasticité.....	176
1.3.3.2. Test d'autocorrélation	177
1.3.3.3. Test de multicollinéarité	177
1.3.3.4. Résultats du modèle ajusté.....	177
1.4. Résultats empiriques de la relation entre la RSE et le MBV (modèle 4)	178
1.4.1. Analyse de régression	178
1.4.1.1. Modèle de régression estimé par la méthode des MCO (modèle 4a).....	179
1.4.1.2. Modèle à effets fixes (modèle 4b)	179
1.4.1.3. Modèle à effets aléatoires (modèle 4c)	179
1.4.2. Tests de spécification	180
1.4.3. Ajustement du modèle.....	180
2. Discussion des résultats et apports de la recherche.....	181
2.1. Résultats des hypothèses à la lumière des théories	181
2.1.1 Hypothèse principale (HP) reliant la RSE et la PF.....	181
2.1.2 Hypothèse (H1) reliant la RSE et le ROA.....	182
2.1.3 Hypothèse (H2) reliant la RSE et le ROE	182
2.1.4 Hypothèse (H3) reliant la RSE et le ROS	183
2.2 Apports de la recherche	185
2.2.1. Apports théoriques	185
2.2.2. Apports empiriques.....	185
2.2.3. Apports managériaux	186
CONCLUSION.....	191
Annexes.....	194
Bibliographie.....	212
Liste des figures	237
Liste des tableaux	238
Liste des annexes	239
Table des matières	240